

Rapport annuel
2006/07



*We are shaping the future**

ALSTOM

Rapport annuel 2006/07



Le Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2007 conformément à l'article 212-13 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers. Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

ALSTOM

1	ACTIVITÉ DU GROUPE	4
	Vue d'ensemble	6
	Revue par Secteur	16
	Analyse opérationnelle et financière	41
2	INFORMATIONS FINANCIÈRES	58
	Comptes consolidés	59
	Comptes sociaux	127
3	RISQUES	142
	Facteurs de risques	143
	Certains risques juridiques	145
	Risques liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité	145
	Assurances	146
4	GOVERNEMENT D'ENTREPRISE	148
	Le Conseil d'administration et ses Comités	150
	Le Comité exécutif	158
	Le Comité de l'information	159
	Rapport du Président du Conseil d'administration	160
	Rapport des Commissaires aux comptes	175
	Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants	176
	Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital	181
	Commissaires aux comptes	186
5	INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES	188
	Information sur le Groupe et la société mère	189
	Information sur le capital social	195
	Données sociales et environnementales	205
	Organigramme simplifié au 31 mars 2007	211
	Information sur le Rapport Financier Annuel	212
	Information sur le Document de Référence	214



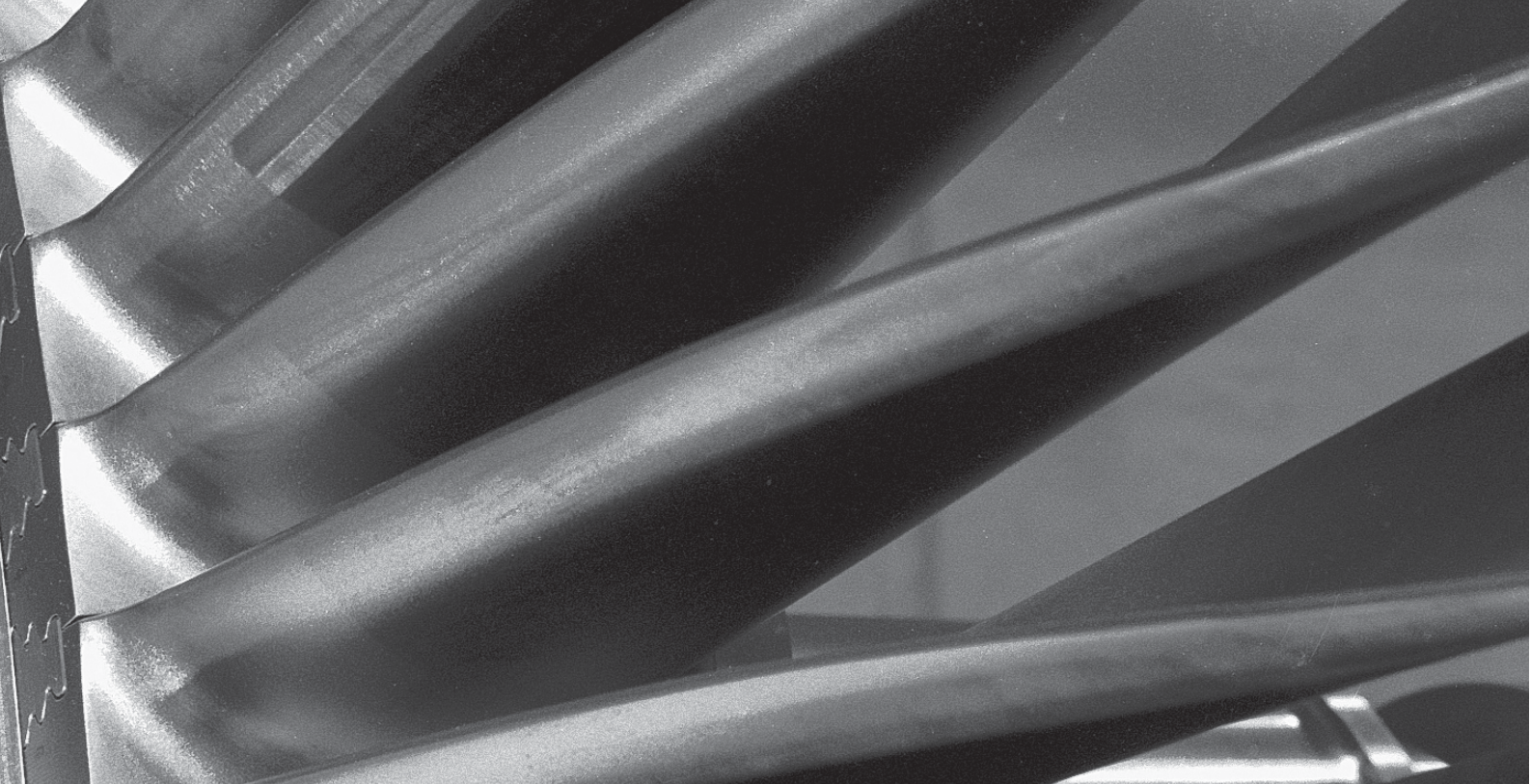
1 | ACTIVITÉ DU GROUPE

6 Vue d'ensemble

- 6 Organisation générale du Groupe
- 7 Faits marquants de l'exercice
- 10 Commentaires généraux sur l'activité et le résultat
- 15 Perspectives

16 Revue par Secteur

- 16 Secteurs Power
- 34 Secteur Transport
- 40 Corporate & autres



41 Analyse opérationnelle et financière

- 41 Compte de résultat
- 43 Bilan
- 45 Liquidités et ressources financières
- 46 Maturité et liquidité
- 47 Impact des variations de change et de taux d'intérêt
- 49 Engagements de retraite et avantages assimilés
- 51 Engagements hors bilan et obligations contractuelles
- 52 Utilisation et réconciliation d'indicateurs différents des principes comptables généralement admis
- 56 Rapport des Commissaires aux comptes sur les prévisions de résultat

| Vue d'ensemble

ORGANISATION GÉNÉRALE DU GROUPE

ALSTOM est présent sur le marché de la production d'électricité grâce à ses Secteurs Power Systems et Power Service, et sur celui du transport ferroviaire par l'intermédiaire de son Secteur Transport. ALSTOM conçoit, fournit et assure la maintenance pour ses clients d'une gamme complète d'équipements et systèmes de haute technologie. Le Groupe possède une expertise reconnue dans l'intégration de systèmes et leur maintenance sur leur durée de fonctionnement. Au cours de l'exercice 2006/07, les commandes se sont élevées à € 19 milliards et le chiffre d'affaires à € 14 milliards. Au 31 mars 2007, le carnet de commandes représente € 32 milliards.

Les marchés de l'électricité et du transport sur lesquels ALSTOM est présent sont des marchés porteurs, bénéficiant :

- des perspectives de croissance soutenue à long terme, compte tenu des besoins de développement d'infrastructures essentielles que connaissent les économies émergentes, ainsi que de leur remplacement ou leur modernisation dans les pays développés ;
- d'opportunités intéressantes pour l'entretien des installations existantes.

ALSTOM peut s'appuyer sur sa solide expérience de ces deux marchés pour affirmer sa différence. Le Groupe jouit d'un positionnement stratégique très favorable, et ce pour plusieurs raisons :

- le Groupe bénéficie d'une des plus importantes bases installées d'équipements de production d'électricité et de matériel ferroviaire en exploitation, et peut ainsi déployer ses activités de service ;
- ALSTOM est un leader reconnu dans la plupart de ses activités, fournissant une technologie parmi les meilleures ;
- ALSTOM est un acteur mondial implanté dans environ 70 pays.

Grâce à son réseau international, ALSTOM peut coordonner efficacement ses activités dans le monde entier. Ce réseau permet aux différents Secteurs d'approfondir leur connaissance des marchés et de faciliter le financement des projets.

Au 31 mars 2007, le Groupe ALSTOM emploie environ 65 000 personnes à travers le monde.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Partenariat avec Bouygues

Durant l'exercice 2006/07, ALSTOM et Bouygues ont établi les bases d'une coopération étroite tant sur le plan commercial que sur le plan opérationnel. Bouygues a souhaité accompagner ce partenariat en devenant actionnaire d'ALSTOM.

Le 26 avril 2006, Bouygues et l'État ont conclu un accord en vue de l'acquisition par Bouygues de la participation de 21,03 % que l'État détenait dans le capital d'ALSTOM depuis juillet 2004. Cette opération a été finalisée le 26 juin 2006. Par la suite, Bouygues a renforcé sa position dans le capital d'ALSTOM en achetant des titres sur le marché. Au 1^{er} mai 2007, Bouygues détenait 25,35 % du capital d'ALSTOM.

Depuis le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont progressivement renforcé leur coopération. Sur le plan commercial, les réseaux commerciaux des deux groupes coopèrent pour optimiser leur efficacité sur leurs marchés et pour monter ensemble, quand cela est pertinent et en fonction des opportunités, des projets intégrés. Bouygues et ALSTOM sont en effet en mesure de proposer des solutions globales faisant appel à la fois aux compétences de Bouygues pour les travaux de génie civil et à celles d'ALSTOM pour la fourniture d'équipements. Les deux groupes ont convenu que leur coopération ne serait pas exclusive, chacun étant libre de sélectionner, pour chaque projet, les partenaires et les fournisseurs qu'il juge les plus adaptés. Sur le plan opérationnel, ALSTOM et Bouygues ont engagé en commun des travaux en vue d'améliorer l'exécution de leurs projets en partageant leurs meilleures pratiques en matière d'organisation et de gestion, et de mettre au point des principes communs afin d'optimiser les coûts sur les projets qu'ils mènent ensemble.

Le 31 octobre 2006, ALSTOM et Bouygues ont finalisé la mise en place d'une entreprise commune à 50 %/50 %, regroupant les activités hydroélectriques d'ALSTOM. La constitution de cette joint-venture a permis au Groupe de satisfaire l'engagement pris sur ce point envers la Commission européenne en 2004.

Très forte activité commerciale

Pendant l'exercice 2006/07, le Groupe a enregistré un montant de € 19 029 millions de commandes nouvelles, ce qui représente une augmentation de 34 % par rapport au précédent exercice sur une base comparable.

Le Groupe a su tirer avantage de son bon positionnement sur un marché de l'énergie porteur. Power Systems a enregistré des commandes pour 20 turbines à gaz, dont 13 GT26, ainsi que pour 3 centrales à charbon, et a reçu une commande importante pour la réalisation de l'îlot conventionnel de la nouvelle centrale nucléaire de type EPR en France. Quant au Secteur Power Service, il a conclu des contrats importants pour l'exploitation et la maintenance de centrales, ainsi que pour la modernisation de plusieurs centrales, turbines à gaz et à vapeur, et chaudières.

Dans un environnement compétitif, Transport a enregistré un niveau élevé de commandes, dont des contrats importants pour des trains régionaux, des métros et des tramways dans de nombreuses villes dans le monde, ainsi que plusieurs contrats de maintenance.

En conséquence, le carnet de commandes s'élève à € 32 350 millions au 31 mars 2007, en hausse de 22 % par rapport à l'année dernière sur une base comparable, et représente 27 mois de chiffre d'affaires.

Une gestion efficace des ressources humaines

La gestion des ressources humaines est, pour ALSTOM, l'une de ses principales priorités. Le Groupe considère en effet qu'elle constitue un enjeu essentiel pour la poursuite de sa réussite.

Le recrutement a été particulièrement important tout au long de l'année pour soutenir la forte activité commerciale du Groupe. Sur l'année, ce sont ainsi plus de 8 700 nouveaux collaborateurs qui ont rejoint le Groupe, parmi lesquels 4 100 ingénieurs et cadres. ALSTOM a porté une attention particulière à la formation de ses employés, qui constitue un élément-clé de la gestion dynamique des ressources humaines du Groupe.

La maîtrise des risques liés aux projets est au cœur des priorités du Groupe pour l'amélioration de sa performance opérationnelle. Pour cette raison, ALSTOM accorde un soin tout particulier à la sélection de ses chefs de projets et à la définition des processus les plus efficaces. Des Directions de Gestion des Projets sont chargées de coordonner cette catégorie-clé de chefs de projets et de mettre en œuvre les meilleures pratiques dans tout le Groupe.

Accélération de la recherche et développement

ALSTOM place la recherche et développement au cœur de sa stratégie : ALSTOM fonde sa croissance future sur l'innovation et le maintien de son avantage concurrentiel. Pendant l'exercice, le Groupe a ainsi intensifié ses efforts en matière de recherche et développement pour apporter des réponses aux enjeux majeurs auxquels ses marchés sont confrontés aujourd'hui, notamment :

- pour les Secteurs Power : amélioration de la performance des turbines à gaz, mise au point de technologies pour une énergie propre (centrales plus efficaces, technologie de capture du CO₂) ;
- pour le Secteur Transport : mise en place des nouveaux standards (système de gestion du trafic ferroviaire européen ou European Rail Traffic Management System - ERTMS) et préparation de la nouvelle génération des trains à très grande vitesse (AGV).

ALSTOM est l'un des acteurs du programme d'"Excellence française en très grande vitesse ferroviaire", aux côtés de RFF et de la SNCF. Le 3 avril 2007, la rame "V150" a battu le record du monde de vitesse sur rail, en atteignant 574,8 km/h sur la nouvelle ligne à grande vitesse Est-européenne reliant la France et l'Allemagne.

Une structure financière renforcée

RENÉGOCIATION DU PROGRAMME DE CAUTIONS

Le 24 juillet 2006, le Groupe a renégocié avec succès les conditions de son programme de cautions, de façon à couvrir ses besoins de juillet 2006 à juillet 2008. Aux termes de ce nouvel accord, les coûts de caution ont été réduits et, sous réserve du respect de certains objectifs de rentabilité et de liquidité (cf. Note 27 des comptes consolidés), ce programme n'est plus garanti par un dépôt. Par ailleurs, au 31 mars 2007, le Groupe a recouvré le dépôt d'un montant de € 700 millions qu'il avait versé pour garantir son premier programme de cautions.

DE NOUVELLES MARGES DE MANŒUVRE FINANCIÈRES

Pendant l'exercice 2006/07, le Groupe a remboursé un montant total de € 526 millions d'emprunts. Ce montant comprend € 226 millions d'emprunts obligataires arrivés à échéance le 26 juillet 2006, ainsi que € 300 millions d'emprunts obligataires à échéances 28 juillet 2008, 13 mars 2009 et 3 mars 2010, que le Groupe a rachetés par anticipation sur le marché.

Dans le même temps, ALSTOM a augmenté le montant de sa ligne de crédit syndiquée de € 700 millions à € 1 milliard et en a étendu la maturité jusqu'à mars 2012.

FINANCEMENT VOLONTAIRE ET OPTIMISATION DES PLANS DES RÉGIMES DE RETRAITE

Durant l'année fiscale 2006/07, le Groupe a consacré € 300 millions au financement des régimes de retraite de ses employés en Allemagne, dans l'optique d'une gestion actif/passif de ses engagements. Par ailleurs, en accord avec les différentes parties prenantes des fonds de pensions du Groupe, il a également été décidé de modifier la composition des plans en diminuant la proportion des fonds investis en actions de 50 % au 31 mars 2006 à 38 % au 31 mars 2007. Cette orientation s'inscrit dans une stratégie d'optimisation des risques liés aux engagements de retraite du Groupe.

L'ACTION ALSTOM À NOUVEAU DANS LE CAC40

Le 31 juillet 2006, l'action ALSTOM a été réintroduite dans la composition de l'indice CAC40 de la bourse d'Euronext Paris.

Reprise des acquisitions

POWER SYSTEMS

Wuhan Boiler Company Limited

Le 14 avril 2006, ALSTOM a signé un accord avec Wuhan Boiler Group Co., Ltd en vue de la prise de contrôle de sa filiale Wuhan Boiler Company Limited, dans laquelle il détient une participation majoritaire. Cet accord prévoit l'acquisition par ALSTOM de 51 % du capital de Wuhan

Boiler Company Limited ("WBC"). Conformément à la réglementation boursière chinoise, ALSTOM lancera une offre publique d'achat en vue de l'acquisition des titres représentant 42 % du capital de WBC, cotés à la bourse de Shenzhen. Cette acquisition est toujours en cours, l'offre publique devant être lancée après réception de l'autorisation des autorités régulatrices chinoises.

L'activité de WBC consiste en l'étude et la fabrication, sur son site unique de Wuhan (province de Hubei), de chaudières à vapeur destinées à la production d'énergie. En 2006, WBC a réalisé un chiffre d'affaires d'environ € 200 millions et employait 2 500 personnes.

Joint-venture avec Atomenergomash dans le nucléaire

Le 2 avril 2007, ALSTOM a signé à Moscou un accord-cadre avec la société russe Atomenergomash en vue de mettre en place une joint-venture dédiée à la fabrication des îlots conventionnels de centrales nucléaires. Le nouvel ensemble, dont Atomenergomash détiendra 51 % et ALSTOM 49 %, sera situé à Podolsk, près de Moscou ; il produira les îlots conventionnels de centrales nucléaires sur la base de la technologie des turbines à demi-vitesse « Arabelle » d'ALSTOM.

POWER SERVICE

Power Systems Manufacturing (PSM)

Le 22 mars 2007, ALSTOM a acquis les actifs et les passifs de la société Power Systems Manufacturing, LLC (PSM). Implantée en Floride (États-Unis), PSM est une entreprise de haute technologie qui détient des positions de premier plan en tant que fournisseur de composants perfectionnés pour les turbines à gaz et de solutions permettant de réduire les émissions d'oxydes d'azote. PSM, qui emploie plus de 100 personnes, a réalisé un chiffre d'affaires d'environ \$ 70 millions en 2006, avec une marge d'EBITDA de plus de 25 %.

Cette acquisition permet à ALSTOM de développer son leadership sur le marché de la modernisation des turbines à gaz, tant en termes d'amélioration des rendements que de réduction des émissions.

Shenzhen Strongwish

Le 24 août 2006, ALSTOM a acquis Shenzhen Strongwish, une société chinoise spécialisée dans la conception et la livraison de services de diagnostic et de surveillance à distance. Shenzhen Strongwish a été créée en 1998 et s'est rapidement développée depuis lors. Cette société emploie environ 100 personnes hautement qualifiées à Shenzhen et dans cinq bureaux régionaux en Chine.

Qingdao Sizhou

Le 29 mars 2007, ALSTOM a acquis Qingdao Sizhou Electric Power Equipment Company Limited et Qingdao Sizhou Boiler Auxiliary Company Limited, deux sociétés de premier plan sur le marché chinois des équipements auxiliaires de chaudières, spécialisées dans les équipements d'évacuation et de manutention des cendres de combustion et les services associés. Ces équipements et ces services sont d'une grande importance pour l'exploitation des systèmes de production d'électricité au charbon.

Cette acquisition représente une étape majeure dans la stratégie d'ALSTOM pour devenir un véritable fournisseur de service local et servir au mieux le marché, en s'appuyant sur un réseau commercial, une chaîne de production et des équipes d'intervention au plus proche de ses clients. Avec un chiffre d'affaires de plus de € 50 millions en 2006, Sizhou emploie plus de 1 100 employés, dont 170 ingénieurs. La position de leader de Qingdao Sizhou dans son domaine et son large portefeuille de clients constituent pour ALSTOM une opportunité unique pour affirmer rapidement sa place sur un marché chinois des services à la production d'électricité en plein développement.

TRANSPORT

Joint-venture avec Schweizerische Bundesbahnen SBB Cargo AG dans la maintenance ferroviaire

Le 19 février 2007, ALSTOM a conclu un accord avec Schweizerische Bundesbahnen SBB Cargo AG pour créer une joint-venture dans l'activité de maintenance pour locomotives de manœuvre, véhicules de service et wagons-citernes. Cette société commune améliorera l'offre de service du Secteur Transport d'ALSTOM en Europe. ALSTOM détiendra 51 % de la société basée à Bienne, en Suisse.

Finalisation du programme de cessions

SECTEUR MARINE

Le 31 mai 2006, ALSTOM a réalisé la vente de 75 % du Secteur Marine au groupe Aker Yards. Cette opération a consisté en la création d'une nouvelle société regroupant les chantiers navals de Saint-Nazaire et de Lorient, détenue à 75 % par Aker Yards et à 25 % par ALSTOM. Au 31 mars 2007, la participation résiduelle d'ALSTOM est comptabilisée en titres de participation non consolidés. Elle sera vendue à Aker Yards d'ici 2010, pour un montant qui ne pourra excéder € 125 millions selon une formule liée aux performances de la nouvelle société.

ALSTOM a conservé certains actifs et passifs, notamment ceux relatifs à des navires déjà livrés à la date de réalisation de l'opération, et ceux relatifs à trois méthaniers qui étaient en cours de construction à cette date. Ces méthaniers ont été livrés au client avant le 31 mars 2007.

CHAUDIÈRES INDUSTRIELLES EN ALLEMAGNE ET EN RÉPUBLIQUE TCHÈQUE

Le 24 octobre 2005, ALSTOM avait conclu un accord avec Austrian Energy & Environment AG afin de lui céder la majeure partie de ses activités de Chaudières Industrielles. L'opération portait sur les activités de Chaudières Industrielles en Allemagne, en République tchèque et en Australie. Les activités allemandes et tchèques ont été vendues en mai 2006, après que les activités australiennes ont été cédées en novembre 2005. L'activité de Chaudières Industrielles faisait partie des activités qu'ALSTOM s'était engagé à céder dans le cadre de ses négociations avec la Commission européenne en 2004.

ACTIVITÉS DE RÉNOVATION FERROVIAIRE AU ROYAUME-UNI

Le 2 février 2007, ALSTOM a vendu à Seckloe Limited 100 % de sa participation dans Railcare Limited, une société spécialisée dans la rénovation et la maintenance de matériel roulant.

Commission européenne

RESPECT DES ENGAGEMENTS ENVERS LA COMMISSION EUROPÉENNE

Le 7 juillet 2004, la Commission européenne a approuvé les plans de financement d'ALSTOM mis en place en 2003 et en 2004, sous réserve qu'ALSTOM et l'État respectent certains engagements. Au 31 mars 2007, ces engagements ont été respectés comme suit :

- ALSTOM a cédé toutes les activités qu'il s'était engagé à céder ;
- ALSTOM a mis en place une joint-venture détenue à 50 %/50 % dans ses activités hydroélectriques ;
- la vente par l'État des 21,03 % qu'il détenait dans ALSTOM et la suppression de sa contre-garantie sur le programme de cautions du Groupe sont intervenues avec plus de deux années d'avance sur le calendrier initialement négocié avec la Commission.

ALLÉGATION DE PRATIQUES ANTI-CONCURRENTIELLES LIÉES AUX ACTIVITÉS DE TRANSMISSION & DISTRIBUTION CÉDÉES EN 2004

Le 24 janvier 2007, la Commission européenne a condamné ALSTOM à des amendes pour un total de € 65 millions, dont € 53 millions solidairement avec Areva T&D S.A., pour des pratiques anti-concurrentielles sur le marché des disjoncteurs isolés au gaz (cette activité était exercée par le Secteur Transmission & Distribution, cédé en 2004). Le Groupe a décidé de faire appel de cette décision le 18 avril 2007.

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ ET LE RÉSULTAT

Principaux indicateurs financiers consolidés

Les tableaux suivants présentent, sur une base consolidée, certains des principaux indicateurs financiers et opérationnels du Groupe :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	32 350	26 944	20 %
Commandes reçues	19 029	15 290	24 %
Chiffre d'affaires	14 208	13 413	6 %
Résultat opérationnel	957	746	28 %
Marge opérationnelle	6,7 %	5,6 %	
Activités cédées ou en cours de cession	(32)	(198)	(84 %)
Résultat net - part Groupe	448	178	152 %
Cash flow libre	745	525	42 %

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	32 350	26 431	22 %
Commandes reçues	19 029	14 173	34 %
Chiffre d'affaires	14 208	12 432	14 %
Résultat opérationnel	957	686	40 %
Marge opérationnelle	6,7 %	5,5 %	

COMMENTAIRES GÉNÉRAUX SUR L'ACTIVITÉ

Au cours de l'exercice 2006/07, le marché européen de la production d'électricité est resté dynamique tant pour les équipements de centrales à gaz ou à vapeur que pour les services associés. Dans le même temps, la forte croissance économique en Asie a continué de s'accompagner d'une demande importante de nouveaux équipements, principalement pour des centrales à charbon et des centrales hydroélectriques. Les enjeux liés aux questions de dépendance énergétique et aux niveaux records atteints par les prix du gaz et du pétrole ont motivé la demande pour des technologies plus performantes ainsi que pour une gamme plus diversifiée de technologies de production d'énergie. Cette tendance soutient la demande de centrales à charbon à haut rendement dans le monde. En outre, la nécessité de se mettre en conformité avec les réglementations environnementales (CO₂, oxydes d'azote et de soufre) ainsi que le vieillissement de la base installée soutiennent la demande de remise à niveau des centrales électriques existantes. Dans l'ensemble, ce contexte favorable à la production d'électricité est à l'origine du niveau élevé d'activité du Groupe pour les nouvelles installations clés en main, les améliorations d'équipements et les services associés.

Dans un marché du Transport très concurrentiel, le Groupe est parvenu à réaliser une bonne performance, avec en particulier des succès dans le domaine des trains régionaux, des tramways et des métros en Europe. Le marché asiatique croît également rapidement : le niveau d'activité est élevé en Chine en ce qui concerne les métros et les équipements de grandes lignes tandis que l'Inde recèle un potentiel prometteur pour les transports urbains. La très haute vitesse constitue pour le Groupe une source importante d'opportunités, principalement en Europe, en Amérique du Sud et centrale.

COMMANDES REÇUES ET CARNET DE COMMANDES

Les commandes reçues au cours de l'exercice 2006/07, d'un montant de € 19 029 millions, ont atteint un niveau particulièrement élevé, en augmentation de 34 % par rapport à l'exercice 2005/06 sur une base comparable (après retraitement des cessions de l'activité Power Conversion, des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande, de l'activité FlowSystems, de l'activité Chaudières Industrielles et de diverses autres activités).

Tous les Secteurs ont contribué à cette croissance, les Secteurs Power ayant montré au cours de l'exercice une performance commerciale particulièrement forte :

- les commandes reçues par Power Systems s'élèvent à € 9 535 millions, en augmentation de 65 % sur une base comparable. Les commandes les plus importantes comprennent une centrale à charbon propre de 833 MW en Pologne et une de 670 MW en Bulgarie, l'îlot conventionnel pour le nouveau réacteur EPR (European Pressurised Reactor) destiné à la centrale nucléaire de Flamanville en France, un nombre important de centrales à gaz à cycle combiné de technologie GT26 (en Australie, France, Italie, Espagne et au Royaume-Uni), plusieurs systèmes anti-pollution en Amérique du Nord et en Amérique latine et une centrale à charbon à haut rendement aux États-Unis.
- les commandes reçues par Power Service, d'un montant de € 4 058 millions, augmentent de 22 % sur une base comparable, notamment du fait de contrats importants d'exploitation et de maintenance en Europe et au Moyen-Orient pour des centrales au gaz, de modernisation de centrales, de turbines à gaz et à vapeur, ainsi que de contrats de service importants en Europe et aux États-Unis.

Les commandes reçues par Transport augmentent de 8 % sur une base comparable à € 5 388 millions. Au cours de l'exercice 2006/07, Transport a enregistré des commandes de métros pour Paris, Budapest, Saint-Domingue et Shanghai, des commandes de tramways pour Angers, Reims, Toulouse et Alger, des commandes de trains suburbains en France, en Allemagne, en Suède et au Danemark, et de projets d'infrastructures ferroviaires en Chine et en Turquie.

À fin mars 2007, le carnet de commandes du Groupe s'élève à € 32 350 millions, en augmentation de 22 % sur une base comparable (contre € 26 431 millions à fin mars 2006), représentant plus de 27 mois de chiffre d'affaires.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Groupe s'est élevé à € 14 208 millions pour l'exercice 2006/07, contre € 12 432 millions lors de l'exercice 2005/06 sur une base comparable, soit + 14 %, du fait de l'augmentation des prises de commandes sur les derniers exercices.

Le chiffre d'affaires de Power Systems est passé de € 4 724 millions pour l'exercice 2005/06 à € 5 673 millions pour l'exercice 2006/07, soit une augmentation de 20 %, alors que celui de Power Service a augmenté de 18 % à € 3 198 millions au 31 mars 2007, et celui de Transport de 7 % à € 5 288 millions (tous ces chiffres étant sur une base comparable).

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel de l'exercice 2006/07 s'est élevé à € 957 millions, en augmentation de 40 % par rapport au résultat opérationnel de € 686 millions réalisé durant l'exercice 2005/06 sur une base comparable ; la marge opérationnelle s'est améliorée, passant de 5,5 % à 6,7 %. Cette amélioration a été réalisée alors que le Groupe a augmenté de 30 % ses dépenses de recherche et développement ; dans le même temps, les frais commerciaux et administratifs ont été maîtrisés.

RÉSULTAT NET PART DU GROUPE

Le résultat net part du Groupe s'élève à € 448 millions pour l'exercice 2006/07, à comparer à € 178 millions pour l'exercice 2005/06, soit une augmentation de 152 % sur une base réelle. Cette amélioration résulte de l'accroissement de la performance opérationnelle ainsi que de charges financières moins élevées.

Cette forte augmentation du résultat net a été obtenue en dépit de moins-values relatives aux activités cédées enregistrées au cours de l'exercice 2006/07 ; celles-ci comprennent les amendes reçues de la Commission européenne alléguant des pratiques anti-concurrentielles relatives aux activités Transmission & Distribution cédées en 2004, alors qu'une plus-value importante avait été enregistrée l'an dernier sur la cession des activités Transport en Australie.

CASH FLOW LIBRE

Le cash flow libre (tel que défini au paragraphe « Utilisation et réconciliation d'indicateurs différents des principes comptables généralement admis ») s'est élevé à € 745 millions pour l'exercice 2006/07, après prise en compte d'un versement volontaire de € 300 millions aux fonds de pension en Allemagne. En excluant cet élément non récurrent, le Groupe a généré un cash flow libre de € 1 045 millions, à comparer à € 525 millions au titre de l'exercice 2005/06.

Cette amélioration est due principalement :

- à la forte augmentation du cash-flow consécutive à l'amélioration de la rentabilité ;
- à une amélioration significative du besoin en fonds de roulement, pour partie relative au niveau élevé de commandes reçues ;
- à une réduction des dépenses de restructuration et des dépenses financières.

DETTE NETTE

L'endettement net (tel que défini au paragraphe « Utilisation et réconciliation d'indicateurs différents des principes comptables généralement admis ») s'est élevé à € 64 millions au 31 mars 2007, par rapport à € 1 248 millions au 31 mars 2006. Cette réduction de la dette est principalement la conséquence du cash flow libre généré sur l'exercice et de la récupération des € 700 millions de dépôts qui garantissaient le précédent programme de cautions du Groupe.

Les capitaux propres totaux ont augmenté à € 2 271 millions au 31 mars 2007 contre € 1 840 millions au 31 mars 2006 du fait du résultat net réalisé.

Le ratio d'endettement net sur fonds propres s'est significativement amélioré par rapport à la fin de l'exercice précédent, passant de 68 % à 3 %.

Principaux indicateurs géographiques pour l'exercice 2006/07

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DES COMMANDES REÇUES PAR RÉGION DE DESTINATION

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et sur une base comparable, la répartition géographique des commandes reçues par région de destination.

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07			
		% contrib.	vs. 2005/06	2006	% contrib.
Europe	11 396	60 %	46 %	7 832	51 %
Amérique du Nord	3 232	17 %	61 %	2 010	13 %
Amérique du Sud et centrale	1 157	6 %	11 %	1 039	7 %
Asie/Pacifique	2 307	12 %	(18 %)	2 810	18 %
Moyen-Orient/Afrique	937	5 %	(41 %)	1 599	11 %
Commandes reçues par destination	19 029	100 %	24 %	15 290	100 %

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07			
		% contrib.	vs. 2005/06	2006	% contrib.
Europe	11 396	60 %	53 %	7 433	52 %
Amérique du Nord	3 232	17 %	79 %	1 809	13 %
Amérique du Sud et centrale	1 157	6 %	13 %	1 021	7 %
Asie/Pacifique	2 307	12 %	(3 %)	2 368	17 %
Moyen-Orient/Afrique	937	5 %	(39 %)	1 542	11 %
Commandes reçues par destination	19 029	100 %	34 %	14 173	100 %

Les commandes enregistrées en Europe d'un montant de € 11 396 millions au cours de l'exercice 2006/07 ont augmenté de 46 % sur une base réelle et de 53 % sur une base comparable. L'Europe est le marché le plus important pour le Groupe en termes de commandes reçues, avec 60 % du total des commandes enregistrées (contre 51 % sur une base réelle et 52 % sur une base comparable). Cette évolution est principalement due à un nombre important de commandes de centrales électriques clés en main enregistrées à travers toute l'Europe.

L'Amérique du Nord est le deuxième marché le plus important, avec 17 % du total des commandes enregistrées pendant la période à € 3 232 millions (contre 13 % pendant l'exercice précédent à la fois en base réelle et en base comparable), en forte croissance notamment du fait d'une commande pour une centrale au charbon clés en main aux États-Unis. Les commandes reçues ont augmenté de façon sensible : 61 % sur une base réelle et 79 % sur une base comparable.

Les commandes enregistrées en Amérique du Sud et centrale ont augmenté de 11 % sur une base réelle (13 % sur une base comparable) à € 1 157 millions. Au cours de l'exercice 2006/07, les principales commandes enregistrées ont été des projets hydroélectriques en Équateur et au Venezuela, alors que Transport a enregistré une commande pour un métro en République dominicaine. L'Amérique du Sud et l'Amérique

centrale représentent 6 % du montant total des commandes pour l'exercice 2006/07.

Les commandes reçues dans la région Asie/Pacifique ont diminué de 18 % sur une base réelle à € 2 307 millions au cours de l'exercice 2006/07 (soit 12 % du total des commandes) du fait d'une part de la diminution des entrées en commandes de Power Systems dans cette région alors que des projets hydroélectriques importants avaient été enregistrés en Chine et en Inde lors de l'exercice 2005/06 et d'autre part de la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande. Sur une base comparable, la diminution des commandes reçues est de 3 %. Les principales commandes reçues dans la région Asie/Pacifique pendant l'exercice 2006/07 comprennent une centrale électrique clés en main en Australie, ainsi que la fourniture d'équipements hydroélectriques et de locomotives de fret en Chine.

Les commandes reçues dans la région Moyen-Orient/Afrique s'élèvent à € 937 millions (5 % du total des commandes reçues) pour l'exercice 2006/07, en diminution de 41 % sur une base réelle et de 39 % sur une base comparable. Les principales commandes reçues au cours de l'exercice 2006/07 comprennent la remise à niveau d'une centrale électrique à Bahreïn et des contrats de service à long terme pour une centrale électrique en Afrique du Sud ainsi que la fourniture d'un système de tramway en Algérie.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION DE DESTINATION

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et sur une base comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par région de destination.

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07 vs. 2005/06		2006	% contrib.
		% contrib.			
Europe	6 922	49 %	10 %	6 301	47 %
Amérique du Nord	2 442	17 %	12 %	2 172	16 %
Amérique du Sud et centrale	854	6 %	(4 %)	891	7 %
Asie/Pacifique	2 505	18 %	(9 %)	2 747	20 %
Moyen-Orient/Afrique	1 485	10 %	14 %	1 302	10 %
Chiffre d'affaires par destination	14 208	100 %	6 %	13 413	100 %

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07 vs. 2005/06		2006	% contrib.
		% contrib.			
Europe	6 922	49 %	18 %	5 880	47 %
Amérique du Nord	2 442	17 %	21 %	2 016	16 %
Amérique du Sud et centrale	854	6 %	(1 %)	865	7 %
Asie/Pacifique	2 505	18 %	4 %	2 403	20 %
Moyen-Orient/Afrique	1 485	10 %	17 %	1 268	10 %
Chiffre d'affaires par destination	14 208	100 %	14 %	12 432	100 %

Le chiffre d'affaires du Groupe en Europe pendant l'exercice 2006/07 a augmenté de 10 % par rapport à celui de l'exercice 2005/06, à € 6 922 millions, et il représente 49 % du total du chiffre d'affaires du Groupe. L'augmentation du chiffre d'affaires de Power Systems et de Power Service a été compensée par une légère diminution du chiffre d'affaires de Transport ainsi que par la cession de Power Conversion, et celle de FlowSystems dont l'activité était réalisée principalement en Europe. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires en Europe a augmenté de 18 %.

Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord s'élève à € 2 442 millions au cours de l'exercice 2006/07, en augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent et de 21 % sur une base comparable. Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord représente 17 % du total du chiffre d'affaires au 31 mars 2007. Cette évolution est principalement due à la croissance des activités des Secteurs Power Systems et Power Service.

Le chiffre d'affaires en Amérique du Sud et centrale s'élève à € 854 millions (6 % du total du chiffre d'affaires) pour l'exercice 2006/07, en diminution de 4 % et 1 % sur une base réelle et sur une base comparable respectivement.

Le chiffre d'affaires du Groupe en Asie/Pacifique diminue de 9 % par rapport à l'exercice 2005/06 à € 2 505 millions, principalement du fait de la cession des activités Transport en Australie et Nouvelle-Zélande. Sur une base comparable, le chiffre d'affaires de la région augmente de 4 %.

Le chiffre d'affaires de Power Service augmente de façon significative au Moyen-Orient/Afrique du fait de contrats à Bahreïn, en Libye et en Afrique du Sud, ce qui explique la plus grande partie de l'augmentation de 14 % du chiffre d'affaires du Groupe dans cette région (17 % sur une base comparable), à € 1 485 millions au cours de l'exercice 2006/07.

ANALYSE GÉOGRAPHIQUE DU CHIFFRE D'AFFAIRES PAR RÉGION D'ORIGINE

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par région d'origine.

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07		2006	% contrib.
		% contrib.	vs. 2005/06		
Europe	9 912	70 %	9 %	9 057	68 %
Amérique du Nord	2 409	17 %	12 %	2 152	16 %
Amérique du Sud et centrale	481	3 %	(18 %)	585	4 %
Asie/Pacifique	1 248	9 %	(16 %)	1 482	11 %
Moyen-Orient/Afrique	158	1 %	15 %	137	1 %
Chiffre d'affaires par origine	14 208	100 %	6 %	13 413	100 %

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07		2006	% contrib.
		% contrib.	vs. 2005/06		
Europe	9 912	70 %	16 %	8 547	69 %
Amérique du Nord	2 409	17 %	21 %	1 997	16 %
Amérique du Sud et centrale	481	3 %	(15 %)	567	4 %
Asie/Pacifique	1 248	9 %	5 %	1 192	10 %
Moyen-Orient/Afrique	158	1 %	23 %	129	1 %
Chiffre d'affaires par origine	14 208	100 %	14 %	12 432	100 %

Par région d'origine, le chiffre d'affaires de l'Europe augmente de 9 % sur une base réelle (16 % sur une base comparable) à € 9 912 millions au cours de l'exercice 2006/07, soit 70 % du total du chiffre d'affaires. La France, la Suisse, l'Italie et l'Espagne sont les principaux pays contribuant à cette augmentation, celle-ci ayant été partiellement compensée par une diminution de la contribution du Royaume-Uni alors que la contribution de l'Allemagne est restée stable. Le chiffre d'affaires réalisé à partir de l'Amérique du Nord augmente de 12 % sur une base réelle (21 % sur une base comparable) à € 2 409 millions, soit 17 % du total du chiffre

d'affaires en 2006/07. Le chiffre d'affaires réalisé à partir de l'Amérique du Sud et centrale diminue de 18 % sur une base réelle (15 % sur une base comparable) à € 481 millions. Le chiffre d'affaires réalisé à partir de la région Asie/Pacifique diminue de 16 % sur une base réelle du fait de la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande (ce qui correspond à une augmentation de 5 % sur une base comparable). Le chiffre d'affaires réalisé à partir de la région Moyen-Orient/Afrique représente € 158 millions au cours de l'exercice 2006/07.

PERSPECTIVES

À l'avenir, le Groupe compte tirer profit de son positionnement favorable sur les marchés de l'énergie et du transport ferroviaire pour poursuivre sa croissance et l'amélioration de sa performance. La priorité d'ALSTOM est de poursuivre le développement de son activité commerciale, la bonne exécution de ses contrats tout en délivrant un carnet de commandes important et l'adaptation de son organisation industrielle aux nouveaux défis qu'il rencontre. Le Groupe souhaite soutenir sa croissance future par des dépenses de recherche et développement et d'investissements adaptées qui lui permettront de maintenir une avance technologique et d'accroître ses capacités de production. Les partenariats et acquisitions ciblés devraient également accélérer cette croissance.

Dans ce contexte, les ventes de l'exercice 2007/08 devraient connaître une progression à deux chiffres (sur une base comparable) tandis que l'objectif de marge opérationnelle de 7 % pour le Groupe devrait être dépassé. La marge opérationnelle des Secteurs Power combinés devrait être supérieure à 8 % et celle du Secteur Transport devrait être de 7 %.

À l'horizon de l'exercice 2009/10, la marge opérationnelle des Secteurs Power combinés devrait se situer entre 9 % et 10 % et celle du Secteur Transport entre 7 % et 8 %, permettant alors au Groupe de dépasser une marge de 8 %.

Ces objectifs sont fondés sur un certain nombre d'hypothèses et d'actions, dont la bonne exécution des contrats en carnet, la prise de commandes profitables et la diminution de la base de coûts.

Plus particulièrement, pour chacun des Secteurs, les hypothèses suivantes ont été retenues :

- le Secteur Power Systems vise à augmenter la rentabilité de ses prises de commandes grâce à la sélectivité de ses offres, combinée à une réduction du coût de production tout en poursuivant l'amélioration de sa gestion de projets. Son plan d'actions consiste également à saisir des opportunités de développement rentables sur certains marchés comme le contrôle environnemental. Il prévoit de se différencier par ses capacités d'intégrateur et celles liées au charbon propre ;
- le Secteur Power Service a pour objectif de faire croître ses activités de service grâce à sa large présence sur les marchés et à ses compétences techniques et industrielles. Il vise à maintenir ses marges opérationnelles notamment par des actions de réduction de coûts ;
- l'objectif du Secteur Transport est d'atteindre la marge opérationnelle visée grâce à la progression de son chiffre d'affaires, à des améliorations dans l'exécution de ses contrats et à la réduction de ses coûts résultant de la standardisation, de l'optimisation des approvisionnements et de l'amélioration des processus industriels. Il prévoit de maintenir son avance technologique grâce aux produits de haute technologie en cours de développement.

Ces perspectives sont des « données prospectives » et sont donc sujettes à des incertitudes. Le succès de la stratégie du Groupe, de son plan d'action, son chiffre d'affaires, sa marge opérationnelle et sa position financière pourraient être fort différents des buts et objectifs exprimés ci-dessus, si l'un des risques, décrits dans la section Risques du Document de Référence pour l'exercice 2006/07, venait à se matérialiser.

Revue par Secteur

Les activités du Groupe sont réparties en trois Secteurs :

- Power Systems
- Power Service
- Transport

Secteurs Power

Ensemble, les Secteurs Power Systems et Power Service d'ALSTOM offrent une gamme complète de solutions pour la production d'électricité, allant de l'installation de centrales électriques intégrées à la fourniture de tous types de turbines (à gaz, à vapeur ou hydrauliques), d'alternateurs, de chaudières, de systèmes de réduction des émissions et de contrôle-commande. Ils proposent également un ensemble de services couvrant notamment la modernisation, la maintenance et l'assistance à l'exploitation des centrales.

Une organisation commune à ces deux Secteurs coordonne les activités commerciales et assure une interface client unique.

Offre

OFFRE POWER SYSTEMS

Le Secteur Power Systems conçoit, fabrique et fournit des produits et systèmes à la pointe de la technologie pour la production d'électricité, destinés aux centrales à gaz, à charbon et hydroélectriques, ainsi qu'aux marchés industriels. Il fournit également des îlots conventionnels pour les centrales nucléaires.

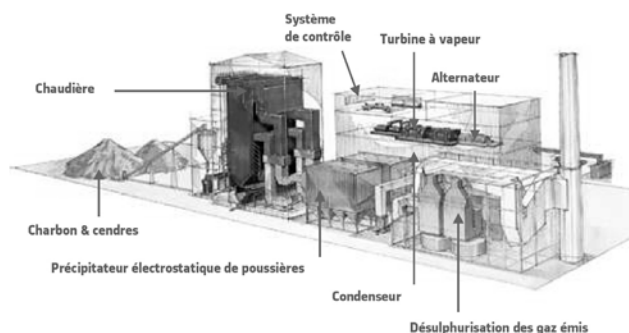
Tous ces composants peuvent être intégrés afin de mettre au point les solutions de production d'électricité les plus efficaces et les plus propres pour le client, qu'il s'agisse de chaudières, de contrôles de qualité de l'air ou de systèmes de récupération d'énergie. ALSTOM possède aussi une vaste expérience dans les domaines de la réhabilitation, la mise à niveau et la modernisation de centrales existantes, qui constitue un savoir-faire précieux à l'heure où l'on constate un vieillissement des centrales installées et où celles-ci doivent respecter des réglementations chaque jour plus strictes.

Power Systems est présent dans les différentes régions du monde :

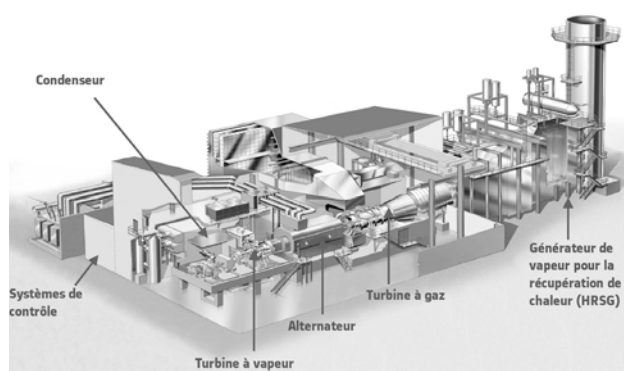
- les principaux sites de fabrication des turbines à vapeur et des alternateurs d'ALSTOM sont situés à Birr (Suisse), Belfort (France), Pékin (Chine), et Wrocław (Pologne) ;
- les chaudières sont pour la plupart produites à Durgapur (Inde), Surabaya (Indonésie) et Brno (République tchèque) ;

- les chaudières de récupération de chaleur sont en majorité construites à Surabaya (Indonésie) ;
- les principaux sites de production des turbines à gaz sont situés à Birr (Suisse), Mannheim (Allemagne), et Elbag (Pologne) ;
- la plupart des turbines hydrauliques sont fabriquées à Grenoble (France), Baroda (Inde), Taubaté (Brésil), et Tianjin (Chine) ;
- les îlots de turbine pour les centrales nucléaires sont fabriqués à Belfort (France).

Centrale à charbon



Centrale à cycle combiné



Centrales à charbon

Avec plus d'un siècle d'expérience dans la construction de centrales à charbon, ALSTOM dispose d'une expertise, d'un savoir-faire technologique et d'un portefeuille de produits à même de répondre à tous les besoins de ses clients, et de leur garantir un degré élevé de performance et de fiabilité, tout en respectant l'environnement.

ALSTOM a installé plus de 1 300 turbines à vapeur et alternateurs et réalisé plus de 100 centrales à vapeur clés en main, représentant une capacité totale de 430 GW dans le monde entier.

SOLUTIONS INTÉGRÉES

ALSTOM est en mesure de fournir un ensemble de solutions intégrées et flexibles, adaptables à différentes puissances. Les centrales à charbon peuvent ainsi fonctionner quelle que soit la qualité du charbon et du pétrole, grâce à des installations simples ou mixtes utilisant différents types de chaudières.

Le concept de modularité d'ALSTOM s'appuie sur des solutions techniques éprouvées, conçues pour répondre aux besoins spécifiques de chaque client.

Les centrales à charbon supposent la mise en œuvre d'une grande variété d'éléments et de technologies ; il s'agit donc de projets complexes par nature, exigeant une compétence particulière. ALSTOM est à même de gérer de bout en bout ces projets complexes à grande échelle, en assurant l'intégralité des services requis : ingénierie et sous-traitance, construction, mise en service et entretien de ces installations.

La technologie ALSTOM garantit une performance optimale pour tous les cycles à vapeur à partir de 100 MW. L'amélioration des performances, alliée à une technologie propre, permet de réduire considérablement l'impact environnemental de la centrale.

PRODUITS

Turbines à vapeur

ALSTOM dispose d'un vaste portefeuille de turbines à vapeur pour toutes les centrales à énergie fossile, pour des puissances allant jusqu'à 1 200 MW.

Turboalternateurs

Avec un large choix de turboalternateurs pour des centrales à énergie fossile de 40 à 1 200 MW, les solutions offertes par ALSTOM sont les plus économiques, quelle que soit la gamme de puissance.

Chaudières

ALSTOM propose tout un éventail d'équipements pour les chaudières, et notamment :

- des chaudières à combustion en suspension de 50 à 1 200 MW, intégrant les dernières technologies de charbon pulvérisé ;
- des chaudières à lit fluidifié circulant de 50 à 600 MW, et des chaudières à lit fluidifié hybride ; et

- des éléments de chaudière pour la récupération de chaleur, notamment des systèmes de préchauffage d'air et des pulvérisateurs de charbon.

Systèmes de contrôle-commande

ALSTOM fournit des systèmes et des solutions à la pointe du progrès en matière de contrôle-commande, de surveillance et de gestion des centrales et des équipements (chaudières, turbines à vapeur, etc.).

COMBUSTION PROPRE

Le savoir-faire technologique d'ALSTOM dans le domaine des chaudières et des systèmes d'alimentation permet de garantir la combustion propre de tous les combustibles. Le Groupe a ainsi mis au point une famille de systèmes de combustion, avec brûleur à chauffe tangentielle et faible émission d'oxyde d'azote (NO_x) capables de réduire significativement les émissions de gaz, notamment de l'oxyde d'azote.

ALSTOM est le premier fournisseur mondial de systèmes de contrôle de la qualité de l'air pour le secteur de la production d'électricité et pour de nombreuses autres applications industrielles. L'étendue des solutions de post-combustion proposées permettra aux clients de respecter les exigences actuelles et futures en matière d'émission de tous les polluants traditionnels :

- Contrôle des émissions de dioxyde de soufre (SO₂) : jusqu'à 98 % de réduction ;
- Contrôle des émissions d'oxyde d'azote (NO_x) : jusqu'à 90 % de réduction ;
- Contrôle d'émission de particules : ALSTOM est conforme aux normes PM 2,5 ;
- Contrôle des émissions de mercure : jusqu'à 90 % de réduction.

La prochaine étape consistera à capturer les émissions de CO₂. ALSTOM teste déjà une solution d'avenir à l'échelle industrielle, qui a été mise au point en s'appuyant sur son expertise du contrôle des polluants traditionnels.

Centrales énergétiques à gaz

ALSTOM possède une expérience et un savoir-faire uniques des projets de centrales à gaz, à cycle simple et combiné ou en cogénération. Aujourd'hui, les centrales construites par le Groupe produisent plus de 100 GW pour des applications diverses de production d'électricité et de chauffage.

CENTRALES INTÉGRÉES À CYCLE SIMPLE

Lorsqu'il est nécessaire de construire rapidement des installations de production électrique, il n'existe aujourd'hui que peu d'alternatives aux turbines à gaz à cycle ouvert. ALSTOM est l'un des fournisseurs privilégiés des clients pour lesquels la fiabilité et le respect des délais de livraison sont essentiels.

CENTRALES INTÉGRÉES À CYCLE COMBINÉ

Pour les clients souhaitant disposer à la fois de capacités de production d'énergie efficaces, flexibles et compétitives, ALSTOM propose des

solutions modulaires de centrales à cycle combiné, conçues pour assurer les meilleurs résultats en termes de performance, de contrôle des émissions et de délai d'installation. Les modules de référence développés par ALSTOM s'adaptent aux conditions particulières des différents sites ainsi qu'aux exigences propres à chaque centrale. En outre, la conception intégrée des centrales offre de nombreux avantages : délais d'installation raccourcis, performance optimale, faible taux d'émissions et grande flexibilité d'exploitation.

Les compétences et l'expérience d'ALSTOM dans ce domaine couvrent également des applications spécifiques, telles que la cogénération pour le chauffage urbain, les processus industriels ou la désalinisation, ou encore la construction par phase et l'ajout d'équipements vapeur permettant de transformer une centrale à cycle simple en centrale à cycle combiné.

PRODUITS

Turbines à gaz

Les turbines à gaz d'ALSTOM (d'une puissance de 50 à 280 MW) sont adaptées à la fois aux applications ouvertes, combinées et/ou de cogénération.

La gamme des turbines à gaz d'ALSTOM comprend les produits suivants :

- GT26 (281 MW) pour 50 Hz
- GT24 (188 MW) pour 60 Hz
- GT13E2 (172 MW) pour 50 Hz
- GT11N2 (115 MW) pour 50 et 60 Hz
- GT11NM (87 MW) pour 60 Hz
- GT8C2 (56 MW) pour 50 et 60 Hz

Turboalternateurs

La plupart des turboalternateurs d'ALSTOM pour les centrales à cycle combiné utilisent la technologie simple à refroidissement par air, qui combine facilité de maintenance et rendement élevé, proche de 99 %. Une recherche constante d'amélioration a permis à ALSTOM de construire le plus grand turboalternateur refroidi par air au monde, d'une capacité de production de 320 MW (400 MVA).

Systèmes de contrôle-commande

ALSTOM propose des systèmes de contrôle-commande de dernière génération, notamment des systèmes de commande répartis ou DCS (Plant Distributed Control Systems), des dispositifs de surveillance associés et des systèmes de gestion de la centrale.

Chaudières de récupération de chaleur

La large gamme de chaudières de récupération proposée par ALSTOM assure une excellente performance du cycle opérationnel, la maîtrise des coûts de construction et un rendement optimal d'exploitation. ALSTOM possède une expérience inégalée dans ce domaine, qu'il s'agisse de chaudières de récupération à ballon horizontal ou vertical ou de chaudières à circulation forcée.

Hydro

ALSTOM est l'un des leaders du marché des turbines et alternateurs hydrauliques, et a installé 25 % des capacités de production d'énergie hydroélectrique exploitées dans le monde. Tous les composants essentiels sont fabriqués dans des sites du Groupe.

Une collaboration avec Bouygues a donné naissance à une co-entreprise détenue à parts égales par ALSTOM et Bouygues, nommée ALSTOM Hydro. Cette opération a été finalisée le 31 octobre 2006, lorsque Bouygues a acheté une participation de 50 % dans les activités hydroélectriques d'ALSTOM.

SOLUTIONS DE PRODUCTION ÉNERGÉTIQUE D'ALSTOM HYDRO

L'eau constitue la plus grande réserve au monde d'énergie renouvelable, à même de contribuer largement à la réduction des émissions de dioxyde de carbone et de lutter contre l'aggravation du réchauffement climatique.

ALSTOM Hydro offre aujourd'hui la gamme la plus complète d'équipements et de services destinés à tous les types de projets hydroélectriques, de petite à grande échelle, allant de la simple fourniture d'équipements à la réalisation de projets clés en main.

Interlocuteur unique de ses clients, ALSTOM Hydro assure la coordination et l'interface avec les différents partenaires impliqués (études techniques, génie civil, etc.) et, le cas échéant, dirige les consortiums chargés de mener à bien de grands projets, en assumant l'entière responsabilité du projet et de son optimisation.

Les centrales d'ALSTOM Hydro associent fiabilité et haut rendement, en transformant plus de 90 % de l'énergie disponible en électricité.

ALSTOM Hydro a par ailleurs développé tout un ensemble de solutions clés en main : basées sur des équipements électromécaniques standardisés pour des applications industrielles et agricoles, elles permettent de répondre à tous les besoins, de 5 MW à 30 MW.

PRODUITS

Turbines jusqu'à 900 MW

ALSTOM Hydro propose une gamme complète de turbines hydrauliques jusqu'à 900 MW, adaptées à toutes les demandes de nouveaux équipements ou de réhabilitation de sites. Les principaux produits sont les turbines Francis, Kaplan, Pelton, les turbines-pompe et les groupes bulbe, ainsi que les régulateurs de vitesse.

Alternateurs jusqu'à 1 000 MVA

Les alternateurs d'ALSTOM Hydro produisent jusqu'à 1 000 MVA pour tout type d'applications hydroélectriques, et englobent les alternateurs hydrauliques de grande, moyenne et faible puissances, les groupes bulbe, les alternateurs diesel et les systèmes d'excitation.

Équipements hydromécaniques

La demande en eau va croissant, mais son contrôle, sa distribution et son évacuation imposent de mettre en place de nombreux équipements spécialisés. ALSTOM Hydro conçoit et fabrique des équipements hydromécaniques destinés aux centrales hydrauliques ainsi qu'aux voies navigables et aux systèmes d'irrigation.

Systèmes auxiliaires et de contrôle-commande

ALSTOM Hydro possède les compétences indispensables pour optimiser la production pour tous les types de centrales hydroélectriques. Ses systèmes de contrôle permettent de réguler rapidement et facilement la production, afin de réagir en quelques secondes à une baisse de production ou à un pic de demande.

Centrales nucléaires

De plus en plus de pays s'intéressent au nucléaire, dans une recherche d'équilibre avec les énergies produisant du CO₂ afin de limiter le réchauffement climatique. ALSTOM est l'un des premiers acteurs mondiaux dans le secteur des centrales nucléaires et possède une expertise et un savoir-faire étendus en matière d'îlots conventionnels et de maintenance de ces centrales.

SOLUTIONS NUCLÉAIRES

Les compétences d'ALSTOM couvrent toutes les phases de mise en œuvre des systèmes de conversion d'énergie : obtention des autorisations, conception générale et détaillée de l'îlot conventionnel, schéma d'implantation, études de génie civil, fourniture des équipements, études techniques des équipements et contrôles électriques, documentation et formation, assistance technique à la construction, mise en service et tests de performance.

PRODUITS

Turbines à vapeur

Avec plus de 175 turbines à vapeur pour centrales nucléaires fabriquées et installées, ALSTOM s'est imposé comme un des leaders du marché. Exploitées dans différents pays du globe, ces turbines ont fait la preuve de leur fiabilité et de leur niveau de performance. ALSTOM a par ailleurs fabriqué les plus grandes turbines à vapeur au monde : quatre unités de 1 550 MW qui cumulent déjà 200 000 heures de fonctionnement.

Turboalternateurs

Les turboalternateurs pour centrales nucléaires d'ALSTOM sont les plus grands actuellement en exploitation dans le monde et sont adaptés à la puissance des plus gros réacteurs. Ces alternateurs sont conçus pour atteindre des objectifs très exigeants en termes de fiabilité et de durée de vie et, à ce jour, ils peuvent atteindre une puissance de 1 800 MW.

ALSTOM a construit environ 30 % du parc mondial de turboalternateurs pour centrales nucléaires.

Réhabilitation d'installations existantes

Toute une génération de centrales électriques, construites au cours des 10 à 40 dernières années, doit être mise en conformité avec des réglementations nouvelles et évolutives en matière de réduction des émissions. Pour faire face à ces obligations tout en optimisant le rendement des centrales, leur disponibilité et leur durée de vie, ALSTOM a développé des technologies de pointe : réhabilitation complète des chaudières, des turbines et des systèmes de contrôle de la qualité de l'air, mise à niveau intégrale des centrales, offres ciblées de réhabilitation, et contrats d'assistance à la maintenance.

En outre, le Groupe propose une solution intégrée unique, associant la réhabilitation de la chaudière à celle des turbines, à même d'améliorer la rentabilité économique de la centrale ainsi que ses atouts environnementaux.

ALSTOM a pris en charge la réhabilitation de plus de 340 cylindres de son propre parc et de plus de 250 cylindres fabriqués par des tiers et possède à ce titre l'expérience la plus solide sur le marché.

OFFRE POWER SERVICE

Le Secteur Power Service propose un ensemble de produits, services et activités d'assistance à ses clients qui exploitent des équipements de production d'énergie dans toutes les régions du monde.

Le Secteur dispose d'un portefeuille de produits et services comprenant :

- les pièces détachées, y compris les pièces remises en état et les réparations en atelier ;
- le service sur site : gestion des arrêts de tranches, réparations sur site, montage, mise en service, construction, supervision ;
- le conseil et le support technique : services techniques, évaluation de l'état des centrales, conseil, formation, surveillance et diagnostic, analyse des performances ;
- l'amélioration des performances : mises à niveau, augmentation de puissance, modernisation, optimisation, prolongation de la durée de vie ; et
- les contrats de service : gestion des stocks, gestion de la maintenance, contrats de service à long terme, exploitation et maintenance de tous les principaux composants des centrales électriques, ou combinaison de ces différents services sous forme de solutions intégrées. Ces solutions sont conçues pour répondre aux besoins spécifiques des clients en matière de gestion du cycle de vie des actifs, d'amélioration des performances, de gestion du risque, de gestion des coûts et de conformité environnementale.

L'offre sur mesure de Power Service est particulièrement adaptée à la demande croissante de partenariats à long terme de la part des producteurs d'électricité.

Le Secteur Power Service s'appuie sur plus de 15 000 spécialistes répartis dans 25 centres d'expertise technique et 200 centres de services locaux, dans 70 pays à travers le monde.

Power Service intervient sur toutes les technologies présentes dans une centrale :

Turbines à gaz

Compte tenu de l'augmentation constante du prix du gaz naturel, le rendement des turbines et l'extension de la durée de vie des composants sont désormais une préoccupation majeure des industriels. Pour y répondre, Power Service développe des solutions innovantes de mise à niveau des turbines à gaz permettant d'obtenir des améliorations de rendement thermique considérables au meilleur coût. Le Secteur maîtrise les dernières technologies en matière de revêtement et de reconditionnement, ce qui permet de garantir la fiabilité et la longévité des pièces.

Turbines à vapeur

Lors d'un bref arrêt des turbines, tout retard de livraison des pièces peut entraîner des conséquences très coûteuses. Le processus de fabrication et d'approvisionnement des ailettes mis sur pied par ALSTOM est emblématique de la réactivité de Power Service, reconnu comme l'un des fournisseurs assurant la livraison la plus rapide des pièces critiques. La réputation du Secteur en termes de prolongation de la durée de vie des composants est également bien établie.

Alternateurs

À mesure que l'âge moyen des alternateurs des centrales électriques avance, la prolongation de la durée de vie et la gestion des risques de panne deviennent de plus en plus critiques, et les exploitants de ces centrales veulent pouvoir s'appuyer sur des méthodes de contrôle des coûts efficaces pour des composants comme les rotors et les stators. Power Service a développé des systèmes de surveillance et de diagnostic reposant sur une évaluation permanente de l'état des composants qui limite les arrêts intempestifs. Power Service propose le service le plus efficace au monde pour le rebobinage des composants et garantit des délais de redémarrage extrêmement rapides. De même, ses résultats en matière d'augmentation de puissance des unités après mise à niveau et reconditionnement sont excellents.

Chaudières

Chef de file de la production de vapeur depuis plus d'un siècle, ALSTOM possède une expérience, des compétences et une réactivité uniques en matière d'équipement et d'installation de chaudières. Power Service travaille en partenariat avec les exploitants pour répondre à leurs besoins opérationnels et leur offrir des produits fiables, performants et durables. Par ailleurs, les ingénieurs et techniciens de Power Service mettent au service des clients leurs compétences pour évaluer l'état des équipements et assurer des conditions d'exploitation optimales.

Équipements auxiliaires électromécaniques

Le savoir-faire d'ALSTOM couvre toutes les disciplines mises en œuvre pour l'exploitation et la maintenance d'une centrale. Qu'il s'agisse des composants mécaniques, hydrauliques, électriques ou électroniques, depuis leur conception technique jusqu'à leur entretien, Power Service dispose du personnel et de l'expérience nécessaires pour répondre aux besoins de ses clients.

Équipements d'instrumentation, de contrôle et électriques

ALSTOM a considérablement investi dans le développement de solutions innovantes et économiques. Les experts de Power Service sont ainsi en mesure d'intégrer des architectures de contrôle modernes dans les systèmes existants : grâce à la mise en œuvre d'un processus global d'évaluation et d'optimisation des actifs, les performances et le rendement d'origine de tous les sous-systèmes extérieurs de la centrale sont garantis, voire améliorés.

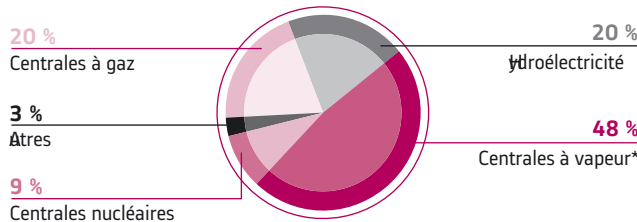
Équipements de protection environnementale

La conformité aux normes environnementales en vigueur dans les différents pays impose de mettre en place des technologies et une gestion innovantes et réactives. Power Service propose des services en ligne de contrôle environnemental assurant un équilibre optimal entre coût et performance. Power Service a par exemple élaboré un ensemble de méthodes économiquement rentables pour la mise à niveau et la réfection des précipitateurs et des systèmes de filtration, qui permet de maîtriser les coûts de rénovation des composants essentiels. Les solutions ALSTOM de réduction des émissions de particules ou de dioxyde de soufre assurent la conformité à long terme aux normes environnementales tout en garantissant une disponibilité maximale pour un coût maîtrisé.

Caractéristiques du secteur d'activité

La capacité mondiale de production d'électricité au début de l'année 2006 était estimée à environ 4 230 GW. Le graphique ci-après montre la répartition de cette base installée par type de technologie.

Base installée par technologie



* 64 % des centrales à vapeur sont alimentées au charbon, 19 % au gaz, 14 % au pétrole, 3 % autres.

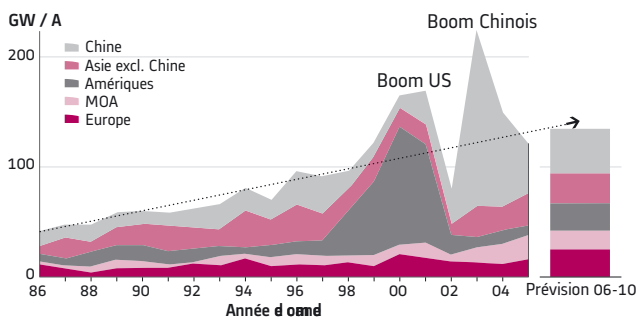
Source : ALSTOM, Utility Data Institute (UDI) – Situation au 1^{er} janvier 2006.

L'effort d'investissement dans la production d'électricité qui devra être consenti au cours des prochaines décennies est particulièrement élevé : selon l'estimation 2006 de l'IEA (Agence Internationale de l'Énergie), il devrait s'élever à environ € 140 milliards par an d'ici à 2030.

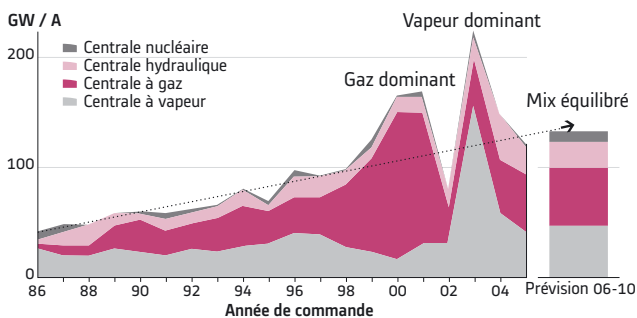
Évolution du marché

Les graphiques suivants illustrent l'évolution du marché des centrales électriques de grande puissance, par région et par technologie, qui est couvert par les activités d'ALSTOM :

Évolution du marché



Nota : centrales à gaz de grande puissance, centrales à vapeur de grande puissance, turbines à vapeur à cycle combiné, nucléaire et hydro.



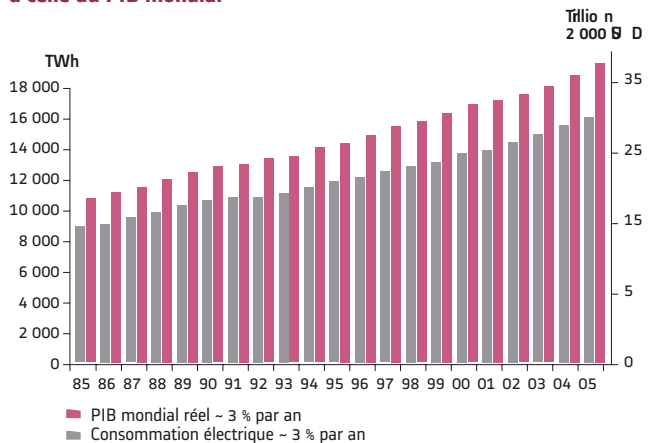
Source : ALSTOM

La demande d'équipements de production d'électricité est déterminée par un ensemble de facteurs complexes et interdépendants, décrits ci-après :

Croissance économique

La demande mondiale de nouvelles centrales est généralement plus forte dans les régions où la croissance économique est élevée. Historiquement, il y a toujours eu une forte corrélation entre l'augmentation de la consommation d'électricité et la croissance du PIB mondial, bien que la demande d'équipements de production d'électricité puisse fluctuer de façon sensible à court terme. L'évolution des habitudes de consommation, qui favorisent l'électricité, a également un impact positif sur la demande d'équipements de production d'énergie.

Croissance de la consommation d'électricité par rapport à celle du PIB mondial



Source : ALSTOM, EIA-DOE, Banque Mondiale.

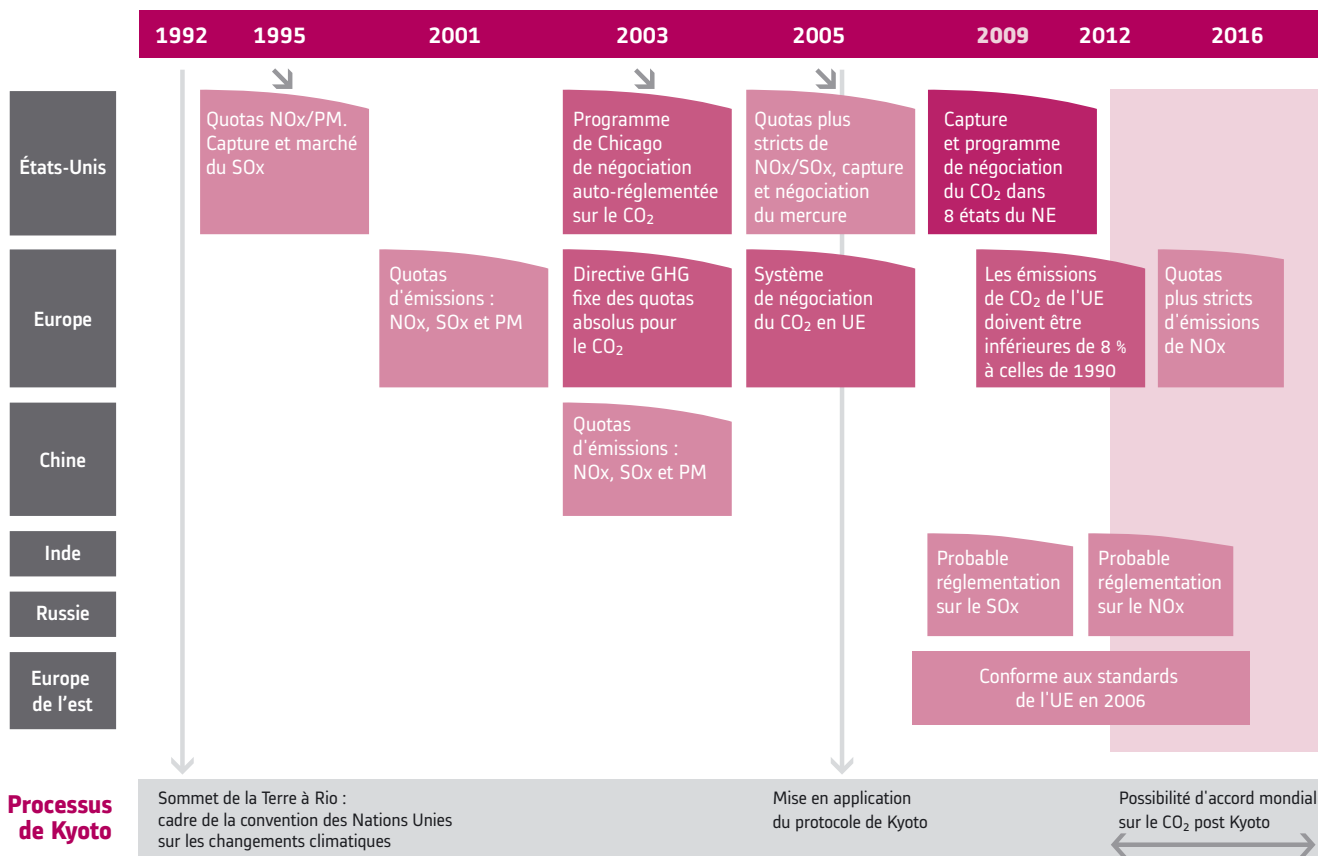
Après une période de très forte croissance des investissements dans les infrastructures de production d'énergie aux États-Unis depuis la fin des années 1990, les commandes ont chuté brutalement en 2002. En 2003 et 2004, l'économie mondiale a été stimulée par une croissance sans précédent en Chine, accompagnée d'une envolée de la demande de nouvelles centrales électriques dans le pays. Cette évolution du marché – déclin en Amérique du Nord et croissance en Asie – s'est accompagnée d'une mutation du gaz vers le charbon et l'hydroélectricité, qui correspond en grande partie à la nature des ressources dans cette région du monde. En 2005/06, la demande de centrales conventionnelles à vapeur et hydroélectriques s'est maintenue à un niveau élevé, tandis que les commandes de centrales à gaz ont fortement augmenté, notamment au Moyen-Orient et en Europe. Avec la baisse des commandes en Chine, la répartition entre technologies a été relativement équilibrée. ALSTOM prévoit que, dans les années à venir, le marché mondial restera équilibré, tant en termes de technologies que de géographie, avec deux tiers d'énergie fossile (centrales à vapeur principalement alimentées au charbon et centrales à gaz), un fort marché de l'hydroélectricité, et un marché du nucléaire croissant bien que plus modeste en taille. Il est probable que l'Asie demeure le premier marché mondial, la demande étant emmenée par la Chine et l'Inde. Le reste du marché mondial devrait se répartir équitablement entre le Moyen-Orient, notamment pour de grands projets combinés Eau/Électricité (IWPP), l'Europe – avec un marché soutenu du charbon en Allemagne et un possible redressement en Russie – et le continent américain.

Préoccupations environnementales

Aux côtés des questions de sécurité énergétique, les préoccupations environnementales ont été au cœur des débats depuis plusieurs années. Un changement des comportements est visible, poussé par

des législations de plus en plus strictes et le consensus établi entre les constructeurs, les producteurs, le grand public et les politiques pour prendre des mesures de lutte contre le réchauffement planétaire et la pollution.

Les législations environnementales, un levier essentiel du changement



Source : IPCC, ALSTOM

Ces préoccupations environnementales ont non seulement renforcé la demande de technologies de combustion propre du charbon, mais elles ont aussi contribué à l'augmentation des commandes de réhabilitation de centrales existantes et d'intégration de systèmes antipollution, un domaine dans lequel ALSTOM est particulièrement compétent. Les perspectives pour ce marché des équipements de protection de l'environnement sont positives, y compris en Asie, les toutes prochaines années devant être exceptionnellement favorables en Amérique du Nord et en Europe pour les systèmes de réduction des émissions d'oxyde de soufre, compte tenu des délais impartis de mise en conformité.

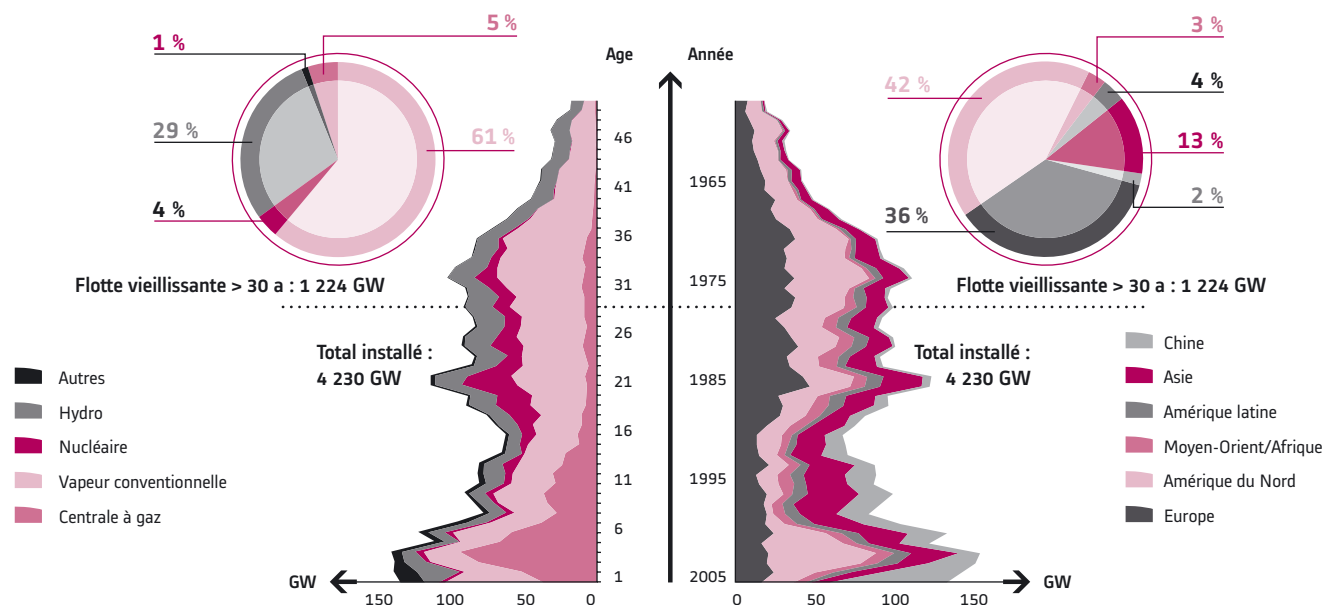
Vieillessement des centrales existantes

La demande de réhabilitation va être stimulée par le vieillissement des centrales existantes et par le renforcement des normes environnementales. Même avec une faible croissance du PIB, le nombre croissant de centrales devant être mises hors service en raison de leur

âge favorisera la demande de nouveaux équipements pour maintenir les capacités de production des installations existantes. Au cours des dernières années, la demande de maintenance et de réhabilitation a été renforcée par une tendance générale chez les producteurs d'énergie à augmenter le rendement, réduire les coûts d'exploitation et prolonger la durée de service des centrales existantes. Cette augmentation de la demande de mise à niveau des installations a essentiellement bénéficié aux constructeurs de centrales tels qu'ALSTOM, et le Groupe estime qu'elle constituera une importante source de croissance pour ses activités Power Service, en particulier sur le marché européen.

Selon l'analyse du Groupe, réalisée à partir de données publiées par l'institut américain Utility Data Institute (UDI) et de statistiques internes, ALSTOM a installé près de 25 % des équipements de production d'électricité thermique dans le monde. Le Groupe considère que son expérience d'installation et d'entretien de cette base installée est essentielle pour remporter de nouveaux contrats de service et soutenir la progression future du chiffre d'affaires du Secteur Power Service.

Pyramide des âges de la base installée dans le monde



Note : 180 GW n'ont pas été pris en compte en raison de la date de livraison inconnue.

Source : ALSTOM, UDI.

Déréglementation et libéralisation

Le processus de déréglementation et de libéralisation des marchés de l'électricité a modifié le profil de clientèle et a eu un impact sur la demande. Ce fut particulièrement le cas lors de la forte croissance du marché aux États-Unis, où la demande a essentiellement émané d'entreprises commerciales, c'est-à-dire d'exploitants privés de centrales électriques qui vendent leur électricité de façon indépendante.

Cependant, l'envolée du prix du pétrole et des coûts liés au CO₂, ainsi que celui de l'électricité fournie aux industriels comme aux particuliers, a entraîné une restructuration du secteur. La hausse des prix de l'énergie a fait planer la menace d'une intervention des pouvoirs publics pour plafonner ou limiter les augmentations, a accru le risque politique pour les compagnies d'électricité et, finalement, mis en doute la pertinence du processus de libéralisation. Par ailleurs, les préoccupations relatives à la sécurité de l'approvisionnement énergétique vont croissant et favorisent l'intervention des gouvernements dans les décisions d'investissement, notamment pour de nouvelles installations nucléaires. Néanmoins, un lent retour à l'équilibre entre économie de marchés et contrôle gouvernemental semble se dessiner dans plusieurs régions.

Le processus de libéralisation, à l'origine d'une grande part des nouveaux investissements de ces dernières années, a également entraîné une pression considérable sur les coûts des centrales et une plus forte demande pour des installations plus efficaces, plus respectueuses de l'environnement et offrant une rentabilité d'exploitation plus élevée. La croissance du marché des services est également favorisée par le nombre croissant de centrales construites et détenues par des sociétés privées qui externalisent souvent l'essentiel des activités d'exploitation et de maintenance. Cette tendance

s'est maintenue, même en période de réduction des initiatives privées, dans la mesure où les entreprises publiques adoptent également une stratégie de réduction des coûts et d'optimisation de leurs actifs.

Enfin, si la dérégulation influence le rythme d'évolution du marché et les choix technologiques, elle n'a pas d'incidence sur le volume de la demande. Par ailleurs, son impact sur le prix final de l'électricité n'a pas été démontré.

Prix et disponibilité des combustibles

Le prix des combustibles et leur disponibilité ne sont pas des facteurs clés de variation de la demande d'électricité, mais ils influencent les choix technologiques.

Les dernières années ont été marquées par une augmentation du prix des combustibles et par des préoccupations fortes en matière de sécurité d'approvisionnement énergétique. Mais la hausse des prix de l'énergie ne concerne pas uniquement le pétrole, car le gaz naturel, le charbon et l'uranium sont aussi affectés par ce phénomène général d'augmentation des prix, et elle intervient dans le choix des investissements dans de nouvelles centrales.

Le prix du gaz a ainsi connu l'augmentation la plus spectaculaire avec une multiplication par deux ou plus par rapport à la fin des années quatre-vingt-dix, époque où les investissements dans les turbines à gaz étaient massifs aux États-Unis. Il est en outre plus volatil que le prix du charbon ou de l'uranium. La hausse du prix des combustibles est générale, mais tous n'ont pas le même impact sur le coût de l'électricité produite dans les centrales : les centrales à gaz sont plus sensibles aux variations de

prix que celles alimentées au charbon ou que les centrales nucléaires. Actuellement, le charbon est le combustible dont la consommation mondiale connaît la plus forte croissance, sachant que la Chine à elle seule est à l'origine de la plus grande part de cette hausse.

La volatilité des prix des matières premières, les préoccupations de sécurité énergétique et la volonté de réduire les émissions de gaz à effet de serre ont par ailleurs conduit à un retour au premier plan des centrales nucléaires dans les programmes de développement de nombreux pays.

Les ressources en énergie sont inégalement réparties : le Moyen-Orient possède, et de loin, les plus importantes réserves de pétrole dont il est aussi le plus grand producteur mondial. Les États-Unis, l'Europe occidentale et la région Asie/Pacifique sont quant à eux les plus gros importateurs de pétrole. La répartition est un peu différente pour le gaz : si le Moyen-Orient possède également la plus grande part des réserves mondiales connues, la Russie en détient à elle seule plus de 25 % et ce pays est aussi le principal exportateur de gaz naturel. Enfin, le charbon est une source d'énergie abondante dans de nombreuses régions du monde, la Chine, l'Inde, l'Australie, l'Afrique du Sud, la Russie, l'Europe occidentale et les États-Unis qui possèdent les plus importantes réserves de ce combustible.

En conclusion, l'équilibre entre les différentes technologies et combustibles semble être la solution la plus à même de permettre aux entreprises de production d'électricité d'assurer leur rentabilité à long terme et de garantir la sécurité de l'approvisionnement de chaque pays.

Position concurrentielle

Les Secteurs Power d'ALSTOM sont parmi les leaders mondiaux sur la plupart de leurs segments d'activité.

POSITION CONCURRENTIELLE DE POWER SYSTEMS

Toutes les activités du Secteur Power Systems occupent des positions mondiales de premier plan.

Sur le segment des turbines à gaz, Power Systems est en concurrence avec trois autres grands groupes : General Electric, Siemens et Mitsubishi Heavy Industries.

Dans le domaine des turbines à vapeur, les concurrents de Power Systems sont des entreprises mondiales comme Siemens, Mitsubishi Heavy Industries, Toshiba ou General Electric, mais aussi des fournisseurs locaux tels que Shanghai Electric, Harbin et Dongfang en Chine, ou encore BHEL en Inde.

Les principaux concurrents de Power Systems sur le marché des chaudières sont Mitsubishi Heavy Industries, Babcock & Wilcox, Babcock Hitachi, Foster Wheeler et les fabricants locaux chinois et indiens cités ci-avant.

Dans le domaine des systèmes de contrôle des émissions pour les producteurs d'électricité, les principaux concurrents sont Fisia Babcock, BPI, Babcock & Wilcox, Lurgi, Siemens-Wheelabrator, Mitsubishi Heavy Industries, Babcock Hitachi, Black & Veatch et Austria Energy & Environment.

Le Secteur est en concurrence avec Hamon, FLS Airtech, Solios, Mitsubishi, Voest Alpine, Enfil et BHA pour la fourniture de systèmes de contrôle des émissions destinés à l'industrie.

Sur le marché de l'hydroélectricité, les principaux concurrents d'ALSTOM Hydro sont Voith-Siemens, Andritz VATECH Hydro et IMPSA, ainsi que les fabricants locaux Harbin et Dongfang en Chine, et BHEL en Inde.

Power Systems dispose de nombreux points forts :

- une compétence reconnue dans la fourniture de centrales clés en main optimisées, intégrant tous les composants essentiels issus de sa propre technologie (turbines, alternateurs, chaudières, condenseurs, systèmes de protection environnementale, systèmes électriques et systèmes de contrôle) ;
- une grande expérience des turbines à gaz de grande et moyenne puissances, avec un catalogue de machines ayant largement fait leurs preuves ;
- une implantation solide sur le marché et une expérience considérable de toutes les technologies de chaudières, notamment de la combustion propre du charbon ;
- une large présence mondiale, bien équilibrée géographiquement ;
- une position de leader sur le marché des turbines à vapeur, des alternateurs et des îlots conventionnels pour centrales nucléaires ;
- une position de leader mondial des systèmes et produits hydroélectriques, à travers la joint-venture avec Bouygues.

POSITION CONCURRENTIELLE DE POWER SERVICE

Les principaux concurrents de Power Service sont d'autres constructeurs d'équipements de production d'énergie, tels que General Electric, Siemens-Westinghouse et Mitsubishi, qui se consacrent principalement à l'entretien de leurs propres équipements, ainsi que différents petits prestataires de service locaux et indépendants.

Le Secteur Power Service dispose de nombreux atouts :

- un vaste réseau mondial comptant plus de 200 centres de services locaux dans 70 pays ;
- une importante base d'équipements de production d'électricité fournis par ALSTOM ;
- un portefeuille de produits et de services conséquent, couvrant la totalité des systèmes et technologies mis en œuvre dans les centrales ; et
- le développement permanent de produits et services innovants, grâce à une politique active en recherche & développement.

Priorités en matière de recherche et développement

R&D POWER SYSTEMS

Le programme R&D de Power Systems s'inscrit sur le long terme et vise à développer et/ou acquérir les meilleures technologies pour assurer aux exploitants de centrales du monde entier – aujourd'hui et demain – des résultats optimaux en termes commercial, de rentabilité et de protection de l'environnement.

Le Secteur a poursuivi ses recherches d'amélioration des performances de ses turbines à gaz GT26 et GT13, notamment grâce au développement :

- de systèmes de refroidissement plus efficaces ;
- de l'augmentation de la température, de la pression et de la vitesse des turbines ;
- de matériaux évolués, tels que la céramique, des alliages et des matériaux supraconducteurs ; et
- de dispositifs d'isolation améliorés.

L'énergie propre est un autre domaine dans lequel les avancées sont notables. Les niveaux de plus en plus élevés de CO₂ et autres gaz à effet de serre ont un impact considérable sur le réchauffement planétaire et les changements climatiques.

Les installations actuelles de production énergétique étant à l'origine d'un tiers des émissions de gaz à effet de serre, le CO₂ émis par les centrales existantes constitue aujourd'hui un problème majeur. L'une des priorités d'ALSTOM est de produire de l'énergie propre dans des centrales brûlant des combustibles fossiles, grâce à la mise en œuvre de technologies innovantes mais à l'efficacité avérée.

L'amélioration du rendement est un objectif majeur car il est synonyme de moindre consommation de combustible par unité d'électricité produite. Les centres R&D ALSTOM ont donc cherché avant tout comment accroître le rendement et la performance de tous les types de systèmes de production énergétique, de la livraison du combustible au traitement des fumées. Les innovations dans la technologie des chaudières permettront aux nouvelles centrales à charbon supercritiques et ultra-supercritiques d'atteindre un rendement d'environ 50 %, tout en garantissant leur fiabilité et leur disponibilité.

Le Groupe estime par ailleurs que la capture du CO₂ est la prochaine étape indispensable et, à ce titre, ALSTOM est à la pointe du développement de solutions fiables et économiques de capture du CO₂ qui pourront être mises en œuvre à la fois dans les centrales existantes et dans les nouvelles centrales. Des projets pilotes ont été lancés en Europe et aux États-Unis, en collaboration avec les principaux clients, pour mener des expériences de capture post-combustion et d'oxycombustion.

ALSTOM est ainsi en tête de la course pour la réduction des émissions des polluants traditionnels.

Les technologies de combustion propre des centrales de production énergétique alimentées en combustible fossile continueront de dominer le marché à court et moyen termes et ALSTOM poursuivra son effort pour proposer un portefeuille de technologies répondant aux demandes des clients et aux préoccupations environnementales.

L'orientation des programmes de R&D d'ALSTOM est essentiellement guidée par les besoins actuels et futurs du marché. Pour assurer la meilleure adéquation de ses produits aux attentes, les ressources de R&D font partie intégrante des activités du Groupe. Les principaux centres de développement sont situés en France, en Allemagne, en Suisse, au Royaume-Uni et aux États-Unis. Power Systems emploie plus de 4 000 ingénieurs et dispose de 22 centres de développement ainsi que de 13 laboratoires dans le monde entier. Outre ses ressources internes, ALSTOM collabore activement avec les plus grandes universités pour bénéficier de l'accès à leurs installations ainsi que de l'expérience des meilleurs chercheurs. Le Groupe a ainsi mis sur pied des partenariats avec une quarantaine d'universités dans le monde, où des projets de recherche sont actuellement en cours.

ALSTOM collabore également avec certains de ses clients pour construire des centrales pilotes, par exemple pour accroître le rendement et capturer puis stocker le CO₂. Un accord a ainsi été conclu en mars 2007 entre ALSTOM et AEP – principal producteur d'électricité à base de charbon aux États-Unis – dans l'optique de commercialiser la technologie de capture du CO₂ à partir de 2011.

Bien que la plus grande part des innovations technologiques naissent actuellement en Europe occidentale et aux États-Unis, ALSTOM implante des centres d'excellence dans d'autres régions d'Europe ainsi qu'en Inde et en Chine, là où la demande de nouvelles installations de production électrique sera la plus forte dans les années à venir.

R&D POWER SERVICE

Chaque jour, le Secteur Power Service met en œuvre son savoir-faire unique en matière d'exploitation et de maintenance des centrales, tout en réduisant le niveau de risque pour ses clients.

Power Service a lancé plusieurs programmes de R&D visant à créer encore davantage de valeur pour les clients et portant notamment sur la mise à niveau des turbines à gaz, les processus de surveillance et de diagnostic, les solutions favorisant la performance et le cycle de vie, le remplacement des pièces de turbines à vapeur, ainsi que les solutions de rebobinage des alternateurs.

En matière de services pour les turbines à gaz et les centrales à cycle combiné, les activités de R&D du Secteur portent principalement sur l'amélioration du rendement thermique, la réduction du coût des cycles de vie et la prise en charge des questions environnementales dans les centrales existantes. À cet égard, l'objectif du Secteur est non seulement

d'offrir des solutions garantissant la compétitivité des centrales existantes, mais également de réduire leurs impacts sur l'environnement. S'appuyant sur la technologie ALSTOM de brûleurs propres des turbines à gaz, la R&D de Power Service a conçu des solutions de combustion permettant aux clients de respecter les normes environnementales actuelles, quel que soit l'âge de la centrale.

Dans le domaine des processus de surveillance et de diagnostic, un effort particulier de recherche porte sur les techniques d'inspection récemment introduites, afin de tirer parti des toutes dernières technologies de commande à distance des moyens d'inspection et de réparation.

Grâce aux technologies évoluées d'ALSTOM pour la surveillance, l'évaluation et l'inspection, telles que ECORAM «CO₂-CUT» ou le programme de dépose des rotors de turbine à gaz, Power Service est en mesure d'analyser l'état d'une centrale, de recommander des mesures d'amélioration de la performance, de mettre en place des solutions de prolongation du cycle de vie, de veiller au respect des normes environnementales et d'accroître le taux de disponibilité de la centrale.

La mise en œuvre des solutions d'amélioration du rendement par Power Service permet aux exploitants des centrales de réaliser des économies immédiates sur le combustible sans altérer le niveau de production d'électricité, tout en respectant les dispositions du Protocole de Kyoto sur la réduction des émissions de CO₂.

En ce qui concerne le remplacement des pièces de turbines à vapeur, les améliorations apportées au processus de fabrication des profils d'ailettes stationnaires permettent désormais à Power Service de respecter les exigences géométriques de conception des aubes. Grâce en outre à des critères plus stricts de spécification des matériaux, les nouvelles aubes résistent mieux à la corrosion.

Par ailleurs, l'analyse statistique de la dynamique des fluides permet au Secteur de revoir la géométrie des aubes pour assurer un meilleur degré d'efficacité.

Dans le domaine des alternateurs, la R&D de Power Service a mis au point une solution économique de rebobinage du stator, en associant la technologie habituelle d'ALSTOM de refroidissement de l'acier inoxydable à des méthodes de fabrication à moindre coût.

Stratégie

STRATÉGIE POWER SYSTEMS

Les deux piliers de la stratégie de Power Systems sont :

- l'intégration de centrales,
- l'énergie propre.

Intégrateur de centrales

ALSTOM possède une expérience exceptionnelle d'intégrateur de centrales.

L'intégration de centrales s'applique à tous les types de produits et services. Il s'agit d'une méthode de pointe à forte valeur ajoutée pour le client : unique en son genre, elle consiste à créer toujours plus de valeur au travers de l'optimisation globale d'une technologie de production d'énergie, contrairement aux démarches visant à une simple réduction des coûts via le contrôle des produits. Elle permet :

- d'accroître le cash flow et de maîtriser les coûts,
- d'optimiser la puissance,
- d'améliorer le rendement des installations,
- de réduire la consommation de combustible,
- d'améliorer la flexibilité de l'exploitation.

Ce concept est particulièrement efficace pour la rénovation des centrales existantes.

Aujourd'hui, les exploitants de centrales doivent relever de nombreux défis pour que leurs installations soient plus compétitives tout en respectant les différentes normes environnementales. Dans un contexte où la demande d'électricité devrait encore progresser au cours des prochaines années, l'expérience d'ALSTOM pourra les y aider.

Énergie propre

ALSTOM est en mesure d'aider les exploitants de centrales à trouver le bon équilibre entre différentes sources d'énergie, en leur apportant les toutes dernières technologies de réduction des émissions des polluants traditionnels comme de gaz carbonique. À ce jour, ALSTOM est le mieux placé pour fournir les centrales les plus propres, quel que soit leur âge (existantes et nouvelles), le type de source d'énergie (combustibles fossiles, énergie hydraulique ou nucléaire) ou le type d'émissions (NO_x, SO_x, mercure et particules).

ALSTOM propose une gamme complète de produits conçus pour favoriser la réduction des émissions de polluants et de CO₂, voire pour produire de l'électricité propre de bout en bout de la chaîne de production.

Au-delà de ces deux piliers, le Secteur Power Systems poursuit la mise en œuvre de son programme Back to Basics, qui vise trois objectifs clés :

- obtenir davantage de commandes profitables, grâce à un redéploiement de la force de vente pour être présent au plus près du client ;
- améliorer la qualité de la gestion des projets ;
- optimiser la base de coûts en s'installant au plus près du marché et dans les zones où le coût du travail est moins élevé et la main d'œuvre flexible.

Dans ce cadre, la stratégie de Power Systems est de renforcer sa présence en Chine et en Inde, mais également de s'implanter en Russie et sur les marchés émergents.

Par ailleurs, le Secteur s'appuie sur des unités de production en Chine ou des bureaux d'études indiens pour exporter ses produits ou projets dans d'autres pays. Ainsi, la joint-venture ALSTOM Beizhong Power (ABP) permet au Groupe de s'implanter localement sur le marché chinois des turbines à vapeur et des alternateurs.

Le cas échéant, ALSTOM renforcera sa position par la mise en place de partenariats stratégiques et tirera profit des opportunités d'élargissement de sa gamme de produits. À cet égard, l'accord conclu le 2 avril 2007 avec le groupe russe Atomenergomash pour créer une joint-venture dédiée à la production d'îlots conventionnels pour les centrales nucléaires est un exemple récent de cette stratégie d'alliances.

STRATÉGIE POWER SERVICE

Fort d'une offre de services complète et d'une couverture mondiale et régionale étendue, ALSTOM est bien placé pour développer l'activité Power Service. La stratégie du Secteur vise à associer croissance et progression des résultats à tous les niveaux. Cette stratégie repose sur les axes prioritaires suivants :

- être un fournisseur de services intégrés pour les centrales, un expert de l'optimisation des performances et de l'allongement de la durée de vie des équipements ;
- poursuivre le développement de produits répondant parfaitement aux besoins des clients ;
- satisfaire les attentes du marché, notamment dans les régions en pleine expansion telles que la Chine, l'Inde et les États du Golfe ;
- élargir son portefeuille d'activités par le biais d'acquisitions ciblées ;
- s'imposer comme le meilleur en termes de réactivité et de délais, grâce à une recherche permanente d'excellence des processus ; et
- investir dans le développement de ses collaborateurs.

1

Activité du Groupe

Principaux indicateurs financiers

Le tableau suivant présente les principaux indicateurs financiers de l'ensemble des Secteurs Power Systems et Power Service :

Power, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	17 092	12 783	34 %
Commandes reçues	13 593	9 567	42 %
Chiffre d'affaires	8 871	7 932	12 %
Résultat opérationnel	711	543	31 %
Marge opérationnelle	8,0 %	6,8 %	
Résultat d'exploitation	674	482	40 %
Capitaux employés	1 480	1 373	8 %

Power, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	17 092	12 426	38 %
Commandes reçues	13 593	9 113	49 %
Chiffre d'affaires	8 871	7 432	19 %
Résultat opérationnel	711	509	40 %
Marge opérationnelle	8,0 %	6,8 %	

POWER SYSTEMS

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers du Secteur Power Systems :

Power Systems, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	11 873	8 447	41 %
Commandes reçues	9 535	6 076	57 %
Chiffre d'affaires	5 673	5 079	12 %
Résultat opérationnel	201	101	99 %
Marge opérationnelle	3,5 %	2,0 %	
Résultat d'exploitation	175	75	133 %
Capitaux employés	(648)	(439)	48 %

Power Systems, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	11 873	8 074	47 %
Commandes reçues	9 535	5 783	65 %
Chiffre d'affaires	5 673	4 724	20 %
Résultat opérationnel	201	85	137 %
Marge opérationnelle	3,5 %	1,8 %	

POWER SERVICE

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers du Secteur Power Service :

Power Service, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	5 219	4 336	20 %
Commandes reçues	4 058	3 491	16 %
Chiffre d'affaires	3 198	2 853	12 %
Résultat opérationnel	510	442	15 %
Marge opérationnelle	15,9 %	15,5 %	
Résultat d'exploitation	499	407	23 %
Capitaux employés	2 128	1 812	17 %

Power Service, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	5 219	4 352	20 %
Commandes reçues	4 058	3 330	22 %
Chiffre d'affaires	3 198	2 708	18 %
Résultat opérationnel	510	424	20 %
Marge opérationnelle	15,9 %	15,7 %	

Commentaires sur l'activité au cours de l'exercice

COMMANDES REÇUES

Power Systems

Après la « bulle » de la demande en turbines à gaz aux États-Unis au cours des années 2000 et 2001 et l'explosion de la demande chinoise dans le domaine des équipements au charbon des années 2003 et 2004, le marché européen a fortement crû dans le domaine des équipements pour centrales à gaz et à vapeur. Le marché mondial des équipements neufs devrait rester actif et se situer à un niveau supérieur à 130 GW par an dans les prochaines années. De plus, la nécessité de se mettre en conformité avec les réglementations environnementales et le vieillissement de la base installée ont soutenu la demande de remise à niveau de centrales électriques existantes.

L'Asie reste le principal marché avec environ 50 % de la demande mondiale d'équipements neufs. Le charbon et l'hydroélectricité sont et resteront les principales sources d'énergie en Chine et en Inde, alors que le gaz est prédominant dans le reste de l'Asie et en Australie. La reconnaissance de l'environnement comme un enjeu majeur a provoqué en Chine une croissance rapide du marché des équipements anti-pollution. La Chine et l'Inde ont toutes deux relancé des programmes nucléaires ambitieux.

De nouveaux projets de centrales à charbon, nécessitant la mise en œuvre de technologies plus efficaces de combustion propre du charbon, sont en cours d'élaboration en Europe centrale et du Nord. Dans cette région, la demande de rénovation des centrales à charbon existantes en vue d'améliorer leur performance environnementale connaît une croissance rapide en raison de la nécessité pour les opérateurs de respecter les échéances fixées par l'Union européenne. Le marché du nucléaire redémarre en Europe et le Groupe a obtenu une commande majeure en France.

L'Amérique du Nord connaît une forte demande d'équipements neufs en centrales à charbon à hauts rendements. La croissance du marché de la rénovation des centrales à charbon destinée à améliorer leurs caractéristiques environnementales a été très importante ces dernières années ; elle devrait se prolonger pour un temps du fait de la nécessité de respecter les échéances relatives aux émissions d'oxydes d'azote et de soufre. Le marché du nucléaire y redémarre également.

Power Systems a vu une diminution de ses entrées en commande en Asie/Pacifique pour l'exercice 2006/07 par rapport à l'exercice précédent. L'an dernier, le Secteur avait enregistré une commande pour un important projet hydroélectrique en Inde ; par ailleurs, l'exercice 2006/07 a vu un ralentissement temporaire de ce marché, en particulier en Asie du Sud-Est.

En Amérique latine, une croissance est enregistrée dans le domaine des équipements hydroélectriques, mais également dans le domaine des centrales au gaz et au charbon. Le marché a souffert de sous-investissement dans les dernières années, et les investissements devraient augmenter dans la région à court ou moyen terme.

Au Moyen-Orient et en Afrique, le marché est essentiellement un marché de centrales à gaz à l'exception de l'Afrique du Sud où le marché des centrales au charbon redémarre après plusieurs années d'investissement limité. Au Moyen-Orient, le marché a connu un ralentissement cette année après une croissance forte au cours des deux années précédentes. Celui-ci devrait redémarrer avec une diversification dans les équipements à vapeur conventionnels et dans les centrales associées à des installations de dessalement d'eau de mer.

Les commandes reçues par le Secteur pour l'exercice 2006/07 s'élèvent à € 9 535 millions, en augmentation de 65 % par rapport à l'exercice 2005/06 sur une base comparable. Au total, 20 turbines à gaz et 3 importantes centrales au charbon ont été commandées. Le Groupe a aussi connu un succès commercial important dans le domaine du nucléaire avec la commande d'EDF pour l'îlot conventionnel du réacteur de nouvelle génération EPR de la centrale de Flamanville en France.

Sur un plan géographique, au cours de l'exercice 2006/07, l'Europe représente 59 % du total des commandes reçues, l'Amérique du Nord 20 %, et l'Asie 12 % :

- la part de l'Europe a augmenté de 128 % sur une base réelle (141 % sur une base comparable) à € 5 657 millions, ceci étant dû à l'enregistrement d'un nombre important de commandes de centrales à gaz ainsi que de 2 centrales au charbon en Pologne et en Bulgarie. La part de marché d'ALSTOM a augmenté dans cette région ;
- la part de l'Amérique du Nord a augmenté de 120 % sur une base réelle (133 % sur une base comparable) à € 1 904 millions, les commandes de plusieurs systèmes anti-pollution ainsi que d'une centrale au charbon à haut rendement ayant été enregistrées au cours de l'exercice 2006/07 ;
- en Asie/Pacifique, les commandes reçues s'élèvent à € 1 099 millions, en diminution de 19 % par rapport à l'exercice 2005/06 sur une base réelle (13 % sur une base comparable) ; ceci est principalement dû à l'Inde où la commande d'un important projet hydroélectrique avait été enregistrée en 2005/06 et à l'Australie où les commandes de 2 centrales à gaz avaient été enregistrées en 2005/06 (contre une seule en 2006/07) ;
- en Amérique du Sud et centrale, les commandes reçues s'élèvent à € 585 millions, à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent. Le montant des commandes reçues diminue de 63 % dans la région Moyen-Orient/Afrique à € 291 millions, du fait du ralentissement du marché des équipements au gaz dans cette région.

Power Service

Power Service a réalisé un exercice 2006/07 solide, basé sur un développement globalement favorable du marché des activités de service et sur son bon positionnement sur ce marché.

La croissance du marché est principalement tirée par l'augmentation de la consommation d'énergie avec certaines spécificités régionales. Une base installée plus large, le vieillissement des installations, la poursuite de la libéralisation des marchés et une plus grande attention portée sur le respect des normes de protection de l'environnement participent tous à la croissance de cette activité ; l'importance de ces facteurs peut varier selon les régions.

L'augmentation récente du prix du pétrole a par ailleurs conduit un certain nombre de clients à mettre à niveau leurs équipements existants, domaine dans lequel Power Service peut fournir des solutions compétitives.

En Europe, les normes de protection de l'environnement et un marché du CO₂ actif sont des facteurs importants dans les décisions d'investissement. Ces éléments sont à l'origine d'une demande accrue en produits permettant d'améliorer les rendements pour réduire la consommation d'énergie fossile ainsi qu'en produits de protection de l'environnement. De plus, un certain nombre d'opérateurs adoptent une stratégie consistant à allonger la durée de vie des installations existantes, ce qui donne la possibilité d'offrir les solutions correspondantes.

En Amérique du Nord, les clients continuent d'optimiser l'utilisation de leur base installée pour répondre à la demande existante. Ceci a conduit à une augmentation de la demande de centrales au charbon à hauts rendements et des services qui y sont associés. La demande pour des centrales au charbon propre offre également des opportunités de service. Le marché américain des turbines à gaz est de plus en plus attractif, y compris potentiellement pour des remises à niveau.

En Asie et en Australie, une augmentation de la capacité et une attention plus soutenue portée à la protection de l'environnement porteront la demande de services. La libéralisation du marché commence aussi

à générer une demande de services pour la gestion des installations. L'année dernière, les commandes reçues comprenaient des contrats d'inspection de turbines à gaz en Corée du Sud et des contrats long-terme d'exploitation et de maintenance en Asie qui commencent maintenant à se traduire en chiffre d'affaires.

La demande croissante enregistrée au Moyen-Orient pour les turbines à gaz de grande taille procurera des opportunités supplémentaires.

Les commandes reçues s'élèvent à € 4 058 millions pour l'exercice 2006/07, en augmentation de 22 % par rapport à l'exercice 2005/06 sur une base comparable. Le niveau de commandes élevé enregistrées par Power Systems pour des centrales clés en main a conduit Power Service à enregistrer de son côté des contrats long-terme d'exploitation et de maintenance correspondants. Des succès importants ont été enregistrés aux États-Unis, en Italie, au Royaume-Uni, en Espagne, en Allemagne et en Amérique du Sud. L'entrée sur le marché russe constitue un succès supplémentaire. En plus des contrats d'exploitation et de maintenance, des commandes importantes ont été enregistrées pour la remise à niveau de turbines à vapeur aux États-Unis, de réhabilitations de stators en France et aux États-Unis.

Les commandes reçues en Europe s'élèvent à € 1 627 millions (40 % du total des commandes), en augmentation de 11 % et 16 % sur une base réelle et sur une base comparable respectivement par rapport à l'exercice précédent. Power Service a enregistré € 1 188 millions de commandes en Amérique du Nord (29 % du total des commandes), en augmentation de 33 % sur une base réelle (43 % sur une base comparable). Les commandes reçues s'élèvent à € 508 millions en Asie/Pacifique (13 % du total des commandes), en diminution de 12 % par rapport à l'exercice précédent sur une base réelle et de 9 % sur une base comparable. Dans la région Moyen-Orient/Afrique, les commandes reçues s'élèvent à € 483 millions (12 % du total des commandes), à un niveau stable sur une base réelle et en augmentation de 4 % sur une base comparable. Enfin, les commandes reçues s'élèvent à € 251 millions en Amérique du Sud/Amérique centrale (6 % du total des commandes), en augmentation de 230 % par rapport à l'exercice précédent en base réelle (234 % en base comparable).

Principales commandes reçues par les Secteurs Power durant l'exercice 2006/07

Les plus importantes commandes reçues par les Secteurs Power durant l'exercice 2006/07 ont été les suivantes :

Pays	Client	Secteur	Description
Allemagne	RWE	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 800 MW Contrat d'exploitation et de maintenance
Australie	CLP / TRU	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 400 MW Contrat de service sur 12 ans
Bahrein	MEW	Power Service	Modernisation d'une centrale
Brésil	CSA	Power Systems	Centrale à cycle combiné de technologie GT11 de 490 MW
Bulgarie	AES	Power Systems	Centrale à charbon propre de 670 MW
Espagne	Hidrocantabrico	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 400 MW Contrat d'exploitation et de maintenance
Espagne	Gas Natural	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 400 MW Contrat d'exploitation et de maintenance
France	EDF	Power Systems	Îlot conventionnel de la centrale nucléaire de nouvelle génération EPR
France	EDF	Power Service	Maintenance de l'îlot conventionnel de centrales nucléaires
France	Gaz de France	Power Systems	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 410 MW
Italie	Endesa	Power Systems	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 800 MW
Italie	Energia	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 800 MW Contrat d'exploitation et de maintenance
Pologne	Belchatow	Power Systems	Centrale à charbon propre de 833 MW
Royaume-Uni	Centrica	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 800 MW Contrat de service de longue durée
Royaume-Uni	Scottish & Southern Energy	Power Service	Modernisation d'un générateur et fourniture de 4 stators de 500 MW
Russie	Mosenergo	Power Systems Power Service	Centrale à cycle combiné de technologie GT26 de 420 MW Contrat d'exploitation et de maintenance
États-Unis	Kansas City Power and Light	Power Systems Power Service	Chaudière et équipement de contrôle de qualité de l'air pour une centrale à charbon à haut rendement de 850 MW
États-Unis	Consumers Energy	Power Service	Maintenance et construction d'une unité
Vietnam	Lilama	Power Systems	Centrale à cycle combiné de technologie GT13 de 480 MW

De plus, plusieurs commandes de systèmes anti-pollution ont été enregistrées aux États-Unis, en Grèce et au Royaume-Uni et plusieurs commandes pour des projets hydroélectriques de taille moyenne ont également été reçues en Chine et en Inde.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Power Systems

Au cours de l'exercice 2006/07, le chiffre d'affaires du Secteur Power Systems s'est établi à € 5 673 millions, en augmentation de 20 % par rapport à celui de l'exercice 2005/06 sur une base comparable, en raison de l'augmentation des commandes reçues au cours des exercices précédents.

À l'exception de la région Asie/Pacifique, toutes les régions ont contribué à l'augmentation du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires en Europe a

augmenté de 68 % sur une base réelle (103 % sur une base comparable) à € 2 051 millions, soit 36 % du total du chiffre d'affaires. Celui réalisé en Amérique du Nord a augmenté de 12 % sur une base réelle (19 % sur une base comparable) à € 1 119 millions, reflétant la croissance de l'activité de contrôle environnemental ; il a représenté 20 % du total du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires en Amérique du Sud et en Amérique centrale a progressé de 3 % sur une base réelle et de 4 % sur une base comparable ; il a représenté 7 % du total du chiffre d'affaires de l'exercice 2006/07. Celui réalisé dans la région Asie/Pacifique a diminué de 25 % sur une base réelle (20 % sur une base comparable), représentant 20 % du total du chiffre d'affaires en 2006/07. Enfin, la contribution de la région Moyen-Orient/Afrique au total du chiffre d'affaires est stable, à 17 %.

Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par région de destination :

Power Systems, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07		2006	% contrib.
		% contrib.	vs. 2005/06		
Europe	2 051	36 %	68 %	1 218	24 %
Amérique du Nord	1 119	20 %	12 %	997	19 %
Amérique du Sud et centrale	411	7 %	3 %	398	8 %
Asie/Pacifique	1 142	20 %	(25 %)	1 513	30 %
Moyen-Orient/Afrique	950	17 %	0 %	953	19 %
Chiffre d'affaires par destination	5 673	100 %	12 %	5 079	100 %

Power Systems, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07		2006	% contrib.
		% contrib.	vs. 2005/06		
Europe	2 051	36 %	103 %	1 009	21 %
Amérique du Nord	1 119	20 %	19 %	944	20 %
Amérique du Sud et centrale	411	7 %	4 %	397	8 %
Asie/Pacifique	1 142	20 %	(20 %)	1 434	30 %
Moyen-Orient/Afrique	950	17 %	1 %	940	20 %
Chiffre d'affaires par destination	5 673	100 %	20 %	4 724	100 %

Power Service

Le chiffre d'affaires enregistré par le Secteur Power Service au cours de l'exercice 2006/07 s'élève à € 3 198 millions, en augmentation de 18 % par rapport à l'exercice 2005/06 sur une base comparable.

Sur le plan géographique, le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a augmenté de 16 % sur une base réelle et de 24 % sur une base comparable, à € 914 millions ; il a représenté 29 % du total du chiffre d'affaires. Le chiffre d'affaires réalisé dans la région Asie/Pacifique a aussi augmenté de 14 % sur une base réelle et de 18 % sur une

base comparable à € 596 millions (18 % du total). Le chiffre d'affaires réalisé dans la région Moyen-Orient/Afrique a représenté 13 % du total du chiffre d'affaires à € 414 millions, enregistrant une progression de 49 % sur une base réelle (54 % sur une base comparable). Celui réalisé en Europe s'est élevé à € 1 176 millions soit 37 % du total du chiffre d'affaires de l'exercice 2006/07, à un niveau stable par rapport à l'exercice précédent sur une base réelle et en augmentation de 7 % sur une base comparable en raison de la cession de l'activité FlowSystems. Enfin, le chiffre d'affaires réalisé en Amérique du Sud et centrale a diminué de 4 % sur une base réelle (stable sur une base comparable) à € 98 millions (3 % du total du chiffre d'affaires).

Le tableau suivant présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

Power Service, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07 vs. 2005/06			
		% contrib.		2006	% contrib.
Europe	1 176	37 %	1 %	1 167	41 %
Amérique du Nord	914	29 %	16 %	785	27 %
Amérique du Sud et centrale	98	3 %	(4 %)	102	4 %
Asie/Pacifique	596	18 %	14 %	522	18 %
Moyen-Orient/Afrique	414	13 %	49 %	277	10 %
Chiffre d'affaires par destination	3 198	100 %	12 %	2 853	100 %

Power Service, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07 vs. 2005/06			
		% contrib.		2006	% contrib.
Europe	1 176	37 %	7 %	1 101	41 %
Amérique du Nord	914	29 %	24 %	735	27 %
Amérique du Sud et centrale	98	3 %	(1 %)	99	4 %
Asie/Pacifique	596	18 %	18 %	505	18 %
Moyen-Orient/Afrique	414	13 %	54 %	268	10 %
Chiffre d'affaires par destination	3 198	100 %	18 %	2 708	100 %

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Power Systems

Le résultat opérationnel de Power Systems s'est élevé à € 201 millions au cours de l'exercice 2006/07 contre € 85 millions au cours de l'exercice 2005/06 sur une base comparable. La marge opérationnelle s'améliore, passant de 1,8 % à 3,5 % sur une base comparable. Cette amélioration résulte de l'augmentation du chiffre d'affaires et de l'effet des plans de réduction de coûts mis en œuvre au cours des deux derniers exercices ainsi que d'une meilleure performance dans l'exécution des projets.

Power Service

Le résultat opérationnel du Secteur Power Service s'est élevé à € 510 millions, représentant 15,9 % du chiffre d'affaires au cours de l'exercice 2006/07, par rapport à € 424 millions (soit 15,7 % du chiffre d'affaires) au cours de l'exercice 2005/06 sur une base comparable. Le résultat opérationnel s'est accru en raison de l'augmentation du chiffre d'affaires, d'un meilleur mix d'activités ainsi que de l'effet de programmes de réduction de coûts.

Secteur Transport

Le Secteur Transport conçoit, fabrique, fournit et assure la maintenance d'une gamme complète de produits, systèmes et services pour le compte d'entreprises ferroviaires du monde entier.

Offre

Le Secteur Transport fournit des systèmes de transport ferroviaire totalement intégrés, de nombreux types de matériels roulants ainsi que des solutions d'information et d'infrastructure. Par ailleurs, son offre de services couvre la maintenance, la rénovation, la gestion de la chaîne logistique pour l'approvisionnement en pièces détachées, la conduite de projets clés en main, la formation client et le conseil technique.

L'organisation mondiale du Secteur compte 32 principaux sites de production et de services dans le monde et s'appuie sur une force de vente spécialisée, présente sur les cinq continents. Ses principaux sites de production sont implantés en Belgique, au Brésil, au Canada, en Chine, en France, en Allemagne, en Italie, aux Pays-Bas, en Pologne, en Espagne, au Royaume-Uni et aux États-Unis.

Les activités du Secteur Transport sont les suivantes :

Matériel roulant

L'activité Matériel Roulant englobe la conception, le développement, la production, les essais, la livraison et la mise en service :

- de trains de passagers grandes lignes, dont des trains à grande vitesse et à très grande vitesse (TGV^{TM*}), et des trains pendulaires (PENDOLINOTM) ;
- de trains pour les transports urbains, dont des tramways (CITADISTTM) et des métros (METROPOLISTTM) ;
- de trains de banlieue à un ou deux niveaux (X'TRAPOLISTTM) ;
- de rames automotrices régionales électriques et diesel (CORADIATTM) ;
- de locomotives (PRIMATTM) et de wagons de marchandises.

* TGV est une marque de la SNCF.

Information Solutions

L'activité Information Solutions propose une vaste gamme de produits et de solutions comprenant :

- des systèmes de contrôle et de supervision de trains grandes lignes (ATLASTTM), intégrant le système ERTMS (European Rail Traffic Management System) sur voies et embarqué ;
- des systèmes de contrôle et de supervision de trains de transport urbain (URBALISTTM), intégrant des centres de contrôle, la protection automatique des trains (ATP) et des produits de signalisation pour les systèmes sans conducteur ;
- des moteurs d'aiguille, des matériels de signalisation et des systèmes d'aiguillage ;
- des produits et solutions de signalisation pour les réseaux dédiés au fret ;
- des systèmes d'information aux passagers (AGATETM Media).

Information Solutions assure également la maintenance complète des systèmes de signalisation et de contrôle-commande des trains ainsi que l'assistance sur site.

Services

L'activité Services offre aux exploitants ferroviaires publics et privés un ensemble de services pour la gestion globale de la vie du matériel, tels que :

- la maintenance,
- la rénovation,
- le support et l'assistance technique, y compris la gestion de la documentation,
- les pièces de rechange et la gestion de la chaîne logistique associée.

Systèmes

L'activité Systèmes propose des solutions clés en main ainsi que des produits et services liés aux infrastructures.

Dans ce cadre, ALSTOM pilote ou participe à la gestion des projets clés en main pour les transports urbains comme pour les grandes lignes. La gestion de ce type de projets peut englober la conception, la fabrication, la mise en service, la maintenance ainsi que la coordination financière, administrative et technique. Ainsi, ALSTOM offre à ses clients des solutions complètes, intégrées et optimisées couvrant le matériel roulant, les solutions d'information, l'infrastructure et la maintenance.

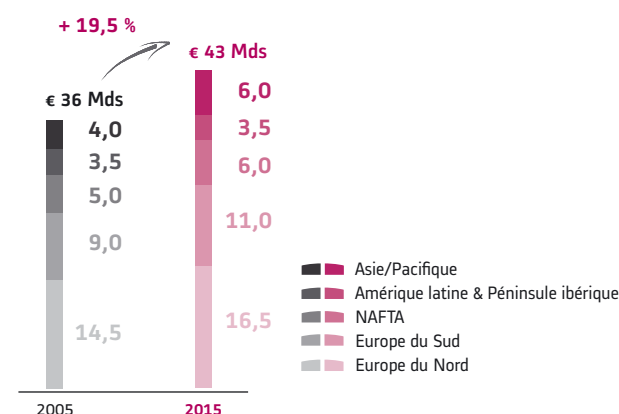
Des produits et services adaptés permettent par ailleurs de répondre aux besoins liés aux transports urbains et aux grandes lignes, tels que :

- l'électrification et l'alimentation électrique, y compris les sous-stations ;
- la pose de voies ;
- les équipements électriques et mécaniques dans les gares (confort, contrôle-commande et communication) ;
- la maintenance de l'infrastructure.

Caractéristiques du secteur d'activité

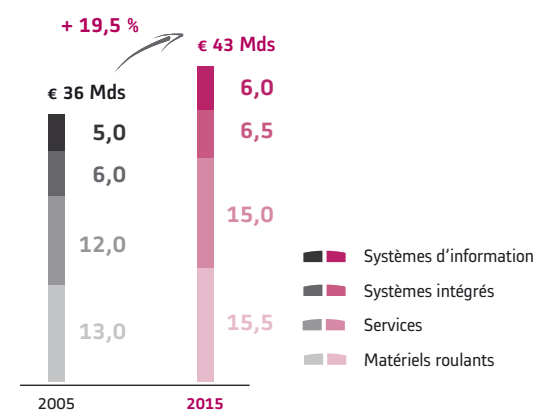
Les gouvernements portent une attention croissante au secteur ferroviaire dans un contexte de contraintes environnementales, d'impératifs de mobilité, de croissance urbaine et de saturation du trafic routier, urbain et suburbain, ainsi qu'aérien sur moyenne distance.

Croissance du marché par région



Source : UNIFE-ALSTOM

Croissance du marché par activité



Source : UNIFE-ALSTOM

Fin 2006, l'Union des Industries Ferroviaires Européennes (UNIFE) a évalué à environ € 36 milliards le marché mondial accessible à ses principaux membres en 2005. Compte tenu d'un taux de croissance estimé à 2 % par an, ce marché devrait représenter € 43 milliards en 2015. Cette croissance concerne essentiellement le matériel roulant et les services qui représentent plus de 80 % de la croissance du marché accessible. Par ailleurs, les nouvelles opportunités de développement viendront essentiellement de la région Asie/Pacifique, qui représentera 14 % du marché accessible en 2015 contre 10 % en 2005.

Après le point bas atteint en 2004, le marché a retrouvé son dynamisme en 2006, grâce notamment à :

- une urbanisation rapide en Asie/Pacifique, entraînant une demande croissante de systèmes ferroviaires urbains, interurbains et interrégionaux ;
- l'interopérabilité des réseaux européens qui crée des besoins nouveaux en matière de solutions de contrôle-commande des trains et de signalisation ;
- la modernisation des infrastructures ferroviaires dans les pays d'Europe de l'Est ;
- l'émergence d'opérateurs privés sur différents marchés.

Plusieurs grandes tendances ont une incidence positive sur le secteur ferroviaire :

Les préoccupations environnementales

Les autorités politiques nationales, régionales et locales s'inscrivent toutes dans une démarche de développement durable. Elles se montrent en particulier préoccupées par les émissions de gaz à effet de serre, notamment le CO₂, mais également par les nuisances sonores.

Les nécessités environnementales, les législations en préparation et les orientations politiques faisant suite au protocole de Kyoto se traduisent indirectement par une nouvelle attractivité du secteur ferroviaire. Dans ce contexte, le rail constitue l'une des réponses les plus appropriées au réchauffement climatique et devrait former la colonne vertébrale d'un réseau de transport mondial s'inscrivant dans une démarche de développement durable.

Par ailleurs, des campagnes publicitaires, des mesures fiscales ou la mise en place de péages urbains devraient inciter la population à un changement de comportement et contribueront ainsi à développer le ferroviaire.

L'ensemble de ces évolutions s'est traduit par des innovations technologiques dans le domaine des économies d'énergie (rendement des systèmes de traction, motorisation propre, réduction des masses, aérodynamisme, système d'exploitation optimisant la consommation d'énergie).

Fort de son large portefeuille de produits et services, Le Secteur Transport est particulièrement bien placé pour répondre aux besoins liés à ces évolutions.

L'urbanisation

En 2010, plus de 50 % de la population mondiale vivra en zone urbaine. Cette urbanisation croissante, ainsi que les besoins grandissants de mobilité interurbaine imposent une réflexion approfondie et une évolution importante de la gestion des transports.

La congestion du trafic automobile résultant de l'urbanisation galopante et les préoccupations environnementales font donc progresser la demande de systèmes de transport urbain et suburbain.

Qui plus est, la demande de liaisons à grande vitesse reliant les grands centres urbains en plein développement augmente. De nombreux opérateurs ferroviaires investissent donc massivement pour augmenter la capacité et réduire les temps de parcours, ce qui a pour effet de renforcer la concurrence entre le train et l'avion.

L'attention croissante portée à la sécurité, la fiabilité et la rentabilité

Partout dans le monde, les exploitants historiques et ceux plus récemment implantés sont de plus en plus séduits par les avantages reconnus des nouveaux systèmes de gestion du trafic, à savoir l'amélioration de la sécurité, l'augmentation de la capacité, la réduction des coûts de maintenance et une harmonisation internationale renforcée.

L'ouverture à la concurrence

Dans de nombreux pays, la déréglementation du secteur ferroviaire et la privatisation de certains opérateurs ont modifié les attentes et favorisé l'apparition d'un nouveau type de clients. Ces nouveaux acteurs ferroviaires sont des exploitants privés, des entreprises de leasing ou des propriétaires d'infrastructures du secteur privé. Tout en offrant des perspectives nouvelles de développement pour des fournisseurs tels qu'ALSTOM, l'évolution du profil de la clientèle implique de nouvelles attentes, par exemple en termes de fiabilité des équipements ou de confort des passagers. Moins attentifs aux aspects techniques, ces clients s'intéressent davantage aux besoins fonctionnels. Sur les marchés ouverts à la concurrence, les clients ont par ailleurs tendance à se concentrer sur leur cœur de métier, en externalisant la maintenance et l'entretien de leur matériel à des fournisseurs comme ALSTOM.

L'ambition européenne

L'Union européenne encourage vivement l'interopérabilité, c'est-à-dire la capacité du matériel roulant à traverser les frontières. Cette évolution est synonyme de perspectives de construction de nouvelles lignes et d'adaptation de lignes existantes aux nouvelles normes internationales. Déjà en bonne voie, la construction d'un réseau à grande vitesse paneuropéen progressera encore. Le développement du trafic transfrontalier au sein de l'UE, totalement ouvert à la concurrence passager à partir de 2010, contribuera en outre au renforcement de la coopération entre opérateurs européens.

Le Secteur Transport se situe à l'avant-garde de ces développements en tant que leader européen de la technologie ERTMS (European Railway Traffic Management System), dont l'objectif est de créer, dans toute l'Europe, une activité ferroviaire sans frontières, sûre et compétitive.

La mondialisation du secteur ferroviaire

La mondialisation est un corollaire de la déréglementation et des privatisations. C'est pourquoi, au-delà de leurs marchés domestiques traditionnels, les fournisseurs ont recherché des opportunités de croissance dans de nouvelles régions du monde afin d'y établir une présence commerciale et/ou industrielle. La mondialisation des fournisseurs et certaines surcapacités qui en ont résulté ont conduit à une consolidation et à une pression sur les prix de vente des équipements.

Position concurrentielle

Le Secteur Transport a solidement établi sa présence internationale grâce à une stratégie de croissance interne profitable sur de nouveaux marchés, complétée par des acquisitions et alliances ciblées.

Il est aujourd'hui présent dans plus de 40 pays qui constituent plus de 90 % du marché. Un tel socle de clientèle permet au Secteur de lisser les risques liés aux mouvements cycliques et politiques dans les différents pays, régions ou municipalités.

Ce portefeuille clients est de plus constitué aussi bien de grands opérateurs publics que de clients privés.

La liste des principaux clients du Secteur Transport reflète cette présence internationale : SNCF et RATP (France), RENFE, métros de Barcelone et de Madrid (Espagne), Virgin et Network Rail (Royaume-Uni), SNCB (Belgique), FS/Trenitalia (Italie), Deutsche Bahn (Allemagne), KHRC (Corée du Sud), Amtrak, CTA-Chicago, BNSF et NYCT (États-Unis), SJ et SL (Suède), métros de Santiago et Merval de Valparaiso (Chili), municipalité de Shanghai et Ministère des Chemins de fer (Chine) ou encore Metrorex-Metro de Bucarest (Roumanie).

ALSTOM est le premier fournisseur mondial d'équipements et de services ferroviaires, en terme de chiffre d'affaires. Le Secteur Transport est en particulier numéro 1 de la très grande vitesse, numéro 2 pour les tramways et métros, et il est l'un des leaders sur le segment des rames automotrices électriques et diesel, des systèmes de traction, de contrôle et d'information, d'alimentation électrique et de pose de voies. Les principaux concurrents d'ALSTOM dans le domaine du transport ferroviaire sont Bombardier et Siemens.

Les avantages concurrentiels du Secteur Transport sont multiples :

- la compétitivité des coûts de cycle de vie des produits, et notamment la disponibilité des produits ;
- les performances obtenues, particulièrement en termes de fiabilité et de délais de livraison des produits ;
- les équipements et aménagements de confort pour les passagers ;
- les temps de développement ;
- le leadership technologique (TGVTM, train pendulaire PENDOLINOTM, système de signalisation ERTMS, URBALISTTM, système APS (alimentation par le sol) pour les tramways sans caténaire, etc.) ;
- une organisation à l'écoute de ses clients, axée sur la qualité du service et de l'assistance, reposant sur un large réseau mondial de sites d'ingénierie, de production et de services.

Priorités en matière de recherche et développement

En 2006/07, le Secteur Transport a maintenu ses priorités en matière de R&D, avec pour ambition affichée celle de développer des solutions de référence pour toutes ses plates-formes et sous-systèmes. Les priorités de R&D cette année ont notamment porté sur les produits suivants :

- AGV, quatrième génération de trains à grande vitesse d'ALSTOM, avec le début de livraison des principaux sous-systèmes et composants destinés à l'assemblage d'un prototype de sept voitures, qui permettra de procéder aux essais de validation de ce nouveau train à partir de mars 2008.
- CORADIA™ Continental, une plate-forme de trains régionaux pour les marchés nord européens équipés du système de traction optimisé ONIX 253 SRD et du système standard TCMS.
- X04, la nouvelle plate-forme de tramway : tout en capitalisant sur les atouts de CITADIST™, ce produit permettra à ALSTOM de prendre l'avantage sur le marché des réseaux anciens présentant des contraintes spécifiques, telles que le besoin de plus grande robustesse pour circuler sur des voies de moins bonne qualité.
- URBALIST™ Evolution, la solution standard d'ALSTOM en matière de signalisation et de gestion du trafic des trains urbains : après avoir solidement implanté cette solution standard (ligne 2 du métro et navette aéroport de Pékin par exemple), le Secteur Transport investit désormais dans de nouvelles améliorations de ce produit.
- ATLAST™, la solution de signalisation grandes lignes d'ALSTOM, conforme aux nouvelles règles d'interopérabilité européennes : sa mise en service réussie sur la liaison Rome-Naples confirme le leadership technologique du Secteur sur ce marché.

En matière de technologie, le Secteur Transport a poursuivi ses recherches sur l'intégration de matériaux légers dans la structure du matériel roulant. Un prototype de bogie entièrement réalisé en matériaux composites a ainsi été testé avec succès et des essais en ligne d'une structure en matériaux composites pour l'AGV seront bientôt effectués. Par ailleurs, le Groupe va commencer les essais en ligne de son prototype ONIX 400, système de traction de dernière génération reposant sur des technologies de pointe d'intégration d'électronique de puissance, qui permettra d'en réduire considérablement le poids, le volume et les coûts.

Enfin, le record du monde de vitesse sur rail à 574,8 km/h établi le 3 avril dernier illustre l'excellence technique d'ALSTOM dans le domaine de la très grande vitesse.

Stratégie

La stratégie du Secteur Transport associe sélectivité, dans le but d'améliorer sa rentabilité, et recherche permanente de croissance. Parallèlement, Transport adapte ses orientations stratégiques afin d'anticiper les évolutions structurelles du marché, dans le but de tirer parti d'opportunités ciblées de croissance et de consolider ses atouts. Le déploiement de cette stratégie passe par une évolution du business model, basé aujourd'hui principalement sur la vente séparée de produits et de services, vers des offres intégrées, développées en partenariat avec ses clients, et visant particulièrement la performance opérationnelle et économique. Par ailleurs, le Secteur Transport adapte son offre aux évolutions du marché, telles que l'apparition d'opérateurs privés, le développement de partenariats public-privé et de concessions ou encore l'urbanisation galopante et l'importance croissante des préoccupations environnementales. C'est pourquoi le Secteur devrait rééquilibrer ses ventes en faveur des systèmes d'information de signalisation, des services et des systèmes ferroviaires complets.

Le Secteur Transport redéfinit en outre son organisation géographique afin de tirer parti des marchés dont le potentiel de croissance est le plus fort, en Asie et en Europe par exemple, ou encore en mettant en place une stratégie de développement sur le marché des grandes lignes et des transports urbains en Chine.

Par ailleurs, le Secteur met sur pied des partenariats stratégiques ouvrant la voie à de nouvelles opportunités et permettant un partage des risques, et consolide son positionnement stratégique grâce à des acquisitions ciblées.

En matière de développement de produits, le Secteur Transport poursuivra son action visant à standardiser ses produits et à optimiser ses coûts. Des ressources supplémentaires seront par ailleurs affectées au développement des produits de signalisation et d'infrastructure, des activités de service, ainsi que des nouveaux produits de haute technologie tels que l'AGV, et ce pour répondre aux attentes de plus en plus exigeantes des clients.

Le Secteur Transport pourra en outre s'appuyer sur les produits phares de son portefeuille, particulièrement dans les domaines de la grande et de la très grande vitesse, des transports urbains et des solutions d'information, ainsi que sur son expertise en matière d'intégration de systèmes ferroviaires et de projets clés en main.

L'objectif premier du Secteur Transport est d'exécuter ses contrats en veillant à satisfaire pleinement ses clients. Le Secteur souhaite également infléchir toute son organisation pour qu'elle soit encore plus à l'écoute de ses clients et ainsi être reconnu comme fournisseur de référence dans le monde entier.

1

Activité du Groupe

Principaux indicateurs financiers

Le tableau ci-dessous présente les principaux indicateurs financiers du Secteur Transport :

Transport, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	15 239	14 141	8 %
Commandes reçues	5 388	5 184	4 %
Chiffre d'affaires	5 288	5 128	3 %
Résultat opérationnel	350	324	8 %
Marge opérationnelle	6,6 %	6,3 %	
Résultat d'exploitation	277	256	8 %
Capitaux employés	(40)	125	n/a

Transport, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	15 239	13 986	9 %
Commandes reçues	5 388	5 011	8 %
Chiffre d'affaires	5 288	4 957	7 %
Résultat opérationnel	350	314	11 %
Marge opérationnelle	6,6 %	6,3 %	

Commentaires sur l'activité au cours de l'exercice

COMMANDES REÇUES

Le marché européen a été contrasté. Alors que la demande en Italie s'est ralentie, la demande sur le marché espagnol est restée à un niveau élevé ; elle devrait continuer à être soutenue pour la très grande vitesse et pour les équipements d'infrastructure et de signalisation. La demande a augmenté pour les trains régionaux en Allemagne, aux Pays-Bas et en Suède, pour la signalisation au Royaume-Uni et est restée forte pour les systèmes urbains en France, en Allemagne et en Hongrie.

En Asie/Pacifique, le marché chinois a été très actif, particulièrement dans les domaines des transports urbains et des grandes lignes où la

demande pour le matériel roulant et l'infrastructure continue de croître. En Inde, le marché des transports urbains est émergent et pourra offrir des opportunités importantes.

En Amérique, le marché aux États-Unis poursuit sa croissance dans tous les segments du matériel roulant et de la signalisation ; cette croissance est favorisée par une augmentation des financements fédéraux en faveur des projets de transports urbains. Le marché d'Amérique latine est resté stable dans l'ensemble, avec un grand nombre d'opportunités isolées telles que le très important projet de ligne à grande vitesse en Argentine.

Dans les autres régions, le Groupe a connu une demande élevée en Algérie avec le premier projet important de tramway et une activité croissante dans la péninsule Arabique.

Les commandes reçues par le Secteur Transport au cours de l'exercice 2006/07 se sont élevées à € 5 388 millions, par rapport à € 5 011 millions durant l'exercice 2005/06 sur une base comparable, en augmentation de 8 %.

Le Secteur Transport a reçu les principales commandes suivantes au cours de l'exercice 2006/07 :

Pays	Description
France	Trains régionaux CORADIA™ pour la SNCF
Turquie	Projet de voies et de signalisation pour la liaison ferroviaire sous le Bosphore
Chine	Locomotives de fret PRIMA™ + électrification d'une ligne à grande vitesse
Algérie	Tramway clés en main CITADIS™ pour la ville d'Alger
Suède	Trains régionaux CORADIA™ pour Skanetraffiken
Hongrie	Métro METROPOLIS™ pour la ville de Budapest
Royaume-Uni	Maintenance des locomotives de la West Coast Main Line exploitée par Virgin
Allemagne	Trains régionaux CORADIA™ pour la Deutsche Bahn
France	Tramways CITADIS™ pour la ville d'Orléans
Pays-Bas	Tram-trains REGIO CITADIS™ pour la nouvelle liaison entre La Haye et Zoetermeer
France	Tramways CITADIS™ pour la ville de Reims

En pourcentage du total des commandes reçues, l'Europe représente toujours le marché le plus important pour le Secteur Transport avec 76 % des commandes reçues soit € 4 111 millions, en augmentation de 12 % par rapport à l'exercice précédent à la fois sur une base réelle et sur une base comparable. Les commandes reçues ont diminué de 16 % en Amérique du Nord sur une base réelle (11 % sur une base comparable) à € 140 millions (3 % du total des commandes reçues) et de 14 % en Amérique du Sud/Centrale sur une base réelle et sur une base comparable à € 320 millions (6 % du total des commandes reçues). Dans la région Asie/Pacifique, les

commandes reçues se sont élevées à € 653 millions (12 % du total) au cours de l'exercice 2006/07, en diminution de 2 % sur une base réelle mais en augmentation de 30 % sur une base comparable (en raison de la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande). Enfin, dans la région Afrique/Moyen-Orient, les commandes reçues se sont élevées à € 163 millions (3 % du total des commandes reçues), en diminution de 45 % sur une base réelle et sur une base comparable du fait d'un haut niveau de commandes enregistrées en métro dans cette région durant l'exercice 2005/06.

CHIFFRE D'AFFAIRES

Le chiffre d'affaires du Secteur Transport a augmenté de 7 % au cours de l'exercice 2006/07 par rapport à l'exercice 2005/06 sur une base comparable, à € 5 288 millions. Le tableau ci-dessous présente, sur une base réelle et comparable, la répartition géographique du chiffre d'affaires par destination :

Transport, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07 vs. 2005/06		2006	% contrib.
		% contrib.			
Europe	3 695	70 %	(2 %)	3 756	73 %
Amérique du Nord	409	8 %	14 %	358	7 %
Amérique du Sud et centrale	343	6 %	(7 %)	369	7 %
Asie/Pacifique	720	14 %	22 %	590	12 %
Moyen-Orient/Afrique	121	2 %	120 %	55	1 %
Chiffre d'affaires par destination	5 288	100 %	3 %	5 128	100 %

Transport, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	Variation 2006/07 vs. 2005/06		2006	% contrib.
		% contrib.			
Europe	3 695	70 %	(2 %)	3 759	76 %
Amérique du Nord	409	8 %	21 %	337	7 %
Amérique du Sud et centrale	343	6 %	(7 %)	368	7 %
Asie/Pacifique	720	14 %	67 %	432	9 %
Moyen-Orient/Afrique	121	2 %	98 %	61	1 %
Chiffre d'affaires par destination	5 288	100 %	7 %	4 957	100 %

Au cours de l'exercice 2006/07, la France, l'Italie, l'Espagne et le Royaume-Uni ont contribué de façon significative au chiffre d'affaires en Europe. Même si le chiffre d'affaires en Europe a légèrement diminué à € 3 695 millions, l'Europe continue d'être le principal contributeur au chiffre d'affaires du Secteur avec une part de 70 %. La part de la région Asie/Pacifique a augmenté à € 720 millions (14 % du total du chiffre d'affaires), en augmentation de 22 % par rapport à 2005/06 sur une base réelle et de 67 % sur une base comparable (après ajustement en raison de la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle-Zélande). Le chiffre d'affaires en Amérique du Nord a augmenté à € 409 millions (8 % du total du chiffre d'affaires), en augmentation de 14 % par rapport à 2005/06 sur une base réelle et de 21 % sur une base comparable. Le chiffre d'affaires en Amérique du Sud et centrale, à € 343 millions, représente 6 % du total du chiffre d'affaires et est en diminution de 7 % par rapport à l'exercice précédent sur une base réelle et sur une base comparable.

RÉSULTAT OPÉRATIONNEL ET MARGE OPÉRATIONNELLE

Le résultat opérationnel du Secteur Transport pour l'exercice 2006/07 s'est élevé à € 350 millions, soit 6,6 % du chiffre d'affaires, à comparer à € 314 millions et 6,3 % du chiffre d'affaires réalisé durant l'exercice précédent sur une base comparable. Cette amélioration est due principalement à une meilleure gestion des projets et à la poursuite de la réduction des coûts, résultant notamment des efforts dans le domaine de la fabrication et de la standardisation.

Corporate & autres

Corporate & autres comprend toutes les unités comptabilisant les coûts des sièges, du Réseau International et, pour l'année 2006/07, des entités en Inde qui ne sont pas incluses dans les Secteurs. Durant l'année 2005/06, Corporate & autres comprenait aussi l'activité Power Conversion qui a été cédée le 10 novembre 2005.

Le tableau ci-dessous présente les principales informations financières concernant Corporate & autres :

Corporate & autres, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	19	20	n/a
Commandes reçues	48	539	n/a
Chiffre d'affaires	49	353	n/a
Résultat opérationnel	(104)	(121)	n/a
Résultat d'exploitation	(224)	(11)	n/a
Capitaux employés	(248)	784	n/a

Corporate & autres, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Carnet de commandes	19	19	0 %
Commandes reçues	48	49	(2 %)
Chiffre d'affaires	49	43	14 %
Résultat opérationnel	(104)	(137)	(24 %)

Le résultat opérationnel de Corporate & autres s'est élevé à € (104) millions pour l'exercice 2006/07, contre un résultat opérationnel de € (137) millions pour l'exercice 2005/06 sur une base comparable, qui incluait € (40) millions de charges liées au programme d'attribution d'actions gratuites.

Analyse opérationnelle et financière

1

Activité du Groupe

COMPTE DE RÉSULTAT

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Chiffre d'affaires	14 208	13 413	6 %
Coût des ventes	(11 586)	(11 080)	5 %
Frais de R&D	(456)	(364)	25 %
Frais commerciaux	(567)	(569)	0 %
Frais généraux et administratifs	(642)	(654)	(2 %)
Résultat opérationnel	957	746	28 %
Marge opérationnelle	6,7 %	5,6 %	

Total Groupe, données en base comparable

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Chiffre d'affaires	14 208	12 432	14 %
Coût des ventes	(11 586)	(10 260)	13 %
Frais de R&D	(456)	(351)	30 %
Frais commerciaux	(567)	(521)	9 %
Frais généraux et administratifs	(642)	(614)	5 %
Résultat opérationnel	957	686	40 %
Marge opérationnelle	6,7 %	5,5 %	

Chiffre d'affaires

Le chiffre d'affaires s'élève à € 14 208 millions au cours de l'exercice 2006/07, à comparer avec € 13 413 millions au cours de l'exercice 2005/06, soit une augmentation de 6 % sur une base réelle.

Sur une base comparable – ajustée notamment des cessions de l'activité Power Conversion, de l'activité Chaudières Industrielles, des activités Transport en Australie et Nouvelle-Zélande, de l'activité FlowSystems, de l'unité Transport à Valence (Espagne) et d'activités diverses en Australie –, l'augmentation est de 14 %. Sur une base comparable, les trois Secteurs ont contribué à cette augmentation, le chiffre d'affaires du Secteur Power Systems progressant de 20 %, de € 4 724 millions au cours de l'exercice 2005/06 à € 5 673 millions au cours de l'exercice 2006/07, celui du Secteur Power Service augmentant de 18 %, de € 2 708 millions à € 3 198 millions, et celui du Secteur Transport de 7 %, de € 4 957 millions à € 5 288 millions.

Frais commerciaux et administratifs

Les frais commerciaux et administratifs s'élèvent à € 1 209 millions au cours de l'exercice 2006/07, à comparer à € 1 223 millions au cours de l'exercice 2005/06 sur une base réelle.

Sur une base comparable, les frais commerciaux ont augmenté de 9 % au cours de l'exercice 2006/07 du fait d'une activité soutenue de réponses aux appels d'offres et de la mise en place d'organisations commerciales renforcées dans tous les Secteurs et dans tous les pays. Les frais administratifs ont augmenté de 5 % sur une base comparable entre l'exercice 2005/06 et l'exercice 2006/07 du fait principalement de coûts de développement de projets spécifiques ayant pour objectif d'améliorer la performance future, tels que les programmes Achat et Standardisation chez Transport ou l'outil de Gestion des Relations Clients chez Power Service.

Frais de recherche et développement

Les frais de recherche et de développement s'élèvent à € 456 millions au cours de l'exercice 2006/07 comparés à € 364 millions au cours de l'exercice 2005/06 sur une base réelle, ce qui représente une augmentation sensible de 25 % sur une base réelle et de 30 % sur une base comparable.

Avant effet de la capitalisation et des amortissements des coûts capitalisés, les dépenses de recherche et de développement ont augmenté de 26 % sur une base réelle, passant de € 349 millions à € 440 millions. Cette augmentation est due, s'agissant du Secteur Transport, aux développements dans les domaines du train à grande vitesse de nouvelle génération (AGV) et du programme ERTMS, et, s'agissant des Secteurs Power, aux développements dans les nouvelles turbines à vapeur et à gaz ainsi qu'aux programmes dans plusieurs domaines clés tels que la combustion propre.

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	% Variation Mars 07/Mars 06
Résultat opérationnel	957	746	28 %
Coûts de restructuration	(68)	(80)	(15 %)
Coûts des retraites	(72)	(61)	18 %
Autres produits (charges)	(90)	122	n/a
Résultat d'exploitation	727	727	0 %
Résultat financier	(111)	(222)	(50 %)
Impôts sur les bénéfices	(145)	(125)	16 %
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence	-	(1)	(100 %)
Activités cédées ou en cours de cession	(32)	(198)	(84 %)
Intérêts des minoritaires	9	(3)	n/a
Résultat net	448	178	152 %

Résultat d'exploitation (EBIT)

Le résultat d'exploitation s'élève à € 727 millions pour l'exercice 2006/07, au même niveau que celui de l'exercice 2005/06 sur une base réelle.

Cette stabilité du résultat d'exploitation entre l'exercice 2005/06 et l'exercice 2006/07 est due à la combinaison d'évolutions contrastées :

- l'amélioration du résultat opérationnel de € 746 millions à € 957 millions ;
- un montant de charges de € (90) millions sur l'exercice 2006/07, comprenant essentiellement des moins-values nettes sur cessions de participations/activités (y compris les amendes reçues de la Commission européenne relatives aux activités de Transmission et Distribution cédées en 2004), à comparer à un produit de € 122 millions sur l'exercice 2005/06, suite notamment à des plus-values sur cessions de participations/activités ;
- l'augmentation des charges de retraite, de € (61) millions pour l'exercice 2005/06 à € (72) millions pour l'exercice 2006/07 ;
- la diminution des coûts de restructuration, de € (80) millions à € (68) millions pour l'exercice 2006/07.

Résultat opérationnel

Le résultat opérationnel est de € 957 millions sur l'exercice 2006/07, soit 6,7 % du chiffre d'affaires, par rapport à un résultat opérationnel de € 746 millions, soit 5,6 % du chiffre d'affaires, pour l'exercice 2005/06 sur une base réelle. Sur une base comparable pour l'exercice 2005/06, le résultat opérationnel était à € 686 millions, soit 5,5 % du chiffre d'affaires. Cette amélioration importante de la marge opérationnelle (+ 28 % sur une base réelle, + 40 % sur une base comparable) est due notamment à un haut niveau d'activité, à une plus grande sélectivité dans les prises de commandes, à une réduction des coûts ainsi qu'à l'amélioration des performances dans l'exécution des projets.

Résultat financier

La réduction de moitié des charges financières nettes à € (111) millions au cours de l'exercice 2006/07 est principalement due à la baisse du niveau d'endettement suite aux remboursements effectués et à l'augmentation de la trésorerie disponible pendant l'exercice.

Le résultat financier comprend l'amortissement des frais payés sur les cautions et autres facilités de paiement qui se sont élevés à € (11) millions sur l'exercice 2006/07, comparés à € (75) millions sur l'exercice 2005/06.

Impôt sur les bénéfices

La charge d'impôt au titre de l'exercice 2006/07 s'élève à € (145) millions, comparée à € (125) millions au titre de l'exercice 2005/06. La charge d'impôt au titre de l'exercice 2006/07 comprend une charge d'impôt courant de € (168) millions et un produit d'impôt différé de € 23 millions.

Activités cédées ou en cours de cession

Les activités cédées ou en cours de cession concernent les activités Marine. Au 31 mars 2007, la contribution des activités cédées ou en cours de cession s'élève à € (32) millions. Au 31 mars 2006, cette contribution s'est élevée à € (198) millions.

Résultat net part du Groupe

En conséquence de la stabilité du résultat d'exploitation, de la réduction des charges financières et de la diminution des pertes sur activités cédées, pour partie compensées par l'augmentation de la charge d'impôt, le résultat net part du Groupe s'élève à € 448 millions ; ce résultat est en nette augmentation en comparaison avec le résultat net de l'exercice précédent qui s'élevait à € 178 millions.

1

Activité du Groupe

BILAN

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	Variation Mars 07/Mars 06
Goodwill, nets	3 510	3 323	187
Immobilisations incorporelles, nettes	1 191	1 197	(6)
Immobilisations corporelles, nettes	1 370	1 361	9
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres participations, nettes	34	99	(65)
Autres actifs non courants, nets	1 245	1 250	(5)
Impôt différés	1 280	1 249	31
Actifs non courants	8 630	8 479	151
Actifs de besoin en fonds de roulement	9 008	7 462	1 546
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	197	22	175
Trésorerie et équivalent de trésorerie	1 907	1 301	606
Actifs courants	11 112	8 785	2 327
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	1 144	(1 144)
Actifs	19 742	18 408	1 334

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	Variation Mars 07/Mars 06
Capitaux propres	2 271	1 840	431
Provisions courantes et non courantes	2 061	2 120	(59)
Provisions pour engagement de retraite et assimilés	512	792	(280)
Dette financière courante et non courante	2 822	2 571	251
Impôts différés	47	39	8
Autres passifs courants	12 029	9 903	2 126
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	1 143	(1 143)
Passifs	19 742	18 408	1 334

Goodwill et immobilisations incorporelles

Le goodwill net a augmenté à € 3 510 millions au 31 mars 2007, contre € 3 323 millions au 31 mars 2006, en conséquence des acquisitions réalisées durant l'exercice.

Le Groupe a demandé à un expert indépendant de réaliser une évaluation dans le cadre des tests annuels de valorisation des écarts d'acquisition.

L'évaluation effectuée au 31 mars 2007 a confirmé que le goodwill n'avait pas à être déprécié.

Les immobilisations incorporelles nettes se sont élevées à € 1 191 millions au 31 mars 2007, contre € 1 197 millions au 31 mars 2006. Elles comprennent les immobilisations incorporelles acquises et la capitalisation des coûts de développement. Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation du prix d'achat relatif à l'acquisition d'ABB ALSTOM Power en 1999 et 2000.

Les coûts de développement capitalisés représentent des dépenses satisfaisant aux critères définis par la norme IAS 38 pour la capitalisation des coûts de développement, tels que décrits dans la Note 3. J aux comptes consolidés. Ces coûts sont amortis linéairement sur la durée de vie estimée de la technologie. Au sein du Groupe, ce sont les Secteurs Power Systems et Transport qui capitalisent des coûts de développement.

Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles nettes s'élevaient à € 1 370 millions au 31 mars 2007, contre € 1 361 millions au 31 mars 2006.

Les dépenses d'investissements hors coûts de développement capitalisés ont augmenté à € 280 millions au 31 mars 2007 contre € 207 millions au 31 mars 2006. Pendant l'exercice 2006/07, les dépenses d'investissement liées aux immobilisations corporelles visaient principalement à renouveler la base d'actifs du Groupe et à accroître sa capacité de production dans les régions à forte croissance. Les principales dépenses d'investissement ont concerné les Secteurs Power Systems et Transport, et, sur un plan géographique, l'Europe, l'Amérique du Nord et l'Asie/Pacifique.

Autres actifs non courants

Les autres actifs non courants (nets) s'élevaient à € 1 245 millions au 31 mars 2007 contre € 1 250 millions au 31 mars 2006. Au 31 mars 2007, les autres actifs non courants comprenaient notamment les excédents des actifs de couverture des engagements de retraite, des prêts à long terme, des dépôts, et des actifs pris en location longue durée.

La variation nette s'explique principalement par la récupération des € 700 millions de dépôt qui garantissait le précédent programme de caution du Groupe, compensée par € 628 millions de créances sur une location de longue durée de trains et d'équipements associés conclue avec un exploitant de métro à Londres.

Besoin en fonds de roulement

Au 31 mars 2007, le besoin en fonds de roulement (défini comme les actifs courants hors trésorerie et équivalents de trésorerie diminués des passifs courants hors dettes financières courantes, et incluant les provisions non courantes) était de € (5 082) millions contre € (4 561) millions au 31 mars 2006. Cette amélioration, qui découle pour partie du haut niveau de commandes reçues, est aussi la conséquence d'une gestion plus rigoureuse du besoin en fonds de roulement du Groupe.

Impôts différés actifs

Les impôts différés actifs nets s'élevaient à € 1 233 millions au 31 mars 2007 par rapport à € 1 210 millions au 31 mars 2006.

Au 31 mars 2007, le Groupe a analysé pour chaque juridiction le caractère recouvrable de ses impôts différés actifs, sur la base de son plan d'affaires à trois ans, extrapolé quand cela était nécessaire. Cet examen a conduit à une dépréciation cumulée des impôts différés actifs de € 926 millions au 31 mars 2007 contre € 919 millions au 31 mars 2006. Au 31 mars 2007, le Groupe est satisfait du caractère recouvrable de ses impôts différés actifs.

Provisions courantes et non courantes

Au 31 mars 2007, les provisions courantes et non courantes s'élevaient à € 2 061 millions contre € 2 120 millions au 31 mars 2006. Cette diminution nette comprend une baisse des provisions sur contrats livrés à hauteur de € 27 millions et des provisions pour restructuration pour € 43 millions.

Capitaux propres - part du Groupe et intérêts minoritaires

Les capitaux propres au 31 mars 2007 s'élevaient à € 2 271 millions, y compris les intérêts minoritaires, contre € 1 840 millions au 31 mars 2006. Cette évolution reflète le résultat net de l'exercice pour € 439 millions (part du Groupe et part des intérêts minoritaires) et les paiements basés sur des actions pour € 15 millions.

Dettes financières

La dette financière brute était de € 2 822 millions au 31 mars 2007, contre € 2 571 millions au 31 mars 2006, soit une augmentation de € 251 millions. Cette hausse s'explique notamment par une diminution de € 512 millions des emprunts obligataires, plus que compensée par € 185 millions de nouveaux engagements sur options (principalement suite à la mise en place de la joint-venture dans les équipements hydroélectriques), et par l'inclusion de € 628 millions de dettes sur contrat de location longue-durée de trains et d'équipements associés conclue avec un exploitant de métro à Londres.

LIQUIDITÉS ET RESSOURCES FINANCIÈRES

Le tableau suivant présente le détail d'indicateurs issus du tableau des flux de trésorerie consolidés :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Variation de la trésorerie liée à l'exploitation - hors variation du besoin en fonds de roulement	565	627
Variation du besoin en fonds de roulement	524	158
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	1 089	785
Variation nette de la trésorerie d'investissement	118	26
Variation nette de la trésorerie de financement	(596)	(403)
Variation de la trésorerie et équivalent de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	-	(215)
Transfert en actifs non courants détenus en vue de la vente	29	(317)
Incidence des variations de taux de conversion	(30)	24
Autres variations	(4)	(3)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	606	(103)

Variation nette de la trésorerie d'exploitation

La variation nette de la trésorerie d'exploitation s'élève à € 1 089 millions au cours de l'exercice 2006/07 par rapport à € 785 millions au cours de l'exercice 2005/06.

La variation nette de la trésorerie d'exploitation avant variation du besoin en fonds de roulement est de € 565 millions au cours de l'exercice 2006/07. Ce montant représente la trésorerie générée par le résultat net après élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie (les provisions étant incluses dans la définition du besoin en fonds de roulement, elles ne sont pas incluses dans l'élimination des éléments sans incidence sur la trésorerie) et avant variation du besoin en fonds de roulement. Sur l'exercice 2006/07, ce montant inclut € 300 millions de versements volontaires aux fonds de pension du Groupe.

La variation nette du besoin en fonds de roulement est de € 524 millions (€ 524 millions pour les activités poursuivies). Les variations du besoin en fonds de roulement s'expliquent principalement par :

- une augmentation de € 282 millions des stocks ;
- une augmentation de € 635 millions des créances clients et des autres actifs courants ;
- une diminution de € 59 millions des provisions ;
- une augmentation de € 1 209 millions du passif net des contrats de construction en cours ;
- une augmentation de € 288 millions des dettes fournisseurs et comptes rattachés.

La variation nette de la trésorerie d'exploitation était de € 785 millions au cours de l'exercice 2005/06.

Variation nette de la trésorerie d'investissement

La variation nette de la trésorerie d'investissement s'élève à € 118 millions au cours de l'exercice 2006/07. Ce montant comprend principalement :

- l'acquisition d'immobilisations corporelles à hauteur de € (395) millions, y compris les coûts de développement capitalisés pour un montant de € (115) millions ;
- les coûts d'acquisition d'activités (nets de la trésorerie nette acquise) pour € (232) millions ;
- la variation des autres actifs non courants à hauteur de € 727 millions, principalement due à la récupération des € 700 millions de dépôts en garantie du précédent programme de cautions du Groupe.

La trésorerie nette générée par les activités d'investissement s'est élevée à € 26 millions durant l'exercice 2005/06.

Variation nette de la trésorerie de financement

La trésorerie nette générée par les activités de financement au cours de l'exercice 2006/07 s'élève à € (596) millions. Ce montant inclut le remboursement d'emprunts pour € (377) millions et la variation des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants pour un montant de € (175) millions. Au cours de l'exercice 2005/06, la trésorerie nette utilisée par les activités de financement de € (403) millions comprenait principalement le remboursement d'emprunts pour € (369) millions.

Diminution (augmentation) de la dette nette

Du fait des éléments décrits ci-dessus, la trésorerie et équivalents de trésorerie ont augmenté de € 606 millions au cours de l'exercice 2006/07 (après avoir diminué de € 103 millions au cours de l'exercice 2005/06). La dette nette a diminué de € 1 184 millions, passant de € 1 248 millions au 31 mars 2006 à € 64 millions au 31 mars 2007, comme décrit ci-dessous :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
(Dette nette) / Trésorerie nette au début de la période	(1 248)	(1 651)
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie	606	(103)
Augmentation (diminution) des placements à court terme	175	(2)
(Émission) remboursement des emprunts à court et long terme	335	369
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement	38	42
Variation de la trésorerie de financement des activités cédées ou en cours de cession	29	103
Effet net des variations de taux de conversion	1	(6)
(Dette nette) / Trésorerie nette en fin de période	(64)	(1 248)

MATURITÉ ET LIQUIDITÉ

Le Groupe a recours à une large gamme d'instruments pour financer son activité, notamment des emprunts obligataires et des emprunts sous forme de contrats de crédit renouvelables. Le Groupe dispose

d'autres sources de financement comme les dépôts et les avances de ses clients, ainsi que les produits de la cession de créances clients, y compris les créances clients futures. Par le passé, le Groupe a également utilisé l'émission de billets de trésorerie, de titres, y compris de titres subordonnés et d'actions préférentielles, ainsi que les cessions d'actifs, comme sources de financement.

Le tableau qui suit présente les échéances de remboursement des dettes du Groupe (y compris les créances futures titrisées) et de ses lignes de crédit disponibles au 31 mars 2007 (en valeur nominale) :

Groupe, montant du nominal

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2006	2007	moins					Plus de 5 ans
			d'un an	1 à 2 ans	2 à 3 ans	3 à 4 ans	4 à 5 ans	
Obligations Remboursables en Actions	5	3	-	3	-	-	-	-
Dette subordonnée	5	-	-	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 224	1 700	-	900	800	-	-	-
Autres emprunts	106	125	69	23	5	12	3	13
Engagements sur options et compléments de prix	-	185	-	-	185	-	-	-
Instruments dérivés liés aux activités	-	7	7	-	-	-	-	-
Intérêts courus	33	9	9	-	-	-	-	-
Dettes sur contrats de location-financement	233	815	40	43	46	47	53	586
Dette financière	2 606	2 844	125	969	1 036	59	56	599
Ligne de crédit non utilisée	700	1 000	-	-	-	-	1 000	-
Total des lignes	3 306	3 844	125	969	1 036	59	1 056	599

Instrument

(en millions d'€)	Maturité	Montant du nominal	Taux
Emprunt obligataire	juillet 2008	370	Euribor 3M + 0,9 %
Emprunt obligataire	mars 2009	530	Euribor 3M + 2,2 %
Emprunt obligataire	mars 2010	800	6,3 %
Crédit renouvelable	mars 2012	1 000	Non tiré

Le total des lignes de crédit disponibles non utilisées, de la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles au niveau de la société mère et des valeurs mobilières de placement s'élève à € 2 815 millions au 31 mars 2007, contre € 1 650 millions au 31 mars 2006.

Ce total se décompose comme suit :

- les lignes de crédit disponibles au niveau du Groupe s'élèvent à € 1 000 millions au 31 mars 2007 contre € 700 millions au 31 mars 2006 ;
- la trésorerie et équivalents de trésorerie disponibles au niveau de la société mère étaient de € 1 815 millions au 31 mars 2007 contre € 950 millions au 31 mars 2006.

La société mère du Groupe peut avoir facilement accès aux liquidités des filiales détenues à 100 % par le biais du paiement de dividendes ou en vertu d'accords de prêt entre les sociétés du Groupe. Certaines restrictions locales peuvent cependant retarder ou limiter un tel accès. De plus, bien que la société mère ait le pouvoir de contrôler les décisions des filiales au capital desquelles elle est majoritaire, ses filiales sont des entités légales distinctes et le paiement de dividendes et l'octroi de prêts, d'avances et d'autres paiements par lesdites filiales à la société mère peuvent faire l'objet de restrictions légales ou contractuelles, dépendre de leurs bénéficiaires ou être sujets à d'autres restrictions. Ces limitations comprennent les règlements locaux relatifs à l'assistance financière, les lois sur les bénéficiaires des sociétés et d'autres restrictions légales. La politique du Groupe consiste à centraliser les liquidités des filiales au niveau de la société mère dans la mesure du possible. La trésorerie et les équivalents de trésorerie au niveau des filiales s'élevaient respectivement à € 351 millions et € 267 millions au 31 mars 2006 et au 31 mars 2007.

IMPACT DES VARIATIONS DE CHANGE ET DE TAUX D'INTÉRÊT

Le Groupe utilise des produits dérivés, tels que des contrats de change à terme ou des dérivés de taux d'intérêt, de manière à couvrir les fluctuations de taux de change et de taux d'intérêt. Le Groupe se fixe pour règle de ne pas prendre de positions spéculatives.

Le Groupe a mis en place une politique de trésorerie centralisée afin d'améliorer le contrôle de son risque financier.

Le Senior Vice-President Financement et Trésorerie (qui reporte au Directeur Financier du Groupe) a l'entière responsabilité de la gestion des risques sur les taux de change et les taux d'intérêts, ainsi que de la gestion de la trésorerie disponible. Le service comprend plus de 20 personnes au siège social à Levallois. La trésorerie du Groupe dispose d'une salle de marché, d'un contrôle des risques et d'un Back-Office afin d'assurer la séparation des tâches. Un réseau de trésoriers pays appuie la trésorerie du Groupe dans les pays où la présence du Groupe est suffisamment importante.

La trésorerie du Groupe agit comme une banque interne pour ses filiales pour lesquelles elle fournit les couvertures de change et gère les besoins de trésorerie, les comptes courants internes et le système de compensation de paiement intercompagnie. Le Groupe a mis en place une structure de « cash pooling » pour centraliser le cash journalier dans les pays où la réglementation en vigueur le permet.

Risque de change

Dans le cadre de ses opérations, le Groupe est exposé à des risques de change provenant soit des appels d'offres, soit d'engagements fermes libellés en devises étrangères. Au cours de l'exercice 2006/07, les principales devises sur lesquelles le Groupe avait une exposition significative étaient le dollar américain, la livre sterling et le franc suisse. La règle du Groupe consiste à éliminer le risque de change à l'aide des instruments les plus appropriés. Les risques relatifs aux commandes fermes et aux appels d'offres sont couverts de la manière suivante :

- en utilisant des contrats de change à terme dans le cas d'engagements fermes ;
- en utilisant des instruments dérivés pour les offres, généralement conformément à des stratégies comprenant la combinaison de vente et d'achat d'options ;
- ou en souscrivant des polices d'assurance spécifiques auprès, notamment, de la Coface en France ou d'Hermes en Allemagne.

Le Groupe ne couvre pas la situation nette de ses filiales étrangères. Il contrôle étroitement ses positions sur les marchés et réalise régulièrement des évaluations de son portefeuille. Une procédure de gestion des risques de contrepartie est en place. En outre, tous les instruments dérivés sont mis en place par la trésorerie centrale et les contrats à terme en devises sont exécutés par le département trésorerie centrale du Groupe, sauf dans quelques pays particuliers où des réglementations restrictives empêchent de recourir à une centralisation des opérations.

Risques de taux d'intérêt

Voir la Note 33 aux comptes consolidés sur les risques de taux d'intérêt et sur la sensibilité aux variations de taux d'intérêt.

Valeur des instruments financiers

La valeur nominale et la valeur de marché des instruments de couverture au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006 sont présentées ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007				Au 31 mars 2006			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Livre sterling	87	-	399	(4)	2	-	375	1
Real brésilien	-	-	58	(7)	33	(8)	29	1
Zloty polonais	276	4	301	(4)	149	-	252	(2)
Couronne suédoise	310	(3)	234	3	227	(3)	279	2
Dollar US	607	(88)	1 884	166	713	(64)	2 462	104
Dollar australien	116	2	150	(8)	163	(4)	150	3
Dollar de Singapour	39	-	24	-	16	-	39	-
Franc suisse	1 807	(38)	1 520	34	1 889	(21)	2 139	31
Autres devises	458	-	475	4	345	3	297	2
Total	3 700	(123)	5 045	184	3 537	(97)	6 022	142

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007				Au 31 mars 2006			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Contrats d'option de change - dollar US	23	-	72	-	1	-	34	-
Contrats d'option de change - autres devises	16	-	6	-	-	-	19	-
Change à terme - Dollar US	-	-	158	8	146	(3)	193	4
Change à terme - Franc suisse	-	-	135	1	95	2	9	-
Change à terme - Couronne suédoise	-	-	23	-	71	1	8	-
Change à terme - autres devises	-	-	125	(3)	56	(1)	41	-
Total	39	-	519	6	369	(1)	304	4

La valeur nominale des instruments dérivés au 31 mars 2007 est présentée par échéance dans les tableaux ci-dessous :

Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(en millions d'€)	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Livre sterling	487	408	75	4
Real brésilien	58	49	9	-
Zloty polonais	577	315	262	-
Couronne suédoise	544	421	123	-
Dollar US	2 491	1 698	788	5
Dollar australien	265	145	120	-
Dollar de Singapour	63	55	8	-
Franc suisse	3 327	2 463	864	-
Autres devises	933	792	142	(1)
Total	8 745	6 346	2 391	8

Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture

(en millions d'€)	Total	< 1 an	1-5 ans	> 5 ans
Contrats d'option de change - Dollar US	95	95	-	-
Contrats d'option de change - autres devises	22	22	-	-
Change à terme - Dollar US	159	146	12	1
Change à terme - Franc suisse	135	120	15	-
Change à terme - Couronne suédoise	23	19	4	-
Change à terme - autres devises	124	94	29	1
Total	558	496	60	2

ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes de retraite et autres avantages à long terme parmi lesquels, dans quelques pays et principalement aux États-Unis, des régimes de couverture médicale pour un certain nombre d'employés après leur départ en retraite. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale. Le Groupe offre également à certains salariés des avantages considérés comme d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail et les plans de rémunération différée.

Selon leur mode de fonctionnement et leur traitement comptable, les régimes de retraite sont classés en deux catégories : les régimes à cotisations définies et les régimes à prestations définies. La politique du Groupe est de promouvoir les régimes à cotisations définies par rapport aux régimes à prestations définies. Un certain nombre de régimes à prestations définies ont été fermés aux nouveaux membres et des régimes à cotisations définies ont été introduits pour les nouveaux arrivants.

Régimes à cotisations définies

S'agissant des régimes à cotisations définies, le Groupe verse des cotisations à des fonds gérés de façon indépendante selon un pourcentage fixe de la rémunération de l'employé. Ces cotisations sont enregistrées en résultat opérationnel.

Régimes à prestations définies

Ces régimes couvrent principalement des prestations de retraite et des indemnités de fin de carrière (« prestations de retraite ») et des prestations médicales durant la retraite (« autres prestations »).

Le Groupe participe à des régimes mutualisés et à des régimes à prestations définies d'un employeur unique. Les régimes mutualisés sont comptabilisés comme des régimes à cotisations définies, principalement aux États-Unis et au Canada. Pour les régimes à prestations définies d'un employeur unique, les prestations sont normalement assises sur le niveau de rémunération de l'employé ouvrant droit à la retraite et sur son ancienneté dans la société.

À l'exception des régimes de couverture médicale postérieure à l'emploi, la plupart des régimes font l'objet de fonds dédiés. Les actifs de couverture sont principalement placés en obligations et en actions. La composition de ces actifs de couverture est présentée dans la Note 26 aux comptes consolidés.

Les charges estimées afférentes à ces régimes de retraite à prestations définies, ainsi que celles afférentes aux prestations postérieures à la période d'activité sont enregistrées en compte de résultat sur la durée de service des employés.

ÉVALUATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

Le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondant.

Les hypothèses démographiques et financières utilisées pour évaluer les engagements, déterminées à la date de référence (généralement le 31 mars), sont adaptées au régime et au pays dans lequel les plans se situent. Les principales hypothèses utilisées sont les suivantes :

- taux d'actualisation ;
- taux d'inflation ;
- taux d'augmentation des salaires ;
- taux de rendement à long terme des actifs de couverture ;
- taux de mortalité ; et
- taux de rotation du personnel.

Certaines de ces hypothèses sont détaillées dans la Note 26 aux comptes consolidés.

Cette dette actuarielle varie chaque année selon les facteurs suivants :

- augmentations liées à l'acquisition de nouveaux droits par l'employé du fait d'une année d'ancienneté supplémentaire (charge relative au service de l'exercice) ;
- augmentation de la dette actuarielle, par réduction du délai à courir jusqu'à l'année de versement des prestations (charge d'intérêts) ;
- diminutions liées aux prestations versées en cours de l'exercice ;
- gains et pertes actuariels créés sur l'exercice (cf. ci-dessous) ;
- évolution des engagements liés à des modifications de régime ;
- évolution due aux réductions ou liquidations ; et
- changements de périmètre (acquisitions/cessions).

L'évolution de la dette actuarielle figure en Note 26 aux comptes consolidés.

VALORISATION DES ACTIFS DE COUVERTURE

La juste valeur des actifs détenus par chaque plan est le montant que chaque plan peut raisonnablement espérer recevoir à la vente des actifs. Cette valeur est comparée à la dette actuarielle, la différence représente la « couverture financière » du plan.

Les évolutions de la juste valeur des actifs et de la couverture financière sont présentées en Note 26 aux comptes consolidés. Au cours de l'exercice 2006/07, le Groupe a, de façon volontaire, consacré € 300 millions au financement des régimes de retraite en Allemagne. En accord avec les représentants des plans de pension (aux États-Unis et en Grande-Bretagne), il a également été décidé de réduire la part actions au sein des actifs de couverture. De ce fait, la part globale des actions dans l'ensemble du portefeuille de placement a baissé de 50 % à 38 % au 31 mars 2007, afin de réduire les risques financiers liés aux engagements de retraite.

PERTES ET GAINS ACTUARIELS, CHARGES RELATIVES AU SERVICE DES EXERCICES PRÉCÉDENTS ET ENGAGEMENTS DE TRANSITION

Un certain nombre de facteurs peuvent être sources de pertes ou de gains actuariels :

- écarts entre les hypothèses prises et l'évolution réelle des facteurs (ex. : une valeur constatée de rendement des actifs différente du taux de rendement prévu en début d'année),
- modification des hypothèses à long terme (taux d'inflation, taux d'actualisation, taux d'augmentation des salaires, taux de mortalité, etc.) ;

Pour chaque régime, les pertes ou gains actuariels non reconnus en fin d'exercice sont comparés au montant le plus élevé de la dette actuarielle et de la juste valeur des actifs détenus. Si les pertes ou gains actuariels non reconnus excèdent 10 % de ce montant, la fraction dépassant le seuil de 10 % est amortie sur la durée résiduelle d'activité des employés appartenant au régime correspondant.

Au 31 mars 2007, le stock de pertes actuarielles non reconnues s'élevait à € 898 millions, en baisse de € 152 millions depuis mars 2006.

L'introduction d'un régime à prestations définies ou des changements qui résulteraient de modifications de régimes pourraient augmenter/diminuer les engagements. De tels changements sont sources de charges relatives aux services passés. Celles-ci doivent être prises en compte immédiatement dans le cas de prestations acquises, et amorties de façon linéaire sur la durée moyenne jusqu'à acquisition des droits aux prestations dans le cas de prestations non acquises. Les charges relatives au service des exercices précédents restant à amortir s'élevaient à € 24 millions (effet positif) au 31 mars 2007, au même niveau qu'au 31 mars 2006.

Le total des éléments non reconnus s'élevait à € 846 millions au 31 mars 2007 et € 1 028 millions au 31 mars 2006.

CHARGES DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

Le tableau suivant présente la décomposition du total des charges de retraite et avantages assimilés pour les exercices fiscaux 2006/07 et 2005/06 :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Coûts des services rendus	(84)	(85)
Coûts liés aux régimes mutualisés	(106)	(90)
Résultat opérationnel	(190)	(175)
Amortissement des pertes et gains actuariels	(66)	(68)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	(7)	3
Autres	1	4
Autres charges	(72)	(61)
Intérêts sur la dette actuarielle	(208)	(215)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200
Résultat financier	(8)	(15)
Charge d'indemnités de départ à la retraite et autres pensions	(270)	(251)

ENGAGEMENTS HORS BILAN ET OBLIGATIONS CONTRACTUELLES

Le tableau suivant présente les engagements hors bilan qui sont également décrits dans la Note 31 aux comptes consolidés :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Garanties relatives aux contrats	4 972	4 816
Garanties relatives au financement des ventes	362	432
Engagement d'achat d'immobilisations corporelles	3	8
Autres garanties	177	242
Engagements hors bilan	5 514	5 498

Garanties sur contrats

Le montant total des garanties sur contrats a augmenté, de € 4 816 millions au 31 mars 2006 à € 4 972 millions au 31 mars 2007.

Exposition liée au financement des ventes

Par le passé, le Groupe a accordé des garanties financières aux établissements qui finançaient certains de ses clients et également directement à ses clients afin que ceux-ci puissent acheter ses produits. Le Groupe n'a plus apporté une telle assistance financière à ses clients depuis l'exercice 1998/99.

Le tableau suivant présente l'exposition du Groupe relative au financement des ventes, qui est développée plus en détail dans la Note 31 aux comptes consolidés :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Marine	55	126
Transport	307	306
Exposition au financement des ventes	362	432

UTILISATION ET RÉCONCILIATION D'INDICATEURS DIFFÉRENTS DES PRINCIPES COMPTABLES GÉNÉRALEMENT ADMIS

Cette section présente les indicateurs financiers qui ne répondent pas aux principes comptables généralement admis.

Selon les règles de l'Autorité des marchés financiers (« AMF »), un indicateur financier différent des principes comptables généralement admis est une mesure numérique de la performance financière passée ou future, une position financière ou une variation de trésorerie qui exclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui ont pour effet d'exclure des montants qui sont inclus dans l'indicateur le plus proche calculé et présenté suivant les principes comptables généralement admis faisant partie du compte de résultat, du bilan ou du tableau de variations des flux de trésorerie consolidés ; ou qui inclut des montants, ou est sujette à des ajustements qui

ont pour effet d'inclure des montants qui sont exclus de l'indicateur le plus directement comparable ainsi calculé et présenté. À cet égard, les principes comptables font référence aux normes comptables internationales (IFRS).

Cash flow libre

Le cash flow libre se définit comme la variation nette de la trésorerie d'exploitation, moins les dépenses d'immobilisations corporelles et incorporelles, nettes des cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles, et après élimination de la variation des cessions de créances clients considérées comme un moyen de financement de l'activité. En particulier, le cash flow libre n'inclut pas le montant de trésorerie généré par les cessions d'activité.

Le cash flow libre ne correspond pas à la variation nette de la trésorerie d'exploitation comme définie par les normes IFRS. L'indicateur financier le plus directement comparable (en normes IFRS) au cash flow libre est la variation nette de la trésorerie d'exploitation et une réconciliation entre ces deux indicateurs est présentée ci-dessous :

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Variation nette de la trésorerie d'exploitation	1 089	785
Élimination de la variation des cessions des créances clients	34	(26)
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles	(395)	(294)
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles	17	60
Cash flow libre	745	525

ALSTOM utilise le cash flow libre à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car le Groupe estime qu'il apporte un éclairage plus pertinent sur le montant réel de trésorerie générée ou utilisée par l'exploitation.

Capitaux employés

Les capitaux employés sont définis comme la somme des goodwill, des actifs incorporels nets, des immobilisations corporelles nettes, des autres actifs non courants (à l'exclusion des excédents d'actifs de couverture et des actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en

dette financière), des actifs courants (à l'exclusion des valeurs mobilières de placement, des autres actifs financiers courants et de la trésorerie et équivalents de trésorerie), moins les passifs courants, les provisions courantes et non courantes et les dettes courantes (à l'exclusion de la dette financière courante).

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Actifs non courants (hors impôts différés et actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière)	6 696	7 230
Actifs courants (hors Trésorerie et équivalent de trésorerie)	9 205	7 484
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	(197)	(22)
Excédent des actifs de couverture des engagements de retraite	(422)	(387)
Passifs courants (hors provisions courantes et dettes financières courantes)	(12 029)	(9 903)
Provisions courantes et non courantes	(2 061)	(2 120)
Capitaux employés	1 192	2 282

Les capitaux employés par Secteur et pour l'ensemble du Groupe sont également présentés en Note 6 aux comptes consolidés.

Les capitaux employés sont utilisés à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes dans la mesure où ils apportent un éclairage sur le montant des ressources financières utilisées par un Secteur ou par le Groupe et sur la rentabilité d'un Secteur ou du Groupe par rapport aux ressources utilisées.

Total Groupe, données en base réelle

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006
Trésorerie et équivalents de trésorerie	1 907	1 301
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers	197	22
Actifs financiers non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière	654	-
Dettes financières courantes	(125)	(360)
Dettes financières non courantes	(2 697)	(2 211)
Dette nette	64	1 248

Données comparables

Les chiffres présentés dans cette section incluent des indicateurs de performance présentés sur une base réelle et sur une base comparable. Les chiffres sont présentés sur une base comparable afin d'éliminer l'impact des modifications de périmètre et de la conversion en euros des comptes libellés en devises étrangères. Le Groupe utilise les chiffres présentés sur une base comparable à la fois pour des analyses internes et pour les communications externes car il estime qu'ils permettent d'analyser et d'expliquer les variations d'une période à l'autre. Cependant, ces chiffres présentés sur une base comparable ne sont pas des indicateurs de performance selon les principes comptables IFRS.

Dette nette

La dette nette est définie comme la dette financière courante et non courante, diminuée de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, et des actifs financiers non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière.

1

Activité du Groupe

Pour calculer les chiffres sur une base comparable, les chiffres présentés sur une base réelle sont ajustés comme suit :

- retraitement des chiffres réels pour l'exercice 2005/06 en utilisant les taux de change de l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'indiqués dans les comptes consolidés, pour le carnet de commandes, les commandes reçues, le chiffre d'affaires, et le résultat opérationnel ; et
- ajustements liés aux modifications de périmètre, sur ces mêmes indicateurs, pour l'exercice 2005/06 de façon à refléter un périmètre d'activité qui soit identique à celui de l'exercice 2006/07.

Le tableau qui suit présente l'estimation de l'incidence des variations de taux de change et des variations de périmètre pour tous les indicateurs publiés dans ce document, à la fois sur une base réelle et sur une base comparable pour l'exercice 2005/06. Aucun ajustement n'est porté aux chiffres publiés pour l'exercice 2006/07.

(en millions d'€)	31 mars 2006				31 mars 2007	
	Données réelles	Taux de change	Impact périmètre	Données comparables	Données réelles	% Var. comp. mars 07/06
Power Systems	8 447	(185)	(188)	8 074	11 873	47 %
Power Service	4 336	(144)	160	4 352	5 219	20 %
Transport	14 141	(155)	-	13 986	15 239	9 %
Corporate & autres	20	-	(1)	19	19	0 %
Carnet de commandes	26 944	(484)	(29)	26 431	32 350	22 %
Power Systems	6 076	(103)	(190)	5 783	9 535	65 %
Power Service	3 491	(85)	(76)	3 330	4 058	22 %
Transport	5 184	(13)	(160)	5 011	5 388	8 %
Corporate & autres	539	(4)	(486)	49	48	(2 %)
Commandes reçues	15 290	(205)	(912)	14 173	19 029	34 %
Power Systems	5 079	(101)	(254)	4 724	5 673	20 %
Power Service	2 853	(71)	(74)	2 708	3 198	18 %
Transport	5 128	(22)	(149)	4 957	5 288	7 %
Corporate & autres	353	(3)	(307)	43	49	14 %
Chiffre d'affaires	13 413	(197)	(784)	12 432	14 208	14 %
Power Systems	101	(6)	(10)	85	201	137 %
Power Service	442	(13)	(5)	424	510	20 %
Transport	324	4	(14)	314	350	11 %
Corporate & autres	(121)	-	(16)	(137)	(104)	(24 %)
Résultat opérationnel	746	(15)	(45)	686	957	40 %
Power Systems	2,0 %	n/a	3,9 %	1,8 %	3,5 %	
Power Service	15,5 %	n/a	6,8 %	15,7 %	15,9 %	
Transport	6,3 %	n/a	9,4 %	6,3 %	6,6 %	
Corporate & autres	n/a	n/a	n/a	n/a	n/a	
Marge opérationnelle	5,6 %	7,6 %	5,7 %	5,5 %	6,7 %	
Chiffre d'affaires	13 413	(197)	(784)	12 432	14 208	14 %
Coût des ventes	(11 080)	159	661	(10 260)	(11 586)	13 %
Frais commerciaux	(569)	9	39	(521)	(567)	9 %
Frais de R&D	(364)	5	8	(351)	(456)	30 %
Frais généraux et administratifs	(654)	9	31	(614)	(642)	5 %
Résultat opérationnel	746	(15)	(45)	686	957	40 %

Les contributions des activités cédées depuis le 1^{er} avril 2006 ont été retraitées pour établir des chiffres comparables pour l'exercice 2005/06. En particulier, mais pas seulement, les contributions de l'activité Chaudières Industrielles pour Power Systems, de l'activité FlowSystems pour Power Service, des activités en Australie et en Nouvelle-Zélande pour Transport, de l'activité Power Conversion pour Corporate & autres ont été

retraitées dans les chiffres comparables. De plus, le carnet de commandes des activités acquises durant l'exercice 2006/07 a été retraité dans les données comparables de l'exercice 2005/06. Les cessions réalisées durant les exercices fiscaux 2005/06 et 2006/07 ont diminué les commandes reçues et le chiffre d'affaires de 6,0 % et 5,8 % respectivement, par rapport à l'exercice 2005/06.

CESSIONS

Les tableaux ci-dessous détaillent les principales activités qui ont été cédées durant l'exercice 2005/06 et l'exercice 2006/07 et qui ont été retraitées dans les données comparables. Les données relatives au chiffre

d'affaires et au nombre d'employés des activités cédées, présentées dans les tableaux ci-dessous, concernent le dernier exercice clos avant la cession.

Exercice 2006/07

Activités	Secteur concerné	Exercice 2006/07	
		Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Chaudières Industrielles / Allemagne	Power Systems	€ 200 millions	127
Chaudières Industrielles / République tchèque	Power Systems	€ 20 millions	183

Exercice 2005/06

Activités	Secteur concerné	Exercice 2005/06	
		Chiffre d'affaires	Nombre d'employés
Power Conversion	Power Conversion	€ 506 millions	3 145
Chaudières Industrielles / Australie	Power Systems	€ 73 millions	224
Transport Australie / Nouvelle-Zélande	Transport	€ 282 millions	2 073
FlowSystems	Power Service	€ 145 millions	579
Easton	Power Service	€ 18 millions	110

Le Secteur Marine était présenté en activités cédées ou en cours de cession à la fois pour l'exercice 2005/06 et pour l'exercice 2006/07.

TAUX DE CHANGE

Une part importante du chiffre d'affaires et des dépenses du Groupe est réalisée en devises autres que l'euro. Les principales devises auxquelles le Groupe a été exposé de façon significative durant l'exercice 2006/07 ont été le dollar américain, la livre sterling, le franc suisse, le real brésilien, la roupie indienne et le yuan chinois. Les commandes reçues et le chiffre

d'affaires réalisés dans ces devises ont été affectés par la conversion en euros dans les comptes du fait des variations de taux de change de ces devises contre l'euro durant l'exercice 2006/07. Il en résulte une diminution des commandes reçues de 1,3 % et une diminution du chiffre d'affaires de 1,5 %, par rapport à l'exercice 2005/06.

RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES SUR LES PRÉVISIONS DE RÉSULTAT

Monsieur le Président du Conseil d'administration,

En notre qualité de Commissaires aux comptes et en application du règlement (CE) N° 809/2004, nous avons établi le présent rapport sur les prévisions de résultat du Groupe ALSTOM incluses dans le chapitre 1 de son document de référence daté du 30 mai 2007, relative au rapport de gestion sur les comptes consolidés au 31 mars 2007.

Ces prévisions et les hypothèses significatives qui les sous-tendent ont été établies sous votre responsabilité, en application des dispositions du règlement (CE) N° 809/2004 et des recommandations CESR relatives aux prévisions.

Il nous appartient d'exprimer, dans les termes requis par l'annexe I, point 13.3 du règlement (CE) N° 809/2004, une conclusion sur le caractère adéquat de l'établissement de ces prévisions.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Ces travaux ont comporté une évaluation des procédures mises en place par la direction pour l'établissement des prévisions ainsi que la mise en œuvre de diligences permettant de s'assurer de la conformité des méthodes comptables utilisées avec celles suivies pour l'établissement des comptes consolidés du Groupe ALSTOM. Ils ont également consisté à collecter les informations et les explications que nous avons estimées nécessaires permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les prévisions sont adéquatement établies sur la base des hypothèses qui sont énoncées.

Nous rappelons que, s'agissant de prévisions présentant par nature un caractère incertain, les réalisations différeront parfois de manière significative des prévisions présentées et que nous n'exprimons aucune conclusion sur la possibilité de réalisation de ces prévisions.

À notre avis :

- les prévisions ont été adéquatement établies sur la base indiquée,
- la base comptable utilisée aux fins de cette prévision est conforme aux méthodes comptables appliquées par le Groupe ALSTOM pour l'établissement de ses comptes consolidés au 31 mars 2007.

Ce rapport est émis aux seules fins du dépôt du Document de Référence auprès de l'AMF et ne peut pas être utilisé dans un autre contexte.

Neuilly-sur-Seine, le 30 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Descours

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Gilles Puissochet



2 | INFORMATIONS FINANCIÈRES

59 Comptes consolidés

- 59 Comptes de résultat consolidés
- 60 Bilans consolidés
- 62 Tableau des flux de trésorerie consolidés
- 63 État des produits et charges comptabilisés
- 64 État des variations des capitaux propres consolidés
- 65 Notes annexes aux comptes consolidés
- 126 Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

127 Comptes sociaux

- 127 Comptes de résultat
- 128 Bilans
- 129 Notes annexes aux comptes sociaux
- 138 Résultat et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices
- 139 Affectation du résultat
- 139 Commentaires sur les comptes sociaux
- 140 Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels
- 141 Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

COMPTES CONSOLIDÉS

Comptes de résultat consolidés

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Note	2007	2006	2005 *
Chiffre d'affaires	(6)	14 208	13 413	12 920
<i>Dont produits</i>		10 225	9 773	9 127
<i>Dont services</i>		3 983	3 640	3 793
Coût des ventes		(11 586)	(11 080)	(10 886)
Frais commerciaux		(567)	(569)	(535)
Frais de recherche et développement	(7)	(456)	(364)	(405)
Frais administratifs		(642)	(654)	(623)
Résultat opérationnel	(6)	957	746	471
Autres produits	(8)	18	233	67
Autres charges	(8)	(248)	(252)	(589)
Résultat d'exploitation	(6)	727	727	(51)
Produits (charges) financiers, nets	(9)	(111)	(222)	(381)
Résultat avant impôt		616	505	(432)
Impôt sur les bénéfices	(10)	(145)	(125)	(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence		-	(1)	-
Résultat net des activités poursuivies		471	379	(595)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession	(11)	(32)	(198)	(32)
Résultat net		439	181	(627)
Attribuable :				
- au Groupe		448	178	(628)
- aux Minoritaires		(9)	3	1
Résultat net par action en €				
Activités poursuivies et activités cédées ou en cours de cession				
- de base	(12)	3,17	1,27	(5,76)
- dilué	(12)	3,10	1,26	(5,76)
Activités poursuivies				
- de base	(12)	3,40	2,68	(5,47)
- dilué	(12)	3,34	2,65	(5,47)
Activités cédées ou en cours de cession				
- de base	(12)	(0,23)	(1,41)	(0,29)
- dilué	(12)	(0,22)	(1,39)	(0,29)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir note 4. B).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Bilans consolidés

(en millions d'€)	Note	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *	Au 31 mars 2005 **
Actif					
Goodwill	(13)	3 510	3 323	3 417	3 417
Immobilisations incorporelles	(13)	1 191	1 197	1 222	1 222
Immobilisations corporelles	(14)	1 370	1 361	1 707	1 707
Participations dans les sociétés mises en équivalence et autres titres de participation	(15)	34	99	118	118
Autres actifs non courants	(16)	1 245	1 250	1 290	1 935
Impôts différés	(10)	1 280	1 249	1 204	1 207
Total des actifs non courants		8 630	8 479	8 958	9 606
Stocks	(17)	1 770	1 488	1 654	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	(18)	2 858	2 229	2 601	2 601
Clients et comptes rattachés	(19)	2 886	2 291	2 323	2 392
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	(20)	1 494	1 454	1 619	1 398
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants, nets	(21)	197	22	26	26
Trésorerie et équivalents de trésorerie		1 907	1 301	1 404	1 404
Total des actifs courants		11 112	8 785	9 627	9 475
Actifs non courants détenus en vue de la vente	(30)	-	1 144	637	-
Total de l'actif		19 742	18 408	19 222	19 081

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4.B).

** Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir Note 4.B).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

(en millions d'€)	Note	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *	Au 31 mars 2005 **
Passif					
Capitaux propres - Part du Groupe		2 229	1 782	1 515	1 398
Intérêts minoritaires		42	58	68	68
Total capitaux propres		2 271	1 840	1 583	1 466
Obligations remboursables en actions		-	-	-	133
Provisions non courantes	(25)	549	581	680	680
Provisions pour engagements de retraite et assimilés	(26)	512	792	824	824
Emprunts non courants	(27)	1 922	2 018	2 355	2 401
Dettes sur contrats de location-financement non courantes	(27)	775	193	243	867
Impôts différés	(10)	47	39	59	59
Total des passifs non courants		3 805	3 623	4 161	4 831
Provisions courantes	(25)	1 512	1 539	1 642	1 642
Emprunts courants	(27)	85	320	445	448
Dettes sur contrats de location-financement courantes	(27)	40	40	38	51
Contrats de construction en cours, passifs	(18)	7 239	5 401	5 520	5 484
Fournisseurs et comptes rattachés		2 976	2 872	3 316	3 437
Autres passifs courants	(28)	1 814	1 630	1 880	1 589
Total des passifs courants		13 666	11 802	12 841	12 651
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	(30)	-	1 143	637	-
Total du passif		19 742	18 408	19 222	19 081

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4.B).

** Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir Note 4.B).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

Tableau des flux de trésorerie consolidés

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Note	2007	2006	2005*
Résultat net des activités poursuivies		471	379	(595)
Dotations aux amortissements, dépréciations et paiements fondés sur des actions		352	424	497
Variation nette des actifs et passifs sur engagements de retraite et assimilés	(26)	(325)	-	9
(Plus-values) moins-values sur cessions d'actifs		90	(147)	(51)
Quote-part dans le résultat des sociétés mises en équivalence (nette des dividendes reçus)		-	1	-
Variation des impôts différés	(10)	(23)	(30)	145
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation des activités poursuivies hors variation du besoin en fonds de roulement		565	627	5
Variation du besoin en fonds de roulement	(22)	524	158	189
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation des activités poursuivies		1 089	785	194
Produits de cession des immobilisations corporelles et incorporelles		17	60	51
Acquisition d'immobilisations corporelles et incorporelles		(395)	(294)	(255)
Diminution (augmentation) des autres actifs non courants	(16)	727	16	(361)
Coûts d'acquisition d'activités, nets de la trésorerie nette acquise		(232)	(13)	-
Produits de cession d'activités, nets de la trésorerie nette cédée		1	257	928
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements des activités poursuivies		118	26	363
Augmentation de capital		-	6	2 022
Émission (conversion) d'obligations remboursables en actions		-	-	(19)
Émission (remboursement) des emprunts courants et non courants		(377)	(369)	(2 310)
Augmentation (diminution) des dettes sur contrats de location-financement		(38)	(42)	(41)
Diminution (augmentation) des valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	(21)	(175)	6	-
Dividendes versés y compris aux minoritaires		(6)	(4)	(5)
Variation nette de la trésorerie liée au financement des activités poursuivies		(596)	(403)	(353)
Diminution de la trésorerie et équivalents de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession	(11) (30)	-	(215)	(198)
Transfert en actifs non courants détenus en vue de la vente	(11) (30)	29	(317)	-
Incidences des variations de taux de conversion		(30)	24	15
Autres variations		(4)	(3)	34
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		606	(103)	55
Trésorerie et équivalents de trésorerie en début de période		1 301	1 404	1 349
Trésorerie et équivalents de trésorerie en fin de période		1 907	1 301	1 404
Impôts payés		170	85	92
Intérêts nets payés		87	171	204
Analyse de la variation de l'endettement net				
Augmentation (diminution) de la trésorerie et équivalents de trésorerie		606	(103)	55
Augmentation (diminution) des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants		175	(2)	(24)
(Émission) remboursement des emprunts courants et non courants		335	369	2 310
(Augmentation) diminution des dettes sur contrats de location-financement		38	42	41
Variation nette de la trésorerie liée au financement des activités cédées ou en cours de cession		29	103	(13)
Effet net des variations de taux de conversion		1	(6)	1
Diminution (augmentation) de l'endettement net		1 184	403	2 370
Endettement net en début de période**		(1 248)	(1 651)	(4 718)
Endettement net en fin de période**		(64)	(1 248)	(2 348)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir Note 4. B).

** L'endettement net se définit comme la dette financière (voir Note 27) nette de la trésorerie et équivalents de trésorerie, des valeurs mobilières de placement et des autres actifs financiers courants (voir Note 21) et des autres actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière (voir Note 16).

Les notes font partie intégrante des états financiers consolidés.

État des produits et charges comptabilisés

(en millions d'€)	2007	2006	2005*
Résultat net de la période	439	181	(627)
Ajustements à la juste valeur, bruts d'impôts			
- sur actifs disponibles à la vente	-	-	-
- sur instruments financiers de couverture	-	-	-
Écarts de conversion	(5)	52	(19)
Écarts actuariels sur les engagements postérieurs à l'emploi	-	-	-
Impôts différés	(9)	-	-
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	(14)	52	(19)
Total des produits et charges comptabilisés	425	233	(646)
Attribuable			
- au Groupe	436	227	(648)
- aux Minoritaires	(11)	6	2

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir Note 4. B).

État des variations des capitaux propres consolidés

(en millions d'€, sauf pour le nombre d'actions)	Note	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} avril 2004		1 056 657 572	1 321	64	(1 383)	-	2	66	68
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	(20)	(20)	1	(19)
Résultat net de la période		-	-	-	(628)	-	(628)	1	(627)
Total des produits et charges comptabilisés		-	-	-	(628)	(20)	(648)	2	(646)
Conversion d'ORA	(23)	15 473 425	14	5	-	-	19	-	19
Conversion des TSDDRA	(23)	240 000 000	300	-	-	-	300	-	300
Réduction de capital		-	(1 175)	(64)	1 239	-	-	-	-
Augmentation de capital	(23)	4 185 080 412	1 464	261	-	-	1 725	-	1 725
Effet de la première application des normes IAS 32-39		-	-	112	5	-	117	-	117
Au 1^{er} avril 2005*		5 497 211 409	1 924	378	(767)	(20)	1 515	68	1 583
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	49	49	3	52
Résultat net de la période		-	-	-	178	-	178	3	181
Total des produits et charges comptabilisés		-	-	-	178	49	227	6	233
Conversion d'ORA	(23)	1 121 044	10	(10)	-	-	-	-	-
Regroupement d'actions	(23)	(5 360 161 677)	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre		-	-	-	-	-	-	(16)	(16)
Paiements fondés sur des actions		-	-	-	40	-	40	-	40
Au 31 mars 2006		138 170 776	1 934	368	(549)	29	1 782	58	1 840
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres		-	-	-	-	(12)	(12)	(2)	(14)
Résultat net de la période		-	-	-	448	-	448	(9)	439
Total des produits et charges comptabilisés		-	-	-	448	(12)	436	(11)	425
Conversion d'ORA	(23)	444 925	6	(2)	(8)	-	(4)	-	(4)
Variation de périmètre et autres		-	-	-	-	-	-	1	1
Dividendes payés aux intérêts minoritaires		-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Paiements fondés sur des actions		1 500	-	-	15	-	15	-	15
Au 31 mars 2007	(23)	138 617 201	1 940	366	(94)	17	2 229	42	2 271

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

Notes annexes aux comptes consolidés

- 66 **Note 1.** Présentation du Groupe
- 66 **Note 2.** Base d'établissement des comptes consolidés annuels
- 67 **Note 3.** Résumé des méthodes comptables
- 77 **Note 4.** Effets de la première adoption des normes IFRS
- 79 **Note 5.** Variations du périmètre de consolidation
- 80 **Note 6.** Informations par Secteur et zone géographique
- 85 **Note 7.** Frais de recherche et développement
- 85 **Note 8.** Autres produits et autres charges
- 86 **Note 9.** Résultat financier
- 86 **Note 10.** Impôts
- 88 **Note 11.** Activités cédées ou en cours de cession
- 89 **Note 12.** Résultat par action
- 90 **Note 13.** Goodwill et immobilisations incorporelles
- 92 **Note 14.** Immobilisations corporelles
- 93 **Note 15.** Titres des sociétés mises en équivalence et autres participations
- 94 **Note 16.** Autres actifs non courants
- 95 **Note 17.** Stocks et travaux en cours
- 95 **Note 18.** Contrats de construction en cours
- 95 **Note 19.** Clients et comptes rattachés
- 96 **Note 20.** Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles
- 96 **Note 21.** Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants
- 97 **Note 22.** Besoin en fonds de roulement
- 98 **Note 23.** Capitaux propres
- 100 **Note 24.** Paiements fondés sur des actions
- 105 **Note 25.** Provisions
- 105 **Note 26.** Engagements de retraite et avantages assimilés
- 108 **Note 27.** Dette financière
- 112 **Note 28.** Autres passifs courants
- 112 **Note 29.** Frais de personnel et effectifs
- 113 **Note 30.** Actifs non courants détenus en vue de la vente et passifs directement associés
- 114 **Note 31.** Engagements hors bilan et autres obligations
- 116 **Note 32.** Autres engagements
- 119 **Note 33.** Risques de marché
- 123 **Note 34.** Parties liées
- 123 **Note 35.** Événements postérieurs à la clôture
- 124 **Note 36.** Principales sociétés du périmètre de consolidation

NOTE 1. PRÉSENTATION DU GROUPE

ALSTOM (« le Groupe ») opère sur le marché de l'énergie au travers des secteurs Power Systems et Power Service et sur le marché du transport ferroviaire au travers du Secteur Transport. Il conçoit, fournit et entretient pour ses clients une gamme complète de produits et systèmes de technologie avancée et possède des compétences uniques en intégration

de systèmes, ainsi qu'en maintenance et service après-vente couvrant la durée de vie de ces produits et systèmes.

Les principales activités du Groupe sont décrites en Note 6.

NOTE 2. BASE D'ÉTABLISSEMENT DES COMPTES CONSOLIDÉS ANNUELS

Depuis l'entrée en vigueur du règlement européen n°1606/2002, les entreprises cotées dans l'Union européenne sont dans l'obligation d'appliquer les normes comptables internationales (IFRS/IAS) telles qu'approuvées par l'Union européenne lors de l'établissement de leurs états financiers consolidés pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} janvier 2005.

Conformément à la norme IFRS 1 relative à la première adoption des normes IFRS, le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 et les états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été retraités selon les normes IFRS approuvées par l'Union européenne lors de la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2006, à l'exception des normes IAS 32 et 39 et de la norme IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005.

Les états financiers consolidés d'ALSTOM au 31 mars 2007 ont été établis :

- conformément aux normes IAS/IFRS et aux interprétations applicables pour les périodes comptables ouvertes à compter du 1^{er} avril 2005 ;
- selon les principes comptables et les méthodes d'évaluation décrits en Note 3 ;
- selon la convention du coût historique à l'exception de certaines catégories d'actifs et passifs conformément aux normes IFRS applicables. Les catégories concernées sont mentionnées en Note 3.

La devise de présentation des comptes consolidés et des annexes aux comptes est l'euro. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'administration du 11 mai 2007.

A. NOUVELLES NORMES COMPTABLES ET INTERPRÉTATIONS D'APPLICATION OBLIGATOIRE

Les normes et interprétations suivantes sont devenues applicables pour la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2007 :

- Amendement à la norme IAS 19 « Avantages au personnel : gains et pertes actuariels, plans multi-employeurs et informations à fournir » L'option prévoyant la suppression de la méthode du corridor et la comptabilisation directe des gains et pertes actuariels en capitaux

propres n'a pas été retenue pour la préparation des états financiers consolidés au 31 mars 2007.

Les exigences additionnelles en matière d'informations à fournir sont remplies dans les notes aux états financiers consolidés pour l'exercice clos le 31 mars 2007.

- IAS 21 révisée « Effets des variations des cours des monnaies étrangères »

Cette révision qui modifie le traitement comptable des écarts de change en matière d'investissement dans une entreprise étrangère n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 mars 2007.

- Amendement de la norme IAS 39 sur l'option juste valeur Cet amendement limite la possibilité pour une entreprise d'opter pour une évaluation d'un actif financier ou d'un passif financier en juste valeur en contrepartie du résultat. Le Groupe n'a pas retenu l'option juste valeur au 31 mars 2007.

- Amendement de la norme IAS 39 sur la couverture des flux de trésorerie relatifs aux transactions intra-groupe futures

La mise en œuvre de cet amendement n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés au 31 mars 2007 étant donné que, dès la mise en application d'IAS 39 au 1^{er} avril 2005, la comptabilité de couverture de juste valeur a été appliquée aux engagements fermes intra-groupe dès lors que le risque de change affecte le compte de résultat consolidé ; les transactions intra-groupe futures qui ne constituent pas encore un engagement ferme ne sont pas couvertes.

- IFRIC 4 « Déterminer si un accord contient un contrat de location » IFRIC 4 fournit un mode opératoire permettant de déterminer si certaines transactions qui n'ont pas la forme légale de contrats de location doivent néanmoins être comptabilisées selon les dispositions d'IAS 17 « Contrats de location ». L'entrée en vigueur de cette interprétation n'a pas d'incidence significative sur les états financiers consolidés au 31 mars 2007.

- IFRIC 7 « Modalités pratiques de retraitement des états financiers selon IAS 29 – Information financière dans les économies hyper-inflationnistes »

L'entrée en vigueur de cette interprétation n'a pas d'incidence sur les états financiers consolidés au 31 mars 2007.

B. NORMES COMPTABLES, AMENDEMENTS ET INTERPRÉTATIONS PUBLIÉS MAIS NON ENCORE ENTRÉS EN VIGUEUR

Le Groupe n'a pas opté pour une application anticipée des normes et interprétations publiées par l'IASB dont l'application n'est pas encore obligatoire pour la préparation des états financiers consolidés clos le 31 mars 2007 :

- Amendement de la norme IAS 1 relative aux informations à fournir sur le capital ;
- IFRS 7 « Informations à fournir sur les instruments financiers » ;

- IFRIC 8 « Champ d'application d'IFRS 2 - Paiements fondés sur des actions et assimilés » ;
- IFRIC 9 « Réévaluation des instruments dérivés incorporés ».

L'application des amendements des normes IAS 1 et IFRS 7 n'aura pas d'incidence sur la position financière du Groupe mais entraînera des modifications dans le contenu des notes aux états financiers.

Concernant IFRIC 8 et IFRIC 9, sur la base de l'analyse en cours, leur application ne devrait pas avoir d'incidence significative.

NOTE 3. RÉSUMÉ DES MÉTHODES COMPTABLES

A. PRINCIPES DE CONSOLIDATION

Filiales

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle exclusif font l'objet d'une consolidation par intégration globale. Il y a contrôle lorsque le Groupe a le pouvoir de diriger, directement ou indirectement, les politiques opérationnelles et financières d'une entité de façon à en obtenir les avantages, qu'il y ait ou non un lien capitalistique.

Les soldes et transactions intra-groupe sont éliminés en consolidation.

Le compte de résultat consolidé inclut les résultats des filiales consolidées acquises au cours de l'exercice à compter de la date de leur acquisition ; les résultats des filiales cédées au cours de la même période sont pris en compte jusqu'à leur date de cession.

Les intérêts minoritaires dans l'actif net des filiales consolidées sont présentés sur une ligne distincte des capitaux propres. Les intérêts minoritaires comprennent le montant des intérêts minoritaires à la date de prise de contrôle et la part des minoritaires dans la variation des capitaux propres depuis cette date.

Les pertes revenant aux minoritaires excédant leur quote-part dans les capitaux propres de la filiale sont affectées aux capitaux propres – part du Groupe sauf lorsque les minoritaires sont tenus d'apporter une contribution supplémentaire pour couvrir les pertes et qu'ils sont en mesure de le faire.

Participations dans les joint-ventures

Les joint-ventures sont des entreprises sur lesquelles le Groupe exerce un contrôle conjoint. Elles sont consolidées par intégration proportionnelle ; la quote-part du Groupe dans les résultats, les actifs et les passifs de l'entité contrôlée conjointement est intégrée dans les états financiers consolidés.

Participations dans les entreprises associées

Les entités sur lesquelles le Groupe exerce une influence notable, mais non un contrôle, sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Selon cette méthode, les participations dans les entreprises associées sont inscrites au bilan consolidé à leur coût d'acquisition, ajusté des variations ultérieures de la quote-part du Groupe dans l'actif net de l'entreprise associée et déduction faite de toute perte de valeur de chacune des participations. Les pertes enregistrées par une entreprise associée supérieures à la participation du Groupe dans cette entreprise ne sont pas comptabilisées, sauf si le Groupe a une obligation légale ou implicite de le faire.

Tout excédent du coût d'acquisition sur la quote-part du Groupe dans la juste valeur nette des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables de l'entreprise associée constaté à la date d'acquisition constitue le goodwill. Le goodwill est compris dans la valeur comptable de la participation et est pris en considération dans le test de dépréciation relatif à cet actif.

La liste des principales filiales, joint-ventures et entreprises associées du Groupe, ainsi que leurs méthodes de consolidation respectives sont présentées en Note 36.

B. RECOURS À DES ESTIMATIONS

Pour pouvoir établir des états financiers consolidés conformes aux normes IFRS, la Direction est amenée à procéder à certaines estimations et à retenir des hypothèses qu'elle considère comme réalistes et raisonnables. Ces estimations et hypothèses affectent le montant des actifs et passifs, les capitaux propres, le résultat, ainsi que le montant des actifs et passifs éventuels, tels que présentés à la date de clôture. La Direction revoit régulièrement ses estimations sur la base des informations dont elle dispose.

Lorsque les événements et les circonstances connaissent des évolutions non conformes aux attentes, les résultats réels peuvent différer de ces estimations.

Les principales méthodes comptables dont l'application nécessite le recours à des estimations portent sur les éléments suivants :

Reconnaissance du chiffre d'affaires et de la marge sur les contrats de construction et de services à long terme et provisions y afférant

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement défini par des jalons. De plus, si la revue du projet laisse apparaître une marge brute négative, la perte relative aux travaux non encore exécutés est immédiatement constatée.

Le chiffre d'affaires et la marge sont ainsi reconnus à partir d'une estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison qui est sujette à révision au fur et à mesure de l'état d'avancement du contrat. Le montant total des produits et des charges attendus au titre d'un contrat, traduit la meilleure estimation par la Direction des avantages et obligations futurs attendus pour ce contrat. Les hypothèses retenues pour déterminer les obligations actuelles et futures tiennent compte des contraintes technologiques, commerciales et contractuelles, évaluées pour chaque contrat. La commercialisation de produits hautement technologiques expose le Groupe à des risques de défaut de ses produits qui dépassent largement le champ d'application des clauses de garantie habituellement applicables aux fournisseurs d'équipements.

Les obligations afférentes aux contrats de construction peuvent se traduire par des pénalités pour retard pris dans le calendrier d'exécution d'un contrat ou par une augmentation imprévue des coûts due aux modifications du projet, au non respect de ses obligations par un fournisseur ou un sous-traitant ou à des retards engendrés par des événements ou des situations imprévus. De même, les obligations de garantie sont affectées par les taux de défaillance des produits, l'usure des matériels et le coût des opérations à réaliser pour revenir à un service normal.

Bien que le Groupe procède à une évaluation individualisée des risques, contrat par contrat, le coût réel entraîné par les obligations liées à un contrat peut s'avérer supérieur au montant initialement estimé. Il peut donc se révéler nécessaire de procéder à une ré-estimation du chiffre d'affaires et des coûts à terminaison lorsque le contrat est encore en cours ou à une ré-estimation des provisions lorsque le contrat est terminé.

Évaluation des impôts différés actifs

La détermination du montant des impôts différés actifs et passifs ainsi que du niveau de reconnaissance des impôts différés actifs exige un jugement de la Direction quant à la prise en considération des profits taxables futurs ainsi que des stratégies fiscales.

Évaluation des actifs et passifs sur engagements de retraite et avantages assimilés

L'évaluation par le Groupe des actifs et passifs afférents aux régimes à prestations définies requiert l'utilisation de données statistiques et autres paramètres visant à anticiper des évolutions futures. Ces paramètres incluent le taux d'actualisation, le taux de rendement attendu des actifs des placements, le taux d'augmentation des salaires ainsi que les taux de rotation et de mortalité. Dans des circonstances où les hypothèses actuarielles s'avèreraient significativement différentes des données réelles observées ultérieurement, il pourrait en résulter une modification substantielle du montant de la charge sur retraites et avantages assimilés ainsi que des actifs et passifs liés à ces engagements présentés au bilan.

Évaluation des actifs

Le goodwill fait l'objet d'un test de dépréciation chaque année au 31 mars ou, plus fréquemment, dès qu'apparaissent des indices de perte de valeur. Le modèle des flux futurs de trésorerie actualisés utilisé pour déterminer la juste valeur des unités génératrices de trésorerie utilise un certain nombre de paramètres parmi lesquels les estimations de flux futurs de trésorerie, les taux d'actualisation ainsi que d'autres variables, et requiert en conséquence l'exercice du jugement de façon substantielle.

Les hypothèses retenues pour réaliser les tests de dépréciation sur les immobilisations incorporelles et corporelles sont de même nature. Toute dégradation dans le futur des conditions de marché ou la réalisation de faibles performances opérationnelles pourrait se traduire par l'incapacité de recouvrer leur valeur nette comptable présente.

Stocks et en-cours

Les stocks et en-cours sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût, soit de leur valeur nette de réalisation. Les dépréciations sont calculées sur la base d'une analyse des évolutions prévisibles de la demande, de la technologie et des conditions de marché afin d'identifier les stocks et en-cours obsolètes ou excédentaires. Si les conditions de marché se dégradent au-delà des prévisions, des dépréciations complémentaires de stocks et en-cours pourraient s'avérer nécessaires.

C. CHIFFRE D'AFFAIRES ET COÛTS GÉNÉRÉS PAR LES ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

Évaluation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Le montant du chiffre d'affaires résultant d'une transaction est, en règle générale, fixé par les accords contractuels signés avec le client.

S'agissant des contrats de construction, les réclamations ne sont prises en compte dans la détermination du chiffre d'affaires du contrat que lorsqu'il est hautement probable qu'elles généreront un revenu supplémentaire dont le montant peut être déterminé de façon fiable.

En revanche, les pénalités viennent en réduction du chiffre d'affaires du contrat dès lors qu'elles sont probables.

Les coûts de production incluent les coûts directs (tels que matières et main-d'œuvre) et indirects, y compris les coûts de garantie. Les coûts de garantie sont estimés sur la base du contrat et des données statistiques disponibles en pondérant les résultats possibles en fonction de leur probabilité. Les durées de garantie peuvent s'étendre jusqu'à cinq ans.

Les frais commerciaux et les frais administratifs ne sont pas inclus dans les coûts de production.

Comptabilisation du chiffre d'affaires et du coût des ventes

Quel que soit le type de contrat, le chiffre d'affaires n'est comptabilisé que si le résultat de la transaction peut être estimé de façon fiable.

Le chiffre d'affaires afférent à la vente de produits manufacturés et aux contrats de services d'une durée de moins d'un an est comptabilisé lorsque l'essentiel des risques et avantages attachés à la propriété est transféré au client, ce qui intervient généralement lors de la livraison ou à la réalisation des prestations de services. Tous les coûts de production engagés ou à engager au titre de la vente sont comptabilisés en coût des ventes à la date de comptabilisation du chiffre d'affaires.

Le chiffre d'affaires des contrats de construction et contrats de services à long terme est comptabilisé en fonction de l'état d'avancement du contrat. L'état d'avancement est défini par des jalons qui attestent l'exécution en termes physiques d'une partie des travaux ou la réalisation des services prévus par le contrat. La différence entre le chiffre d'affaires évalué en fonction de l'état d'avancement et le chiffre d'affaires comptabilisé au titre des périodes précédentes correspond au chiffre d'affaires de la période.

Le coût des ventes afférent aux contrats de construction et aux contrats de services à long terme est calculé de façon similaire. La différence entre le coût des ventes et le coût des ventes enregistré au titre des périodes précédentes correspond au coût des ventes de la période. Par conséquent, les ajustements apportés à l'estimation des contrats du fait de changements dans les conditions et la réalisation des travaux sont comptabilisés dans le coût des ventes au prorata de l'état d'avancement dès que ces changements sont identifiés.

S'il devient probable que le coût à terminaison d'un contrat excèdera son chiffre d'affaires total estimé, la perte attendue est immédiatement comptabilisée en charges au compte de résultat.

Pour les contrats de construction et de services à long terme, le montant cumulé des coûts engagés à chaque clôture, majoré des marges constatées et diminué des factures émises, est déterminé contrat par contrat. Si ce montant est positif, il est inscrit à l'actif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, actifs ». S'il est négatif, il est inscrit au passif sous la rubrique « Contrats de construction en cours, passifs ».

La rubrique « Contrats de construction en cours, passifs » comprend également les avances à la commande, reçues des clients.

Comptabilisation des frais généraux

Les frais commerciaux et les frais administratifs sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont engagés. Les coûts de développement le sont également, à l'exception des dépenses se rapportant à des projets satisfaisant aux critères permettant de les immobiliser (voir Note 3. J).

D. RÉSULTAT OPÉRATIONNEL

Le résultat opérationnel est formé de la marge brute, des frais administratifs et commerciaux, ainsi que des frais de recherche et développement. Il comprend notamment la part de charges sur retraites et engagements assimilés correspondant au coût des services rendus au cours de la période, le coût des paiements en actions, le coût des programmes de participation des salariés, les profits ou pertes de change relatifs aux activités opérationnelles y compris l'incidence de la comptabilité de couverture ainsi que les profits ou pertes sur cession d'immobilisations incorporelles et corporelles réalisés dans le cadre des activités ordinaires.

E. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Les autres produits comprennent les profits de cession de participations ou d'activités et les profits de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout produit relatif aux cessions passées.

Les autres charges comprennent les pertes sur cession de participations ou d'activités et les pertes sur cession d'immobilisations corporelles et incorporelles résultant d'activités cédées ou d'activités faisant l'objet de plans de restructuration, ainsi que tout coût relatif aux cessions passées, les coûts de restructuration, une fraction des charges de retraite et engagements assimilés (amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidences des réductions d'effectifs et fermetures de plans) et les pertes de valeur significatives des actifs.

F. CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

Les charges et produits financiers comprennent les éléments suivants :

- Les charges et produits d'intérêts relatifs à la dette financière incluant la dette obligataire, à la composante passif des instruments composés, aux autres emprunts y compris les dettes liées aux contrats de location-financement ;
- Les autres charges versées aux établissements financiers au titre des opérations de financement ;
- Les intérêts et frais bancaires au titre des opérations de titrisation des créances ;
- La composante financière de la charge sur retraites et engagements assimilés (charge d'intérêts et rendement attendu des actifs du régime) ;

- Les dividendes reçus des participations non consolidées ;
- Les profits et pertes de change résultant des opérations de financement, y compris les effets de la comptabilité de couverture ;
- Les autres produits et charges relatifs à la trésorerie et équivalents de trésorerie et aux valeurs mobilières de placement.

G. CONVERSION DES ÉTATS FINANCIERS LIBELLÉS EN DEVISE

Les états financiers individuels de chaque filiale, joint-venture ou entreprise associée du Groupe établie à l'étranger sont présentés en fonction de l'environnement économique local dans lequel intervient chacune de ces entreprises. Par conséquent, la devise fonctionnelle des filiales du Groupe établies à l'étranger est généralement la devise locale.

Afin de présenter des états financiers consolidés, les résultats et la situation financière de chaque entité sont convertis en euro, devise fonctionnelle du Groupe et devise de présentation des états financiers consolidés. Les éléments du bilan des filiales opérant hors de la zone euro sont convertis en euro au taux de change en vigueur à la clôture de la période, tandis que leurs comptes de résultat et flux de trésorerie sont convertis au taux de change moyen de l'exercice. Les écarts de conversion qui en résultent sont comptabilisés dans les capitaux propres.

Le goodwill et les ajustements de juste valeur des actifs et passifs provenant de l'acquisition d'une entité étrangère sont traités comme des éléments d'actif ou de passif de cette entité et convertis au taux de clôture.

H. TRANSACTIONS EN DEVISE ÉTRANGÈRE

Les transactions libellées en devise étrangère sont initialement comptabilisées en appliquant au montant en devise étrangère le cours de change du jour entre la devise fonctionnelle de l'entité et la devise étrangère à la date de transaction. Les devises détenues et les éléments d'actif et de passif devant être reçus ou payés dans le cadre de ces transactions sont réévalués aux cours de change à la clôture de chaque période. Les profits ou pertes de change réalisés à la date de règlement ainsi que les profits ou pertes latents issus des réévaluations sont comptabilisés dans le compte de résultat au sein du résultat opérationnel lorsqu'ils ont trait aux activités opérationnelles ou dans les charges ou produits financiers s'ils se rapportent à des activités de financement.

Afin d'atténuer le risque de volatilité des devises étrangères, le Groupe a recours de façon significative à des contrats de couverture à terme. Ces instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Le Groupe applique les principes comptables spécifiques de la comptabilité de couverture dans la mesure où il est démontré que les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour en permettre l'application.

Une relation de couverture remplit les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture si, lors de la mise en place de la couverture, elle est désignée et documentée de façon formalisée et s'il est démontré que la couverture est efficace pendant toute la durée pour laquelle elle a été initialement mise en place.

Il existe trois catégories de relations de couverture :

- Les couvertures de flux de trésorerie pour couvrir le risque de variation des flux de trésorerie attribuables aux opérations dont la probabilité de réalisation est élevée ;
- La couverture de juste valeur pour couvrir le risque de variation de juste valeur des actifs, passifs ou engagements fermes ;
- La couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère.

Couverture de flux de trésorerie

Lorsque la comptabilité de couverture de flux de trésorerie est appliquée, la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment comptabilisés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

Couverture de juste valeur

Lorsque la comptabilité de couverture de juste valeur est appliquée, les variations de juste valeur des dérivés et des éléments couverts sont comptabilisées au compte de résultat et se compensent à hauteur de la part du profit ou de la perte constatée sur la partie efficace de l'instrument de couverture.

Couverture d'un investissement net dans une filiale étrangère

Dans ce cas, la part du profit ou de la perte sur l'instrument de couverture liée à la partie efficace de la couverture est comptabilisée directement en capitaux propres sous la rubrique « Écarts de conversion ». Ce montant est reclassé au compte de résultat lorsque la participation est cédée.

Quelle que soit la couverture, la part inefficace de l'instrument de couverture est comptabilisée au compte de résultat.

Les profits et pertes de change réalisés ou latents sur les éléments couverts et les instruments de couverture sont comptabilisés en résultat opérationnel s'ils se rapportent à des activités opérationnelles ou en résultat financier s'ils ont trait aux activités de financement.

Le chiffre d'affaires et les coûts relatifs aux contrats clients sont comptabilisés au taux de change du jour à la date de la mise en place de la couverture et ce, sur la durée du contrat commercial y afférant, sous réserve que les relations de couverture correspondantes continuent de répondre aux critères d'application de la comptabilité de couverture.

Le Groupe a également recours à des contrats d'assurance export afin de couvrir son risque de change sur certains contrats à long terme pendant la période d'appel d'offres et après l'attribution des contrats. Au cours de la période d'appel d'offres, ces contrats d'assurance ne sont pas réévalués au bilan. Si des contrats commerciaux sont accordés, les contrats d'assurance sont comptabilisés et donnent lieu à un traitement comptable similaire à celui des contrats de change à terme.

I. GOODWILL

Le goodwill représente, lors d'un regroupement d'entreprises, l'excédent du coût de l'acquisition sur la quote-part de l'acquéreur dans la juste valeur des actifs, passifs et passifs éventuels identifiables acquis. L'évaluation initiale des justes valeurs est finalisée dans les douze mois suivant la date de l'acquisition et tout ajustement de ces justes valeurs est comptabilisé sous forme de correction rétroactive du goodwill. Au-delà de cette période de douze mois, tout ajustement est enregistré directement au compte de résultat.

Le goodwill n'est pas amorti mais fait l'objet d'un test de dépréciation au moins une fois par an au cours du deuxième semestre (voir Note 3. I).

J. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles se composent des actifs incorporels acquis (comme la technologie, les accords de licence) et des immobilisations incorporelles générées en interne (principalement les coûts de développement).

Actifs incorporels acquis

Les actifs incorporels acquis sont initialement évalués à leur coût et amortis selon le mode linéaire sur leur durée d'utilité estimée. Cette dernière peut aller jusqu'à vingt ans en raison de la nature à long terme des contrats et des activités y afférant. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Immobilisations incorporelles générées en interne

Les frais de recherche sont comptabilisés au compte de résultat à mesure qu'ils sont encourus. Les coûts de développement sont traités de manière similaire à moins que le projet ne réponde favorablement aux critères suivants :

- Le projet est clairement défini et ses coûts sont identifiés sous une rubrique distincte et évalués de façon fiable ;
- La faisabilité technique du projet a été démontrée ;
- Il est dans l'intention du Groupe d'achever le projet en vue de son utilisation ou de sa vente ;
- Les ressources financières adéquates sont disponibles pour l'achèvement du projet ;
- Il est probable que les avantages économiques futurs associés au projet reviendront au Groupe.

Dans cette hypothèse, les coûts de développement sont immobilisés et amortis selon le mode linéaire sur la durée d'utilité estimée de l'actif en cours de développement. La charge d'amortissement est comptabilisée dans les frais de recherche et développement.

K. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition diminué du cumul des amortissements et du cumul des pertes de valeur. Quand une immobilisation corporelle est constituée de composants présentant des durées d'utilité différentes, le coût d'acquisition est réparti entre les différents composants qui sont amortis séparément.

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilité attendue de chaque composant. Le tableau suivant présente les durées d'utilité les plus couramment utilisées :

	Durées d'utilité estimées en années
Bâtiments	15-30
Matériel et outillage	7-12
Petit outillage, mobilier, agencements et autres	3-7

Les durées d'utilité estimées sont revues régulièrement et les changements dans les estimations sont comptabilisés, le cas échéant, de manière prospective. La charge d'amortissement est enregistrée dans le coût des ventes, les frais de recherche et développement, les frais commerciaux ou les frais administratifs selon la fonction des actifs auxquels elle se rapporte.

Les immobilisations corporelles acquises dans le cadre de contrats de location-financement ou de location à long terme qui transfèrent la quasi-totalité des risques et avantages inhérents à la propriété sont immobilisées. Elles sont comptabilisées à leur juste valeur lors de la mise en place du contrat de location, ou si elle est inférieure, à la valeur actualisée des paiements minimaux revenant au bailleur au titre de la location. La dette correspondante vis-à-vis du bailleur figure au bilan en tant que passif financier. Les paiements au titre de la location sont répartis entre les charges financières et la réduction de la dette liée au contrat de location de façon à obtenir un taux d'intérêt constant sur le solde restant dû inscrit au passif.

Les actifs détenus dans le cadre de contrats de location-financement sont amortis sur leur durée d'utilité estimée de la même manière que les actifs détenus en propre ou sur la durée du contrat y afférant, si celle-ci est inférieure.

Les contrats de location qui ne transfèrent pas les principaux risques et avantages inhérents à la propriété sont classés en tant que contrats de location simple. Les loyers sont comptabilisés en charges dans le compte de résultat de façon linéaire sur la durée du contrat de location correspondant. Les avantages reçus et à recevoir au titre d'une mesure incitative pour la conclusion des contrats de location simple sont également répartis linéairement sur la durée du contrat de location.

L. PERTE DE VALEUR DU GOODWILL, DES IMMOBILISATIONS CORPORELLES ET INCORPORELLES

Le goodwill, les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation indéterminée et les immobilisations incorporelles en cours font l'objet d'un test de dépréciation chaque année ou dès qu'il existe des indices de perte de valeur.

Les immobilisations corporelles et les immobilisations incorporelles à durée d'utilisation limitée ne font l'objet d'un test de dépréciation que s'il existe des indices de perte de valeur.

Le test de dépréciation consiste à comparer la valeur recouvrable de chaque actif immobilisé à sa valeur nette comptable. La valeur recouvrable est la valeur la plus élevée entre la juste valeur diminuée des coûts de vente et la valeur d'utilité. La valeur recouvrable d'un actif est calculée individuellement, sauf si cet actif ne génère pas d'entrées de trésorerie indépendantes de celles d'autres actifs ou groupes d'actifs. Ces groupes d'actifs sont désignés comme les unités génératrices de trésorerie.

Pour ce qui concerne les goodwill et les actifs incorporels acquis ou générés en interne, les unités génératrices de trésorerie sont les Secteurs d'activité tels que décrits en Note 6.

L'évaluation réalisée s'appuie essentiellement sur le plan à trois ans du Groupe préparé en interne dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur. Les flux au-delà de cette période sont extrapolés en appliquant un taux de croissance stable ou baissier pour les années ultérieures. La valeur recouvrable est égale à la somme des flux de trésorerie actualisés et de la valeur résiduelle terminale actualisée. Les taux d'actualisation sont déterminés en utilisant le coût moyen pondéré du capital de chaque Secteur.

Les valeurs recouvrables sont significativement influencées par les estimations de prix futurs des produits et services, l'évolution des charges, les tendances économiques au niveau local et international, les anticipations réalisées quant au développement à long terme des marchés émergents ainsi que par d'autres facteurs. Elles sont également dépendantes des taux d'actualisation et des taux de croissance perpétuelle utilisés.

Si la valeur recouvrable d'un actif est inférieure à sa valeur comptable, cette dernière est ramenée à la valeur recouvrable et la perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

En cas de perte de valeur attribuée à une unité génératrice de trésorerie, la perte de valeur est affectée, en premier lieu, à la réduction de la valeur comptable de tout goodwill alloué à cette unité, puis aux autres actifs non courants de l'unité au prorata de la valeur comptable de chacun de ses actifs. La perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

Une perte de valeur reconnue sur un goodwill ne peut faire l'objet d'une reprise lors d'une période ultérieure.

Si une perte de valeur non affectée à un goodwill donne ultérieurement lieu à une reprise, la valeur comptable de l'actif (ou de l'unité génératrice de trésorerie) est portée à la valeur recouvrable réévaluée. La valeur comptable ainsi augmentée ne doit toutefois pas excéder la valeur comptable qui aurait été déterminée si aucune perte de valeur n'avait été comptabilisée pour l'actif concerné (ou l'unité génératrice de trésorerie) au cours des exercices antérieurs. Une reprise de perte de valeur est immédiatement comptabilisée au compte de résultat.

M. ACTIFS FINANCIERS

Les actifs financiers incluent les prêts et dépôts, les actifs de location pris en longue durée, les investissements, les participations, les instruments d'emprunt, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est positive et les créances clients et comptes rattachés.

Prêts et dépôts

Les prêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les dépôts sont enregistrés en « Autres actifs non courants ou en autres actifs financiers » lorsque leur échéance initiale est supérieure à trois mois ; ils sont présentés en trésorerie et équivalents de trésorerie lorsqu'il s'agit de dépôts à vue ou lorsque leur échéance initiale est inférieure à trois mois.

S'il existe une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre la valeur comptable et la valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge financière. La perte de valeur peut donner lieu ultérieurement à une reprise. Dans ce cas, la reprise de perte de valeur est comptabilisée en produit financier.

Participations et actifs représentatifs d'un droit de créance

Les participations dans les sociétés non consolidées sont classées en actifs financiers disponibles à la vente selon les modalités de présentation définies par la norme IAS 39. Elles sont initialement comptabilisées à leur juste valeur augmentée des coûts de transaction directement attribuables et sont ensuite évaluées à leur juste valeur.

La juste valeur des titres cotés correspond à leur valeur de marché à la date de la clôture des comptes. Les titres non cotés sont évalués à partir d'un modèle de valorisation. Les modifications de juste valeur affectant cette catégorie de titres sont directement comptabilisées en capitaux propres jusqu'à la date de cession des titres considérés et tant qu'il n'existe pas d'indication objective que les titres se sont dépréciés. À la date de cession ou en cas de perte de valeur significative ou prolongée, le gain ou la perte cumulé antérieurement reconnu en capitaux propres est transféré dans le résultat de la période. Les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres de capitaux propres (actions) disponibles à la vente ne peuvent pas être reprises ultérieurement en compte de résultat. À l'inverse, les pertes de valeur comptabilisées en résultat sur les titres d'emprunt (obligations) sont reprises en résultat s'il existe une indication objective d'une augmentation de la juste valeur de l'instrument.

Les participations dans les sociétés non consolidées dont la juste valeur ne peut être déterminée de manière fiable sont évaluées à leur coût. Toute perte de valeur comptabilisée pour une participation de ce type ne peut donner lieu à une reprise au cours d'un exercice ultérieur, sauf lors de la cession de la participation.

Tous les actifs représentatifs d'un droit de créance que le Groupe a la capacité et l'intention exprimée de conserver jusqu'à leur échéance, sont désignés comme des actifs financiers détenus jusqu'à l'échéance selon la classification définie par la norme IAS 39. Ils sont donc évalués à leur coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif, diminué de toute perte de valeur comptabilisée afin de refléter les montants estimés non recouvrables. Une perte de valeur est comptabilisée au compte de résultat lorsqu'il existe une indication objective que l'actif s'est déprécié ; le montant de la perte est représenté par la différence entre sa valeur comptable et les flux de trésorerie actualisés estimés selon le taux d'intérêt effectif calculé lors de la comptabilisation initiale. Les pertes de valeur sont reprises dans le compte de résultat au cours des périodes ultérieures lorsqu'une augmentation de la valeur recouvrable peut être objectivement liée à un événement survenant après la comptabilisation initiale de la perte de valeur.

Les valeurs mobilières sont des actifs détenus à des fins de transaction et ne peuvent pas être considérées comme des équivalents de trésorerie (voir Note 33). Elles sont désignées comme des actifs financiers en juste valeur en contrepartie du compte de résultat selon la classification de la norme IAS 39. Les variations de juste valeur sont, par conséquent, constatées dans les charges et produits financiers.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3. H pour les instruments de couverture de change et Note 3. S pour les instruments de couverture de taux).

Créances clients et comptes rattachés

Les créances sont initialement comptabilisées à leur juste valeur qui correspond, en général, à leur valeur nominale. S'il apparaît ultérieurement une indication que ces actifs ont perdu de la valeur, ils font l'objet d'un test de dépréciation. Tout écart entre leur valeur comptable et leur valeur nette de réalisation est comptabilisé en charge opérationnelle. La perte de valeur peut donner lieu à une reprise. Dans ce cas, la reprise de la perte de valeur est comptabilisée en produit opérationnel.

N. STOCKS

Les stocks de matières premières et fournitures, les produits en cours et les produits finis sont évalués à la plus faible valeur, soit de leur coût selon la méthode du coût moyen pondéré, soit de la valeur nette de réalisation.

La valeur nette de réalisation correspond au prix de vente estimé dans le cours normal de l'activité, diminué des coûts estimés pour leur achèvement et des coûts estimés nécessaires pour réaliser la vente. Le coût des stocks inclut les coûts directs de matières premières et, le cas échéant, les coûts directs de main-d'œuvre ainsi que les frais généraux

qu'il a été nécessaire d'engager pour les amener à l'endroit et les mettre dans l'état où ils se trouvent.

O. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

La trésorerie et les équivalents de trésorerie se composent de la trésorerie et de placements très liquides qui sont facilement convertibles en un montant déterminable de liquidités, dont le risque de variation de valeur n'est pas significatif.

P. IMPÔTS

Des impôts différés sont calculés pour chacune des entités imposables au titre des différences temporaires entre la base fiscale et la valeur comptable des actifs et passifs de l'entité ainsi qu'au titre des déficits fiscaux reportables et des crédits d'impôt non utilisés. Des passifs d'impôt différé sont comptabilisés pour toutes les différences temporaires imposables, à l'exception de celles relatives à des filiales, entreprises associées et joint-ventures qui ne sont pas reconnues lorsque le Groupe est en mesure de contrôler leur échéance de renversement et qu'il est probable que ces différences ne s'inverseront pas dans un avenir prévisible. Les actifs d'impôt différé sont comptabilisés dans la mesure où il est probable qu'il existera des bénéfices futurs imposables, sur lesquels les différences temporaires déductibles pourront être imputées. La valeur comptable des actifs d'impôt différé est revue à chaque date de clôture.

L'impôt différé est calculé en utilisant le taux d'impôt considéré applicable à l'exercice au cours duquel le passif sera réglé ou l'actif réalisé.

Les actifs et passifs d'impôt différé sont compensés lorsqu'il est légalement possible de compenser les actifs avec les passifs d'impôt exigible, lorsqu'il s'agit d'impôt sur le résultat prélevé par la même autorité fiscale et que le Groupe a l'intention de procéder au règlement de ces actifs et passifs d'impôts exigibles sur la base du montant net.

L'impôt différé est comptabilisé au compte de résultat, à moins qu'il ne se rapporte aux éléments inscrits directement au débit ou au crédit des capitaux propres ; dans ce cas, il est également enregistré par capitaux propres.

Q. PROVISIONS

Tant qu'un contrat de construction ou un contrat de services à long terme est en cours, les obligations liées à ce contrat sont prises en compte dans l'évaluation de la marge à terminaison et figurent par conséquent dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs » ou « Contrats de construction en cours, passifs ».

À la date d'achèvement du contrat, ces obligations sont comptabilisées au passif en tant qu'éléments distincts, si elles répondent aux critères suivants :

- Le Groupe a une obligation actuelle juridique ou implicite du fait d'un événement passé ;
- Il est probable qu'une sortie de ressources sans contrepartie équivalente sera nécessaire pour éteindre l'obligation ;
- Une telle sortie de ressources peut être évaluée de façon fiable.

Ces obligations sont présentées sous forme de provisions lorsque leur échéance ou leur montant est incertain. Dès que cette incertitude disparaît, elles sont présentées sous forme de dettes fournisseurs ou d'autres passifs courants.

Les obligations résultant de transactions autres que les contrats de construction ou contrats de services à long terme sont directement comptabilisées dans les provisions dès qu'elles répondent aux critères précités.

Si l'effet de la valeur temps de l'argent est significatif, les provisions sont évaluées à leur valeur actuelle.

Des provisions pour restructuration sont comptabilisées lorsque la réorganisation, la fermeture d'un site ou un programme de réduction des effectifs est annoncé, que la direction est engagée vis-à-vis des salariés concernés, et que les coûts y afférant ont été évalués de manière fiable. Ces provisions portent sur les indemnités de départ et de licenciement des salariés et sur les coûts estimés de fermeture de sites. En complément de ces provisions, les coûts de restructuration peuvent inclure des dépréciations d'actifs des activités concernées.

R. PASSIFS FINANCIERS

Les passifs financiers incluent les dettes obligataires et autres emprunts, les dettes sur contrats de location long terme, les instruments financiers dérivés dont la valeur de marché est négative et les dettes fournisseurs et comptes rattachés.

Dettes obligataires et autres emprunts

Les dettes obligataires et les autres emprunts portant intérêts sont initialement comptabilisés à leur juste valeur diminuée des coûts de transaction directement attribuables à l'émission de la dette. Les frais et primes d'émission d'emprunts obligataires ne sont pas inclus dans le coût initial mais pris en compte dans le calcul du coût amorti selon la méthode du taux d'intérêt effectif. Ces passifs financiers sont ensuite évalués à leur coût amorti en appliquant la méthode du taux d'intérêt effectif.

Les renégociations des conventions d'emprunts et autres opérations similaires n'entraînent l'extinction de l'ancienne dette et la constatation d'une nouvelle dette que lorsqu'il existe des différences notables entre l'ancienne et la nouvelle convention. Si tel est le cas, les coûts engendrés par la renégociation sont inclus dans les charges financières de la période au cours de laquelle la renégociation a eu lieu, sous forme de profit ou perte lié à l'extinction de l'ancienne dette.

Certains instruments financiers (tels que les Obligations Remboursables en Actions) comprennent à la fois, une composante de passif financier et une composante de capitaux propres. Ces composantes sont classées séparément en passif financier ou en capitaux propres.

L'évaluation de la composante passif financier à la date d'émission correspond à la valeur actuelle des flux de trésorerie futurs pour un

instrument similaire assorti des mêmes conditions (échéance, flux de trésorerie) mais sans option ou obligation de conversion ou de remboursement en actions. Ce passif est ensuite évalué au coût amorti par l'application de la méthode du taux d'intérêt effectif.

La composante capitaux propres est le montant résiduel obtenu après avoir déduit de la juste valeur de l'instrument considéré dans son ensemble, le montant déterminé pour la composante passif financier.

Instruments financiers dérivés

Les instruments financiers dérivés sont comptabilisés et réévalués à leur juste valeur (voir Note 3. H pour les instruments de couverture de change et Note 3. S pour les instruments de couverture de taux).

Dettes fournisseurs et comptes rattachés

Les dettes fournisseurs sont comptabilisées initialement à leur juste valeur qui, dans la plupart des cas, correspond à leur valeur nominale et évaluées ensuite à leur coût amorti.

S. INSTRUMENTS DE COUVERTURE DE TAUX

Le Groupe peut être amené à conclure des transactions de couverture afin de se prémunir contre le risque de fluctuation des taux d'intérêts. Les instruments dérivés sont comptabilisés au bilan à leur juste valeur à la date de clôture.

Si les relations de couverture entre les instruments dérivés et les risques couverts remplissent les conditions requises pour l'application de la comptabilité de couverture, le Groupe applique la comptabilité de couverture.

La comptabilité de couverture de juste valeur s'applique aux emprunts à taux fixe, et la comptabilité de couverture de flux de trésorerie aux emprunts à taux variable.

S'agissant des relations de couverture de juste valeur, la réévaluation des emprunts à taux fixe est compensée dans le compte de résultat par la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé.

S'agissant des relations de couverture de flux de trésorerie, la variation de la juste valeur de l'instrument dérivé est comptabilisée directement en capitaux propres. Lorsque la transaction attendue se traduit ultérieurement par la comptabilisation d'un élément monétaire, les montants précédemment constatés directement en capitaux propres sont reclassés au compte de résultat.

T. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

Le Groupe effectue, en faveur de certains de ses salariés, des paiements fondés sur des actions, acquittés, soit en instruments de capitaux propres, soit en trésorerie. Conformément à la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 sont évaluées et comptabilisées en charges de personnel.

Paiements fondés sur des actions acquittés en instruments de capitaux propres

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en instruments de capitaux propres sont évalués à leur juste valeur à la date d'attribution des droits (hors effet de conditions non liées au marché) selon le modèle binomial d'évaluation des options. La charge cumulée reconnue est basée sur la juste valeur à la date d'attribution des droits et sur l'estimation du nombre d'actions qui seront finalement acquises (avec prise en compte de l'effet des conditions d'acquisition non liées au marché). Elle est enregistrée, tout au long de la période d'acquisition des droits, dans le résultat opérationnel avec une contrepartie directe en capitaux propres.

Paiements fondés sur des actions acquittés en trésorerie

Les paiements fondés sur des actions, acquittés en trésorerie donnent lieu à la constatation d'un passif égal à la quote-part des biens ou services reçus, évaluée à sa juste valeur à chaque date de clôture.

Le Groupe peut également permettre à ses salariés d'acquérir des actions ordinaires du Groupe à un prix préférentiel par rapport à leur valeur de marché. Dans ce cas, le Groupe enregistre une charge sur la base de son estimation de la décote relative aux actions qui seront acquises.

U. AVANTAGES DU PERSONNEL POSTÉRIEURS À L'EMPLOI ET AUTRES AVANTAGES À LONG TERME

Le Groupe offre à ses salariés différents régimes de retraites et autres avantages postérieurs à l'emploi parmi lesquels, dans quelques pays et principalement aux États-Unis, des régimes de couverture médicale pour un certain nombre d'employés après leur départ en retraite. Les différents avantages offerts à chaque salarié dépendent des législations locales et des pratiques adoptées par chaque filiale. Le Groupe offre également à certains salariés des avantages considérés comme d'autres avantages à long terme, tels que les médailles du travail et les plans de rémunération différés.

Avantages postérieurs à l'emploi à prestations définies

En situation de régime à prestations définies d'un employeur unique, le Groupe utilise la méthode des unités de crédit projetées pour déterminer la valeur actuelle de ses engagements et le coût des services actuels et passés correspondant. Cette méthode prend en considération la meilleure estimation des hypothèses actuarielles parmi lesquelles le nombre d'années de service futur du salarié, son salaire en fin de contrat, l'espérance de vie estimée, ainsi que le taux de rotation probable des bénéficiaires.

La plupart des plans à prestations définies sont financés par des fonds de pensions distincts. Les actifs de couverture sont généralement placés sous forme d'actions et d'obligations. Les autres régimes de retraite complémentaire accordés par le Groupe à certains employés sont financés par les actifs du Groupe au fur et à mesure que ces avantages sont dus. L'essentiel des régimes de couverture médicale postérieurs à l'emploi n'est pas couvert par des fonds.

Le Groupe revoit à chaque clôture annuelle l'évaluation des engagements de retraite et des actifs de chaque régime. Les effets des changements d'hypothèses actuarielles et les différences entre l'expérience attendue et réelle sont évalués. Si ces différences cumulées excèdent 10 % de la valeur la plus élevée entre la valeur des engagements et la valeur de marché des actifs de couverture plan par plan, les profits et pertes excédentaires non comptabilisés sont amortis sur la durée résiduelle moyenne d'activité des salariés (méthode du corridor).

Le coût estimé des avantages offerts au personnel dans le cadre de régimes à prestations définies est provisionné sur la durée de service des salariés. Dans le compte de résultat, le coût des services rendus au cours de la période est compris dans le résultat opérationnel. L'amortissement de la perte (du gain) actuariel net et du coût des services passés non comptabilisés ainsi que les effets des réductions ou liquidations des régimes sont comptabilisés dans les autres charges. Les éléments financiers de la charge de la période, tels que la charge d'intérêts et le rendement des actifs de couverture, sont inclus dans les produits (charges) financiers.

Le Groupe participe également à des régimes à prestations définies de type multi-employeurs, principalement aux États-Unis et au Canada. Ces plans sont comptabilisés comme des plans à cotisations définies (voir ci-dessous).

Avantages postérieurs à l'emploi à cotisations définies

En situation de régime à cotisations définies, le Groupe paie des cotisations à des fonds administrés de façon indépendante sur la base d'un pourcentage fixe de la rémunération. Ces cotisations sont enregistrées en charges opérationnelles et comprises dans le total des frais de personnel.

Autres avantages à long terme

La méthode comptable utilisée pour reconnaître les obligations encourues au titre des autres avantages à long terme est similaire à celle utilisée pour les régimes à prestations définies, à la différence près que la méthode du corridor n'est pas appliquée ; le coût des services passés et les gains et pertes actuariels sont, en conséquence, reconnus immédiatement dans la période où ils sont générés.

V. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSIION

Les actifs non courants et les groupes d'actifs détenus en vue de la vente sont classés comme tels lorsqu'il est considéré que leur valeur comptable sera recouvrée au travers d'une transaction de cession plutôt que par leur utilisation continue. Cette condition est considérée comme remplie si, et seulement si, la cession est hautement probable et si l'actif (ou le groupe d'actifs destiné à être cédé) est disponible en vue de sa cession immédiate dans son état actuel. Par ailleurs, la Direction doit s'être engagée à réaliser cette cession de telle façon qu'il est raisonnable de s'attendre à ce que la cession puisse être reconnue comme réalisée dans un délai d'un an à compter de la date de classement.

Les actifs non courants (et les groupes d'actifs) classés comme détenus en vue de la vente sont évalués au montant le plus bas entre leur valeur comptable avant leur classement et leur juste valeur diminuée des coûts de la vente et ne font plus l'objet d'amortissement ou de dépréciation.

Une activité cédée ou en cours de cession est une composante du Groupe qui a été cédée ou qui est classée comme détenue en vue de la vente, et :

- qui représente une ligne d'activité ou une zone géographique principale et distincte ;
- qui fait partie d'un plan unique et coordonné dont l'objectif est de se séparer d'une ligne d'activité ou d'une zone géographique principale et distincte ; ou
- qui est une filiale acquise exclusivement en vue de sa revente.

Les contributions des activités cédées ou en cours de cession au compte de résultat et au tableau des flux de trésorerie sont présentées séparément pour la période en cours et toutes les périodes précédentes figurant dans les états financiers, si elles sont significatives.

W. RÉSULTAT PAR ACTION

Le résultat de base par action est obtenu en divisant le résultat net de la période avant charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, augmenté du nombre moyen pondéré des obligations remboursables en actions restant à convertir.

Le résultat dilué par action est obtenu en divisant le résultat net de la période avant charge financière (nette d'impôt) sur obligations remboursables en actions, par le nombre moyen pondéré d'actions en circulation au cours de la période, augmenté du nombre moyen pondéré des obligations remboursables en actions restant à convertir et de l'effet de tout autre instrument dilutif.

X. COÛTS D'EMPRUNT

Le Groupe n'incorpore pas de coûts d'emprunt dans les coûts d'acquisition, de construction ou de production des biens inscrits à l'actif. Ces coûts d'emprunt sont comptabilisés en charge lorsqu'ils sont encourus.

Y. COURS DE CHANGE UTILISÉS POUR LA CONVERSION DES PRINCIPALES MONNAIES ÉTRANGÈRES

Équivalent (en € d'1 unité)	Au 31 mars 2007		Au 31 mars 2006		Au 31 mars 2005	
	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture	Cours moyen	Cours de clôture
Livre sterling	1,474594	1,471021	1,465784	1,435956	1,463325	1,452433
Franc suisse	0,629045	0,615498	0,643819	0,632871	0,650036	0,645745
Dollar US	0,774747	0,750863	0,825792	0,826173	0,791901	0,771367
Real brésilien	0,360684	0,368202	0,360145	0,377223	0,278889	0,287584
Roupie indienne	0,017185	0,017446	0,018647	0,018509	0,017626	0,017673
Yuan chinois	0,098198	0,097300	0,101717	0,103029	0,095632	0,093300

NOTE 4. EFFETS DE LA PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IFRS

A. OPTIONS RETENUES LORS DE LA PREMIÈRE ADOPTION DES NORMES IFRS AU 1^{er} AVRIL 2004 (DATE DE TRANSITION)

La norme IFRS 1 – Première adoption des normes internationales d'information financière, prévoit des exceptions au principe général d'application rétrospective des IFRS à la date de transition.

Conformément à cette norme, le Groupe a préparé le bilan d'ouverture au 1^{er} avril 2004 en retenant les options suivantes :

- Le Groupe a choisi de ne pas appliquer rétrospectivement la norme IFRS - Regroupements d'entreprises ;
- Le Groupe a choisi d'adopter l'application rétrospective complète de la norme IAS 19 - Avantages du personnel- (une fraction des gains et pertes actuariels sur les régimes à prestations définies postérieurs à l'emploi n'est donc pas reconnue à la date de transition) ;
- Le Groupe a choisi de ne pas appliquer la dérogation permettant de considérer la juste valeur des immobilisations corporelles et des autres actifs incorporels à la date de transition comme leur coût d'acquisition présumé ;

- Le montant cumulé des écarts de conversion au 1^{er} avril 2004 a été ramené à zéro en contrepartie d'un transfert dans les réserves consolidées ;
- Le Groupe a choisi d'appliquer la norme IFRS 2 à tous les plans de souscription ou d'achat d'actions attribués après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005.

B. PREMIÈRE APPLICATION DES NORMES IAS 32/39 ET IFRS 5 AU 1^{er} AVRIL 2005

Comme le permet la norme IFRS 1, les informations comparatives relatives à l'exercice clos le 31 mars 2005 ont été préparées conformément à toutes les normes IFRS et interprétations effectives et approuvées par l'Union européenne pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} avril 2005, à l'exception des normes suivantes :

- IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente et activités cédées ou en cours de cession » ;
- IAS 32 « Instruments financiers : informations à fournir et présentation » ;
- IAS 39 « Instruments financiers : comptabilisation et évaluation ».

Ces trois normes ont été adoptées à compter du 1^{er} avril 2005. L'incidence de leur première application sur le bilan s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005	IAS 32/39	IFRS 5	Au 1 ^{er} avril 2005
Actif				
Total des actifs non courants	9 606	2	(650)	8 958
<i>dont</i>				
- Autres actifs non courants	1 935	5	(650)	1 290
- Impôts différés	1 207	(3)	-	1 204
Total des actifs courants	9 475	139	13	9 627
<i>dont</i>				
- Clients et comptes rattachés	2 392	(69)	-	2 323
- Autres actifs courants	1 424	208	13	1 645
Actifs non courants détenus en vue de la vente	-	-	637	637
Total de l'actif	19 081	141	-	19 222
Passif				
Total capitaux propres	1 466	117	-	1 583
Obligations remboursables en actions	133	(133)	-	-
Total des passifs non courants	4 844	(46)	(637)	4 161
<i>dont</i>				
- Passifs financiers non courants	3 281	(46)	(637)	2 598
Total des passifs courants	12 638	203	-	12 841
<i>dont</i>				
- Passifs financiers courants	486	(3)	-	483
- Contrats de construction en cours, passifs	5 484	36	-	5 520
- Fournisseurs et comptes rattachés	3 437	(121)	-	3 316
- Autres passifs courants	1 589	291	-	1 880
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	-	637	637
Total du passif	19 081	141	-	19 222

Effet de l'application des normes IAS 32 et 39

L'effet de l'application des normes IAS 32 et 39 s'analyse comme suit :

(en millions d'€)	Comptabilisation distincte de la composante capitaux propres et de la composante passif financier des ORA	Réévaluation des passifs financiers selon le taux d'intérêt effectif	Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres	Adoption de la comptabilité de couverture	Reclassement de valeurs mobilières	IAS 32/39
Actif						
Total des actifs non courants	(1)	-	3	(5)	5	2
<i>dont</i>						
- Autres actifs non courants	-	-	-	-	5	5
- Impôts différés	(1)	-	3	(5)	-	(3)
Total des actifs courants	(3)	(60)	(8)	215	(5)	139
<i>dont</i>						
- Clients et comptes rattachés	-	-	-	(69)	-	(69)
- Autres actifs courants	(3)	(60)	(8)	284	(5)	208
Total de l'actif	(4)	(60)	(5)	210	-	141
Passif						
Capital						
Primes d'émission	117	-	(5)	-	-	112
Réserves	4	(1)	-	2	-	5
Total capitaux propres	121	(1)	(5)	2	-	117
Obligations remboursables en actions	(133)	-	-	-	-	(133)
Total des passifs non courants	10	(56)	-	-	-	(46)
<i>dont</i>						
- Passifs financiers non courants	10	(56)	-	-	-	(46)
Total des passifs courants	(2)	(3)	-	208	-	203
<i>dont</i>						
- Passifs financiers courants	(2)	(1)	-	-	-	(3)
- Contrats de construction en cours, passifs	-	-	-	36	-	36
- Fournisseurs et comptes rattachés	-	-	-	(121)	-	(121)
- Autres passifs courants	-	(2)	-	293	-	291
Total du passif	(4)	(60)	(5)	210	-	141

Comptabilisation distincte de la composante capitaux propres et de la composante passif financier des ORA

Les obligations remboursables en actions émises par le Groupe au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004 constituent un instrument financier composé qui doit, conformément à la norme IAS 32, être ventilé entre sa composante capitaux propres et sa composante passif financier.

Réévaluation de la dette financière selon le taux d'intérêt effectif

En principes comptables français, les frais bancaires relatifs à l'émission d'emprunts étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le

mode linéaire au travers du résultat financier sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt. Conformément aux normes IFRS, ces frais sont déduits de la dette financière et amortis sur la durée de vie de l'instrument d'emprunt selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

Comptabilisation immédiate dans les capitaux propres des coûts de transaction afférents aux instruments de capitaux propres

Selon les principes comptables français, les coûts de transaction relatifs aux instruments de capitaux propres étaient comptabilisés à l'actif du bilan et amortis selon le mode linéaire sur une durée de cinq ans.

En normes IFRS, ces coûts sont directement imputés aux capitaux propres.

L'incidence négative sur les capitaux propres représente la portion des coûts de transaction qui n'a pas encore été amortie en principes comptables français au 31 mars 2005.

Adoption de la comptabilité de couverture

Les règles de comptabilité de couverture retenues par le Groupe sont décrites dans la Note 3. H ci-avant.

En raison de l'adoption de la comptabilité de couverture de juste valeur pour les relations de couverture de change, les actifs et passifs courants existant en principes comptables français ont été réévalués selon les nouvelles règles et les nouveaux éléments suivants ont été comptabilisés :

- Instruments dérivés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de € 264 millions et € 192 millions ;
- Variations de la juste valeur des engagements fermes non constatés : autres actifs et passifs courants supplémentaires pour des montants respectifs de € 40 millions et € 148 millions.

Reclassement des valeurs mobilières

Certaines valeurs mobilières précédemment classées dans les placements à court terme selon les principes comptables français ont été reclassées dans les actifs non courants.

Effet de l'application de la norme IFRS 5

Au 1^{er} avril 2005, les actifs et passifs affectés à des contrats de location de trains et équipements associés du Secteur Transport ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente et présentés sous une rubrique distincte du bilan dans la mesure où il était prévu que leur vente intervienne dans les douze mois suivants. Ces contrats de location font partie d'un accord conclu en 1995 avec London Underground (Northern Line) en vertu duquel le Groupe donne en location les trains et les équipements associés pour une période de 30 ans à compter de 1997 et les rend disponibles pour cet exploitant.

Le produit de cession attendu devait excéder la valeur comptable des actifs et passifs concernés ; par conséquent, aucune perte de valeur n'a été constatée lors du reclassement de ces éléments en actifs détenus en vue de la vente.

2

Informations financières

NOTE 5. VARIATIONS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Les principales variations de périmètre des sociétés consolidées sont les suivantes :

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2007

- Le 29 mars 2007, le Groupe a procédé à l'acquisition de Qingdao Sizhou Electric Power Equipment Limited et Qingdao Sizhou Boiler Auxiliary Company Limited, deux sociétés chinoises spécialisées dans le traitement et le transport des cendres de fond de chaudières et les services associés.
- Le 22 mars 2007, le Groupe a procédé à l'acquisition des actifs et passifs de Power Systems Manufacturing, LLC (PSM), une entreprise américaine de haute technologie qui détient des positions de premier plan en tant que fournisseur de composants perfectionnés pour les turbines à gaz et de solutions permettant de réduire l'émission d'oxydes d'azote.
- Le 29 septembre 2006, Bouygues et le Groupe ont signé un engagement ferme dans lequel Bouygues prend une participation à hauteur de 50 % dans les activités hydrauliques du Groupe pour un prix de € 150 millions, le Groupe ayant préalablement souscrit à € 300 millions d'obligations convertibles en actions ALSTOM Hydro. Cette opération a été finalisée le 31 octobre 2006 à la suite de l'approbation de l'ensemble des autorités de la concurrence concernées. En novembre 2009, le Groupe a la possibilité de convertir ces obligations en actions ALSTOM Hydro. Au même moment, Bouygues a la possibilité de :
 - revendre ses titres pour € 175 millions ou les échanger contre 2,2 millions d'actions ALSTOM ou l'équivalent en trésorerie dans le cas où le Groupe ne serait pas en mesure de livrer ces actions ;
 - de rester actionnaire avec la possibilité de garder 50 % de parts dans ALSTOM Hydro en participant à une augmentation de capital.

- En complément, jusqu'au 31 octobre 2009, le Groupe dispose de droits spécifiques notamment en cas de désaccords entre actionnaires. Les activités hydrauliques sont consolidées par la méthode de l'intégration globale sans reconnaître de minoritaires. Comme expliqué en Note 27, les obligations envers Bouygues sont comptabilisées en dette financière à la juste valeur initiale plus les intérêts pour un montant de € 153 millions au 31 mars 2007.
- Le 24 août 2006, le Groupe a procédé à l'acquisition de Shenzhen Strongwish, une société chinoise spécialisée dans la conception et la livraison de services de diagnostic et surveillance à distance.
- Le 31 mai 2006, la vente à Aker Yards des 75 % d'intérêts détenus dans le Secteur Marine a été finalisée et ce Secteur a été déconsolidé à compter de cette date. La vente s'est réalisée au travers de la création d'une nouvelle société détenant les chantiers navals de Saint-Nazaire et de Lorient ; cette nouvelle société est détenue par Aker Yards à hauteur de 75 % et par le Groupe à hauteur des 25 % restants. Au 31 mars 2007, ces 25 % d'intérêts sont comptabilisés en titres de participation non consolidés ; l'investissement restant détenu par le Groupe sera vendu à Aker Yards d'ici 2010 pour un montant dépendant des performances financières selon un mécanisme d'options d'achat et de vente croisées pour un montant maximum de € 125 millions.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2006

- Le 24 octobre 2005, ALSTOM et Austrian Energy and Environment AG ont signé un engagement ferme de vente des activités Chaudières Industrielles, faisant partie du Secteur Power Systems. Le 30 novembre 2005, la vente des implantations en Australie et en Thaïlande a été finalisée et ces activités ont été déconsolidées à compter de cette date. Le 31 mai 2006, la vente des implantations en Allemagne et en République tchèque a été finalisée et ces activités ont été déconsolidées depuis cette date.
- Le 30 septembre 2005, le Groupe a signé un engagement ferme de vente de son activité Power Conversion à Barclays Private Equity. Le 10 novembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité a été déconsolidée à compter du 1^{er} novembre.
- Le 2 juin 2005, le Groupe a signé un engagement ferme de vente de son activité Transport en Australie et en Nouvelle Zélande. Le 16 septembre 2005, la vente a été finalisée et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} septembre 2005.

- Le 24 mai 2005, un contrat de vente de l'activité FlowSystems a été signé. Le 18 août 2005, le Groupe a finalisé la vente et cette activité est sortie du périmètre de consolidation à compter de cette date.

EXERCICE CLOS LE 31 MARS 2005

- Dans l'attente de l'obtention du visa des autorités locales, notamment en Inde, certaines entités non significatives de l'ancien Secteur T&D n'avaient pas été incluses dans le périmètre des entités cédées au cours de l'exercice clos le 31 mars 2004. Ces transactions ont été autorisées au cours de l'exercice clos au 31 mars 2005 et un engagement ferme de cession de ces entités a été signé. Dans ce contexte, après la signature en avril 2005 d'un accord de vente, les activités de l'ancien Secteur T&D en Inde ont effectivement été cédées le 8 août 2005. Ces activités ont été sorties du périmètre de consolidation à compter du 1^{er} août 2005.

NOTE 6. INFORMATIONS PAR SECTEUR ET ZONE GÉOGRAPHIQUE**A. INFORMATIONS PAR SECTEUR**

Le Groupe est géré par Secteurs d'activité et présente des informations correspondant à cette organisation. Suite à la vente du Secteur Marine au cours de l'exercice, le Groupe est organisé en trois Secteurs.

Power Systems

Le Secteur Power Systems construit et vend des turbines à vapeur, des turbines à gaz, des alternateurs, des centrales électriques ainsi que des équipements et systèmes hydroélectriques. Il intervient également sur le marché des chaudières et des équipements de contrôle d'émission dans les domaines de la production d'énergie, de la pétrochimie et de l'industrie. Il répond enfin aux demandes du marché pour ce qui concerne la mise à niveau et la modernisation des centrales existantes.

Power Service

Le Secteur Power Service est consacré au développement des activités de services associées au Secteur Power Systems et offre des services aux clients sur tous les marchés mondiaux.

Transport

Le Secteur Transport assure la vente du matériel, des équipements et des services liés au transport ferroviaire, parmi lesquels les trains de voyageurs, les locomotives, les systèmes de signalisation et les équipements et services ferroviaires.

Autres Secteurs

L'activité Power Conversion, cédée au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, est présentée dans l'information sectorielle au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005 dans la colonne « Corporate & autres ».

Au 31 mars 2006, le Secteur Marine est exclu de l'information par secteur et par zone géographique suite à l'enregistrement de ses activités en activités cédées ou en cours de cession et au classement de ses actifs et passifs en actifs et passifs détenus en vue de la vente. Le Secteur Marine est déconsolidé à compter du 31 mai 2006.

Certaines entités non significatives ont été réaffectées d'un Secteur à l'autre. Cette modification de la composition des Secteurs n'étant pas significative, elle n'a pas nécessité de retraitement des informations relatives à l'exercice antérieur.

Au 31 mars 2007

(en millions d'€)	Power Systems	Power Service	Transport	Corporate & autres ⁽¹⁾	Élimination	Total
Chiffre d'affaires	5 975	3 386	5 288	49	(490)	14 208
Éliminations inter Secteurs	(302)	(188)	-	-	490	-
Total chiffre d'affaires	5 673	3 198	5 288	49	-	14 208
Résultat opérationnel	201	510	350	(104)	-	957
Résultat d'exploitation	175	499	277	(224)	-	727
Produits (charges) financiers						(111)
Impôt sur les bénéfices						(145)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités poursuivies						471
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession						(32)
Résultat net						439
Actifs sectoriels⁽²⁾	5 386	4 381	5 079	436	-	15 282
Impôts différés (actifs)						1 280
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite						422
Actifs financiers						2 758
Total de l'actif						19 742
Passifs sectoriels⁽³⁾	6 034	2 253	5 119	684	-	14 090
Impôts différés (passifs)						47
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						512
Dette financière						2 822
Total capitaux propres						2 271
Total du passif						19 742
Capitaux employés⁽⁴⁾	(648)	2 128	(40)	(248)	-	1 192
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	124	65	157	49	-	395
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	113	64	123	47	-	347

(1) Sous la dénomination « Corporate & autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International qui ne sont affectées à aucun Secteur (principalement en Inde).

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, des autres actifs non courants (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite et les actifs non-courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière) et des actifs courants (à l'exception des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception des emprunts courants et des dettes sur contrats de location long terme).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels. La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2006 et le 31 mars 2007 s'explique par le remboursement du dépôt bloqué dans le cadre du programme de cautions du Groupe (voir Note 16) classé dans le Secteur « Corporate & autres » au 31 mars 2006.

2

Informations financières

Au 31 mars 2006

(en millions d'€)	Power Systems	Power Service	Transport	Corporate & autres ⁽¹⁾	Élimination	Total
Chiffre d'affaires	5 396	3 062	5 129	376	(550)	13 413
Éliminations inter Secteurs	(317)	(209)	(1)	(23)	550	-
Total chiffre d'affaires	5 079	2 853	5 128	353	-	13 413
Résultat opérationnel	101	442	324	(121)	-	746
Résultat d'exploitation	75	407	256	(11)	-	727
Produits (charges) financiers						(222)
Impôt sur les bénéfices						(125)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						(1)
Résultat net des activités poursuivies						379
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession						(198)
Résultat net						181
Actifs sectoriels⁽²⁾	4 633	3 890	4 224	1 558	-	14 305
Impôts différés (actifs)						1 249
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite						387
Actifs financiers courants						1 323
Actifs non courants détenus en vue de la vente						1 144
Total de l'actif						18 408
Passifs sectoriels⁽³⁾	5 072	2 078	4 099	774	-	12 023
Impôts différés (passifs)						39
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						792
Dette financière						2 571
Total capitaux propres						1 840
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente						1 143
Total du passif						18 408
Capitaux employés⁽⁴⁾	(439)	1 812	125	784	-	2 282
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	103	35	125	31	-	294
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	125	61	116	111	-	413

(1) Sous la dénomination « Corporate & autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur ainsi que Power Conversion qui a été cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006.

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, des autres actifs non courants (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants (à l'exception des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception des emprunts courants et des dettes sur contrats de location long terme).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels. La diminution des capitaux employés entre le 31 mars 2005 et le 31 mars 2006 s'explique en partie par le reclassement des actifs et passifs affectés à des contrats de location des trains et des équipements associés du Secteur Transport de la rubrique « Autres actifs non courants, nets » au 31 mars 2005 (inclus dans la définition des capitaux employés) dans la rubrique « Actifs non courants détenus en vue de la vente » au 31 mars 2006 (exclus de la définition des capitaux employés).

Au 31 mars 2005

(en millions d'€)	Power Systems	Power Service	Transport	Corporate & autres ⁽¹⁾	Élimination	Total
Chiffre d'affaires	4 777	3 116	5 124	828	(925)	12 920
Éliminations inter Secteurs	(587)	(284)	(24)	(30)	925	-
Total chiffre d'affaires	4 190	2 832	5 100	798	-	12 920
Résultat opérationnel	(107)	412	218	(52)	-	471
Résultat d'exploitation	(331)	365	145	(230)	-	(51)
Produits (charges) financiers						(381)
Impôt sur les bénéfices						(163)
Quote-part des résultats nets des sociétés mises en équivalence						-
Résultat net des activités poursuivies						(595)
Résultat net des activités cédées ou en cours de cession						(32)
Résultat net						(627)
Actifs sectoriels⁽²⁾	4 727	4 028	4 900	2 426	-	16 081
Impôts différés (actifs)						1 207
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite						374
Actifs financiers courants						1 419
Total de l'actif						19 081
Passifs sectoriels⁽³⁾	5 166	2 153	3 968	1 545	-	12 832
Impôts différés (passifs)						59
Provisions pour engagements de retraite et assimilés						824
Dette financière						3 767
Total capitaux propres						1 466
Obligations remboursables en actions						133
Total du passif						19 081
Capitaux employés⁽⁴⁾	(439)	1 875	932	881	-	3 249
Acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles	88	24	85	58	-	255
Dotations aux amortissements dans le résultat d'exploitation	135	69	172	76	-	452

(1) Sous la dénomination « Corporate & autres » sont regroupées toutes les unités du Corporate, du Réseau International ainsi que les entités en Australie, en Nouvelle Zélande et en Inde qui ne sont affectées à aucun Secteur ainsi que Power Conversion qui a été cédé au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006. Conformément à la norme IFRS 5, les opérations du Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession de manière rétrospective au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005 alors que la présentation des actifs et passifs associés à ce Secteur reste inchangée au bilan au 31 mars 2005 (voir Note 4. B).

(2) Les actifs sectoriels se composent des soldes de clôture du goodwill, des immobilisations incorporelles, des immobilisations corporelles, des autres actifs non courants (à l'exception des excédents d'actifs de couverture des engagements de retraite) et des actifs courants (à l'exception des titres détenus à des fins de transaction, des titres disponibles à la vente, des titres détenus jusqu'à l'échéance et de la trésorerie et équivalents de trésorerie).

(3) Les passifs sectoriels se composent des soldes de clôture des provisions courantes et non courantes ainsi que des passifs courants (à l'exception des emprunts courants et des dettes sur contrats de location long terme).

(4) Les capitaux employés correspondent à la différence entre les actifs sectoriels et les passifs sectoriels.

2

Informations financières

B. INFORMATIONS PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Chiffre d'affaires par pays de destination et acquisition d'immobilisations incorporelles et corporelles par pays :

Exercice clos le 31 mars 2007

(en millions d'€)	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations *	
		Corporelles	Incorporelles ⁽²⁾
Zone euro ⁽¹⁾	4 676	97	99
Reste de l'Europe	2 246	76	28
Amérique du Nord	2 442	38	1
Amérique du Sud et centrale	854	8	-
Asie et Pacifique	2 505	46	-
Moyen-Orient et Afrique	1 485	2	-
Total Groupe	14 208	267	128

* En excluant les coûts de développement capitalisés (voir Note 7) d'un montant de € 115 millions, le montant des acquisitions d'immobilisations s'élève à € 280 millions.

Exercice clos le 31 mars 2006

(en millions d'€)	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations	
		Corporelles	Incorporelles ⁽²⁾
Zone euro ⁽¹⁾	4 221	65	58
Reste de l'Europe	2 080	37	34
Amérique du Nord	2 172	22	-
Amérique du Sud et centrale	891	6	-
Asie et Pacifique	2 747	66	3
Moyen-Orient et Afrique	1 302	3	-
Total Groupe	13 413	199	95

Exercice clos le 31 mars 2005

(en millions d'€)	Chiffre d'affaires par pays de destination	Acquisition d'immobilisations	
		Corporelles	Incorporelles ⁽²⁾
Zone euro ⁽¹⁾	4 559	83	34
Reste de l'Europe	2 227	49	50
Amérique du Nord	1 945	14	-
Amérique du Sud et centrale	534	3	-
Asie et Pacifique	2 465	19	-
Moyen-Orient et Afrique	1 190	3	-
Total Groupe	12 920	171	84

(1) La zone euro inclut l'Autriche, la Belgique, la Finlande, la France, l'Allemagne, la Grèce, l'Irlande, l'Italie, le Luxembourg, les Pays-Bas, la Slovénie, l'Espagne et le Portugal.

(2) Comprend les coûts de développement.

NOTE 7. FRAIS DE RECHERCHE ET DÉVELOPPEMENT

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Frais de recherche et développement	(456)	(364)	(405)
<i>dont</i>			
- Coûts de développement capitalisés (voir Note 13. B)	115	87	70
- Amortissement des coûts de développement (voir Note 13. B)	(72)	(43)	(83)
- Amortissement de la technologie acquise	(59)	(59)	(59)
Frais de recherche et développement avant capitalisation et amortissement	(440)	(349)	(333)

NOTE 8. AUTRES PRODUITS ET AUTRES CHARGES

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Plus-values de cession de participations / activités ⁽¹⁾	11	221	59
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	-	12	8
Autres	7	-	-
Autres produits	18	233	67
Moins-values de cession de participations / activités ⁽¹⁾	(98)	(89)	(101)
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles et incorporelles	(1)	-	-
Charges de restructuration ⁽²⁾	(68)	(80)	(350)
Charges sur retraites et avantages assimilés ⁽³⁾	(72)	(61)	(47)
Autres	(9)	(22)	(91)
Autres charges	(248)	(252)	(589)

(1) Pour l'exercice clos le 31 mars 2007, les moins-values de cession ont principalement pour origine la cession des activités Chaudières Industrielles en Allemagne et en République tchèque et la cession des activités de rénovation de trains en Grande-Bretagne situées à Glasgow et à Londres. Les moins-values de cession de participations et activités comprennent les coûts sur cessions antérieures, notamment les amendes imposées par l'Union européenne dans le cadre de la cession du Secteur T&D (voir Note 32 – Réclamations relatives aux cessions).

Pour l'exercice clos le 31 mars 2006, les plus-values de cession ont essentiellement pour origine la cession des activités Transport en Australie et en Nouvelle Zélande, celle des activités Power Conversion et la cession des activités Chaudières Industrielles en Australie. Les moins-values de cession résultent pour l'essentiel de la cession des activités de l'ancien Secteur T&D en Inde et de l'activité FlowSystems. Elles comprennent également les coûts et les dotations aux provisions pour litiges et garanties sur des cessions antérieures.

Pour l'exercice clos le 31 mars 2005, les plus-values sur cession sont principalement liées à la cession d'activités, notamment l'activité de locomotives de fret en Espagne. Les moins-values sur cession représentent des coûts et des provisions relatifs aux garanties, demandes d'indemnisation et ajustements de prix de cessions antérieures.

(2) Les charges de restructuration des exercices clos les 31 mars 2007 et 31 mars 2006 ont principalement trait à des plans en Europe dans le Secteur Transport. Elles n'incluent aucune dépréciation d'actifs pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (€ 7 millions de dépréciations d'actifs pour l'exercice clos le 31 mars 2006).

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, les charges de restructuration comprenaient des dotations de € 335 millions au titre de plans de réduction du niveau de l'activité incluant la fermeture de sites ou l'arrêt d'activités, des réductions d'effectifs, principalement dans les Secteurs Power Systems et Transport ainsi que € 15 millions de dépréciation d'actifs.

(3) Amortissement des gains et pertes actuariels, étalement du coût des services passés non encore reconnus et incidence des réductions et liquidations (voir Note 26).

NOTE 9. RÉSULTAT FINANCIER

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Charges nettes d'intérêts ⁽¹⁾	(75)	(122)	(198)
Charges sur opérations de titrisation	-	(7)	(19)
Gains (pertes) de change	(14)	30	(23)
Charges sur retraite et avantages assimilés (voir Note 26)	(8)	(15)	(16)
Autres produits (charges) financiers ⁽²⁾	(14)	(108)	(125)
Résultat financier	(111)	(222)	(381)

(1) Les charges d'intérêts relatives aux contrats de location-financement s'élevaient à € 9 millions au 31 mars 2007, € 14 millions au 31 mars 2006 et à € 13 millions au 31 mars 2005.

(2) Les autres produits (charges) financiers comprennent des honoraires et commissions d'engagement sur cautions, prêts syndiqués et autres facilités de crédit pour € 11 millions au 31 mars 2007, € 75 millions au 31 mars 2006 et € 105 millions au 31 mars 2005.

NOTE 10. IMPÔTS

A. ANALYSE PAR NATURE

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Charge d'impôt courant	(168)	(155)	(18)
Produit (charge) d'impôt différé	23	30	(145)
Charge d'impôt	(145)	(125)	(163)
Taux effectif d'impôt	24,8 %	40,7 %	-

B. TAUX EFFECTIF D'IMPÔT

Le taux effectif d'impôt s'analyse comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	%	2006	%	2005
Résultat avant impôt des activités poursuivies	616		505		(432)
Résultat avant impôt des activités cédées ou en cours de cession	(32)		(198)		(32)
Taux d'impôt statutaire de la maison-mère	34,43 %		34,43 %		34,93 %
Produit (charge) d'impôt théorique	(201)	34,4	(106)	34,4	162
Incidence :					
- des différences de taux d'imposition	62	(10,6)	45	(14,6)	13
- des plus-values imposées à un taux réduit (pertes de cession non comptabilisées)	(50)	8,6	-	-	(23)
- de la non comptabilisation d'impôts différés actifs et des changements d'estimation des impôts différés actifs et passifs	111	(19,0)	(18)	5,9	(228)
- des variations de taux d'imposition sur l'impôt différé actif net	(6)	1,0	(14)	4,6	-
- des autres différences permanentes	(61)	10,4	(32)	10,4	(87)
Charge d'impôt	(145)		(125)		(163)
Taux effectif d'impôt	24,8 %	24,8	40,7 %	40,7	-

Le Groupe a constitué des groupes d'intégration fiscale dans la plupart des pays où il intervient et notamment en France, au Royaume-Uni, aux États-Unis et en Allemagne.

C. IMPOSITION DIFFÉRÉE

Les impôts différés actifs et passifs s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Au 1 ^{er} avril 2005*	Au 31 mars 2006	Produit (charge) d'impôt différé	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2007
Écart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations corporelles	78	82	11	-	-	93
Écart entre valeurs comptable et fiscale des immobilisations incorporelles	343	314	(35)	-	(7)	272
Participation, provisions pour engagements de retraite et avantages assimilés non déductibles	109	102	3	-	(4)	101
Provisions et autres charges non déductibles	537	616	85	-	3	704
Pertes fiscales reportables	1 504	1 475	105	(3)	(22)	1 555
Autres	121	207	(78)	-	(9)	120
Impôts différés actifs, bruts	2 692	2 796	91	(3)	(39)	2 845
Impôts différés actifs non comptabilisés	(920)	(919)	(32)	-	25	(926)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	(568)	(628)	(11)	-	-	(639)
Impôts différés actifs	1 204	1 249	48	(3)	(14)	1 280
Impôts différés passifs, bruts	(627)	(667)	(36)	-	17	(686)
Compensation par groupe d'intégration fiscale ou entité légale	568	628	11	-	-	639
Impôts différés passifs	(59)	(39)	(25)	-	17	(47)
Impôts différés actifs	1 145	1 210	23	(3)	3	1 233

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

Sur la base d'une extrapolation de son plan à trois ans approuvé par le Conseil d'administration, le Groupe est confiant quant à la recouvrabilité du solde net d'impôts différés actifs au 31 mars 2007, soit € 1 233 millions. Cette extrapolation fait apparaître une capacité du Groupe à générer, sur une

période allant de quatre à douze ans, conforme à la nature à long terme des opérations du Groupe, un niveau suffisant de résultats imposables permettant d'utiliser les déficits fiscaux reportables et autres actifs nets générés par des différences temporaires.

Le détail par date d'expiration des bases de reports déficitaires est présenté ci-après :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)		2007	2006	2005
Délai d'expiration	1 an	43	24	36
	2 ans	128	33	26
	3 ans	127	184	34
	4 ans	71	218	182
	5 ans et plus	1 049	1 080	1 532
	Indéfiniment reportables	3 139	2 730	2 679
Total		4 557	4 269	4 489

Après dépréciation, les pertes fiscales reportables en base s'élèvent à € 2 062 millions au 31 mars 2007, € 1 720 millions au 31 mars 2006, dont € 622 millions (€ 783 millions au 31 mars 2006) expirent dans 15 ans et € 1 440 millions (€ 937 millions au 31 mars 2006) sont indéfiniment reportables.

L'importance des pertes enregistrées entre avril 2002 et mars 2005 a nécessité une revue détaillée par juridiction fiscale des impôts différés

actifs. Cette revue a pris en compte les performances actuelles et passées, la durée du report en arrière, les déficits fiscaux reportables et leurs dates d'expiration, les contrats existants dans le carnet de commandes, le budget et le plan sur trois ans. Cette revue a conduit à une dépréciation des impôts différés actifs de € 926 millions au 31 mars 2007 (€ 919 millions au 31 mars 2006 et € 920 millions au 31 mars 2005). La majorité des impôts différés actifs faisant actuellement l'objet d'une dépréciation reste disponible pour être utilisée à l'avenir.

NOTE 11. ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Les activités de l'ancien Secteur Marine ont été classées en activités cédées ou en cours de cession pour les exercices clos le 31 mars 2007 et 31 mars 2006 et de manière rétrospective pour l'exercice clos le 31 mars 2005. L'analyse est la suivante :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Chiffre d'affaires	417	439	607
Résultat opérationnel	(38)	(15)	(104)
Autres produits (charges)	6	(187)	89
Résultat avant résultat financier et impôts	(32)	(202)	(15)
Résultat net ⁽¹⁾	(32)	(198)	(32)

(1) Les sociétés composant l'ancien Secteur Marine font partie du périmètre d'intégration fiscale français ; en conséquence, aucune charge ou produit d'impôt n'a été présenté dans les résultats des activités cédées ou en cours de cession.

L'incidence de la cession des activités du Secteur Marine ayant été prise en compte au 31 mars 2006, les pertes supportées sur l'exercice clos au 31 mars 2007 concernent les trois navires LNG dont les contrats non apportés à l'acquéreur ont été finalisés au cours de la période (voir Note 30).

Les flux de trésorerie des activités cédées ou en cours de cession se détaillent comme suit :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Variation nette de la trésorerie liée à l'exploitation	(90)	(199)	(204)
Variation nette de la trésorerie liée aux investissements	(196)	84	(10)
Variation nette de la trésorerie liée au financement	-	(103)	13
Effet net des variations de taux de conversion	-	(2)	3
Autres variations	(2)	5	-
Diminution de la trésorerie et des équivalents de trésorerie	(288)	(215)	(198)
Transfert vers les activités poursuivies	(29)	-	-
Trésorerie nette (endettement net) en début de période	317	532	730
Trésorerie nette (endettement net) en fin de période	-	317	532

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007, les € 196 millions de variation nette de la trésorerie liée aux investissements résultent de la vente des activités Marine.

NOTE 12. RÉSULTAT PAR ACTION

A. RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES ET DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Le calcul du résultat de base et dilué par action attribuable au Groupe est basé sur les informations suivantes :

Exercice clos le 31 mars	2007	2006	2005 *
Résultat (en millions d'€)			
Résultat net attribuable au Groupe	448	178	(628)
Intérêts financiers relatifs aux obligations remboursables en actions, nets d'impôt	(2)	1	-
Résultat net part du Groupe utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	446	179	(628)
Nombre d'actions			
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation, y compris obligations remboursables en actions restant à convertir, pour les besoins du calcul du résultat de base par action	140 428 778	140 401 599	108 978 200
Effet des autres instruments dilutifs			
- Options de souscription d'actions ⁽¹⁾	2 664 400	1 434 534	-
- Actions gratuites ⁽²⁾	600 000	225 000	-
Nombre moyen pondéré d'actions ordinaires utilisé pour le calcul du résultat dilué par action	143 693 178	142 061 133	108 978 200

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir Note 4. B).

(1) Seules les options de souscription d'actions attribuées par les plans 7, 8 et 9 ont été prises en compte pour le calcul du résultat dilué par action (voir Note 24), les autres plans ayant un effet relatif au 31 mars 2007.

(2) Prorata temporis au 31 mars 2006 (voir Note 24. F)

B. RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS POURSUIVIES

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005 *
Résultat net attribuable au Groupe utilisé pour le calcul du résultat de base et dilué par action	446	179	(628)
Perte des activités cédées ou en cours de cession	32	198	32
Résultat net attribuable au Groupe des activités poursuivies utilisé pour le calcul du résultat de base et dilué par action	478	377	(596)

* Retraité en normes IFRS, à l'exception des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 appliquées à partir du 1^{er} avril 2005 (voir Note 4. B)

Les dénominateurs utilisés sont les mêmes que ceux utilisés pour le calcul du résultat par action de base et dilué.

C. RÉSULTAT PAR ACTION DES ACTIVITÉS CÉDÉES OU EN COURS DE CESSION

Pour l'exercice clos le 31 mars 2007, le résultat de base par action des activités cédées ou en cours de cession s'élève à € (0,23) par action [€ (1,41) et € (0,29) par action pour les exercices clos le 31 mars 2006 et 31 mars 2005 respectivement] et le résultat dilué par action des activités

cédées ou en cours de cession est de € (0,22) par action [€ (1,39) et € (0,29) par action pour les exercices clos le 31 mars 2006 et 31 mars 2005], sur la base du résultat net des activités cédées ou en cours de cession de € (32) millions pour le 31 mars 2007 [€ (198) millions et € (32) millions pour les 31 mars 2006 et 31 mars 2005 respectivement] et des dénominateurs ci-dessus pour le résultat de base et dilué par action.

NOTE 13. GOODWILL ET IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

A. GOODWILL

(en millions d'€)	Valeur nette au 31 mars 2006	Acquisitions & Cessions	Dépréciation	Écarts de conversion et autres variations	Transfert d'actifs détenus en vue de la vente	Valeur nette au 31 mars 2007
Power Systems	804	(1)	-	-	-	803
Power Service	1 992	193	-	(1)	-	2 184
Transport	527	-	-	(4)	-	523
Goodwill	3 323	192	-	(5)	-	3 510
<i>dont</i>						
Valeur brute	3 323	192	-	(5)	-	3 510
Dépréciation	-	-	-	-	-	-

(en millions d'€)	Valeur nette au 31 mars 2005	Acquisitions & Cessions	Dépréciation	Écarts de conversion et autres variations	Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	Valeur nette au 31 mars 2006
Power Systems	818	(14)	-	-	-	804
Power Service	1 991	1	-	-	-	1 992
Transport	526	(3)	-	4	-	527
Marine	2	-	(2)	-	-	-
Power Conversion	80	(80)	-	-	-	-
Goodwill	3 417	(96)	(2)	4	-	3 323
<i>dont</i>						
Valeur brute	3 417	(96)	-	4	(2)	3 323
Dépréciation	-	-	(2)	-	2	-

L'augmentation du goodwill est essentiellement liée à l'acquisition par le Secteur Power Service des actifs et passifs de la société Power Systems Manufacturing en date du 22 mars 2007. Ce goodwill s'élève à € 153 millions et il est le résultat d'affectations préliminaires du prix d'acquisition basées sur les actifs et passifs acquis. Les évaluations des actifs et passifs seront prises en compte pendant la période d'allocation (12 mois à compter de la date de transaction).

Au 31 mars 2007, le Groupe a mandaté un expert indépendant pour émettre un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill. Ce test compare la juste valeur de chaque Secteur à sa valeur nette comptable.

Les principales hypothèses retenues pour déterminer la valeur recouvrable des goodwill sont les suivantes :

	Power Systems	Power Service	Transport
Valeur nette du goodwill au 31 mars 2007 (en millions d'€)	803	2 184	523
Valeur retenue comme représentative de la valeur recouvrable de l'unité génératrice de trésorerie	Juste valeur	Juste valeur	Juste valeur
Étendue de la période au titre de laquelle sont utilisées les prévisions de flux de trésorerie	3 ans	3 ans	3 ans
Étendue de la période d'extrapolation des prévisions de flux de trésorerie	7 ans	7 ans	7 ans
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2007	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2006	2,00 %	2,00 %	2,00 %
Taux de croissance à long terme au 31 mars 2005	1,50 %	1,50 %	1,50 %
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2007 ⁽¹⁾	9,00 %	9,00 %	8,50 %
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2006 ⁽¹⁾	8,50 %	8,50 %	8,50 %
Taux d'actualisation après impôt au 31 mars 2005 ⁽¹⁾	9,50 %	9,50 %	9,50 %

(1) L'application de taux d'actualisation avant impôt à des flux de trésorerie avant impôt conduit à une valorisation identique des unités génératrices de trésorerie.

Cette évaluation conforte l'opinion du Groupe selon laquelle les goodwill n'ont subi aucune perte de valeur. Dans l'hypothèse où l'évaluation de la juste valeur aurait été réalisée en utilisant les mêmes taux de croissance et d'actualisation qu'au 31 mars 2006 ou au 31 mars 2005, aucune perte de valeur n'aurait dû être reconnue.

Au 31 mars 2006, le goodwill du Secteur Marine a été classé en actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Note 30).

B. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Acquisitions / cessions / amortissements	Écarts de conversion et autres variations	Transfert d'actifs détenus en vue de la vente	Au 31 mars 2007
Coûts de développement capitalisés	510	115	(4)	-	621
Technologie acquise	1 157	-	(3)	-	1 154
Autres immobilisations incorporelles	64	7	24	6	101
Valeur brute	1 731	122	17	6	1 876
Coûts de développement capitalisés	(175)	(72)	-	-	(247)
Technologie acquise	(326)	(59)	2	-	(383)
Autres immobilisations incorporelles	(33)	(1)	(16)	(5)	(55)
Amortissements	(534)	(132)	(14)	(5)	(685)
Coûts de développement capitalisés	335	43	(4)	-	374
Technologie acquise	831	(59)	(1)	-	771
Autres immobilisations incorporelles	31	6	8	1	46
Valeur nette	1 197	(10)	3	1	1 191

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005	Acquisitions / cessions / amortissements	Écarts de conversion et autres variations	Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	Au 31 mars 2006
Coûts de développement capitalisés	436	87	(13)	-	510
Technologie acquise	1 160	-	(3)	-	1 157
Autres immobilisations incorporelles	59	6	5	(6)	64
Valeur brute	1 655	93	(11)	(6)	1 731
Coûts de développement capitalisés	(135)	(43)	3	-	(175)
Technologie acquise	(269)	(59)	2	-	(326)
Autres immobilisations incorporelles	(29)	(7)	(2)	5	(33)
Amortissements	(433)	(109)	3	5	(534)
Coûts de développement capitalisés	301	44	(10)	-	335
Technologie acquise	891	(59)	(1)	-	831
Autres immobilisations incorporelles	30	(1)	3	(1)	31
Valeur nette	1 222	(16)	(8)	(1)	1 197

Les immobilisations incorporelles acquises résultent principalement de l'affectation du prix d'acquisition d'ABB ALSTOM Power en 1999 et 2000 et sont constituées par de la technologie et des contrats de licence.

Le Groupe estime que les immobilisations incorporelles n'ont subi aucune perte de valeur.

NOTE 14. IMMOBILISATIONS CORPORELLES

(en millions d'€)	Au 31 mars 2006	Acquisitions / amortissements / dépréciation	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres variations	Transfert d'actifs détenus en vue de la vente	Au 31 mars 2007
Terrains	113	1	(12)	2	15	-	119
Bâtiments	1 173	27	(115)	3	(27)	-	1 061
Matériel et outillage	1 898	111	(54)	(15)	(37)	-	1 903
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	551	128	(35)	6	(44)	-	606
Valeur brute	3 735	267	(216)	(4)	(93)	-	3 689
Terrains	(5)	(1)	3	-	(1)	-	(4)
Bâtiments	(527)	(55)	85	1	6	-	(490)
Matériel et outillage	(1 460)	(113)	78	11	42	-	(1 442)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(382)	(42)	29	3	8	-	(384)
Amortissements / Dépréciation	(2 374)	(211)	195	15	55	-	(2 320)
Terrains	108	-	(9)	2	14	-	115
Bâtiments	646	(28)	(30)	4	(21)	-	571
Matériel et outillage	438	(2)	24	(4)	5	-	461
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	169	86	(6)	9	(35)	-	223
Valeur nette	1 361	56	(21)	11	(37)	-	1 370

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005	Acquisitions / amortissements / dépréciation	Cessions	Variations de périmètre	Écarts de conversion et autres variations	Transfert vers actifs détenus en vue de la vente	Au 31 mars 2006
Terrains	146	-	(20)	(7)	-	(6)	113
Bâtiments	1 390	23	(53)	(47)	8	(148)	1 173
Matériel et outillage	2 248	99	(237)	(89)	(22)	(101)	1 898
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	695	90	(177)	(47)	13	(23)	551
Valeur brute	4 479	212	(487)	(190)	(1)	(278)	3 735
Terrains	(9)	(10)	1	-	7	6	(5)
Bâtiments	(599)	(119)	37	18	(7)	143	(527)
Matériel et outillage	(1 718)	(170)	228	72	31	97	(1 460)
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	(446)	(58)	82	36	(17)	21	(382)
Amortissements/ Dépréciation	(2 772)	(357)	348	126	14	267	(2 374)
Terrains	137	(10)	(19)	(7)	7	-	108
Bâtiments	791	(96)	(16)	(29)	1	(5)	646
Matériel et outillage	530	(71)	(9)	(17)	9	(4)	438
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	249	32	(95)	(11)	(4)	(2)	169
Valeur nette	1 707	(145)	(139)	(64)	13	(11)	1 361

Les immobilisations corporelles en location financement se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Terrains	13	-	2
Bâtiments	123	169	199
Matériel et outillage	17	22	36
Petit outillage, matériel, mobilier de bureau	15	18	24
Valeur nette des immobilisations en location-financement	168	209	261

NOTE 15. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE ET AUTRES PARTICIPATIONS

A. TITRES DES SOCIÉTÉS MISES EN ÉQUIVALENCE

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Termoeléctrica del Golfo et Termoeléctrica Peñoles	-	66	66
Autres	4	4	4
Total	4	70	70

En février 2007, le Groupe a cédé ses 49,5 % d'intérêts dans les sociétés Termoeléctrica del Golfo et Termoeléctrica Peñoles pour un montant en numéraire de € 72 millions.

B. AUTRES PARTICIPATIONS

Au 31 mars (en millions d'€)	2007			2006	2005	2007
	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Valeur nette	Valeur nette	% intérêt
Tramvia Metropolitana SA ⁽¹⁾	8	-	8	8	8	25,35 %
Tramvia Metropolitana del Besos ⁽¹⁾	8	-	8	8	8	25,35 %
Ballard Power Systems Inc ⁽²⁾	-	-	-	-	7	-
Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS ⁽³⁾	-	-	-	-	15	-
Autres ⁽⁴⁾	42	(28)	14	13	10	-
Total	58	(28)	30	29	48	

- (1) Les intérêts hors Groupe de ces deux sociétés (74,65 %) sont détenus par un consortium de sociétés de construction possédant un contrôle direct sur ces sociétés.
 (2) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe a cédé sa participation de 1,8 % dans Ballard Power Systems Inc. Au 31 mars 2005, la participation avait été dépréciée afin d'aligner la valeur de la participation sur le cours de l'action au 31 mars 2005 à la Bourse de Toronto.
 (3) Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, le Groupe a signé un accord de cession de sa participation de 13,6 % dans Birecik Baraj ve Hidroelektrik Santrali Tesis ve Isletme AS pour un prix proche de sa valeur nette comptable sous réserve de l'obtention de divers autorisations et accords de tiers. Ces conditions ont été levées postérieurement au 31 mars 2005.
 (4) Aucune de ces autres participations n'a une valeur nette supérieure à € 5 millions.

Les dernières informations financières disponibles sur les principales sociétés non consolidées au 31 mars 2007 sont les suivantes :

(en millions d'€)	Résultat net	Quote-part de situation nette
Tramvia Metropolitana SA	4	8
Tramvia Metropolitana del Besos	2	9

NOTE 16. AUTRES ACTIFS NON COURANTS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Dépôt en garantie du programme de cautions ⁽¹⁾	-	700	700
Autres prêts et dépôts à long terme ⁽²⁾	132	91	129
Excédents des actifs de couverture des engagements de retraite (voir Note 26)	422	387	374
Actifs non courants directement associés aux passifs comptabilisés en dette financière ⁽³⁾	654	-	-
Autres	37	72	87
Autres actifs non courants	1 245	1 250	1 290

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

- (1) Ce poste correspond à un dépôt constitué par le Groupe auprès d'un intermédiaire tiers pour garantir, sous la forme d'un nantissement, un programme de cautions d'un montant maximum de € 8 milliards mis en place au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005.

L'ensemble des instruments émis dans le cadre de ce programme ont été couverts par un ensemble initial de garanties représentant 25 % de l'encours et consistant en :

- une garantie de premier rang d'un montant de € 700 millions sous la forme d'un dépôt bloqué,
- une garantie de second rang composée de la garantie de l'État français (au travers de la Caisse Française de Développement Industriel) et d'une garantie des principales banques du Groupe.

Suite à la main-levée des engagements sous-jacents, la garantie de second rang a été intégralement amortie en février 2007 ; le dépôt bloqué de € 700 millions a, en conséquence, été remboursé.

- (2) Comprend au 31 mars 2007, € 60 millions de complément de prix liés à la vente du Secteur Marine à Aker Yards (voir Note 5).
 (3) Au 31 mars 2007, ces actifs non courants concernent des créances (€ 628 millions) et des dépôts (€ 26 millions) sur une location de longue durée des trains et d'équipements associés conclue avec un exploitant de métro à Londres. Au 31 mars 2006 et au 31 mars 2005, ces actifs étaient désignés comme un groupe d'actifs destiné à être cédé et avaient, par conséquent, été reclassés dans les actifs non courants détenus en vue de la vente (voir Note 30).

NOTE 17. STOCKS ET TRAVAUX EN COURS

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Matières premières et marchandises	663	582	629
Travaux en cours	1 291	1 134	1 154
Produits finis	116	47	69
Stocks, valeur brute	2 070	1 763	1 852
Dépréciation	(300)	(275)	(198)
Stocks	1 770	1 488	1 654

NOTE 18. CONTRATS DE CONSTRUCTION EN COURS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Contrats de construction en cours, actifs	2 858	2 229	2 601
Contrats de construction en cours, passifs	(7 239)	(5 401)	(5 520)
Contrats de construction en cours	(4 381)	(3 172)	(2 919)

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Cumul des coûts encourus et des profits et pertes comptabilisés sur contrats en cours	35 197	32 593	33 968
<i>Moins factures émises sur contrats en cours</i>	(37 084)	(33 640)	(34 994)
Contrats de construction en cours avant avances à la commande reçues	(1 887)	(1 047)	(1 026)
Avances à la commande reçues des clients	(2 494)	(2 125)	(1 893)
Contrats de construction en cours	(4 381)	(3 172)	(2 919)

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

NOTE 19. CLIENTS ET COMPTES RATTACHÉS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Clients et comptes rattachés, bruts	2 965	2 369	2 463
Dépréciation	(79)	(78)	(140)
Clients et comptes rattachés	2 886	2 291	2 323

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

Les clients et comptes rattachés au 31 mars 2007 incluent des retenues de garantie pour un montant de € 217 millions (€ 163 millions au 31 mars 2006).

NOTE 20. AUTRES ACTIFS COURANTS LIÉS AUX ACTIVITÉS OPÉRATIONNELLES

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005*
Avances à la commande versées aux fournisseurs	385	360	339
Impôt sur les sociétés	57	122	108
Autres taxes	409	335	298
Charges constatées d'avance	85	127	171
Autres créances	308	312	399
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	157	135	264
Réévaluation des engagements hors-bilan	93	63	40
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 494	1 454	1 619

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

NOTE 21. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET AUTRES ACTIFS FINANCIERS COURANTS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005*
Instruments dérivés liés aux activités de financement	4	-	-
Valeurs mobilières de placement	175	-	-
Titres détenus jusqu'à l'échéance	18	6	13
Titres disponibles à la vente	-	16	13
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants	197	22	26

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

Les valeurs mobilières de placement de € 175 millions au 31 mars 2007 ont une liquidité quotidienne. Elles représentent l'augmentation de € 175 millions des valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers courants figurant dans le tableau des flux de trésorerie consolidés de l'exercice clos au 31 mars 2007.

NOTE 22. BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Variation	Au 1 ^{er} avril 2005*
Stocks	1 770	1 488	282	1 654
Contrats de construction en cours, actifs	2 858	2 229	629	2 601
Clients et comptes rattachés	2 886	2 291	595	2 323
Autres actifs courants liés aux activités opérationnelles	1 494	1 454	40	1 619
Actifs	9 008	7 462	1 546	8 197
Provisions non courantes	549	581	(32)	680
Provisions courantes	1 512	1 539	(27)	1 642
Contrats de construction en cours, passifs	7 239	5 401	1 838	5 520
Fournisseurs et comptes rattachés	2 976	2 872	104	3 316
Autres passifs courants	1 814	1 630	184	1 880
Passifs	14 090	12 023	2 067	13 038
Besoin en fonds de roulement	(5 082)	(4 561)	(521)	(4 841)

Besoin en fonds de roulement au 31 mars 2006	(4 561)
Variation du besoin en fonds de roulement lié à l'exploitation**	(524)
Variation du besoin en fonds de roulement résultant des cessions d'activités***	(44)
Écarts de conversion et autres variations	47
Total de la variation du besoin en fonds de roulement	(521)
Besoin en fonds de roulement au 31 mars 2007	(5 082)

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

** Voir la variation du besoin en fonds de roulement dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

*** Éléments du besoin en fonds de roulement inclus en produits de cession d'activités dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

NOTE 23. CAPITAUX PROPRES

AU 31 MARS 2007

(en millions d'€, sauf pour le nombre d'actions)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 31 mars 2006	138 170 776	1 934	368	(549)	29	1 782	58	1 840
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(12)	(12)	(2)	(14)
Résultat net de la période	-	-	-	448	-	448	(9)	439
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	448	(12)	436	(11)	425
Conversion d'ORA	444 925	6	(2)	(8)	-	(4)	-	(4)
Variation de périmètre et autres	-	-	-	-	-	-	1	1
Dividendes payés aux intérêts minoritaires	-	-	-	-	-	-	(6)	(6)
Paiements fondés sur des actions	1 500	-	-	15	-	15	-	15
Au 31 mars 2007	138 617 201	1 940	366	(94)	17	2 229	42	2 271

Au 31 mars 2007, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 1 940 640 814 et se composait de 138 617 201 actions entièrement libérées d'une valeur nominale de € 14. Le nombre moyen pondéré d'actions ordinaires en circulation pour l'exercice clos le 31 mars 2007 s'élevait à 140 428 778 avant effet des instruments dilutifs et à 143 693 178 après effet des instruments dilutifs.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007, 14 168 947 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées par émission de 444 925 actions d'une valeur nominale de € 14 par action. Les 56 876 387 obligations remboursables en actions en circulation au 31 mars 2007 sont représentatives de 1 785 919 actions à émettre.

AU 31 MARS 2006

(en millions d'€, sauf pour le nombre d'actions)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} avril 2005*	5 497 211 409	1 924	378	(767)	(20)	1 515	68	1 583
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	49	49	3	52
Résultat net de la période	-	-	-	178	-	178	3	181
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	178	49	227	6	233
Conversion d'ORA	1 121 044	10	(10)	-	-	-	-	-
Regroupement d'actions	(5 360 161 677)	-	-	-	-	-	-	-
Variation de périmètre	-	-	-	-	-	-	(16)	(16)
Paiements fondés sur des actions	-	-	-	40	-	40	-	40
Au 31 mars 2006	138 170 776	1 934	368	(549)	29	1 782	58	1 840

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

Le 3 août 2005, les actions ALSTOM ont été regroupées sous la forme d'un échange de 40 actions existantes d'une valeur nominale de € 0,35 pour une action nouvelle d'une valeur nominale de € 14. Le nombre d'actions ALSTOM a ainsi été réduit de 5 497 601 720 à 137 440 043.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, 23 573 581 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées par émission de 390 311 actions d'une valeur nominale de € 0,35 par action avant le regroupement d'actions et de 730 733 actions d'une valeur nominale de € 14 par action après le regroupement d'actions. Les 71 045 334 obligations remboursables en actions en circulation au 31 mars 2006 étaient représentatives de 2 230 823 actions à émettre.

AU 31 MARS 2005

(en millions d'€, sauf pour le nombre d'actions)	Nombre d'actions en circulation	Capital	Primes d'émission	Réserves	Écarts de conversion	Capitaux propres part du Groupe	Intérêts minoritaires	Total capitaux propres
Au 1^{er} avril 2004	1 056 657 572	1 321	64	(1 383)	-	2	66	68
Produits et charges comptabilisés directement en capitaux propres	-	-	-	-	(20)	(20)	1	(19)
Résultat net de la période	-	-	-	(628)	-	(628)	1	(627)
Total des produits et charges comptabilisés	-	-	-	(628)	(20)	(648)	2	(646)
Conversion d'ORA	15 473 425	14	5	-	-	19	-	19
Conversion d'TSDDRA	240 000 000	300	-	-	-	300	-	300
Réduction de capital	-	(1 175)	(64)	1 239	-	-	-	-
Augmentation de capital	4 185 080 412	1 464	261	-	-	1 725	-	1 725
Effet de la première application des normes IAS 32-39	-	-	112	5	-	117	-	117
Au 1^{er} avril 2005*	5 497 211 409	1 924	378	(767)	(20)	1 515	65	1 583

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

Le 7 juillet 2004, à la suite de l'approbation de la Commission européenne, les Titres Subordonnés à Durée Déterminée Remboursables en Actions (TSDDRA) détenus par l'État français ont été remboursés par attribution de 240 000 000 nouvelles actions émises au pair à € 1,25.

Les capitaux propres d'ALSTOM au 31 mars 2004 étaient inférieurs à la moitié de son capital social. Par conséquent, conformément à l'Article L. 225-248 du Code de commerce français, il a été demandé et décidé par les actionnaires du Groupe, lors de l'assemblée générale tenue le 9 juillet 2004, de ne pas liquider la Société par anticipation. De plus, il a été décidé de réduire le capital d'ALSTOM de € 1 631 815 076,25 à € 456 908 221,35 par réduction de la valeur nominale des actions ordinaires d'ALSTOM de € 1,25 par action à € 0,35 par action.

Les 12 et 13 août 2004, le Groupe a réalisé simultanément deux augmentations de capital :

- une première augmentation de capital avec droits préférentiels de souscription, à souscrire soit en espèces soit par compensation de créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 1 508 millions et se décomposait comme suit :
 - € 1 277 millions représentant 3 192 826 907 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,40 et souscrites en espèces ;
 - € 231 millions représentant 462 438 861 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50 et souscrites par compensation de créances ;
- une deuxième augmentation de capital, réservée à certains prêteurs du Groupe et ne pouvant être souscrite que sous forme de compensation de certaines créances, a été souscrite pour un montant total brut de € 240 millions représentant 480 000 000 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35 émises à € 0,50.

Le 6 décembre 2004, le Groupe a clôturé une augmentation de capital réservée à ses salariés conduisant à l'émission de 49 814 644 actions nouvelles d'une valeur nominale de € 0,35.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2005, 14 112 541 Obligations Remboursables en Actions (ORA) ont été remboursées, initialement sur la base d'une action pour une obligation, puis, à compter du 16 août 2004, sur la base d'une parité ajustée de 1,2559 action pour une obligation, soit une émission de 15 473 425 actions nouvelles. Les 94 618 915 obligations remboursables en actions en circulation au 31 mars 2005 étaient représentatives de 118 831 895 actions à émettre.

NOTE 24. PAIEMENTS FONDÉS SUR DES ACTIONS

A. VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

	Plan n°3	Plan n°5	Plan n°6	Plan n°7	Plan n°8	Plan n°9
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005	28 septembre 2006
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 1 320,00	€ 523,60	€ 240,00	€ 17,20	€ 35,75	€ 74,66
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾	€ 819,20	€ 325,20	€ 154,40	-	-	-
Début de période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007	27 septembre 2008	28 septembre 2009
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014	26 septembre 2015	26 septembre 2016
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030	1 053
Nombre initial d'options attribuées	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500	1 683 750
Nombre d'options exercées depuis l'origine	-	-	-	(1 000)	(500)	-
Nombre d'options annulées	(50 238)	(47 504)	-	(124 000)	(43 000)	(7 500)
Nombre d'options échues	-	-	-	-	-	-
Nombre ajusté d'options restant à lever au 31 mars 2007 ⁽²⁾	114 293	119 803	47 489	2 658 000	1 358 000	1 676 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Comité exécutif	3 105	4 229	46 709	517 500	265 000	320 000

(1) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni sur-cote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

(2) Par application de la loi française, les plans n°3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement suite à la réalisation d'opérations de réduction et d'augmentation de capital en 2002, 2003 et août 2004.

Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n°3 à 6, entre 2001 et 2003, ont été acquis progressivement par tiers sur chacune des trois premières années, suivant l'attribution des options. Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n°7, 8 et 9, entre 2004 et 2006, sont acquis à l'issue d'une période de trois ans. La période d'exercice des options court ensuite sur sept ans pour chaque plan.

Le plan n°9 est soumis à des conditions d'exercice relatives à la marge opérationnelle de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

- si cette marge est supérieure à 7,5 %, 1 683 750 options seront exerçables ;
- si cette marge est comprise entre 7 % et 7,5 %, 1 347 000 options seront exerçables ;
- si cette marge est inférieure à 7 %, 673 500 options seront exerçables.

Le plan n°7 est également soumis aux conditions d'octroi suivantes : 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire sont assorties de conditions d'octroi relatives au cash flow libre du Groupe et à la marge opérationnelle atteints au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006. Ces options ne peuvent être exercées dans leur intégralité que si, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2006, le cash flow libre du Groupe est positif et la marge opérationnelle du Groupe est supérieure ou égale à 5 % (critères applicables au cash flow libre et à la marge opérationnelle en normes IFRS). Au 31 mars 2006, ces conditions étaient satisfaites. Si ces seuils n'avaient pas été atteints, les options conditionnelles n'auraient pu être exercées que partiellement. Elles n'auraient pas été exerçables si le cash flow libre avait été négatif de plus de € 500 millions ou si la marge opérationnelle avait été inférieure à 5 %.

B. VALORISATION DES PLANS DE DROITS À PLUS-VALUE (STOCK APPRECIATION RIGHTS - «SARS»)

	SARs n°7	SARs n°8	SARs notionnel	SARs n°9
Date de création	1 ^{er} décembre 2004	18 novembre 2005	16 décembre 2005	28 septembre 2006
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 17,20	€ 44,90	€ 35,75	€ 74,66
Date d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008	28 septembre 2009
Date d'expiration	1 ^{er} avril 2010	18 novembre 2015	1 ^{er} avril 2011	26 septembre 2016
Nombre de bénéficiaires	114	120	120	134
Nombre initial de droits à plus-value attribués	233 000	116 000	116 000	170 625
Créations supplémentaires	6 000	1 000	-	-
Nombre de droits à plus-value exercées depuis l'origine	(5 000)	-	-	-
Nombre de droits à plus-value annulés	(39 000)	(10 500)	(9 500)	(8 750)
Nombre de droits à plus-value échus	-	-	-	-
Nombre de droits à plus-value restant à lever au 31 mars 2007	195 000	106 500	106 500	161 875
Conditions et modalités d'exercice	Période d'exercice : - 1 ^{er} avril 2008 - 1 ^{er} avril 2009 - 1 ^{er} avril 2010	Droits à plus-value exerçables à partir du 27 septembre 2008	- 1/3 des droits à plus-value acquittés le 1 ^{er} avril 2009 - 1/3 des droits à plus-value acquittés le 1 ^{er} avril 2010 - 1/3 des droits à plus-value acquittés le 1 ^{er} avril 2011	60 % des options attribuées dépendent des conditions de performance basées sur la marge opérationnelle du Groupe pour l'exercice clos le 31 mars 2008

(1) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de Bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni sur-cote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

Le plan de droits à plus-value n°9 est soumis à des conditions d'exercice relatives à la marge opérationnelle de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

- si cette marge est supérieure à 7,5 %, 170 625 droits à plus-value seront exerçables ;
- si cette marge est comprise entre 7 % et 7,5 %, 136 500 droits à plus-value seront exerçables ;
- si cette marge est inférieure à 7 %, 68 250 droits à plus-value seront exerçables.

Le plan n°7 a fait l'objet des mêmes conditions d'octroi que le plan d'options de souscription d'actions n°7.

Le plan n° 7 fera l'objet de règlements partiels ou globaux selon le choix du bénéficiaire, aux dates suivantes : 1^{er} avril 2008, 1^{er} avril 2009 et 1^{er} avril 2010. En l'absence de choix exprimé, les droits à plus-value des bénéficiaires seront respectivement versés à raison d'un tiers, de la moitié puis du reliquat, à chacune de ces dates.

C. MOUVEMENTS DANS LES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS ET DANS LES PLANS DE DROITS À PLUS-VALUE

Plans d'options de souscription d'actions

	Nombre d'options	Prix moyen pondéré d'exercice par action en €
En-cours au 1^{er} avril 2004	321 389	506,00
Attribuées	2 783 000	17,20
Exercées	-	-
Annulées	(59 040)	286,80
En-cours au 31 mars 2005	3 045 349	63,60
Attribuées	1 401 500	35,75
Exercées	-	-
Annulées	(76 906)	32,78
En-cours au 31 mars 2006	4 369 943	55,17
Attribuées	1 683 750	74,66
Exercées	(1 500)	23,38
Annulées	(78 358)	94,83
En-cours au 31 mars 2007	5 973 835	60,15

Au 31 mars 2007, 5 973 835 options de souscriptions d'actions sont en cours dont 281 585 sont exerçables (291 443 au 31 mars 2006).

Plans de droits à plus-value

	Nombre de droits à plus-value	Prix moyen pondéré d'exercice par action en €
En-cours au 1^{er} avril 2004	-	-
Attribuées	239 000	17,20
Exercées	-	-
Annulées	(5 000)	17,20
En-cours au 31 mars 2005	234 000	17,20
Attribuées	232 000	35,75
Exercées	(2 000)	17,20
Annulées	(28 000)	21,15
En-cours au 31 mars 2006	436 000	29,24
Attribuées	171 625	74,66
Exercées	(3 000)	17,20
Annulées	(34 750)	41,78
En-cours au 31 mars 2007	569 875	42,17

Au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006, aucun des droits à plus-value en cours n'est encore exerçable.

D. VALORISATION DES PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS

Conformément aux dispositions transitoires de la norme IFRS 2, seules les options attribuées après le 7 novembre 2002 et dont les droits ne sont pas intégralement acquis au 1^{er} janvier 2005 font l'objet d'une valorisation. Les plans 6, 7, 8 et 9 sont les seuls concernés par cette valorisation.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 15 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (€ 10 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et € 3 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2005).

Le modèle de valorisation retenu est un modèle mathématique de type binomial pour lequel est anticipé un exercice des options réparti linéairement sur la période d'exercice. La volatilité retenue est le taux moyen de volatilité observé pour les sociétés comparables du CAC 40 à la date d'octroi. Ce taux est en ligne avec les pratiques du marché et est considéré approprié, compte tenu de la volatilité significative du titre du Groupe au cours des dernières années.

	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date d'octroi	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005	28 septembre 2006
Fin de la période d'acquisition des droits	7 janvier 2006	17 septembre 2007	27 septembre 2008	28 septembre 2009
Durée de vie de l'option	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (€)	154,40	17,20	35,75	74,66
Cours de l'action à la date d'octroi (€)	150,97	17,60	36,80	72,10
Volatilité	51 %	51 %	34 %	22 %
Taux d'intérêt sans risque	3,2 %	3,0 %	2,5 %	3,5 %
Rendement moyen par action (%)	0 %	0,67 %	1,33 %	1,0 %
Juste valeur moyenne pondérée (€)	63,76	7,32	10,33	12,9
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (en € millions)	-	7	5	3
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en € millions)	1	7	2	-

E. VALORISATION DES PLANS DE DROITS À PLUS-VALUE (STOCK APPRECIATION RIGHTS - «SARS»)

La valeur des droits à plus-value est déterminée à la date d'octroi en utilisant un modèle binomial prenant en compte les termes et modalités de ces instruments. La dette est reconnue durant la période d'acquisition des droits. Jusqu'à son règlement, cette dette est calculée à chaque exercice clos, tout changement de juste valeur étant comptabilisé dans le compte de résultat.

La charge de personnel enregistrée à ce titre s'élève à € 11 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (€ 5 millions pour l'exercice clos au 31 mars 2006 et € 0,3 million pour l'exercice clos au 31 mars 2005). Au 31 mars 2007, les dettes liées aux quatre plans de droits à plus-value sont comptabilisées au bilan pour un montant de € 17 millions.

	SARs n° 7	SARs n° 8	SARs notionnel*	SARs n° 9
Date d'octroi	1 ^{er} décembre 2004	18 novembre 2005	27 septembre 2005	28 septembre 2006
Fin de la période d'acquisition des droits	17 septembre 2007	27 septembre 2008	27 septembre 2008	28 septembre 2009
Durée de vie des SARs	4 ans	4 ans	4 ans	4 ans
Prix d'exercice (€)	17,20	44,90	35,75	74,66
Cours de l'action au 31 mars 2007 (€)	97,15	97,15	*	97,15
Cours de l'action au 31 mars 2006 (€)	69,20	69,20	*	-
Volatilité	22 %	22 %	22 %	22 %
Taux d'intérêt sans risque	4,1 %	4,1 %	4,1 %	4,0 %
Rendement moyen par action (%)	1,0 %	1,0 %	1,0 %	1,0 %
Juste valeur moyenne pondérée (€)	79,4	54,4	8,0	32,5
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (en € millions)	8	2	-	1
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en € millions)	5	-	-	-

* Les droits à plus-value du plan notionnel ont été octroyés au cours de € 35,75 et plafonnés à € 44,90.

F. ACTIONS GRATUITES

Le 17 novembre 2005, le Groupe a annoncé l'attribution à tous les employés, en fonction de dispositions propres à chaque pays, de 12 actions gratuites ou de l'équivalent en droits à plus-value. Cette

attribution était soumise à deux conditions : une marge opérationnelle du Groupe d'au moins 5 % et un cash flow libre du Groupe positif pour l'exercice clos le 31 mars 2006. Ces deux conditions ont été remplies et l'attribution confirmée par le Conseil d'administration.

La charge de personnel de € 40 millions enregistrée à ce titre pour l'exercice clos au 31 mars 2006 a été déterminée sur les bases suivantes :

Date d'octroi	17 novembre 2005
Cours de l'action à la date d'octroi (€)	44,92
Cours de l'action au 31 mars 2006 (€)	69,20
Nombre d'actions gratuites attribuées	600 000
Nombre de droits à plus-value gratuites attribués	120 000
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2007 (en € millions)	4
<i>dont Droits à plus-value</i>	4
Charge pour l'exercice clos au 31 mars 2006 (en € millions)	40
<i>dont Actions gratuites</i>	27
<i>Droits à plus-value</i>	8
<i>Charges sociales sur actions gratuites</i>	4
<i>Charges sociales sur droits à plus-value</i>	1

Au 31 mars 2006, la charge correspondante aux actions gratuites (€ 27 millions) trouve sa contrepartie en capitaux propres. La charge restante (€ 13 millions) correspondant aux versements de droits à plus-value et aux charges sociales sur l'ensemble des droits accordés est reconnue en dette.

Au 31 mars 2007, les droits à plus-value ont été réévalués. Le montant de la dette reconnu au bilan s'élève à € 17 millions.

NOTE 25. PROVISIONS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2005	Au 31 mars 2006	Dotations	Reprises	Utilisations	Écarts de conversion et autres variations	Au 31 mars 2007
Garanties	602	538	209	(107)	(96)	(75)	469
Litiges et réclamations	1 040	1 001	607	(398)	(253)	86	1 043
Provisions courantes⁽¹⁾	1 642	1 539	816	(505)	(349)	11	1 512
Risques et litiges fiscaux	28	41	10	(5)	(2)	3	47
Restructurations ⁽²⁾	440	262	76	(26)	(84)	(9)	219
Autres provisions non courantes	212	278	102	(59)	(41)	3	283
Provisions non courantes	680	581	188	(90)	(127)	(3)	549
Total des provisions	2 322	2 120	1 004	(595)	(476)	8	2 061

(1) Les provisions courantes sont relatives aux garanties, litiges et réclamations sur les contrats livrés.

(2) Provisions relatives à la mise en place de plans de restructurations lancés au cours des derniers exercices clos afin d'améliorer la performance opérationnelle et l'optimisation de la base de coûts. Ces plans sont principalement localisés en Europe.

NOTE 26. ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET AVANTAGES ASSIMILÉS

VARIATION DE LA DETTE ACTUARIELLE

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Dettes actuarielles en début d'exercice	(4 601)	(4 256)	(4 137)
Coût des services rendus	(84)	(85)	(80)
Cotisations des employés	(26)	(27)	(29)
Intérêts sur la dette actuarielle	(208)	(215)	(217)
Modifications de régime	(12)	-	(5)
Acquisitions / cessions de filiales	10	(3)	(17)
Réductions	3	27	17
Liquidations	-	30	102
(Pertes) / gains actuariels - dus à l'expérience	(60)	(12)	(58)
(Pertes) / gains actuariels - dus aux changements d'hypothèses	42	(282)	(216)
Prestations versées	229	225	283
Écarts de change	29	(3)	101
Dettes actuarielles en fin d'exercice	(4 678)	(4 601)	(4 256)
<i>dont :</i>			
Plans financés	(4 251)	(3 702)	(3 362)
Plans non financés	(427)	(899)	(894)

VARIATION DE LA JUSTE VALEUR DES ACTIFS DE COUVERTURE

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Juste valeur des actifs de couverture en début d'exercice	3 168	2 827	2 800
Rendements des actifs du régime	299	393	286
<i>Rendements attendus des actifs du régime</i>	200	200	200
<i>(Pertes) / gains actuariels - dus à l'expérience</i>	99	193	86
Cotisations versées par le Groupe	433	112	99
Cotisations des employés	26	26	28
Acquisitions / cessions de filiales	3	7	19
Liquidations	-	(27)	(115)
Prestations versées	(172)	(166)	(210)
Écarts de change	(15)	(4)	(80)
Juste valeur des actifs de couverture en fin d'exercice	3 742	3 168	2 827

RAPPROCHEMENT DE LA COUVERTURE FINANCIÈRE AVEC LES ACTIFS ET PASSIFS RECONNUS AU BILAN

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Couverture financière	(936)	(1 433)	(1 429)
Pertes (gains) actuariels non reconnus	898	1 050	1 009
Coût des services passés non reconnus	(24)	(24)	(30)
Incidence du plafonnement des actifs	(28)	(2)	-
Transfert vers les passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	-	4	-
Provision nette	(90)	(405)	(450)
<i>dont</i>			
<i>Provisions pour engagements de retraite et assimilés</i>	<i>(512)</i>	<i>(792)</i>	<i>(824)</i>
<i>Excédents des actifs de couverture (voir Note 16)</i>	<i>422</i>	<i>387</i>	<i>374</i>

COMPOSITION DU PORTEFEUILLE DE PLACEMENTS

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	%	2006	%	2005	%
Actions	1 415	37,8	1 597	50,4	1 430	50,6
Obligations	1 909	51,0	1 175	37,1	1 032	36,5
Actifs immobiliers	322	8,6	257	8,1	246	8,7
Autres	96	2,6	139	4,4	119	4,2
Total	3 742	100	3 168	100	2 827	100

Les investissements dans le portefeuille de placements sont réalisés conformément aux dispositions statutaires, aux règlements des plans et aux décisions des organismes de gestion des pensions. La stratégie d'allocation des investissements a été modifiée afin de réduire l'exposition aux actions. Au 31 mars 2007, le portefeuille de placements n'inclut aucun titre du Groupe.

HYPOTHÈSES (TAUX MOYENS PONDÉRÉS)

Les hypothèses actuarielles utilisées sont déterminées par société et par pays, selon leurs spécificités propres.

Au 31 mars (en %)	2007	2006	2005
Taux d'actualisation	4,90	4,72	5,09
Taux d'augmentation des salaires	3,18	2,68	2,97
Taux de rendement attendu des placements	6,22	6,46	7,07

Le taux de rendement attendu des placements a été déterminé selon la même méthode dans tous les pays où le Groupe détient des actifs en couverture de ses engagements de retraite : ce taux est basé sur les prévisions des marchés à long terme et prend en compte la composition du portefeuille de placement de chacun des fonds.

Les plans de couverture médicale incluent généralement une participation des salariés réévaluée annuellement. Le taux d'augmentation des coûts médicaux prévu est de 9,2 % au 31 mars 2007, puis diminue jusqu'à atteindre un taux ultime de 5,6 % à partir de 2011.

Une variation à la hausse de 100 points de base de l'hypothèse d'augmentation des coûts médicaux engendrerait une augmentation de 5,8 % du coût des services rendus et une augmentation de 4,4 % de la dette actuarielle des plans de couverture médicale. À l'inverse, une variation à la baisse de 100 points de base engendrerait une diminution de 4,6 % du coût des services rendus et une diminution de 4,0 % de la dette actuarielle de ces plans.

ANALYSE DES PERTES ET GAINS ACTUARIELS

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Gains et pertes actuariels créés pendant l'exercice :			
- dus aux changements d'hypothèses	42	(282)	(216)
- dus à l'expérience	39	181	28
Total	81	(101)	(188)

Le tableau suivant donne le détail de la charge de l'exercice :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Coût des services rendus	(84)	(85)	(80)
Intérêts de la dette actuarielle	(208)	(215)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200	200
Amortissement des gains / (pertes) actuariels	(66)	(68)	(57)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	(7)	3	5
Incidence du plafonnement des actifs	-	(2)	-
Réductions / liquidations	1	6	4
Total de la charge nette des régimes à prestations définies	(164)	(161)	(145)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies	(106)	(90)	(89)
Total de la charge de retraites et avantages assimilés	(270)	(251)	(234)

Le montant total des cotisations et prestations versées au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2007 s'élève à € 594 millions (€ 261 millions pour l'exercice clos le 31 mars 2006) dont € 300 millions de versement volontaire exceptionnel consacré au financement des régimes de retraite en Allemagne.

Le Groupe estime à € 260 millions le montant total des cotisations et prestations à verser au titre des régimes à prestations définies et à cotisations définies pour l'exercice clos le 31 mars 2008, dont € 130 millions de cotisations au titre des régimes à prestations définies.

La ventilation de la charge de retraite et avantages assimilés figurant au compte de résultat est la suivante :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Coût des services rendus	(84)	(85)	(80)
Cotisations versées au titre des régimes mutualisés et des régimes à cotisations définies	(106)	(90)	(89)
Résultat opérationnel	(190)	(175)	(169)
Amortissement des pertes actuarielles	(66)	(68)	(57)
Amortissement du coût des services passés non reconnus	(7)	3	5
Incidence du plafonnement des actifs	-	(2)	-
Réductions / liquidations	1	6	4
Autres charges ⁽¹⁾	(72)	(61)	(48)
Intérêts de la dette actuarielle	(208)	(215)	(217)
Rendement attendu des actifs de couverture	200	200	200
Charges financières ⁽¹⁾	(8)	(15)	(17)
Total de la charge de retraites et avantages assimilés ⁽²⁾	(270)	(251)	(234)

(1) Les différences avec les charges de retraites et avantages assimilés comptabilisées en autres charges (voir Note 8) et en résultat financier (voir Note 9) résultent de la présentation du Secteur Marine en activités cédées ou en cours de cession.

(2) Hors effet, au 31 mars 2007, à hauteur de € 22 millions des cessions des activités Chaudières Industrielles en Allemagne et de rénovation de trains en Grande-Bretagne classées en moins-values de cession de participations et activités. Hors effet, au 31 mars 2006, à hauteur de € 19 millions d'une réduction de régime consécutive à la cession des activités Power Conversion (voir Note 8).

NOTE 27. DETTE FINANCIÈRE

A. ANALYSE PAR NATURE

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005*
Actions préférentielles remboursables ①	-	-	205
Obligations remboursables en actions	3	5	10
Titres subordonnés	-	5	5
Emprunts obligataires ②	1 677	2 189	1 194
Prêts syndiqués ③	-	-	998
Prêts bilatéraux	-	-	33
Billets de trésorerie ④	-	-	14
Créances futures titrisées	-	-	49
Autres emprunts ⑤	126	106	245
Engagements sur options et compléments de prix ⑥	185	-	-
Instruments dérivés liés aux activités de financement	7	-	-
Intérêts courus	9	33	47
Emprunts	2 007	2 338	2 800
<i>Non courants</i>	1 922	2 018	2 355
<i>Courants</i>	85	320	445
Dettes sur contrats de location-financement	187	217	268
Dettes sur contrats de location long terme ⑦	628	16	13
Dettes sur contrats de location-financement	815	233	281
<i>Non courantes</i>	775	193	243
<i>Courantes</i>	40	40	38
Total dette financière	2 822	2 571	3 081

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

- 1 Le 30 mars 2001, une filiale consolidée d'ALSTOM Holdings a émis des actions préférentielles perpétuelles à dividende cumulatif, sans droit de vote, pour un montant total de € 205 millions. Ces titres n'étaient remboursables qu'à l'initiative exclusive de l'émetteur, en totalité et non partiellement, à compter du 5^e anniversaire, ou à tout moment s'il se produisait certains événements pré-identifiés tels qu'un changement de loi fiscale ou une augmentation de capital. En juillet 2002, une augmentation de capital a été réalisée entraînant l'obligation de rembourser ces actions préférentielles le 31 mars 2006 à leur valeur nominale majorée des dividendes courus non payés.

Ce remboursement a été effectivement réalisé en mars 2006.

- 2 Aux 31 mars 2007, 31 mars 2006 et 1^{er} avril 2005, l'en-cours de la dette obligataire, mesuré au coût amorti, s'établissait comme suit :

Date d'échéance	31 mars 2007	31 mars 2006	1 ^{er} avril 2005
26 juillet 2006	-	226	231
28 juillet 2008	369	399	-
16 mars 2009	527	595	-
3 mars 2010	781	969	963
Total	1 677	2 189	1 194

Au 31 mars 2007, le Groupe détient deux swaps d'une valeur nominale de € 100 millions chacun échangeant du taux fixe contre du taux variable (voir Note 33) afin de swaper les obligations à échéance 3 mars 2010.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 :

- € 226 millions d'obligations ont été remboursées à leur échéance,
- € 200 millions d'obligations remboursables le 3 mars 2010 ont été rachetées et annulées,
- € 70 millions d'obligations remboursables le 13 mars 2009 ont été rachetées et annulées,
- € 30 millions d'obligations remboursables le 28 juillet 2008 ont été rachetées et annulées.

Au cours de l'exercice clos le 31 mars 2006, le Groupe a émis :

- € 600 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor 3 mois + 2,20 %, remboursables au pair en mars 2009,
- € 400 millions de titres à taux d'intérêt variable Euribor + 0,85 %, remboursables au pair en juillet 2008.

- 3 Le 28 février 2006, un crédit renouvelable "2010 RCF" soumis aux critères financiers décrits en Note 27 B a été signé pour un montant total de € 700 millions. Un avenant à ce crédit renouvelable a été signé, le 22 mars 2007, portant son montant total à € 1 000 millions et son échéance au 22 mars 2012 avec possibilité d'extension jusqu'au 22 mars 2014. Au 31 mars 2007, le montant de € 1 000 millions est intégralement disponible.

Au 31 mars 2006, ce crédit renouvelable d'un montant de € 700 millions était totalement disponible alors que le prêt subordonné ainsi que le crédit renouvelable multi devises syndiqués au cours des exercices antérieurs avaient été annulés et les montants utilisés remboursés en totalité.

Au 31 mars 2005, les prêts syndiqués s'analysaient comme suit :

- Prêt subordonné à échéance 2008
Ce prêt avait été signé le 30 septembre 2003 avec un syndicat de banques et d'institutions financières pour un montant initial maximum de € 1 563 millions (le « PSDD »), comprenant deux tranches :
- une Tranche A constituée d'un prêt à terme de € 1 200 millions intégralement tiré dès signature du contrat
- une Tranche B correspondant à un crédit renouvelable de € 363 millions.

Suite au remboursement partiel de ce prêt en actions ALSTOM en août 2004, les encours en valeur nominale du prêt à terme et du crédit renouvelable avaient été respectivement ramenés à € 1 039 millions et € 281 millions. Au 1^{er} avril 2005, l'en-cours du prêt Tranche A évalué au coût amorti s'élevait à € 998 millions alors que le crédit renouvelable était disponible en totalité.

- Crédit renouvelable multi-devises à échéance 2006
Ce crédit renouvelable initialement signé pour un montant de € 1 110 millions a été ultérieurement réduit à € 704 millions suite à un remboursement partiel en actions ALSTOM. Au 31 mars 2005, cette facilité de crédit était totalement disponible.

- 4 Le programme d'émission de billets de trésorerie est autorisé à hauteur de € 2 500 millions. Son utilisation est fonction des conditions de marché. Aux 31 mars 2007 et 31 mars 2006, ce programme n'est pas utilisé. Au 31 mars 2005, € 14 millions de billets de trésorerie étaient utilisés sur ce programme.

- 5 Au 31 mars 2005, les autres emprunts incluaient € 94 millions d'emprunts contractés par une entité ad hoc qui ont été remboursés en mars 2006.

- 6 Au 31 mars 2007, les engagements sur options et compléments de prix s'élèvent à € 185 millions dont € 153 millions au titre de l'option de vente consentie lors de la vente à Bouygues au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 d'une participation de 50 % dans les activités hydrauliques du Groupe (voir Note 5).

- 7 Le montant au 31 mars 2007 de € 628 millions provient de la réintégration au bilan des passifs attribuables à la location de trains et équipements associés qui ne sont désormais plus classés en actifs détenus en vue de la vente (voir Note 30).

Analyse de la juste valeur par nature

La juste valeur de la dette financière est estimée sur la base des cotations lorsque les titres font l'objet d'une cotation sur un marché. À défaut, cette estimation est réalisée sur la base des taux actuels obtenus par le Groupe pour des dettes de maturité identique.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005*
Actions préférentielles remboursables	-	-	210
Obligations remboursables en actions	3	5	10
Titres subordonnés	-	5	5
Emprunts obligataires	1 758	2 299	1 244
Prêts syndiqués	-	-	1 044
Prêts bilatéraux	-	-	33
Billets de trésorerie	-	-	14
Créances futures titrisées	-	-	49
Engagements sur options et compléments de prix	185	-	-
Instruments dérivés liés aux activités de financement	7	-	-
Autres emprunts	126	106	245
Intérêts courus	9	33	47
Juste valeur de la dette financière, excluant la juste valeur des obligations de location-financement	2 088	2 448	2 901

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

B. CRITÈRES FINANCIERS

Au 31 mars 2007, la facilité de crédit renouvelable de € 1 000 millions est soumise aux critères financiers suivants :

Critères financiers	Couverture minimale des frais financiers (a)	Situation nette consolidée (b) (en millions d'€)	Endettement net maximum (c)
De mars 2007 à septembre 2013	3	1 360	3,6

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (d) ci-dessous) à la charge d'intérêts nette (charge d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuée des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux dettes sur contrats de location-financement, les intérêts liés aux retraites et avantages assimilés et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 17,7 au 31 mars 2007.

(b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs constatées après le 31 mars 2004) et de la composante passifs financiers des obligations remboursables en actions non encore remboursées (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière « Investment Grade » et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). La situation nette consolidée à comparer aux critères financiers ci-dessus est de € 2 468 millions.

(c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant la dette sur contrats de location-financement diminuée des placements à court terme ou des actifs détenus à des fins de transactions et de la trésorerie ou équivalents de trésorerie) sur l'EBITDA (voir (d) ci-dessous). Le ratio d'endettement net au 31 mars 2007 est de 0.

(d) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés, diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

C. ANALYSE PAR MATURITÉ ET PAR TAUX D'INTÉRÊT

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale, excepté pour les dérivés présentés en juste valeur.

Au 31 mars 2007 (en millions d'€)	Court terme		Long terme				
	Total	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Obligations remboursables en actions	3	-	3	-	-	-	-
Emprunts obligataires	1 700	-	900	800	-	-	-
Autres emprunts	125	69	23	5	12	3	13
Engagements sur options et compléments de prix	185	-	-	185	-	-	-
Instruments dérivés liés aux activités de financement	7	7	-	-	-	-	-
Intérêts courus	9	9	-	-	-	-	-
Emprunts	2 029	85	926	990	12	3	13
Dettes sur contrats de location-financement	815	40	43	46	47	53	586
Dette financière	2 844	125	969	1 036	59	56	599

Au 31 mars 2006 (en millions d'€)	Court terme		Long terme				
	Total	À moins d'un an	De 1 à 2 ans	De 2 à 3 ans	De 3 à 4 ans	De 4 à 5 ans	Au-delà de 5 ans
Obligations remboursables en actions	5	-	-	5	-	-	-
Titres subordonnés	5	5	-	-	-	-	-
Emprunts obligataires	2 224	224	-	1 000	1 000	-	-
Autres emprunts	106	55	12	3	3	21	12
Intérêts courus	33	33	-	-	-	-	-
Emprunts	2 373	317	12	1 008	1 003	21	12
Dettes sur contrats de location-financement	233	40	22	20	18	17	116
Dette financière	2 606	357	34	1 028	1 021	38	128

Les taux d'intérêts nominaux et effectifs sont les suivants :

Au 31 mars 2007	Taux d'intérêt nominal	Taux d'intérêt effectif
Emprunts obligataires		
Juillet 2008	Euribor 3M + 0.9 %	4,1 %
Mars 2009	Euribor 3M + 2.2 %	5,4 %
Mars 2010	6.3 %	7,2 %

La dette financière avant swaps se décompose comme suit entre une partie à taux fixe et une partie à taux variable :

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Dettes financières à taux fixe	1 895	1 565	1 656
Dettes financières à taux variable	949	1 041	1 474
Dette financière	2 844	2 606	3 130

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

D. ANALYSE PAR DEVISE

Les montants ci-dessous sont présentés en valeur nominale, excepté pour les dérivés présentés en juste valeur.

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Euro	2 020	2 415	2 820
US Dollar	40	31	132
Livre sterling	647	43	47
Autres devises	137	117	131
Dette financière	2 844	2 606	3 130

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

NOTE 28. AUTRES PASSIFS COURANTS

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Au 31 mars 2006	Au 1 ^{er} avril 2005 *
Charges de personnel	652	602	663
Impôt sur les sociétés	105	146	107
Autres taxes	248	169	213
Instruments dérivés liés aux activités opérationnelles	90	87	192
Réévaluation des engagements hors-bilan	193	159	148
Autres	526	467	557
Autres passifs courants	1 814	1 630	1 880

* Bilan au 1^{er} avril 2005 incluant la première application des normes IAS 32, IAS 39 et IFRS 5 (voir Note 4. B).

NOTE 29. FRAIS DE PERSONNEL ET EFFECTIFS

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Frais de personnel	2 778	2 668	2 723
<i>Dont membres du Comité exécutif</i>	7	8	6
Charges sociales	680	642	744
Charge de retraites et avantages assimilés (voir Note 26)	269	251	234
Coûts liés aux paiements fondés sur des actions (voir Note 24)	30	54	3
Total des frais de personnel	3 757	3 615	3 704
Effectifs des sociétés consolidées à la fin de l'exercice			
Ingénieurs et cadres	24 721	22 548	23 691
Autres employés	41 848	42 690	45 903
Effectifs totaux	66 569	65 238	69 594

L'information présentée ci-dessus inclut le Secteur Marine pour les exercices clos les 31 mars 2006 et 31 mars 2005.

NOTE 30. ACTIFS NON COURANTS DÉTENUS EN VUE DE LA VENTE ET PASSIFS DIRECTEMENT ASSOCIÉS

Depuis le 1^{er} avril 2005, les actifs et passifs attribuables à la location de trains et équipements associés ont été classés en tant que groupe d'actifs détenus en vue de la vente, et présentés au bilan sous une rubrique distincte dans la mesure où leur cession était prévue dans un délai de douze mois à compter de cette date. Ces actifs non courants détenus en vue de la vente et les passifs directement associés s'élevaient à € 613 millions au 31 mars 2006.

Au 31 mars 2007, ces actifs ne sont plus classés en actifs non courants détenus en vue de la vente. La cession initialement prévue de l'entité ad-hoc portant le contrat de location de longue durée ne s'est pas réalisée. Le passif associé d'un montant de € 628 millions est classé en dette financière (voir Note 27) et les actifs associés d'un montant de € 628 millions sont classés en autres actifs non courants (voir Note 16).

Au 31 mars 2006, les principaux comptes d'actifs et de passifs qui constituent les actifs et les passifs détenus en vue de la vente s'analysent comme suit :

(en millions d'€)	Total au 31 mars 2006
Immobilisations corporelles	11
Autres actifs non courants	618
Contrats de construction en cours, actifs	172
Stocks, clients et comptes rattachés et autres actifs courants	38
Trésorerie et équivalents de trésorerie	317
Actifs non courants détenus en vue de la vente avant dépréciation	1 156
Dépréciation des actifs non courants détenus en vue de la vente	(12)
Actifs non courants détenus en vue de la vente après dépréciation	1 144
Provisions	124
Dettes sur contrats de location-financement	615
Contrats de construction en cours, passifs	154
Fournisseurs et comptes rattachés et autres passifs courants	250
Passifs directement associés aux actifs détenus en vue de la vente	1 143

Les activités du Secteur Marine sont classées en activités cédées ou en cours de cession aux 31 mars 2007, 31 mars 2006 et rétrospectivement au 31 mars 2005 (voir Notes 4. B et 11).

Au 31 mars 2006, les autres groupes d'actifs détenus en vue de la vente correspondaient au Secteur Marine. En effet, le Groupe s'était engagé à vendre 75 % des intérêts détenus dans le Secteur Marine à Aker Yards. Simultanément, l'activité Marine a été présentée en tant qu'activité cédée ou en cours de cession dans le compte de résultat (voir Note 11). Au cours de l'exercice clos au 31 mars 2007, la vente a été finalisée. L'activité Marine demeure présentée pour l'année entière en tant qu'activité cédée ou en cours de cession.

Au 31 mars 2007, les 25 % d'intérêts détenus par le Groupe sont comptabilisés en titres de participation non consolidés ; les intérêts résiduels du Groupe seront vendus à Aker Yards d'ici 2010 pour un montant dépendant des performances financières selon un mécanisme d'options d'achat et de vente croisé pour un montant maximum de € 125 millions.

NOTE 31. ENGAGEMENTS HORS BILAN ET AUTRES OBLIGATIONS

A. ENGAGEMENTS HORS BILAN

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Garanties sur contrats ①*	4 972	4 816	4 789
Garanties liées au financement des ventes ②	362	432	429
Engagements d'achat d'immobilisations corporelles	3	8	1
Autres garanties**	177	242	119
Total	5 514	5 498	5 338

* Les montants présentés au 31 mars 2006 incluaient une garantie maison mère de € 2,7 milliards fournie par ABB, décrite dans le paragraphe « Engagements de maison mère » ci-dessous.

** Les autres garanties incluent les engagements hors bilan se rapportant à des obligations telles que paiements de TVA, locations, droits de douane ou franchises d'assurances. Il s'agit de garanties autonomes en support de passifs déjà inscrits dans les états financiers consolidés.

① Garanties sur contrats

Engagements bancaires ou d'assurance

Conformément aux pratiques des Secteurs d'activité dans lesquels il opère, les garanties délivrées par le Groupe courent de la période d'appel d'offres jusqu'à la fin de la période de garantie. Elles peuvent intégrer une garantie de bonne exécution du contrat et une garantie sur les engagements de performance ou de disponibilité contractuels.

Les garanties sont accordées par des banques ou des sociétés d'assurance au travers de garanties bancaires, de cautionnements et de lettres de

crédit, généralement pour des périodes et des montants définis. Elles sont émises en faveur des clients avec qui les contrats commerciaux ont été signés. Le Groupe accorde une contre-garantie aux banques et aux sociétés d'assurance qui émettent ces instruments.

Les projets au titre desquels ces garanties sont accordées sont réexaminés régulièrement par la Direction et, lorsque des paiements liés à ces garanties deviennent probables, les provisions nécessaires sont constituées dans les états financiers consolidés.

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Cautions et garanties de soumission	95	124	130
Cautions et garanties de bonne exécution	3 967	3 569	3 353
Cautions et garanties de garantie et de retenue de garantie	755	922	962
Autres garanties bancaires ou d'assurance	155	201	344
Total	4 972	4 816	4 789

Ces montants excluent :

- € 3,6 milliards au 31 mars 2007 (€ 4,3 milliards au 31 mars 2006 et € 3,8 milliards au 31 mars 2005) de cautions et garanties relatives aux avances et acomptes dont l'encaissement a été pris en compte en « Contrats de construction en cours, actifs ou passifs ».
- € 2,1 milliards au 31 mars 2007 (€ 2,3 milliards au 31 mars 2006 et € 2,1 milliards au 31 mars 2005) de cautionnements et obligations conditionnelles pour lesquels le risque de transformation en obligations de paiement est jugé très éloigné.

Les cautions sur contrats émises par les banques et sociétés d'assurance s'élèvent à € 10,7 milliards au 31 mars 2007 (€ 11,4 milliards au 31 mars 2006 et € 10,7 milliards au 31 mars 2005).

Engagements de maison mère

Dans le cadre du contrat d'acquisition signé avec ABB Ltd en mars 2000, par lequel le Groupe a procédé à l'acquisition des 50 % du capital de la joint-venture ABB ALSTOM POWER détenus par ABB, le Groupe a donné son accord pour indemniser ABB au titre des garanties de société mère délivrées antérieurement au titre de certains contrats de l'ancien Secteur Power. Le montant total des garanties de cette nature s'élève à € 1,7 milliard au 31 mars 2007 (€ 2,7 milliards au 31 mars 2006 et € 2,7 milliards au 31 mars 2005). Ces garanties maison mère ne sont pas incluses dans les montants ci-dessus puisqu'elles sont relatives à des passifs déjà pris en compte dans les états financiers consolidés. De la même manière, les garanties données par la société mère ou des sociétés du Groupe portant sur des obligations inscrites dans les états financiers consolidés restent exclues.

Lignes et programme de cautions

Au 31 mars 2007, le Groupe dispose à la fois des lignes de cautions locales dans de nombreux pays ainsi qu'un programme cadre permettant l'émission de nouvelles cautions jusqu'en juillet 2008 pour un montant maximal de € 10,5 milliards.

Les instruments émis dans le cadre de ce programme ne font et ne feront l'objet d'aucune garantie tant que la marge opérationnelle⁽¹⁾ et la liquidité disponible⁽²⁾ du Groupe seront au-dessus des niveaux définis aux dates de test ci-dessous. À défaut, un ensemble de garanties (« Extended security package ») serait activé sous la forme d'un dépôt bloqué :

Niveau 0 : Aucun dépôt ne sera requis si la marge opérationnelle reste au-dessus des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissants :

Date de test	31 mars 2007	30 septembre 2007	31 mars 2008
Marge opérationnelle	5,75 %	6,125 %	6,5 %

Niveau 1 : Un dépôt de € 175 millions sera requis si la marge opérationnelle reste au-dessus des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissants, mais en-dessous du niveau 0 ci-dessus :

Date de test	31 mars 2007	30 septembre 2007	31 mars 2008
Marge opérationnelle	5,5 %	5,875 %	6,25 %

Niveau 2 : Le dépôt sera porté à 5 % de l'en-cours du programme de caution si la marge opérationnelle reste au-dessus des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissants, mais en-dessous du niveau 1 ci-dessus :

Date de test	31 mars 2007	30 septembre 2007	31 mars 2008
Marge opérationnelle	4,5 %	4,875 %	5,25 %

(1) Exprimée en % comme le rapport du résultat opérationnel sur le chiffre d'affaires.

(2) Trésorerie et équivalents de trésorerie et lignes de crédit non tirées.

Le tableau ci-dessous détaille l'en-cours de ces engagements hors bilan par Secteur :

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Marine	55	126	120
Renaissance / Festival	-	41	38
Autres	55	85	82
Transport	307	306	309
Exploitant européen de métro ⁽¹⁾	260	254	257
Autres	47	52	52
Total des engagements au titre du financement des ventes⁽²⁾	362	432	429

(1) Les garanties octroyées prévoient l'obligation de déposer des fonds sur un compte bloqué en cas de non respect de certains critères financiers.

(2) Les montants indiqués correspondent au total des garanties et engagements donnés, net des dépôts en numéraire associés qui sont inscrits au bilan.

Niveau 3 : Le dépôt sera porté à 10 % de l'en-cours du programme de caution si la marge opérationnelle se situe en-dessous des niveaux ci-dessous sur une base de 12 mois glissants :

Date de test	31 mars 2007	30 septembre 2007	31 mars 2008
Marge opérationnelle	4,5 %	4,875 %	5,25 %

Si toutefois à une des dates de test ou à une date située six mois après chacune de ces dates de test, la liquidité disponible devient inférieure à € 800 millions, le niveau 3 du second ensemble de garanties (« Extended security package ») sera activé. L'en-cours utilisé au 31 mars 2007 s'élève à € 6,2 milliards.

L'émission de nouveaux instruments dans le cadre de ce programme de cautions est également soumise au respect des critères financiers décrits en Note 27.

Au 31 mars 2007, l'en-cours de cautions et garanties émises dans le cadre des cessions d'activités réalisées par le Groupe s'établit à € 148 millions (€ 88 millions au 31 mars 2006).

② *Financement des ventes*

À l'occasion de signatures de contrats de construction de navires d'une part et d'équipements de transport d'autre part, conclus avant le 31 mars 1999, le Groupe avait accordé il y a plusieurs années des garanties à des institutions financières, finançant certains clients. L'en-cours de ces engagements s'élève à € 362 millions au 31 mars 2007.

Marine

Renaissance / Festival

Au 31 mars 2007, à la suite du dénouement des garanties accordées et de la liquidation des lignes de crédit précédemment accordées pour la possession et la maintenance des anciens navires Renaissance et Festival, il ne subsiste plus aucun engagement hors bilan.

Autres

Au 31 mars 2007, l'engagement résiduel correspond à une garantie de valeur résiduelle octroyée au titre du financement d'un navire de croisière jusqu'en mars 2008 pour un montant total de € 55 millions (USD 74 millions).

Transport

Au 31 mars 2007, les garanties octroyées au titre du financement des ventes du Secteur Transport s'élèvent à € 307 millions.

Ce montant comprend à hauteur de USD 63 millions (respectivement € 47 millions au 31 mars 2007, € 52 millions au 31 mars 2006 et € 49 millions au 31 mars 2005) des garanties relatives à des équipements vendus à un opérateur ferroviaire aux États-Unis, ainsi que des garanties données dans le cadre du contrat de location de longue durée, conclu avec London Underground Limited (Northern Line). Si la société exploitante décide de ne pas poursuivre le contrat de location en 2017, et de rendre les trains, le Groupe a garanti aux bailleurs une valeur minimale résiduelle des rames et équipements associés, nette du montant de £ 15 millions payable par la société exploitante en cas de non extension de £ 177 millions en 2017 (£ 177 millions équivalent à € 260 millions au 31 mars 2007, € 254 millions au 31 mars 2006 et € 257 millions au 31 mars 2005). Ces £ 177 millions sont compris dans le montant de £ 427 millions (€ 628 millions) de dettes sur contrat de location de long terme (voir Note 27. A 7).

B. ENGAGEMENTS AU TITRE DES CONTRATS DE LOCATION

(en millions d'€)	Total	Maturité		
		inférieure à 1 an	de 1 à 5 ans	supérieure à 5 ans
Locations de longue durée ⁽¹⁾	628	19	103	506
Locations financement	245	31	98	116
Locations simples	233	19	129	85
Total au 31 mars 2007	1 106	69	330	707
Locations de longue durée ⁽¹⁾	629	16	100	513
Locations financement	291	36	112	143
Locations simples	300	44	134	122
Total au 31 mars 2006	1 220	96	346	778
Locations de longue durée ⁽¹⁾	650	13	86	551
Locations financement	335	46	118	171
Locations simples	403	57	183	163
Total au 31 mars 2005	1 388	116	387	885

(1) Actif non courant relatif aux contrats de location des trains et équipements associés conclus avec London Underground Limited (voir Notes 6 et 30).

NOTE 32. AUTRES ENGAGEMENTS

LITIGES

Dans le cadre de son activité courante, le Groupe est engagé dans plusieurs actions judiciaires principalement liées à des contrats. Ces litiges en matière contractuelle, qui concernent souvent des demandes d'indemnisation pour retard d'exécution ou pour des travaux complémentaires, sont fréquents dans les domaines d'activité du Groupe, particulièrement pour des projets importants et à long terme. Dans certains cas, les montants réclamés au Groupe au titre de ces procédures contentieuses, parfois solidairement avec ses partenaires dans le cadre de consortiums, sont significatifs et peuvent aller dans le cadre d'un contentieux particulier jusqu'à environ € 360 millions.

Certaines actions judiciaires engagées contre le Groupe ne font pas l'objet d'une demande d'indemnisation chiffrée. Les montants retenus au titre de ces litiges sont pris en compte dans l'estimation de la marge à terminaison en cas de contrats en cours ou inclus dans les provisions et les autres passifs courants en cas de contrats terminés lorsqu'ils sont jugés représentatifs d'estimations fiables de passifs probables. Les coûts effectivement engagés peuvent excéder le montant des provisions pour litiges du fait de nombreux facteurs, notamment du caractère incertain de l'issue des litiges.

AMIANTE

Le Groupe est soumis dans plusieurs pays dans lesquels il exerce ses activités, à des réglementations relatives au contrôle et à l'assainissement des matériels et équipements contenant de l'amiante et à l'identification des zones d'exposition potentielle des employés à l'amiante. La politique du Groupe a consisté depuis de nombreuses années à abandonner définitivement l'utilisation de matériels contenant de l'amiante dans l'ensemble de ses unités de production dans le monde et à promouvoir l'application de cette politique auprès de ses fournisseurs, y compris dans les pays où l'utilisation de l'amiante est autorisée. Cependant, le Groupe a, par le passé, utilisé et vendu des produits contenant de l'amiante notamment en France dans son ancien Secteur Marine cédé le 31 mai 2006 et dans une moindre mesure dans ses autres Secteurs. Le Groupe fait l'objet de procédures, litiges ou demandes d'indemnisation relatives à l'amiante en France, aux États-Unis et au Royaume-Uni.

Certaines des filiales du Groupe font l'objet en France de procédures contentieuses civiles engagées par certains de leurs employés ou anciens employés, en vue d'obtenir une décision constatant la responsabilité pour faute inexcusable de celles-ci, leur permettant ainsi de recevoir une indemnisation complémentaire à la prise en charge des frais médicaux par les caisses d'Assurance Maladie. Alors que les tribunaux compétents ont confirmé la faute inexcusable, les conséquences financières, dans la plupart des cas, sont restées jusqu'à présent à la charge des caisses de Sécurité sociale.

Sur le plan pénal, une filiale française du Groupe a été condamnée en septembre 2006 par un tribunal correctionnel à une amende de € 75 000 pour infraction à la législation sur la protection des travailleurs contre les poussières d'amiante. Le tribunal correctionnel a par ailleurs alloué à chaque partie civile avec exécution provisoire, une somme de € 10 000 à titre de réparation du préjudice subi. Cette filiale a décidé de faire appel de la décision, car elle conteste la qualification de l'infraction retenue par le tribunal selon laquelle ALSTOM aurait de manière délibérée mis en danger la santé de ses employés.

Bien que cela ne puisse être garanti, le Groupe estime que les cas où il aurait à supporter les conséquences financières de ces procédures civiles et pénales ne représentent pas un risque significatif et, en conséquence, aucune provision n'a été constituée.

Aux États-Unis, des filiales du Groupe ont fait l'objet de procédures judiciaires relatives à l'amiante alléguant l'utilisation de produits fabriqués par Combustion Engineering, Inc. (« CE ») (une filiale américaine d'ABB Ltd (« ABB »)) ou ses anciennes filiales, ainsi que de deux recours en justice collectifs (« class action ») contre différentes entités ALSTOM et ABB relatifs à une prétendue cession frauduleuse liée à CE. CE a déposé un plan de mise sous protection judiciaire auprès du tribunal des faillites (bankruptcy court) aux États-Unis qui a été modifié et a pris effet le 21 avril 2006. ALSTOM considère être protégé contre les plaintes actuelles ou futures liées à l'amiante ou à des actions pour cession frauduleuse nées des opérations passées de CE, au terme de ce plan.

Par ailleurs, au 31 mars 2007, le Groupe fait aussi l'objet d'environ 19 autres procédures judiciaires relatives à l'amiante aux États-Unis

concernant environ 474 plaignants qui ont porté plainte en tout ou partie contre le Groupe. Ces actions n'ont pas de lien avec l'acquisition des activités de production d'énergie d'ABB ou n'ont pas pu encore permettre de déterminer si la clause d'indemnité d'ABB s'applique, compte tenu du manque d'information à ce stade de la procédure. Beaucoup de ces plaintes sont dans la première phase du procès et impliquent plusieurs défenseurs. Les arguments développés sont très généraux et en conséquence, difficiles à évaluer à ce stade préliminaire. Dans les cas où la défense d'ALSTOM n'est pas prise en charge par un tiers et où il est possible de les apprécier, le Groupe considère qu'il dispose de défenses solides et, dans le cas de plusieurs poursuites, le Groupe fait valoir ses droits à indemnisation auprès de tiers. Pour les besoins de la description qui précède, le Groupe considère qu'une réclamation n'est plus en cours à son encontre si les avocats du plaignant ont signé un certificat ou une stipulation d'abandon ou de non-poursuite, ou tout autre document similaire.

Bien que l'issue de l'ensemble des affaires en cours liées à l'amiante décrites ci-dessus ne soit pas prévisible, le Groupe considère qu'elles n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière. Cependant, le Groupe ne peut pas assurer que le nombre d'affaires liées à l'amiante ne va pas augmenter, que les affaires en cours ou que les éventuelles affaires futures n'auront pas d'effets défavorables significatifs sur sa situation financière.

PRODUITS

Le Groupe conçoit, fabrique et vend plusieurs produits de valeur unitaire importante qui sont utilisés dans des grands projets. Dans ce contexte, les risques liés à des défauts techniques peuvent entraîner des coûts significatifs. Dès lors que des défauts techniques potentiels sont identifiés, une analyse est effectuée visant à identifier le nombre de produits concernés et la nature des problèmes rencontrés. Si les résultats de cette étude concluent à l'existence d'un risque à la charge du Groupe, des provisions sont enregistrées. Le Groupe considère qu'il a constitué les provisions nécessaires et suffisantes pour couvrir les risques de cette nature, et réexamine régulièrement ses estimations sur la base des informations disponibles. Ni le Groupe, ni aucune de ses filiales n'a connaissance de passifs qui excèderaient les montants provisionnés. Le Groupe considère qu'il a comptabilisé les provisions nécessaires pour couvrir ses litiges, ses obligations liées à des problèmes d'environnement ou de produits, dans la mesure où ils peuvent être estimés.

ENQUÊTE DE LA SEC

Le Groupe, certaines de ses filiales ainsi que certains de ses employés, dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont fait l'objet d'enquêtes des services de contrôle américains concernant de potentielles violations des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières.

Le 30 juin 2003, le Groupe a annoncé qu'il conduisait sa propre revue interne avec l'aide d'avocats et de comptables extérieurs, suite à la réception de lettres anonymes dénonçant des irrégularités comptables

sur un contrat de fourniture de matériel ferroviaire effectué par l'unité ALSTOM Transportation Inc (« ATI ») de l'État de New York, une des filiales américaines du Groupe. L'Autorité des Marchés Financiers américaine, (« SEC »), et le Bureau Fédéral d'Investigations des États-Unis, (« FBI »), ont commencé une enquête non officielle. En août 2003, la SEC a ouvert une enquête officielle suite à sa revue préalable.

Le Groupe a pleinement coopéré avec la SEC et le FBI dans cette affaire et entend continuer à le faire. Le Groupe estime que l'enquête du FBI est en sommeil. Il ne peut prévoir la date à laquelle l'enquête de la SEC sera clôturée, ni ses conclusions. Toute évolution défavorable de cette enquête, notamment toute poursuite à l'encontre du Groupe ou à l'encontre de ses employés, pourrait aboutir à des sanctions civiles ou pénales contre le Groupe ou des employés du Groupe, ou affecter de façon significative son activité.

RECOURS COLLECTIF EN JUSTICE ALLÉGUÉ AUX ÉTATS-UNIS « PUTATIVE CLASS ACTION »

Le Groupe, certaines de ses filiales et certains de ses dirigeants et membres du Conseil d'administration, anciens ou actuels, ont été cités à comparaître dans le cadre de plusieurs recours collectifs en justice allégués (ou « putative class actions ») déposés au nom de plusieurs catégories d'acquéreurs d'American Depositary Receipts et autres valeurs mobilières ALSTOM entre le 3 août 1999 et le 6 août 2003.

Ces recours qui ont été consolidés en un seul, déposé le 18 juin 2004, présumant la violation des lois fédérales américaines relatives aux valeurs mobilières, suite à des déclarations de faits matériels présumés erronés, et /ou de l'omission de faits matériels nécessaires à la compréhension des déclarations de plusieurs communications d'ALSTOM destinées au public, concernant son activité, ses opérations et ses perspectives (performance des turbines GT 24/ GT 26, certains accords de financement des ventes pour certains clients de l'ancien Secteur Marine et l'activité Transport aux États-Unis, incluant mais non limité à l'affaire décrite ci-dessus). Les actionnaires prétendument lésés auraient ainsi acheté des valeurs mobilières ALSTOM à des prix qui auraient été majorés.

Le 22 décembre 2005, le tribunal fédéral de première instance (« United States Federal District Court ») a exclu une part importante du recours consolidé, dont toutes les plaintes concernant les turbines GT 24/ GT 26, toutes les plaintes contre les responsables ou dirigeants actuels du Groupe, toutes les plaintes contre ALSTOM (à l'exception d'ATI) concernant l'activité Transport aux États-Unis, et toutes les plaintes d'investisseurs non américains qui avaient acheté des valeurs mobilières ALSTOM sur un autre marché que le marché américain à l'exception de celles concernant l'activité Transport aux États-Unis. Le 14 mars 2006, les plaignants ont déposé un second recours amendé dans lequel ils avancent de nouveau, entre autres, les plaintes contre ALSTOM relatives à l'activité Transport aux États-Unis. Le 29 septembre 2006, le Tribunal Fédéral a rejeté la motion de rejet déposée par ALSTOM et ALSTOM USA, permettant aux plaignants de poursuivre leurs plaintes dans le cadre de ce second recours. La procédure est actuellement dans la phase de production de documents dite « discovery phase ».

Les dirigeants du Groupe ont dû et devront à l'avenir accorder du temps et des efforts considérables pour traiter ces affaires. Bien que le Groupe ait l'intention de continuer à se défendre avec vigueur contre le recours collectif en justice allégué, il ne peut pas assurer qu'il n'y aura pas d'issue défavorable qui aurait un effet significatif négatif sur son activité, le résultat de ses opérations et sa situation financière.

ENVIRONNEMENT, HYGIÈNE ET SÉCURITÉ

Le Groupe est soumis, dans chacun des pays dans lesquels il a des activités, à différents lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements imposent au Groupe des normes de plus en plus contraignantes, en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Ces dispositions exposent le Groupe à des coûts et des responsabilités importantes en matière environnementale, y compris des responsabilités au titre d'actifs cédés et d'activités passées. Dans la plupart des juridictions où le Groupe opère, ses activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou des notifications préalables. Les installations du Groupe doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections administratives régulières.

Le Groupe investit des sommes significatives pour s'assurer qu'il conduit ses activités de manière à réduire les risques d'atteinte à l'environnement et effectue régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que le Groupe soit impliqué dans la dépollution de certains ensembles immobiliers ou autres sites, il estime que ses sites industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que ses opérations sont, de manière générale, en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

Le Groupe a mis en place une politique globale couvrant la gestion des risques liés à l'environnement, à l'hygiène et à la sécurité.

Les procédures visant à s'assurer de la correcte application des dispositions réglementaires en matière d'environnement, de santé et de sécurité sont décentralisées et contrôlées par chaque site. Les coûts liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité sont budgétés au niveau du site ou de l'unité et comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les enjeux en matière de protection de l'environnement, de santé et de sécurité ne peuvent être appréhendés avec certitude. Il n'est pas possible d'assurer que le Groupe n'encourra pas à l'avenir d'obligations relatives à l'environnement, la santé et la sécurité. Le Groupe ne peut pas non plus garantir que les sommes budgétées ou provisionnées pour des remises en état et des investissements dans les projets liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité seront suffisantes pour couvrir la charge ou l'investissement nécessaire. De plus, la découverte de faits nouveaux ou de nouvelles situations ainsi que des modifications législatives, réglementaires ou jurisprudentielles en matière d'environnement pourraient avoir pour conséquence un accroissement des obligations

susceptible d'avoir un effet défavorable significatif sur la situation financière du Groupe ou le résultat de ses opérations.

RÉCLAMATIONS RELATIVES AUX CESSIONS

Il arrive que le Groupe procède à des cessions d'activités ou de parties d'activités. Certains acquéreurs déposent des demandes d'indemnisation à l'encontre du Groupe dans le cadre de mécanismes d'ajustements de prix et de garanties comme cela est généralement prévu dans les contrats de cession.

Au 31 mars 2007, les demandes d'indemnisation déposées au titre de cessions de certaines activités du Groupe concernent principalement l'ancien Secteur T&D et sont notamment en rapport avec les enquêtes ouvertes par diverses autorités de concurrence dont la Commission européenne sur les allégations d'accords anti-concurrentiels entre fournisseurs dans certaines activités T&D, dont il est fait état ci-après.

Par ailleurs, le Groupe a conservé les obligations liées à la fourniture d'un navire équipé d'un système de propulsion électrique (« Pod ») à Radison Seven Seas (nka Regent Seven Seas Cruises, Inc. « Regent »). Regent a entamé une procédure à Miami, Floride, contre différentes filiales du Groupe et Rolls Royce (en tant que partenaire dans le consortium) portant sur des allégations de défauts techniques. Cette réclamation est contestée avec vigueur par les filiales du Groupe et par Rolls Royce.

VIOLATIONS PRÉTENDUES DES LOIS

Bien que les marchés du Groupe soient très compétitifs, des allégations de pratiques anti-concurrentielles sont parfois formulées du fait d'un nombre souvent limité d'acteurs sur ces marchés. En avril 2006, à la suite

des investigations commencées en 2004, la Commission a entamé une procédure contre ALSTOM, ainsi que contre un certain nombre d'autres sociétés, sur le fondement de pratiques anti-concurrentielles alléguées concernant la vente d'appareillage de commutation à isolation gazeuse, un produit de l'activité T&D qui a été cédée. Le 24 janvier 2007, la Commission Européenne a condamné ALSTOM à verser une amende de € 65 millions dont € 53 millions conjointement et solidairement avec Areva T&D SA. ALSTOM a déposé une requête en annulation de cette décision devant le tribunal de première instance des Communautés européennes. Par ailleurs, les autorités de concurrence hongroises et tchèques ont condamné ALSTOM à payer des amendes dont le montant total est inférieur à € 5 millions, alléguant ces mêmes pratiques anti-concurrentielles. ALSTOM a contesté ces décisions devant les juridictions locales.

Le Groupe réalise une part significative de son activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public. Le Groupe s'efforce activement d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements notamment ceux relatifs aux règles de concurrence et aux paiements illicites et a mis en place des procédures de contrôle interne afin de limiter le risque d'activités illégales et de résoudre de manière appropriée les problèmes qui pourraient survenir. Cependant, un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels du Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de ses filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné, pour une durée définie.

Le Groupe estime qu'il n'existe aucune affaire en cours non provisionnée pouvant faire l'objet d'une estimation qui pourrait avoir un impact défavorable significatif sur les états financiers consolidés.

NOTE 33. RISQUES DE MARCHÉ

A. RISQUE DE CHANGE

Dans le cadre normal de son activité, le Groupe s'expose à des risques de change résultant d'appels d'offres remis en devises étrangères et de contrats attribués ou d'engagements fermes en devises étrangères. Les principales devises sur lesquelles le Groupe a encouru une exposition significative au cours de l'exercice clos le 31 mars 2007 sont le Dollar US, la Livre Sterling et le Franc suisse.

Du fait de ces expositions, de nombreux flux de trésorerie générés par le Groupe sont réalisés en devises étrangères. Le Groupe n'utilise d'instruments financiers dérivés que pour couvrir cette exposition au titre de transactions anticipées et notamment d'engagements fermes. Les instruments utilisés sont des garanties de change obtenues par des contrats d'assurance exportation, des achats et ventes à terme ou des options de change.

Par dérogation aux règles décrites ci-dessus et sous réserve d'un accord de la direction générale, il peut être décidé dans certaines circonstances particulières de ne pas couvrir la totalité de l'exposition identifiée.

Les transactions anticipées sont les suivantes :

- Pendant la période d'appel d'offres, et selon la probabilité d'obtention du contrat et les conditions de marché, le Groupe couvre une partie de ses appels d'offres en utilisant des options ou des polices d'assurance exportation lorsque cela est possible. Les garanties de change résultant de ces contrats deviennent fermes dès l'acceptation de l'offre.
- Lorsque le contrat est signé, le Groupe utilise des contrats à terme ou des swaps de change pour ajuster sa couverture à l'exposition réelle durant la réalisation du contrat (soit comme seul instrument de couverture, soit comme complément à des polices d'assurance exportation).

La valeur nominale et la valeur de marché des instruments de couverture aux 31 mars 2007 et 31 mars 2006 sont présentées ci-dessous :

**Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture
(contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)**

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007				Au 31 mars 2006			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Livre sterling	87	-	399	(4)	2	-	375	1
Real brésilien	-	-	58	(7)	33	(8)	29	1
Zloty polonais	276	4	301	(4)	149	-	252	(2)
Couronne suédoise	310	(3)	234	3	227	(3)	279	2
Dollar US	607	(88)	1 884	166	713	(64)	2 462	104
Dollar australien	116	2	150	(8)	163	(4)	150	3
Dollar de Singapour	39	-	24	-	16	-	39	-
Franc suisse	1 807	(38)	1 520	34	1 889	(21)	2 139	31
Autres devises	458	-	475	4	345	3	297	2
Total	3 700	(123)	5 045	184	3 537	(97)	6 022	142

**Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture
(contrats d'achat et de vente à terme et contrats d'option de change)**

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007				Au 31 mars 2006			
	Achat		Vente		Achat		Vente	
	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché	Valeur nominale	Valeur de marché
Contrats d'options de change - Dollar US	23	-	72	-	1	-	34	-
Contrats d'options de change - Autres devises	16	-	6	-	-	-	19	-
Change à terme - Dollar US	-	-	158	8	146	(3)	193	4
Change à terme - Franc suisse	-	-	135	1	95	2	9	-
Change à terme - Couronne suédoise	-	-	23	-	71	1	8	-
Change à terme - Autres devises	-	-	125	(3)	56	(1)	41	-
Total	39	-	519	6	369	(1)	304	4

La valeur de marché de ces instruments correspond au montant estimé que le Groupe devrait recevoir ou payer s'il annulait, sur la base des taux d'intérêt à date, sa position aux 31 mars 2007 et 31 mars 2006.

Les contrats d'assurance exportation relatifs aux appels d'offres ne font pas l'objet d'évaluation à la valeur de marché. Toutefois, les contrats d'assurance exportation qui couvrent des engagements fermes sont considérés comme des instruments financiers dérivés et ont été évalués en valeur de marché pour les besoins de cette publication.

La valeur nominale des instruments dérivés au 31 mars 2007 est présentée par échéance dans le tableau ci-dessous :

**Instruments dérivés satisfaisant aux conditions d'application de la comptabilité de couverture
(contrats d'achat et vente à terme et swaps de change)**

(en millions d'€)	Total	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Livre sterling	487	408	75	4
Real brésilien	58	49	9	-
Zloty polonais	577	315	262	-
Couronne suédoise	544	421	123	-
Dollar US	2 491	1 698	788	5
Dollar australien	265	145	120	-
Dollar de Singapour	63	55	8	-
Franc suisse	3 327	2 463	864	-
Autres devises	933	792	142	(1)
Total	8 745	6 346	2 391	8

**Instruments dérivés ne satisfaisant pas aux conditions d'application de la comptabilité de couverture
(contrats d'achat et de vente à terme, contrats d'option de change)**

(en millions d'€)	Total	Inférieure à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieure à 5 ans
Contrats d'options de change - Dollar US	95	95	-	-
Contrats d'options de change - Autres devises	22	22	-	-
Change à terme - Dollar US	159	146	12	1
Change à terme - Franc suisse	135	120	15	-
Change à terme - Couronne suédoise	23	19	4	-
Change à terme - Autres devises	124	94	29	1
Total	558	496	60	2

B. RISQUE DE TAUX

Le Groupe n'a pas de politique de gestion dynamique de son risque de taux. En revanche, des opérations de couverture de taux peuvent être réalisées au cas par cas en fonction des opportunités de marché, sous la supervision du Comité exécutif.

Sensibilité au risque de taux

(en millions d'€)	Au 31 mars 2007	Inférieur à 1 an	De 1 à 5 ans	Supérieur à 5 ans
Actifs financiers à taux variable	2 140	2 125	4	11
Actifs financiers à taux fixe	665	51	106	508
Actifs financiers ne portant pas intérêt	119	34	60	25
Actifs financiers	2 924	2 210	170	544
Dettes financières à taux variable	(949)	(32)	(917)	-
Dettes financières à taux fixe	(1 873)	(93)	(1 181)	(599)
Dettes financières	(2 822)	(125)	(2 098)	(599)
Position nette à taux variable avant swaps*	1 191	2 093	(913)	11
Position nette à taux fixe avant swaps*	(1 208)	(42)	(1 075)	(91)
Position nette ne portant pas intérêt	119	34	60	25
Position nette totale avant couverture	102	2 085	(1 928)	(55)
Position nette à taux variable après swaps*	991	2 093	(1 113)	11
Position nette à taux fixe après swaps*	(1 008)	(42)	(875)	(91)
Position nette ne portant pas intérêt	119	34	60	25
Position nette après couverture	102	2 085	(1 928)	(55)

* Au 31 mars 2007, le Groupe détient des swaps échangeant du taux fixe contre du taux variable, pour une valeur nominale totale de € 200 millions et une juste valeur de € (4) millions. Au 31 mars 2006, le Groupe détenait des swaps, échangeant du taux fixe contre du taux variable, pour une valeur nominale totale de € 200 millions et une juste valeur de € (1) million. Au 31 mars 2005, le Groupe détenait un swap, échangeant du taux fixe contre du taux variable, pour une valeur nominale de € 94 millions et une juste valeur de € 3 millions.

La position nette emprunteuse à court terme à taux variable et après swaps s'élève à € 2 093 millions au 31 mars 2007.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait diminué la charge d'intérêts nette de € 12 millions, soit 16,0 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Une augmentation de 1 % des taux d'intérêt aurait diminué la charge d'intérêts nette après swaps de € 10 millions, soit 13,3 % de la charge d'intérêts nette de l'exercice clos le 31 mars 2007.

C. RISQUE DE CRÉDIT

Risque de crédit lié aux créances commerciales

Le Groupe couvre jusqu'à 90 % du risque de contrepartie sur certains contrats par des polices d'assurance spécifiques. Le Groupe considère que le risque d'une défaillance de contrepartie, susceptible d'avoir un impact significatif sur sa situation financière et son résultat est limité. En effet, ces contreparties sont généralement bien notées et bénéficient d'une capacité financière suffisante pour satisfaire leurs obligations contractuelles.

Risque de crédit lié à la trésorerie et équivalents de trésorerie

Dans le cadre de la gestion de trésorerie centralisée, 39 % du montant de trésorerie et équivalents de trésorerie au 31 mars 2007 sont placés auprès de contreparties bancaires de premier plan notées « Investment Grade » et 61% sont investis dans des fonds monétaires en euro.

D. RISQUE DE LIQUIDITÉ

L'analyse par maturité et par taux d'intérêt de la dette du Groupe est présentée dans la Note 27. C. La liquidité à court terme est présentée ci-dessous.

Aux 31 mars 2007, 31 mars 2006 et 31 mars 2005, la liquidité disponible du Groupe est la suivante :

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	2006	2005
Ligne de crédit disponible	1 000	700	1 202
Valeurs mobilières de placement et autres actifs financiers ⁽¹⁾	175	-	-
Trésorerie de la maison mère	1 640	950	796
Trésorerie et équivalents de trésorerie des filiales ⁽²⁾	267	351	608
Liquidités disponibles	3 082	2 001	2 606
Dette financière à moins d'un an ⁽³⁾	(125)	(360)	(444)
Ligne de crédit disponible venant à échéance à moins d'un an	-	-	(27)
Liquidités disponibles à moins d'un an	2 957	1 641	2 135

(1) Valeurs mobilières de placement avec liquidité quotidienne.

(2) Au 31 mars 2007, ce montant comprend € 205 millions de trésorerie et équivalents de trésorerie détenus dans des pays dans lesquels des restrictions légales ou statutaires peuvent en limiter l'utilisation par la maison mère et les autres filiales du Groupe (€ 229 millions au 31 mars 2006).

(3) Voir Note 27. A.

NOTE 34. PARTIES LIÉES

Les rémunérations et avantages assimilés alloués au Président-Directeur Général et Président du Conseil d'administration s'élèvent à € 2,8 millions au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007 (€ 2,2 millions au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 et € 1,6 million pour l'exercice clos au 31 mars 2005). Les rémunérations et avantages assimilés comprennent une part fixe et une part variable, les droits acquis au titre de l'indemnité de fin de carrière et une retraite complémentaire.

La rémunération des administrateurs (jetons de présence) s'élève à € 365 000 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2007 (€ 342 500 au titre de l'exercice clos au 31 mars 2006 et € 326 250 pour l'exercice clos au 31 mars 2005) dont aucune rémunération pour le Président-Directeur Général et Président du Conseil d'administration au titre des exercices clos au 31 mars 2007 et au 31 mars 2006 (€ 52 500 pour l'exercice clos au 31 mars 2005).

NOTE 35. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Pas d'événements postérieurs à la clôture à reporter.

NOTE 36. PRINCIPALES SOCIÉTÉS DU PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

Sont énumérées ci-après les principales sociétés du Groupe répondant aux critères suivants :

- Principales sociétés Holding,
- Chiffre d'affaires supérieur à € 50 millions au 31 mars 2007.

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM SA (holding)	France	-	Société mère
ALSTOM (Switzerland) Ltd.	Suisse	100 %	Intégration globale
ALSTOM Australia Holdings LTD (holding)	Australie	100 %	Intégration globale
ALSTOM Beizhong Power (Beijing)	Chine	60 %	Intégration globale
ALSTOM Belgium SA	Belgique	100 %	Intégration globale
ALSTOM Brasil Energia e transporte Ltda	Brésil	100 %	Intégration globale
ALSTOM Canada Inc.	Canada	100 %	Intégration globale
ALSTOM Espana IB SA Holding	Espagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Ferroviaria Spa	Italie	100 %	Intégration globale
ALSTOM GmbH (holding)	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Holdings	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Hydro (Switzerland) Ltd	Suisse	100 %	Intégration globale
ALSTOM Hydro Canada Inc.	Canada	100 %	Intégration globale
ALSTOM Hydro Energia Brasil Ltda ⁽¹⁾	Brésil	100 %	Intégration globale
ALSTOM Hydro Holding	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Inc (holding)	États-Unis	100 %	Intégration globale
ALSTOM K.K.	Japon	100 %	Intégration globale
ALSTOM LHB GmbH	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Ltd	Royaume-Uni	100 %	Intégration globale
ALSTOM Mexicana S.A. de C.V. ⁽²⁾	Mexique	100 %	Intégration globale
ALSTOM Mexico SA de CV (holding)	Mexique	100 %	Intégration globale
ALSTOM Norway AS	Norvège	100 %	Intégration globale
ALSTOM NV (holding)	Pays-Bas	100 %	Intégration globale
ALSTOM Philippines - Inc.	Philippines	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power (Thailand) Ltd.	Thaïlande	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power AG (holding)	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Boiler GmbH - Stuttgart	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Centrales	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Energy Recovery GmbH	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Environment SA	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Generation AG	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Holdings SA	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Hydraulique	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Hydro	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Inc.	États-Unis	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Italia Spa	Italie	100 %	Intégration globale

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM Power Limited	Australie	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power SA	Espagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Service	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Service (Arabia) Ltd.	Émirats arabes unis	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Service GmbH	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Sp.z o.o.	Pologne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Sweden AB	Suède	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Turbomachines	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Projects India Ltd	Inde	69 %	Intégration globale
ALSTOM Signalling Inc.	États-Unis	100 %	Intégration globale
ALSTOM Spa (holding)	Italie	100 %	Intégration globale
ALSTOM Sweden AB (holding)	Suède	100 %	Intégration globale
ALSTOM Transport SA	France	100 %	Intégration globale
ALSTOM Transportation Inc.	États-Unis	100 %	Intégration globale
ALSTOM Transporte SA	Espagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM UK Holdings Ltd	Royaume-Uni	100 %	Intégration globale
ALSTOM USA Inc (holding)	États-Unis	100 %	Intégration globale
AP O&M Ltd.	Suisse	100 %	Intégration globale
APComPower Inc.	États-Unis	100 %	Intégration globale
PT ALSTOM Power Energy Systems Indonesia	Indonésie	87 %	Intégration globale
Tianjin ALSTOM Hydro Co. Ltd	Chine	99 %	Intégration globale
West Coast Traincare	Royaume-Uni	100 %	Intégration globale

(1) Changement de dénomination.

(2) ALSTOM Transporte SA a été fusionnée dans ALSTOM Power Mexico SA de CV (renommée ALSTOM Mexicana SA de CV).

Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2007 et dont le chiffre d'affaires était inférieur à € 50 millions au 31 mars 2006 :

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM Beizhong Power (Beijing)	Chine	60 %	Intégration globale
ALSTOM Philippines - Inc.	Philippines	100 %	Intégration globale

Sociétés incluses dans la liste des principales sociétés au 31 mars 2006 et dont le chiffre d'affaires est inférieur à € 50 millions au 31 mars 2007 :

Sociétés	Pays	% de détention	Méthode de consolidation
ALSTOM Australia	Australie	100 %	Intégration globale
ALSTOM Controls Ltd	Royaume-Uni	100 %	Intégration globale
ALSTOM NL Service Provision Ltd	Royaume-Uni	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Asia Pacific Sdn Bhd	Malaisie	100 %	Intégration globale
ALSTOM Power Conversion GmbH	Allemagne	100 %	Intégration globale
ALSTOM Transport BV	Pays-Bas	100 %	Intégration globale
Eukorail Limited	Corée du Sud	100 %	Intégration globale

Se référer à la Note 5 pour de plus amples informations sur les entités Hydro.

Une liste complète des filiales consolidées est disponible auprès du siège du Groupe sur simple demande.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 mars 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous avons procédé au contrôle des comptes consolidés de la société ALSTOM S.A. relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2007, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par votre Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêt des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes consolidés de l'exercice sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière ainsi que du résultat de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

II.1. Comme indiqué dans la Note 13 de l'annexe, ALSTOM S.A. a fait réaliser par un expert indépendant un rapport d'évaluation dans le cadre de son test de dépréciation annuel des goodwill en utilisant la méthode d'actualisation des flux de trésorerie futurs, déterminés à partir des plans stratégiques établis par chacun des Secteurs, et approuvés par la Direction. Nous avons examiné le rapport préparé par l'expert indépendant qui décrit les hypothèses retenues, les tests effectués et les évaluations justifiant l'absence de perte de valeur des goodwill au 31 mars 2007. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par l'expert avec les prévisions établies par ALSTOM S.A..

II.2. Comme indiqué dans la Note 10, ALSTOM S.A. a constaté au 31 mars 2007 un solde net d'impôts différés actifs de € 1 233 millions provenant de déficits fiscaux et de différences temporaires en se fondant sur sa capacité à générer un niveau suffisant de résultats

imposables. Nous avons procédé à l'appréciation des hypothèses retenues par ALSTOM S.A. qui sous-tendent la comptabilisation de ces impôts différés.

II.3. ALSTOM S.A. reconnaît les actifs et passifs afférents à ses engagements de retraite et assimilés selon la méthode décrite en Note 26 qui conduit à une prise en compte dans le résultat des coûts relatifs à ces engagements sur la durée d'activité des salariés concernés conformément à la norme IAS 19. Au 31 mars 2007, l'application de cette méthode se traduit par une couverture partielle des engagements totaux du fait de l'existence d'écarts actuariels différés d'un montant de € 898 millions. Ces engagements ont fait l'objet pour l'essentiel d'une évaluation par des actuaires externes que nous avons examinée.

II.4. Ainsi que l'indiquent les Notes 3.b, 3.c, 25, 31 et 32 de l'annexe, ALSTOM S.A. utilise des estimations significatives notamment pour la détermination de la marge à terminaison de chaque contrat, évaluée sur la base des derniers éléments connus relatifs à son déroulement. Ces estimations sont reflétées au bilan dans les rubriques « Contrats de construction en cours, actifs », « Contrats de construction en cours, passifs » et dans le cas de contrats achevés, dans la rubrique « Provisions courantes ». Nous avons examiné les processus mis en place par ALSTOM S.A. dans ce domaine et apprécié les données et hypothèses communiquées sur lesquelles se fondent ces estimations.

Nous rappelons que l'ensemble des éléments mentionnés aux paragraphes précédents repose sur des prévisions présentant par nature, un caractère incertain et que les réalisations peuvent en conséquence parfois différer de manière significative.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes consolidés d'ALSTOM S.A. au 31 mars 2007, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications des informations données dans le rapport sur la gestion du Groupe.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Descours

COMPTES SOCIAUX

Comptes de Résultat

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	Note	2007	2006	2005
Redevances et autres produits d'exploitation		77	63	60
Reprises sur amortissements et provisions		-	1	2
Total des produits d'exploitation (I)		77	64	62
Frais administratifs et autres charges d'exploitation		(39)	(35)	(41)
Dotations aux amortissements et aux provisions		(3)	(3)	(2)
Total des charges d'exploitation (II)		(42)	(38)	(43)
Résultat d'exploitation (I - II)		35	26	19
Produits de participations		-	-	-
Reprise sur amortissements et provisions		2 608	6 198	2 420
Autres intérêts et produits assimilés		196	195	261
Total des produits financiers (III)		2 804	6 393	2 681
Dotation aux amortissements et provisions		(18)	(45)	(2 271)
Intérêts et charges assimilées		(142)	(145)	(190)
Total des charges financières (IV)		(160)	(190)	(2 461)
Résultat financier (III - IV)		2 644	6 203	220
Résultat courant (I - II + III - IV)	(5)	2 679	6 229	239
Résultat exceptionnel (V)		(7)	133	(146)
Impôts sur les bénéfices (VI)	(6)	29	36	(10)
Total des produits (I + III + V)		2 874	6 590	2 597
Total des charges (II + IV + VI)		(173)	(192)	(2 514)
Résultat net de l'exercice		2 701	6 398	83

Bilans

Montant net au 31 mars (en millions d'€)	Note	2007	2006	2005
Actif				
Actif immobilisé				
Immobilisations incorporelles (nettes)	(7)	5	7	9
Immobilisations financières				
Participations (nettes)	(8)	9 217	6 609	4 11
Créances rattachées à des participations (nettes)		3 865	4 270	4 326
Total actif immobilisé (I)		13 087	10 886	4 746
Actif circulant				
Autres créances	(9)	29	32	5
Disponibilités		-	-	8
Comptes de régularisation	(10)	33	51	97
Total actif circulant (II)		62	83	110
Total actif (I + II)		13 149	10 969	4 856

Passif

Capitaux propres				
Capital	(11)	1 941	1 935	1 924
Primes d'émission, de fusion, d'apport		280	267	245
Réserve légale		193	-	-
Réserve indisponible		9	-	-
Réserve générale		5 491	-	-
Report à nouveau		673	(32)	(115)
Résultat de l'exercice		2 701	6 398	83
Total capitaux propres (I)		11 288	8 568	2 137
Autres fonds propres				
Obligations remboursables en actions	(12)	80	100	136
Total autres fonds propres (II)		80	100	136
Provisions pour risques et charges				
Provisions pour risques et charges	(13)	44	35	168
Total provisions pour risques et charges (III)		44	35	168
Dettes				
(14) (15)				
Emprunts obligataires		1 709	2 241	1 240
Dettes financières		-	5	1 122
Dettes fournisseurs et comptes rattachés		7	15	32
Dettes fiscales et sociales		3	-	1
Autres dettes		18	5	20
Total dettes (IV)		1 737	2 266	2 415
Total passif (I + II + III + IV)		13 149	10 969	4 856

Notes annexes aux comptes sociaux

NOTE 1. PRINCIPES RETENUS POUR L'ARRÊTÉ DES COMPTES ANNUELS

ALSTOM (la Société), société mère du groupe ALSTOM, est une société anonyme de droit français qui établit ses comptes en conformité avec la réglementation comptable française :

- continuité d'exploitation ;
- indépendance des exercices ; et
- permanence des méthodes comptables.

NOTE 2. PRINCIPES COMPTABLES

A. PRINCIPES GÉNÉRAUX

Les comptes arrêtés au 31 mars 2007 ont été préparés conformément aux dispositions ci-dessous applicables en France :

- La loi du 30 avril 1983 et son décret d'application du 29 novembre 1983 ; et
- Le Plan Comptable Général français 1999 tel que décrit par le règlement 1999-03 du Comité de la Réglementation Comptable (CRC) et complété par des règlements amendant ce plan comptable général.

B. PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES

La valeur brute des titres est constituée par le coût d'achat comprenant les frais d'acquisition externes éventuels.

Lorsque la valeur d'inventaire des titres est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence. La valeur d'inventaire est appréciée d'après la valeur d'utilité, cette dernière étant déterminée en fonction d'une analyse multicritère tenant compte notamment de la valeur de rendement, de l'actif réestimé, et d'autres méthodes, en tant que de besoin.

C. AUGMENTATION DU CAPITAL

Le capital figure pour la valeur nominale des actions. Si une différence existe avec le montant effectivement encaissé, la différence figure en prime d'émission (primes diminuées des coûts liés à l'opération). Dans le cas où il n'existe pas de prime d'émission, les coûts sont comptabilisés en immobilisations incorporelles et sont amortis sur une durée de cinq ans.

D. PROVISIONS

Les provisions sont constituées conformément au règlement 2000-06 du CRC et comprennent les indemnités de départ à la retraite.

E. EMPRUNTS

Les emprunts figurent pour leur montant nominal. Les frais d'émission figurent en charges à répartir et sont étalés sur la durée de l'emprunt (cinq ans maximum).

Des instruments financiers (swaps) sont utilisés pour couvrir les risques de taux induits par la gestion de la dette obligataire.

F. INTÉGRATION FISCALE

La Société a créé avec ALSTOM Holdings et plusieurs filiales d'ALSTOM Holdings un groupe d'intégration fiscale en France.

Chaque société calcule son impôt sur les sociétés sur la base de ses propres résultats de l'année.

NOTE 3. FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Une reprise de provisions sur titres ALSTOM Holdings constituées lors des exercices précédents de € 2,6 milliards a été constatée.

NOTE 4. ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Aucun événement postérieur à la clôture n'est à signaler.

NOTE 5. COMPOSANTES DU RÉSULTAT COURANT

A. RÉSULTAT D'EXPLOITATION

Les redevances facturées aux filiales du Groupe pour l'usage du nom ALSTOM (€ 76 millions) constituent l'essentiel des produits d'exploitation.

Les frais administratifs et autres charges d'exploitation comprennent les frais de gestion facturés par ALSTOM Holdings, les charges d'exploitation externes, la rémunération brute du Président-Directeur Général (€ 2 227 665 pour l'exercice 2006/07) et les jetons de présence (€ 365 000).

B. RÉSULTAT FINANCIER

Le résultat financier s'élève à € 2 644 millions et comprend :

- des produits d'intérêts de € 196 millions dont € 180 millions concernent ALSTOM Holdings ;
- une reprise de provision de € 2 608 millions sur les titres ALSTOM Holdings ;
- des charges d'intérêts sur emprunts obligataires et autres dettes financières de € 129 millions ;
- des primes de rachat des obligations de € 13 millions ; et
- une dotation aux amortissements des frais d'émission d'emprunts et des primes de remboursement de € 18 millions.

NOTE 6. IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

ALSTOM a créé avec ALSTOM Holdings et plusieurs filiales d'ALSTOM Holdings, un groupe d'intégration fiscale.

Le produit d'impôt de € 29 millions comprend :

- un produit de € 31 millions au titre de l'intégration fiscale de l'exercice ;
et
- des crédits d'impôt étranger de € 2 millions.

En l'absence d'intégration fiscale, une charge d'impôt de € 25 millions aurait été constatée.

NOTE 7. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	Acquisitions/ cessions	Dépréciation	2007
Frais d'enregistrement de la marque				
Valeur brute	2			2
Dépréciation	-			-
Valeur nette	2			2
Frais d'augmentation de capital				
Valeur brute	11			11
Dépréciation	(6)		(2)	(8)
Valeur nette	5		(2)	3
Total immobilisations incorporelles	7		(2)	5

Les frais d'augmentations de capital sont amortis sur cinq ans. L'amortissement figure en charges d'exploitation.

NOTE 8. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

La seule filiale détenue par ALSTOM est ALSTOM Holdings qui détient les filiales opérationnelles du Groupe. La valeur brute des immobilisations financières comprend les titres d'ALSTOM Holdings pour € 9 217 millions et les créances rattachées à cette participation pour € 3 865 millions, dont € 9 millions au titre des intérêts courus.

La provision sur titres existant au 31 mars 2006 s'élève à € 2 608 millions.

Au 31 mars 2007, le Groupe a mandaté une société extérieure pour réaliser un rapport indépendant dans le cadre de l'évaluation du portefeuille-titres détenu par ALSTOM.

La valeur d'entreprise a été déterminée, en priorité, sur la base de la valeur actualisée des flux futurs de trésorerie, qui représente la capacité des actifs

à générer des profits et de la trésorerie. Cette évaluation a été effectuée sur la base des modalités suivantes :

- le plan à trois ans du Groupe, préparé dans le cadre de son exercice budgétaire annuel par Secteur, et revu par des experts indépendants ;
- l'extrapolation sur dix ans du plan à trois ans ;
- un coût moyen pondéré du capital du Groupe, après impôt, de 8,5 % et 9,0 % correspondant aux différents profils de risque de chaque Secteur du Groupe.

L'évaluation a également tenu compte de la dette consolidée ainsi que des autres actifs et passifs non inclus dans l'approche des flux futurs de trésorerie.

La valeur ainsi déterminée justifie la position d'ALSTOM de reprendre la totalité de la provision.

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	Dépréciations	Autres mouvements	2007
Investissements				
Valeur brute	9 217			9 217
Dépréciations	(2 608)	2 608		-
Valeur nette	6 609	2 608		9 217
Avances à ALSTOM Holdings				
Valeur brute	4 270		(405)	3 865
Dépréciations	-			-
Valeur nette	4 270		(405)	3 865

NOTE 9. AUTRES CRÉANCES

Les autres créances sont à moins d'un an et se décomposent comme suit :

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	Dont entreprises liées
Créances clients	-	-
Autres créances	29	-
Total	29	-

Le poste « Autres créances » comprend € 26 millions à recevoir de l'État français au titre du Crédit-Impôt Recherche.

NOTE 10. COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

(en millions d'€)	Amortissement de l'exercice	Montant net au 31 mars 2007
Charges à répartir		
Frais d'émission d'emprunts et primes de remboursement :		
- Emprunts	17	28
- Obligations remboursables en actions	1	1
Charges constatées d'avance		
Assurances		2
Autres		2
Total		33

La charge d'amortissement au titre de l'exercice 2007/08 est estimée à € 10 millions.

NOTE 11. COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

CAPITAL SOCIAL

Au 31 mars 2007, le capital social s'élève à € 1 940 640 814 divisé en 138 617 201 actions de € 14 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, par suite des opérations décrites ci-dessous :

- le remboursement en actions de 14 168 947 obligations subordonnées 2 % décembre 2008 remboursables en actions de la Société (« ORA »), qui a donné lieu à la création de 444 925 actions de € 14 de nominal chacune ;
- la levée de 1 500 stock options qui a donné lieu à la création de 1 500 actions de € 14 de nominal chacune.

	Nombre	Valeur nominale
Actions composant le capital social au début de l'exercice	138 170 776	€ 14
Actions émises pendant l'exercice		
- levée de stock options	1 500	€ 14
- conversion d'obligations	444 925	€ 14
Actions composant le capital social	138 617 201	€ 14

Au 31 mars 2006, le capital social s'élevait à € 1 934 390 864 divisé en 138 170 776 actions de € 14 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

VARIATION DES CAPITAUX PROPRES

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	A.G.M. du 28 juin 2006	Autres mouvements de la période	2007
Capital	1 935	-	6	1 941
Primes d'émission	267	-	13	280
Réserve légale	-	193	-	193
Réserve indisponible	-	-	9	9
Réserve générale	-	5 500	(9)	5 491
Report à nouveau	(32)	705	-	673
Résultat de l'exercice	6 398	(6 398)	2 701	2 701
Capitaux propres	8 568	-	2 720	11 288

Les autres mouvements de la période comprennent :

- une augmentation des capitaux propres, nette de frais associés, de € 19 millions, résultant de la conversion d'obligations remboursables en actions et de la levée de stock options ;
- le résultat de la période (€ 2 701 millions) ; et

- la réserve indisponible a été dotée en vue de la future augmentation de capital liée aux actions gratuites.

Aucun dividende n'a été distribué au cours de l'exercice.

NOTE 12. OBLIGATIONS REMBOURSABLES EN ACTIONS

643 795 472 obligations remboursables en actions (ORA) au nominal de € 1,40 ont été émises en décembre 2003. Le taux d'intérêt est de 2 %.

d'actions. Les frais associés à cette opération ont été imputés sur la prime d'émission.

Au 31 mars 2007, 586 919 085 ORA ont été converties en 550 927 752 actions au nominal de € 0,35 avant le regroupement d'actions d'août 2005 et en 1 175 658 actions au nominal de € 14 après le regroupement

Les obligations remboursables en actions s'élèvent à € 80 millions correspondant à 56 876 387 obligations au nominal de € 1,40 majorées des intérêts courus payables le 31 décembre 2007.

NOTE 13. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 31 mars (en millions d'€)	2006	Dotations	Reprise	2007
Retraite et avantages assimilés	-	1	-	1
Autres	35	8	-	43
Total	35	9	-	44

La provision pour retraite et avantages assimilés représente la valeur à la date de clôture des obligations de la société vis à vis de son Président Directeur Général et correspond à :

- un régime complémentaire de retraite :

Ce régime complémentaire est destiné à procurer une pension annuelle équivalente à environ 1,2 % par année d'ancienneté, sur la fraction du salaire supérieure à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale

plafonnée à € 2 millions. Ce dispositif s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Le montant des cotisations payées par ALSTOM au titre du premier de ces régimes s'élève à € 19 884 pour l'année calendaire 2006 alors que la provision au titre du second régime s'élève à € 888 441 au 31 mars 2007 ;

- l'indemnité de départ à la retraite pour € 87 367.

NOTE 14. ÉTAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Au 31 mars (en millions d'€)	2007	À moins d'un an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans
Dettes financières				
Emprunts obligataires	1 709	9	1 700	
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	-			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	7	7		
Dettes fiscales et sociales	3	3		
Autres dettes	18	18		
Total	1 737	37	1 700	

A. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

Le 3 mars 2005, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 1 000 millions, coté sur les bourses de Paris et de Luxembourg, d'une maturité de 5 ans au taux de 6,25 % payable en numéraire ou par échange de la précédente émission obligataire de € 650 millions ou du crédit subordonné de € 250 millions. € 422 millions de l'emprunt obligataire de € 650 millions et € 245 millions du crédit subordonné ont été échangés, conduisant, après application du ratio d'échange, à l'émission de € 695 millions d'obligations nouvelles 2010. Le Groupe a donc émis un complément de € 305 millions d'emprunts obligataires à même échéance et aux mêmes conditions.

€ 200 millions ont été rachetés et annulés durant l'exercice.

Le 3 mars 2006, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 400 millions, coté à la Bourse de Luxembourg au taux Euribor 3 mois majoré de 0,85 % et remboursable au pair en juillet 2008.

€ 30 millions ont été rachetés et annulés durant l'exercice.

Le 16 mars 2006, la Société a émis un emprunt obligataire d'un montant de € 600 millions, coté à la Bourse du Luxembourg au taux Euribor 3 mois majoré de 2,20 % et remboursable au pair en mars 2009.

€ 70 millions ont été rachetés et annulés durant l'exercice.

Au 31 mars 2007, les emprunts obligataires se présentent comme suit :

- € 800 millions remboursables le 3 mars 2010, au taux de 6,25 % ;
- € 530 millions remboursables le 16 mars 2009, au taux Euribor 3 mois + 2,20 % ;
- € 370 millions remboursables le 28 juillet 2008, au taux Euribor 3 mois + 0,85 % ; et
- € 9 millions d'intérêts courus.

Ces emprunts obligataires sont partiellement couverts par € 200 millions de swaps de taux fixe (3,50 %) contre taux variable (Euribor 3 mois).

B. DETTES FINANCIÈRES

Un « crédit renouvelable 2010 » de € 700 millions a été signé le 28 février 2006.

Le 22 mars 2007, un amendement a été signé comprenant une augmentation du montant à € 1 000 millions et un changement de maturité au 22 mars 2012, avec la possibilité d'étendre la maturité au 22 mars 2014.

La ligne de crédit de € 1 000 millions est totalement disponible au 31 mars 2007.

Au 31 mars 2007, ce crédit renouvelable de € 1 000 millions est soumis aux conditions suivantes : (basées sur les données financières consolidées)

Critères financiers	Couverture	Situation nette	Levier de dette
	minimale des	consolidée	
	frais financiers ^(a)	minimale ^(b)	nette maximal ^(c)
	(en millions d'€)	(en millions d'€)	
De mars 2007 à			
septembre 2013	3	1 360	3,6

(a) Rapport de l'EBITDA (voir (d) ci-dessous) à la charge d'intérêts nette, (charges d'intérêts incluant les charges relatives à la titrisation diminuées des produits d'intérêts mais excluant les intérêts relatifs aux obligations de location-financement, les intérêts liés aux retraites et la charge financière nette consolidée des entités ad hoc qui n'étaient pas consolidées dans les états financiers du Groupe au 31 mars 2004). Le ratio de couverture des frais financiers s'élève à 17,7 au 31 mars 2007.

(b) Total des capitaux propres (excluant l'incidence cumulée des dépréciations des impôts différés actifs survenues après le 31 mars 2004, et incluant les obligations remboursables en actions non encore remboursées) et des intérêts minoritaires (ce critère ne s'appliquera pas si le Groupe reçoit une notation financière « Investment Grade » et aussi longtemps qu'il en bénéficiera). La situation nette consolidée au 31 mars 2007 à comparer aux critères financiers ci-dessus est de € 2 468 millions.

(c) Rapport de la dette nette totale (dette financière totale excluant les contrats de locations financement diminuée des placements à court terme ou des actifs détenus à des fins de transactions et des disponibilités ou quasi-disponibilités) sur l'EBITDA (voir (d) ci-dessous). Le ratio d'endettement net au 31 mars 2007 est de 0.

(d) L'EBITDA correspond au résultat d'exploitation majoré des dépréciations et amortissements des actifs immobilisés diminué des gains et pertes sur cession d'activités, tels que définis dans le tableau des flux de trésorerie consolidés.

C. DETTES FOURNISSEURS

Le poste dettes fournisseurs s'élève à € 7 millions et comprend € 3 millions dus aux banques.

D. AUTRES DETTES

Le poste autres dettes s'élève à € 18 millions dus aux sociétés françaises de l'intégration fiscale.

NOTE 15. CHARGES À PAYER

Les charges à payer sont incluses dans les postes suivants :

Au 31 mars (en millions d'€)	2007
Emprunts obligataires (Note 14. A)	9
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	5
Dettes fiscales et sociales	3
Total	17

2

Informations financières

NOTE 16. AUTRES INFORMATIONS

A. ENGAGEMENTS FINANCIERS

ALSTOM a donné des garanties à hauteur de € 431 millions au profit de certaines de ses sous-filiales, soit :

- USD 30 millions au titre de garanties de crédit-baux ;
- € 409 millions au titre de contrats du Secteur Transport.

Le total de lignes de crédit disponible au 31 mars 2007 s'élève à € 1 000 millions et correspond à la ligne de crédit renouvelable signée le 28 février 2006 et amendée le 22 mars 2007.

B. INSTRUMENTS FINANCIERS

Deux swaps de € 100 millions chacun d'échange de taux fixe contre taux variable ont été signés fin mars 2006 avec des banques ; la valeur de marché de ces swaps est négative de € 4 millions.

Simultanément, deux swaps de € 100 millions chacun d'échange de taux variable contre taux fixe ont été signés avec ALSTOM Holdings. La valeur de marché de ces swaps est positive de € 4 millions.

C. STOCK-OPTIONS

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date de création	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005	28 septembre 2006
Prix d'exercice ⁽¹⁾	€ 1 320	€ 523,60	€ 240	€ 17,20	€ 35,75	€ 74,66
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾	€ 819,20	€ 325,20	€ 154,40	-	-	-
Début de période d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007	27 septembre 2008	28 septembre 2009
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014	26 septembre 2015	26 septembre 2016
Nombre de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030	1 053
Nombre initial d'options attribuées	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500	1 683 750
Nombre d'options exercées depuis l'origine	0	0	0	(1 000)	(500)	-
Nombre d'options annulées	(50 238)	(47 504)	0	(124 000)	(43 000)	(7 500)
Nombre d'options échues	-	-	-	-	-	-
Nombre ajusté d'options restant à lever au 31 mars 2007 ⁽²⁾	114 293	119 803	47 489	2 658 000	1 358 000	1 676 250
Nombre total d'actions pouvant être souscrites par les membres actuels du Comité exécutif	3 105	4 229	46 709	517 500	265 000	320 000

(1) Prix d'exercice, retraité suite au regroupement d'actions, correspondant au cours moyen d'ouverture de l'action constaté pendant les vingt séances de bourse précédant la date d'octroi des options par le Conseil d'administration (sans décote, ni sur-cote) ou à la valeur nominale de l'action lorsque le cours moyen est inférieur.

(2) Par application de la loi française, les plans n°3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation d'opérations ayant impacté le capital en 2002, 2003 et août 2004.

Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n° 3 à 6, entre 2001 et 2003, ont été acquis progressivement par tiers sur chacune des trois premières années, suivant l'attribution des options. Les droits d'exercice des options attribuées au titre des plans n° 7, 8 et 9, entre 2004 et 2006, sont acquis à l'issue d'une période de trois ans.

La période d'exercice des options court ensuite sur sept ans pour chaque plan.

Le plan n°7 était également soumis aux conditions d'octroi suivantes : 50 % des options accordées à chaque bénéficiaire étaient assorties de conditions d'octroi relatives au cash flow libre du Groupe et à la marge opérationnelle atteints au titre de l'exercice clos le 31 mars 2006. Ces options ne peuvent être exercées dans leur intégralité que si, à la clôture de l'exercice clos le 31 mars 2006, le cash flow libre du Groupe est positif et la marge opérationnelle du Groupe est supérieure ou égale à 5 % (critères applicables au cash flow libre et à la marge opérationnelle

en normes IFRS). Si ces seuils n'avaient pas été atteints, les options conditionnelles n'auraient pu être exercées que partiellement. Elles n'auraient pas été exerçables si le cash flow libre était négatif de plus de € 500 millions ou si la marge opérationnelle avait été inférieure à 5 %. Au 31 mars 2006, ces conditions étaient satisfaites.

Le plan n° 9 est soumis à des conditions d'exercice relatives à la marge opérationnelle de l'exercice clos le 31 mars 2008 :

- si cette marge est supérieure à 7,5 %, 1 683 750 options seront exerçables ;
- si cette marge est comprise entre 7 % et 7,5 %, 1 347 000 options seront exerçables ;
- si cette marge est inférieure à 7 %, 673 500 options seront exerçables.

	Options	Cours moyen pondéré d'exercice des options
En-cours au 1^{er} avril 2005	3 045 349	63,60
Attribuées	1 401 500	35,75
Exercées	-	-
Annulées	(76 906)	32,78
En-cours au 31 mars 2006	4 369 943	55,17
Attribuées	1 683 750	74,66
Exercées	(1 500)	23,38
Annulées	(78 358)	94,83
En-cours au 31 mars 2007	5 973 835	60,15

Au 31 mars 2007, 5 973 835 options de souscription d'actions sont en cours dont 281 585 sont exerçables (291 443 au 31 mars 2006).

D. AUTRES INFORMATIONS

Le Président-Directeur Général, en cas de rupture de son mandat à l'initiative du Conseil d'administration et sauf en cas de faute grave, bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa dernière rémunération annuelle globale brute, intégrant le bonus annuel ainsi que la perte des

avantages divers (supplément de retraite, véhicule de fonction...) et du maintien de toutes les options de souscription lui ayant été attribuées. Il bénéficierait d'une disposition analogue au cas où il déciderait de quitter ses fonctions dans l'hypothèse d'une prise de contrôle d'ALSTOM.

E. TABLEAU DES FILIALES ET PARTICIPATIONS

ALSTOM Holdings est la seule filiale d'ALSTOM (100,00 %) :

Valeur brute des titres	€ 9,2 milliards
Valeur nette des titres	€ 9,2 milliards
Prêts et avances consenties (valeur brute)	€ 3,9 milliards
Prêts et avances consenties (valeur nette)	€ 3,9 milliards
Cautions et avals donnés	€ 0
Dividendes reçus	€ 0
Situation nette au 31 mars 2006	€ 1 566 millions
Situation nette au 31 mars 2007	€ 1 728 millions

Résultat et autres éléments caractéristiques de la Société relatifs aux cinq derniers exercices

Informations selon l'article L. 232-1 du Code de commerce.

Exercice clos le 31 mars	2003	2004	2005	2006	2007
1. Capital en fin d'exercice					
a) Capital social (en milliers d'€)	1 689 963	1 320 822	1 924 024	1 934 391	1 940 641
b) Nombre d'actions ordinaires constatées	281 660 523	1 056 657 572	5 497 211 409	138 170 776	138 617 201
2. Opérations et résultats en fin d'exercice (en millions d'€)					
a) Revenus du portefeuille	-	-	-	-	-
b) Résultat avant impôts et charges calculées (Participations et dotations aux amortissements et provisions)	79,1	70,3	90,0	78,4	92,4
c) Impôt sur les bénéfices	26,8	36,6	(10,1)	35,8	29,3
d) Participation	-	-	-	-	-
e) Résultat après impôt et charges calculées	(7 474,1)	(1 341,1)	83,4	6 398,0	2 701,2
f) Résultat distribué	-	-	-	-	110,9
3. Résultats par action (en €)					
a) Résultat après impôts, mais avant charges calculées	0,38	0,10	0,02	0,82	0,88
b) Résultat après impôts et charges calculées	(26,54)	(1,27)	0,02	46,10	19,49
c) Dividende attribué par action	-	-	-	-	0,80
4. Personnel					
a) Effectif moyen des salariés employés pendant l'exercice	-	-	-	-	-
b) Montant de la masse salariale (en milliers d'€)	155	661	1 143	1 251	2 228
c) Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux de l'exercice (en milliers d'€)	52	198	421	357	540

Affectation du résultat

Information selon l'article 243-bis du Code Général des Impôts.

L'affectation suivante du bénéfice de € 2 701 189 691,79 de l'exercice clos le 31 mars 2007 sera proposée à la prochaine assemblée des actionnaires :

Résultat de l'exercice	€ 2 701 189 691,79
Report à nouveau antérieur	€ 672 734 656,24
Affectation à la réserve légale	€ 624 995,00
Bénéfice distribuable	€ 3 373 299 353,03
Dividendes versés*	€ 110 893 760,80
Réserve générale	€ 2 000 000 000,00
Solde affecté au report à nouveau	€ 1 262 405 592,23

* Dividendes versés aux 138 617 201 actions composant le capital.

Il sera proposé de distribuer un dividende de € 0,80 par action portant jouissance du 1^{er} avril 2006.

Le dividende ouvre droit à l'abattement de 40% bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France conformément aux conditions prévues par l'article 158 paragraphe 3 alinéa 2 du Code Général des Impôts.

Le dividende serait mis en paiement en espèces à compter du 5 juillet 2007. Dans l'hypothèse où, à cette date, la Société détiendrait certaines de ses propres actions, le montant du dividende leur revenant serait affecté au report à nouveau. Chaque action non regroupée de € 0,35 de valeur nominale en circulation à la date de mise en paiement du dividende, recevra 1/40^e du dividende mis en paiement.

Aucun dividende n'a été distribué au titre des trois exercices précédents.

Commentaires sur les comptes sociaux

Informations selon l'article L. 225-100 du Code de commerce.

ALSTOM est la société Holding du groupe ALSTOM. Elle ne détient que les titres ALSTOM Holdings.

ALSTOM centralise une très large part du financement externe du Groupe, et avance les fonds ainsi obtenus à sa filiale ALSTOM Holdings par le biais de contrats de prêts et d'un compte-courant. Ses autres revenus sont constitués des redevances d'usage du nom ALSTOM mises en place avec ses sous-filiales.

RÉSULTATS

Le résultat net d'ALSTOM s'élève à € 2 701 millions composé :

- d'un résultat opérationnel de € 35 millions de redevances d'usage du nom ALSTOM sous déduction des frais administratifs et autres coûts externes ;
- d'un résultat financier de € 2 644 millions comprenant une reprise de provisions sur les titres ALSTOM Holdings de € 2 608 millions ; et
- d'un produit d'impôts de € 29 millions dont € 31 millions de produits au titre de l'intégration fiscale de l'exercice.

BILAN

La structure du bilan dont le total s'élève à € 13 149 millions comprend pour l'essentiel :

- à l'actif :
 - les titres ALSTOM Holdings pour une valeur brute de € 9 217 millions ;
 - les avances à ALSTOM Holdings s'élèvent à € 3 865 millions.
- au passif :
 - la dette financière de € 1 709 millions comprend trois emprunts obligataires de € 800 millions, € 530 millions et € 370 millions ;
 - les obligations remboursables en actions d'un montant de € 80 millions.

Les capitaux propres s'élèvent à € 11 288 millions se décomposant en :

- un capital de € 1 941 millions et des primes d'émission de € 280 millions ;
- des réserves de € 5 693 millions ;
- d'un report à nouveau de € 673 millions ; et
- le résultat de l'exercice de € 2 701 millions.

Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2007, sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ALSTOM SA, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I. OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à examiner, par sondages, les éléments probants justifiant les données contenues dans ces comptes. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis et les estimations significatives retenues pour l'arrêté des comptes et à apprécier leur présentation d'ensemble. Nous estimons que nos contrôles fournissent une base raisonnable à l'opinion exprimée ci-après.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Société à la fin de cet exercice.

II. JUSTIFICATION DES APPRÉCIATIONS

En application des dispositions de l'article L. 823-9 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués ainsi que sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues, notamment pour ce qui concerne l'évaluation des participations et créances rattachées.

L'annexe aux comptes de votre Société indique que l'évaluation des participations et créances rattachées peut conduire à la constitution d'une provision pour dépréciation lorsque la valeur d'utilité déterminée en fonction d'une analyse multicritères est inférieure à la valeur historique (Note 2. B « Principes comptables – Participations et créances rattachées »).

Nous avons examiné les estimations et la méthodologie employées pour réaliser le test d'évaluation telles que décrites dans la Note 8 « Immobilisations financières ». Nous avons également examiné le rapport de l'expert indépendant utilisé par votre Société pour estimer la valeur d'entreprise du groupe ALSTOM ainsi que la valeur d'utilité des titres d'ALSTOM Holdings et des créances qui y sont rattachées ; ALSTOM Holdings détenant directement ou indirectement l'ensemble des filiales du Groupe ALSTOM. Par ailleurs, nous avons comparé les données utilisées par l'expert avec les prévisions établies par ALSTOM SA.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels d'ALSTOM SA au 31 mars 2007, pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III. VÉRIFICATIONS ET INFORMATIONS SPÉCIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes professionnelles applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur :

- la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les documents adressés aux actionnaires sur la situation financière et les comptes annuels,
- la sincérité des informations données dans le rapport de gestion relatives aux rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux concernés ainsi qu'aux engagements consentis en leur faveur à l'occasion de la prise, du changement, de la cessation de fonctions ou postérieurement à celles-ci.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital et des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Gilles Puissechet

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Descours

Rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions et engagements réglementés

Exercice clos le 31 mars 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de votre Société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

En application de l'article L. 225-40 du Code du commerce, nous avons été avisés des conventions et engagements qui ont fait l'objet de l'autorisation préalable de votre Conseil d'administration.

Il ne nous appartient pas de rechercher l'existence éventuelle d'autres conventions et engagements, mais de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques et les modalités essentielles de ceux dont nous avons été avisés, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé. Il vous appartient, selon les termes de l'article R. 225-31 du Code du commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attache à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Nous avons effectué nos travaux selon les normes professionnelles applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

Avec la société Bouygues

Administrateur concerné : Georges Chodron de Courcel

Nature et objet : protocole de coopération industrielle, commerciale et financière.

Modalités

Les sociétés ALSTOM et Bouygues ont signé le 26 avril 2006 un protocole de coopération industrielle, commerciale et financière.

Ce protocole a pour objet le développement d'une coopération entre les réseaux commerciaux des deux groupes et le cas échéant la réalisation de projets intégrés combinant le génie civil du groupe Bouygues et les équipements du groupe ALSTOM.

Ce protocole inclut également un projet de création de société commune à parité dans l'activité de production d'électricité hydraulique, celui-ci ayant fait l'objet d'un accord signé le 29 septembre 2006 entre les sociétés Bouygues, ALSTOM Holdings, ALSTOM Power Centrales et ALSTOM Hydro Holding.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Descours

2

Informations financières



3 | RISQUES

143 Risques

- 143 Facteurs de risques
- 145 Certains risques juridiques
- 145 Risques liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité
- 146 Assurances

Risques

La section ci-dessous présente les principaux risques et facteurs de risques auxquels le Groupe est confronté. Au cours de l'exercice 2006/07, un processus d'évaluation des risques a été réalisé afin d'identifier les risques au niveau du Groupe et de chaque Secteur, d'évaluer la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel des risques ainsi identifiés et d'en améliorer le pilotage, notamment au travers de plans d'actions spécifiques à chaque risque. Ce processus d'évaluation, qui a abouti à une cartographie des risques, est présenté dans la section « Gouvernement d'entreprise – Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce – Procédures de contrôle interne ».

FACTEURS DE RISQUES

Risques liés à notre position concurrentielle

Nous intervenons sur des marchés concurrentiels.

Nous sommes confrontés à une forte concurrence sur nos différents marchés de la part tant de grands acteurs internationaux que de concurrents locaux. Cette concurrence peut entraîner sur certains marchés une pression sur les prix et les modalités de paiement. Nous avons par conséquent adopté plusieurs programmes de réduction de coûts et d'innovation. Bien que nous estimions être compétitifs sur la plupart de nos principaux marchés, rien ne permet de garantir que nous pourrions continuer à l'être.

Risques liés à l'exécution de nos contrats

Notre performance financière pourrait être affectée par un nombre limité de contrats et par de nombreux facteurs affectant l'exécution des contrats, dont certains sont hors de notre contrôle.

Chaque année, environ un tiers de notre activité repose sur un nombre limité de contrats importants à long terme. Au 31 mars 2007, les dix projets les plus importants inclus dans notre carnet de commandes représentaient environ 17,2 % de l'ensemble de notre carnet de commandes et nos dix plus gros clients représentaient 20,3 % de notre chiffre d'affaires. De manière générale, le chiffre d'affaires, les flux de trésorerie et la rentabilité comptabilisés au titre d'un projet peuvent varier de manière significative en fonction de l'état d'avancement du projet concerné et dépendre d'un certain nombre d'éléments, dont certains en dehors de notre contrôle, tels que la survenance de problèmes techniques imprévus relatifs aux équipements fournis, des reports ou des retards dans l'exécution des contrats, les difficultés financières de nos clients, des retenues de paiement de nos clients, des manquements ou difficultés financières de nos fournisseurs, sous-traitants ou partenaires dans un consortium avec lesquels nous sommes solidairement responsables, et des coûts supplémentaires imprévus résultant de modifications de projets. Les marges bénéficiaires réalisées sur certains de nos contrats peuvent s'avérer différentes de celles prévues initialement, dans la mesure où les

coûts et la productivité peuvent varier pendant l'exécution du contrat. Du fait de ces variations, la rentabilité de certains de nos contrats peut affecter de manière importante nos résultats et nos flux de trésorerie sur une période donnée.

Nous avons mis en place des procédures de contrôle des risques plus strictes pour les appels d'offres et les contrats en cours de réalisation. Cependant, nous ne pouvons pas garantir que ces mesures seront suffisantes pour éviter des problèmes à l'avenir et certains de nos projets pourraient faire l'objet de retards, de surcoûts ou de performances techniques dégradées pouvant entraîner le paiement de pénalités ou de dommages-intérêts. Aucune assurance ne peut être donnée quant à la rentabilité finale de nos contrats à prix fixe.

L'évolution du coût des matières premières et des conditions de notre accès aux matières premières et à certains produits manufacturés peut affecter nos marges opérationnelles.

Nous utilisons, dans le cadre de nos activités, des matières premières et des produits manufacturés, dont la quantité varie selon les projets et dont le coût peut représenter jusqu'à un tiers du prix du contrat. Compte tenu de l'augmentation importante et générale du prix des matières premières et de la tension sur certains marchés de produits manufacturés, nous ne pouvons pas assurer que ces augmentations de coûts et/ou de délais de livraison pourront être absorbées par des augmentations de prix, garantissant la rentabilité de nos contrats. Ces éléments pourraient créer une pression négative sur les marges et avoir un effet défavorable sur nos résultats et notre situation financière.

Si nous ne réussissons pas à gérer de manière efficace notre fonds de roulement, ou si nous utilisons nos provisions existantes plus rapidement que prévu, notre trésorerie pourrait subir de fortes variations.

La structure de nos projets peut entraîner le paiement de charges avant la réalisation de produits. Par conséquent, la structure des avances et acomptes reçus de nos clients est particulièrement importante pour nos projets à long terme. Ces avances nous permettent notamment de financer notre besoin en fonds de roulement lié à l'exécution des projets. Pour plus d'informations sur ces avances et acomptes, voir Notes 18 et 19 aux comptes consolidés au 31 mars 2007. Notre capacité à négocier et à collecter les avances clients est ainsi un élément important de notre stratégie, qui est générateur de trésorerie et qui nous permet de gérer notre

fonds de roulement. Si nous n'y parvenions plus, cela pourrait entraîner de fortes variations de notre trésorerie et nous conduire à augmenter notre endettement de manière importante.

Risques liés à nos technologies

Nos produits incorporent des technologies avancées et complexes et peuvent parfois subir des modifications après leur livraison.

Nous concevons, fabriquons et vendons des produits de valeur unitaire élevée, utilisés dans de grands projets d'infrastructure. Nous devons lancer sur le marché, dans des délais de plus en plus courts, des produits nouveaux, extrêmement sophistiqués et technologiquement complexes. Le temps disponible pour réaliser des essais étant ainsi réduit, les risques de défectuosité des produits et les conséquences financières qui en découlent sont accrus. Nous découvrons parfois qu'il est nécessaire d'ajuster ou de modifier ces produits au cours de leur processus de fabrication ou lorsque nos clients commencent à les exploiter. Dans la mesure où nous produisons certains de nos produits en série, nous devons procéder à ces modifications au cours du cycle de production. De plus, lorsque nous vendons nos produits ou signons des contrats de maintenance, nous sommes amenés à accepter de plus en plus souvent des clauses contraignantes de pénalités liées notamment aux performances, à la disponibilité et aux retards de livraison de nos produits ainsi que des clauses de garanties après-vente. Parfois, nos contrats contiennent également des clauses qui permettent au client de mettre fin au contrat ou de restituer le produit si les exigences de performance ou les calendriers de livraison ne sont pas respectés. Ces clauses contractuelles ainsi que les délais de développement, de conception et de fabrication de nouveaux produits peuvent, en cas de problème, entraîner des coûts imprévus importants, notamment ceux liés à la disponibilité de pièces de rechange et de matières premières, aux retards de livraison et aux dépassements de coûts pour modifier les produits, ainsi qu'à des négociations ou litiges avec les clients concernés. À titre d'exemple, nous avons connu par le passé des difficultés importantes lors du lancement de nos turbines à gaz GT24/GT26.

Lorsque ces problèmes surviennent, nous ne pouvons pas garantir que le montant total des coûts finaux ne sera pas supérieur au montant que nous avons provisionné. De plus, étant donné la sophistication technique de certains de nos produits, nous ne pouvons pas garantir que nous ne rencontrerons pas de nouvelles difficultés ou retards malgré les processus de validation technique mis en place dans le Groupe. De telles difficultés ou retards pourraient entraîner une baisse de compétitivité de nos produits par rapport à ceux de la concurrence et avoir un effet négatif important sur nos résultats et notre situation financière.

Risques liés aux ressources humaines

Le développement de nos activités nécessite le recrutement d'un nombre important de spécialistes qualifiés, ce qui pourrait être difficile à réaliser.

La compétition sur le marché de l'emploi est importante en ce qui concerne les cadres et spécialistes hautement qualifiés que requièrent nos activités. Le succès de nos plans de développement dépendra en

partie de notre capacité à conserver nos salariés et à recruter et intégrer de nouveaux spécialistes. Nous ne pouvons pas garantir que nous réussirons à recruter et intégrer les collaborateurs dont nous avons besoin pour accompagner notre développement.

Risques liés aux cessions

Les cessions d'activités que nous effectuons peuvent générer des augmentations de coûts du fait des passifs conservés.

Nous avons cédé un nombre important d'activités et nous pouvons être amenés à continuer à céder certaines de nos activités. Comme il est d'usage, nous avons accordé et accorderons des garanties concernant les activités cédées. Dans quelques cas, nous avons conservé certains contrats et certains passifs. En conséquence, nous pouvons être amenés à supporter des coûts accrus du fait des contrats ou passifs conservés et à payer des indemnités ou ajustements de prix à l'acquéreur, ce qui pourrait avoir un effet défavorable significatif sur nos résultats et notre situation financière. Nous avons notamment reçu des demandes d'indemnisation des acquéreurs de nos anciens Secteurs T&D et Marine, dont certaines portent sur des montants importants. Pour plus d'information, voir Note 32 aux comptes consolidés au 31 mars 2007.

Risques liés aux marchés financiers

Nous sommes exposés à différents risques de marché, incluant des risques de change, de taux d'intérêt et de crédit, qui pourraient entraîner un accroissement des déficits de nos plans de retraites.

Des informations détaillées concernant notre exposition aux risques de change, de taux d'intérêt et de crédit figurent dans la section « Activité du Groupe – Impact des variations de change et de taux d'intérêt » et dans la Note 33 aux comptes consolidés au 31 mars 2007.

En application de certains de nos plans à prestations définies, notamment au Royaume-Uni et aux États-Unis, nous sommes obligés de financer en numéraire toute différence entre la valeur de marché des actifs affectés à ces plans et les niveaux de couverture prévus pour ces plans sur une période donnée. Le calcul de notre dette actuarielle est fondé sur un certain nombre d'hypothèses actuarielles qui varient d'un pays à l'autre et qui incluent notamment les taux d'actualisation, les rendements à long terme attendus de nos actifs en couverture, les taux d'augmentation des salaires et les prévisions de mortalité. Si les données réelles diffèrent des hypothèses utilisées, les indemnités de retraites et autres prestations postérieures à la période d'activité que nous aurions à payer pourraient en être affectées à la hausse ou à la baisse avec un effet corrélatif sur nos résultats et notre trésorerie pour la couverture financière de nos obligations. Des informations complémentaires concernant la méthodologie pour valoriser nos actifs et nos engagements, ainsi que nos coûts annuels relatifs aux retraites, figurent dans la Note 26 aux comptes consolidés au 31 mars 2007.

CERTAINS RISQUES JURIDIQUES

Bien que nos marchés soient très compétitifs, des allégations de pratiques anticoncurrentielles sont parfois formulées du fait d'un nombre souvent limité d'acteurs sur ces marchés. La Commission européenne a par exemple prononcé une amende concernant des pratiques anticoncurrentielles entre fournisseurs de certains produits de notre ancien Secteur T&D. Pour plus d'information, voir la Note 32 aux comptes consolidés au 31 mars 2007. Tout développement défavorable des enquêtes et procédures relatives à des pratiques anticoncurrentielles peut avoir un effet négatif important sur notre image, ainsi que sur nos résultats et notre situation financière, compte tenu notamment de l'importance des montants d'amendes pouvant être prononcées dans ce domaine.

Nous conduisons une part significative de notre activité avec des autorités nationales et des entreprises du secteur public. Un nombre limité d'employés et d'agents anciens ou actuels du Groupe ont fait l'objet ou font actuellement l'objet d'enquêtes concernant de supposés versements interdits dans plusieurs pays. Certaines de ces procédures peuvent se traduire par des amendes ou l'exclusion de nos filiales des appels d'offres publics dans le pays concerné pendant une certaine période. Nous n'avons aucune assurance que ces procédures n'aient pas d'effet commercial négatif significatif sur les filiales ou sur le Groupe dans son ensemble.

Nous nous efforçons d'assurer le respect de l'ensemble des lois et règlements, et notamment ceux relatifs aux règles de concurrence et aux paiements illicites. Dans ce cadre, nous avons récemment mis à jour et communiqué largement dans le Groupe notre Code d'éthique, qui requiert le strict respect des règles édictées pour empêcher les pratiques anticoncurrentielles et la corruption, et qui rappelle la procédure d'alerte mise en place et le rôle des employés du Groupe dans ce domaine. Au cours de l'exercice 2006/07, nous avons mené plusieurs programmes de formation pour mieux sensibiliser nos collaborateurs aux risques liés aux pratiques illicites. De manière générale, nous avons également mis en place des procédures de contrôle interne en vue de gérer les risques liés à ces activités illégales et nous nous efforçons également de résoudre de manière appropriée les difficultés qui pourraient survenir. Cependant, compte tenu de l'étendue de nos activités à travers le monde, nous ne pouvons pas garantir qu'aucun problème ne surviendra, ni que de telles difficultés ne pourraient pas avoir un effet significatif sur notre image et/ou nos résultats et notre situation financière.

Pour plus d'information sur le système de contrôle interne mis en place dans le Groupe, voir « Gouvernement d'entreprise – Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce – Procédures de contrôle interne ».

Concernant les autres risques juridiques, voir la Note 32 aux Comptes consolidés au 31 mars 2007.

RISQUES LIÉS À L'ENVIRONNEMENT, L'HYGIÈNE ET LA SÉCURITÉ

Nous sommes soumis dans chacun des pays dans lesquels nous avons des activités à un nombre important de lois et règlements relatifs à la protection de l'environnement. Ces lois et règlements nous imposent des normes de plus en plus contraignantes en matière de protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne les émissions atmosphériques, les rejets d'eaux usées, l'utilisation et le maniement de produits dangereux, les méthodes d'élimination des déchets et la dépollution. Ces dispositions nous exposent au risque d'avoir à supporter des coûts et responsabilités importants en matière environnementale, y compris au titre d'actifs cédés et d'activités passées. Dans la plupart des juridictions où nous opérons, nos activités industrielles sont soumises à l'obtention de permis, de licences et/ou d'autorisations ou à des notifications préalables. Nos installations doivent être en conformité avec ces permis, licences ou autorisations et sont soumises à des inspections régulières de la part des autorités compétentes.

Nous investissons des sommes significatives pour nous assurer que nous conduisons nos activités en réduisant les risques d'atteinte à l'environnement et nous effectuons régulièrement les investissements nécessaires pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative à la protection de l'environnement. Bien que nous soyons impliqués dans la dépollution de certains lieux industriels ou autres sites, nous estimons que nos sites industriels sont en conformité avec leur permis d'exploitation et que nos opérations sont de manière générale en conformité avec les lois et règlements en matière d'environnement.

Nous avons mis en place une politique globale couvrant la gestion des risques liés à l'environnement, la santé et la sécurité (« EHS »). Pour plus d'informations voir ci-dessous « Politique de gestion des risques liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité (« EHS ») ». Les procédures visant à s'assurer du respect de la réglementation en matière EHS sont décentralisées et contrôlées au niveau de chaque site. Les coûts liés à EHS sont budgétés au niveau de chaque site ou unité et sont comptabilisés dans le compte de résultat consolidé.

Les enjeux en matière de protection de l'environnement, d'hygiène et de sécurité ne peuvent être appréhendés avec certitude. Il n'est pas possible d'assurer que nous n'encourrons pas à l'avenir d'obligations relatives à l'environnement, l'hygiène et la sécurité. Nous ne pouvons pas non plus garantir que les provisions budgétées ou provisionnées pour des remises en état et des investissements dans les projets liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité seront suffisantes pour couvrir la charge ou l'investissement nécessaire. De plus, la découverte de faits nouveaux ou de nouvelles situations ainsi que des modifications législatives, réglementaires ou jurisprudentielles en matière d'environnement pourraient entraîner un accroissement des obligations susceptibles d'avoir un effet défavorable significatif sur notre situation financière ou le résultat de ces opérations. Nous avons constitué une provision de € 14 millions afin de couvrir les risques environnementaux.

Politique de gestion des risques liés à l'environnement, l'hygiène et la sécurité

Nous sommes conscients de notre obligation vis-à-vis de nos partenaires, actionnaires, employés, clients, fournisseurs et plus généralement toutes communautés dans lesquelles nous évoluons, de leur procurer un lieu de travail sûr et des produits non dangereux afin de minimiser l'impact de nos activités sur l'environnement et de protéger notre patrimoine industriel et commercial.

À cette fin, nous avons mis en place une politique globale de gestion des risques environnementaux, d'hygiène et de sécurité, au niveau de chaque site opérationnel, afin d'atteindre un haut niveau de performance comprenant le strict respect des normes et règlements locaux. Cette politique globale est définie et coordonnée au niveau central et est adaptée et mise en œuvre localement. Nous faisons appel à des spécialistes indépendants de l'évaluation des risques, ALLIANZ et URS, pour procéder à une évaluation annuelle des risques de nos sites de production dans le monde. En complément et afin de déployer encore plus largement notre système de contrôle des risques EHS, nous avons lancé un programme d'accréditation d'évaluateurs internes. Les évaluateurs internes comme externes conseillent les unités opérationnelles dans la mise en place d'actions spécifiques et de programmes d'amélioration. La réalisation de ces actions est mesurée et suivie au moyen d'un processus de contrôle mensuel. Par notre programme, nous cherchons en tout premier lieu à :

- développer des produits et des services qui aient un impact acceptable sur l'environnement tout au long de leur cycle de vie depuis la fabrication jusqu'à leur utilisation et à la fin de leur vie utile ;
- évaluer l'impact sur l'environnement des nouveaux procédés industriels préalablement à leur mise en œuvre ainsi que lors de l'arrêt de procédés existants ou lors du retrait de sites existants ;
- améliorer la technologie afin de réduire la consommation d'énergie et de ressources naturelles et de minimiser les déchets et la pollution ; et
- promouvoir l'application de nos principes de gestion des risques environnementaux auprès des sous-traitants et fournisseurs.

Les programmes complémentaires hygiène et sécurité sont mis en œuvre dans toutes nos unités opérationnelles. Ces programmes couvrent les problèmes de santé et de sécurité, tant au stade de la conception des postes de travail et des équipements et de leur mise en œuvre qu'à celui de leur utilisation, ainsi que la prévention en matière d'accident et de maladie. Les programmes de gestion du risque industriel sont conçus pour minimiser l'exposition du patrimoine de la Société aux accidents ou dommages et assurer la continuité de l'exploitation. Cela comprend les risques d'incendie, de bris de machines et de catastrophes naturelles ainsi que le vol ou les dommages intentionnels.

La coordination EHS assure au niveau central la cohérence des programmes de prévention. Les indicateurs de performance EHS sont collectés mensuellement dans notre système de reporting couvrant l'ensemble des activités et centres opérationnels en vue du pilotage de

la démarche de gestion des risques. Au cours de l'exercice 2006/07, 55 évaluations EHS ont été réalisées par ALLIANZ et URS ainsi que par nos évaluateurs internes et ont fait l'objet d'une revue par les directions locales pour valider les zones d'amélioration proposées. Les coûts de ces audits externes se sont élevés à € 380 000 pour l'exercice 2006/07.

ASSURANCES

Notre politique est de souscrire des polices d'assurance couvrant les risques de nature catastrophique auprès d'assureurs présentant une solvabilité de premier rang. Le montant d'assurance souscrit est fonction de l'estimation des pertes maximales anticipées, tant en matière de dommages et pertes d'exploitation qu'en matière de responsabilité. Cette estimation est faite dans le cadre des programmes d'audits, de gestion des risques industriels pour ce qui concerne les dommages et dépend pour ce qui est de notre responsabilité civile, de l'évaluation des risques juridiques maximum compte tenu des différentes activités du Groupe. Le processus d'évaluation des risques, effectué en 2006 et actualisé en 2007, qui a abouti à une cartographie des risques du Groupe a permis de confirmer que les montants appropriés d'assurance étaient souscrits pour les risques assurables.

Les principaux risques couverts par nos principales polices sont les suivants :

- dommages matériels et pertes d'exploitation causés par les incendies, explosions, événements naturels et autres périls dénommés ainsi que bris de machine ;
- responsabilité subie en raison de dommages causés à des tiers par nos opérations, produits ou services, sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ;
- dommages en cours de transport, du point de départ du transport au point de déchargement (entrepôt, site de construction ou destination finale), sous réserves des limitations et exclusions habituelles à ce type d'assurance ; et
- dommages en cours de construction et installation, liés à l'exécution de contrats, sous réserves de conditions et déclarations habituelles à ce type d'assurance.

En plus de nos polices Groupe, nous souscrivons dans les pays dans lesquels nous sommes présents des polices d'assurance ayant pour objet de couvrir des risques spécifiques ou dont l'assurance est obligatoire, tels que les risques automobiles, d'accident du travail ou de responsabilité d'employeur.

Les principales limites d'assurance et primes de nos polices Groupe applicables à ce jour sont présentées ci-après. Cette présentation est un résumé des polices d'assurance en vigueur au 31 mars 2007, et ne décrit donc pas toutes les restrictions et limites applicables aux polices souscrites. Le champ d'application et les conditions de nos polices d'assurance sont déterminés chaque année. De plus, pour des raisons de confidentialité et de protection des intérêts du Groupe, il n'est pas possible de présenter de manière exhaustive nos polices.

Dommages matériels et pertes d'exploitation

Le programme d'assurance couvre les dommages accidentels et les pertes d'exploitation consécutives causées par les incendies, explosions, fumées, impact de véhicules et chutes d'aéronefs, tempêtes, grêle, neige, émeutes, mouvements populaires, dégâts des eaux et événements naturels aux sites industriels, administratifs et commerciaux du Groupe nommés dans la police :

- le programme couvre un montant total de € 410 millions par événement ;
- des sous-limites sont applicables notamment pour les événements naturels (ces limites varient selon les sites assurés et le type d'événements), le bris de machine et les événements accidentels autres que ceux nommés dans la police ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, notamment : guerre, guerre civile, terrorisme, conséquence de réaction nucléaire, et certaines assurances d'événements naturels qui sont spécifiquement assurés par des pools nationaux.

Responsabilité civile du fait des opérations ou des produits et services

Le programme d'assurance responsabilité du Groupe couvre les conséquences financières de la responsabilité du Groupe du fait de dommages causés à des tiers du fait de ses opérations, produits ou services :

- le programme comporte quatre lignes d'assurance pour un montant total d'assurance de € 600 millions par événement et par année d'assurance et des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions habituelles généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier la guerre, les conséquences de réactions nucléaires, les accidents du travail, la responsabilité des mandataires sociaux, la responsabilité automobile, les conséquences d'engagements contractuels exorbitants du droit commun et les dommages résultant de l'utilisation de produits tels que l'amiante, le formaldéhyde, le plomb, les polluants organiques ainsi que ceux causés par des moisissures toxiques, les champs magnétiques et les virus informatiques.

Assurances transport

La police d'assurance de transport couvre les dommages aux marchandises transportées quel que soit le mode de transport : maritime, terrestre ou aérien dans le monde entier ; la garantie est étendue aux risques de guerre (à l'exception de certains territoires) :

- la limite d'assurance de la police est de € 70 millions, des sous-limites sont applicables notamment pendant le stockage chez des emballeurs ou sous-traitants ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance.

Assurances dommage construction et installation

Une police construction et installation couvre les dommages aux équipements en cours d'installation par la Société, pour les contrats dont la valeur est inférieure à € 100 millions ; cette police s'applique différemment selon les Secteurs d'activité du Groupe et selon les pays.

- la limite d'assurance applicable est de € 100 millions, des sous-limites sont applicables ;
- la police est soumise aux limitations et exclusions généralement applicables à ce type d'assurance, en particulier elle exclut les risques de guerre, contamination radioactive, terrorisme (sauf en France) ;
- des polices spécifiques sont mises en place pour couvrir les contrats dont les montants dépassent € 100 millions, ou pour couvrir les contrats des pays non couverts dans la police décrite ci-dessus.

Le Groupe dispose d'un véhicule de réassurance (cellule d'une « Protected Cell Company ») qui a été utilisé dans les années précédentes pour autoassurer nos risques en matière de dommage et de perte d'exploitation. Ce véhicule n'a pas été utilisé depuis 2004. Tous les risques auparavant auto-assurés ont été transférés à des assureurs ou ont été conservés au travers de franchises.



4 | GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

150 Le Conseil d'administration et ses Comités

- 150 Le Conseil d'administration
- 158 Le Comité d'audit
- 158 Le Comité de nominations et de rémunération

158 Le Comité exécutif

159 Le Comité de l'information (« Disclosure committee »)

160 Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce

- 160 Conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration
- 166 Limitations apportées aux pouvoirs du Président-Directeur Général
- 167 Rémunération des mandataires sociaux
- 168 Procédures de contrôle interne

175 Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce

176 Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants

- 176 Rémunération des mandataires sociaux
- 180 Rémunération des membres du Comité exécutif

181 Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital

- 181 Plans d'options de souscription d'actions
- 183 Attribution gratuite d'actions
- 185 Participation, intéressement et plan d'épargne
- 185 État récapitulatif des opérations des dirigeants et des personnes mentionnées à l'article L. 621-18-2 du code monétaire et financier sur les titres de la Société réalisées au cours de l'exercice 2006/07

186 Commissaires aux comptes

- 186 Commissaires aux comptes titulaires
- 186 Commissaires aux comptes suppléants
- 187 Rémunération des Commissaires aux comptes
- 187 Charte d'audit

La Société met en œuvre l'essentiel des principes de gouvernement d'entreprise tels qu'ils ressortent de la consolidation des rapports Viénot (émis en 1995 et 1999) et Bouton (émis en 2002), publiée en octobre 2003 (le « rapport AFEP/MEDEF »).

Le fonctionnement du Conseil d'administration et des deux Comités du Conseil créés en 1998 (le Comité d'audit et le Comité de nominations et de rémunération) font l'objet de règlements intérieurs qui prennent en compte l'essentiel des recommandations du rapport AFEP/MEDEF. Le règlement intérieur du Conseil comporte en annexe la Charte de l'administrateur qui définit les droits et devoirs des administrateurs. Ces règlements font régulièrement l'objet d'ajustements suite aux évaluations annuelles du fonctionnement du Conseil et de ses Comités ou à l'évolution de la réglementation.

La Société dispose depuis son introduction en bourse, d'un Code de conduite relatif aux informations privilégiées et à la prévention du délit d'initié qui définit les situations dans lesquelles les personnes concernées doivent s'abstenir d'effectuer des transactions sur les titres de la Société. Ce Code s'applique aux administrateurs, dirigeants et salariés du Groupe. Il a été modifié et complété au cours de l'exercice.

La Société a également établi depuis de nombreuses années un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde. Ce Code, qui constitue un résumé des règles d'éthique

d'ALSTOM, a pour objet de promouvoir des comportements conformes à l'éthique ; tous les dirigeants et employés doivent en prendre connaissance et sont tenus de s'y conformer. Ce Code a également fait l'objet d'un réexamen au cours de l'exercice et une large communication de celui-ci et des valeurs du Groupe a été déployée au sein du Groupe.

En 2003, un Comité de l'information (« Disclosure Committee ») a été créé à l'initiative du Président-Directeur Général et du Directeur Financier. Ce Comité, qui n'est pas un Comité du Conseil d'administration, est composé de cadres dirigeants de la Société et d'un représentant de chacun des Secteurs du Groupe. Il a pour mission générale de revoir le contenu des documents d'information financière de la Société avant leur diffusion aux actionnaires et aux marchés et de s'assurer que les systèmes de contrôle et procédures en place au sein du Groupe permettent une remontée et un traitement de l'information financière dans les meilleurs délais, et que l'information adéquate et appropriée est collectée et communiquée au Président-Directeur Général, au Directeur Financier et autres dirigeants, afin de s'assurer de la qualité et de la sincérité de l'information financière au sein du Groupe. Le règlement de ce Comité a été ratifié par le Comité d'audit et, en application de ce règlement, des comités analogues ont été mis en place dans chacun des Secteurs du Groupe.

Les règlements intérieurs du Conseil d'administration et des Comités du Conseil, la Charte de l'administrateur et le Code d'éthique sont disponibles sur le site Internet d'ALSTOM.

Le Conseil d'administration et ses Comités

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration est constitué de dix administrateurs dont trois ne sont pas de nationalité française et cinq sont indépendants. Depuis 2002, la durée du mandat des administrateurs est de quatre ans.

Au 11 mai 2007, les administrateurs détenaient ensemble 6 145 actions de la Société.

Composition au 30 mai 2007

Patrick KRON

Président-Directeur Général

Né le 26 septembre 1953 à Paris, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle⁽¹⁾ :

ALSTOM - 3, avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret.

Nommé le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07. Renouvellement du mandat pour 4 ans soumis à cette assemblée convoquée le 26 juin 2007.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 358.

Nombre d'actions ALSTOM détenues au travers du FCPE ALSTOM : 149.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Administrateur de Bouygues ;

Administrateur du groupe vocal "Les Arts Florissants".

À l'étranger :

Au sein du Groupe ALSTOM :

Administrateur de ALSTOM UK Holdings Ltd et de ALSTOM Ltd.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :

Président du Directoire d'Imerys (7 mai 1998/31 décembre 2002) ;

Membre du Conseil de surveillance d'Imerys (5 mai 2003/3 mai 2005) ;

Administrateur d'Imerys (3 mai 2005/2 mai 2006) ;

Membre du Conseil de surveillance de Vivendi Universal (28 avril 2005/13 décembre 2006).

(1) L'adresse professionnelle n'est mentionnée que pour les administrateurs en activité

Biographie :

M. Patrick Kron est un ancien élève de l'École polytechnique et ingénieur du corps des Mines. Il a commencé sa carrière au ministère de l'Industrie de 1979 à 1984 avant de rejoindre le groupe Pechiney. De 1984 à 1988, M. Patrick Kron a exercé des responsabilités d'exploitation dans l'une des plus importantes usines du groupe installée en Grèce, avant de prendre la Direction Générale de cette filiale grecque. M. Patrick Kron occupe ensuite diverses fonctions opérationnelles et également financières chez Pechiney entre 1988 et 1993, tout d'abord à la direction d'un ensemble d'activités de transformation de l'aluminium, puis en tant que Président-Directeur Général de Pechiney Électrometallurgie. En 1993, il devient membre du Comité exécutif du groupe Pechiney et Président-Directeur Général de la société Carbone Lorraine de 1993 à 1997. De 1995 à 1997, il dirige les activités d'emballage alimentaire, hygiène et beauté de Pechiney et assure la fonction de Chief Operating Officer d'American National Can Company à Chicago (États-Unis). De 1998 à 2002, M. Patrick Kron assumait les fonctions de Président du Directoire d'Imerys avant de rejoindre ALSTOM dont il est Directeur Général depuis le 1^{er} janvier 2003 et Président-Directeur Général depuis le 11 mars 2003. M. Patrick Kron a reçu la Légion d'honneur le 30 septembre 2004.

Jean-Paul BÉCHAT*

Né le 2 septembre 1942 à Montlhéry, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

SAFRAN - 2, boulevard du Général Martial Valin
75724 Paris Cedex 15.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Premier mandat : 14 mai 2001 - 9 juillet 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 450.

Autres mandats et fonctions actuels :

En France :

Président du Directoire de Safran ;

Administrateur de Sogepa.

M. Béchat est membre du Conseil du GIFAS (Groupement des Industries Françaises Aéronautiques et Spatiales).

* Administrateur indépendant.

À l'étranger :

M. Béchat est membre du Council de l'ASD (Aerospace and Defence Industries Association of Europe).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Président-Directeur Général de Snecma (4 juin 1996 - 11 mai 2004) ;
Président du Directoire de Sagem (18 mars 2005 - 11 mai 2005) ;
Administrateur de France Telecom (22 mai 1998 - 25 février 2003) ;
Administrateur de Natexis Banques Populaires (18 novembre 1998 - 27 mai 2004) ;
Administrateur d'Aéroports de Paris (9 juillet 2004 - 26 juin 2005) ;
Administrateur du CEA (3 mars 2000 - 12 novembre 2001).

À l'étranger :

-

Biographie :

M. Jean-Paul Béchat est titulaire d'un diplôme d'ingénieur de l'École polytechnique (France) et d'une Maîtrise de Sciences de l'Université de Stanford (États-Unis). M. Béchat a passé l'essentiel de sa vie professionnelle dans le groupe de Snecma qu'il a intégré en 1965. Il en a été le Président-Directeur Général de juin 1996 à mars 2005. Depuis mai 2005, il est président d'honneur du GIFAS et membre du Conseil d'administration de l'ASD. Il est membre du Conseil Consultatif de la Banque de France. Il est membre du Conseil exécutif du MEDEF et du bureau de l'UIMM. Il est également membre du Conseil d'administration de SOGEP. Il est Honorary Fellow de la Royal Aeronautical Society (RAeS), Membre Émérite de l'Association Aéronautique de France (AAAF) et Membre de l'International Academy of Astronautics (IAA). M. Béchat est officier de la Légion d'honneur et officier de l'Ordre national du Mérite.

Candace BEINECKE

Née le 26 novembre 1946, aux États-Unis.

Nationalité : américaine.

Adresse professionnelle :

Hughes Hubbard & Reed LLP - One Battery Park Plaza, New York, NY 10004 -1482 USA.

Nommée le 24 juillet 2001 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07. Renouvellement du mandat pour 4 ans proposé à cette assemblée convoquée le 26 juin 2007.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 88.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

-

À l'étranger :

Présidente de Hughes Hubbard & Reed LLP, New York, États-Unis depuis 1999 ;
Présidente du Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors First Eagle Funds, Inc., un fonds commun de placement familial ;
Membre du Conseil d'administration de Rockefeller Financial Services, Inc. et de Rockefeller & Co., Inc. ;
Administrateur, Vice Présidente et membre du « Partnership » pour la ville de New York.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

-

À l'étranger :

Administrateur de First Eagle SoGen, Inc., USA ;
Administrateur de First Eagle SoGen Variables Funds, Inc., USA ;
"Trustee" de First Eagle Funds, USA.

Biographie :

Mme Candace K. Beinecke a été nommée Présidente de Hughes & Reed LLP en 1999 et est la première femme à occuper cette fonction dans un des principaux cabinets d'avocats new-yorkais. Mme Candace Beinecke est également avocate associée du département Corporate de Hughes Hubbard. Elle préside le Conseil d'administration de Arnhold & S. Bleichroeder Advisors LLC First Eagle Funds, Inc., qui figure parmi les plus importants fonds de placement familial américains. Candace Beinecke est membre du Conseil d'administration de Rockefeller Financial Services, Inc. et de Rockefeller & Co., Inc. Elle est également administrateur, Vice-Présidente et membre du « Partnership » pour la ville de New York, membre du Conseil du Centre d'Études du Droit des Affaires de l'Université de Droit de Yale et administrateur de la fondation de danse Merce Cunningham et du Festival de danse Jacob's Pillow (1989-2005). Elle est mentionnée dans l'édition 2007 de l'annuaire des meilleurs avocats aux États-Unis. Elle est membre du Forum des Femmes et a reçu en 2000 le prix "Women in Power and Influence".

Olivier BOUYGUES

Né le 14 septembre 1950 à Suresnes (Hauts-de-Seine), en France.

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Bouygues - 32, avenue Hoche 75378 Paris cedex 08

Nommé le 28 juin 2006. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009/10.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 000.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

Directeur Général délégué de Bouygues ;
 Directeur Général de SCDM ;
 Représentant permanent de SCDM au Conseil de SCDM Énergie ;
 Président de SAGRI-E et SAGRI-F ;
 Administrateur de Cefina ;
 Gérant non associé de SIR et SIB.

Au sein du groupe Bouygues :

Représentant permanent de SCDM au Conseil de Bouygues ;
 Président du Conseil d'administration et administrateur de Finagestion ;
 Administrateur de TF1, Bouygues Telecom, Colas, Bouygues Construction,
 et Eurosport.

À l'étranger :**Au sein du groupe Bouygues :**

Président-Directeur Général et administrateur de SECI (Anciennement Saur Énergie de Côte d'Ivoire) ;
 Administrateur de la Compagnie Ivoirienne d'Électricité (CIE), de la Société de distribution d'Eau de la Côte d'Ivoire (SODECI), et de la Société Sénégalaise des Eaux.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Directeur Général délégué de SCDM (en 2002) ;
 Administrateur d'Actiby (en 2004) ;
 Administrateur de Novasaur (en 2006) ;
 Président-Directeur Général de Saur et administrateur de Stereau, Coved et Saur International en 2001, 2002, 2003, et 2004 ;
 Administrateur d'Esso en 2001 et 2002.

À l'étranger :

-

Biographie :

Ingénieur de l'École Nationale Supérieure du Pétrole (ENSPM). Olivier Bouygues entre dans le groupe Bouygues en 1974. Il débute sa carrière dans la branche Travaux Publics du Groupe. De 1983 à 1988, chez Bouygues Offshore, il est successivement Directeur de Boscama, filiale camerounaise, puis Directeur Travaux France et projets spéciaux. De 1988 à 1992, il occupe le poste de Président-Directeur Général de Maison Bouygues. En 1992, il prend en charge la division Gestion des Services Publics du Groupe. Elle regroupe les activités France et International de Saur. En 1997, Bouygues et Saur achètent Cise, donnant ainsi naissance au troisième groupe français de gestion de services publics. Fin 2004, Saur a été cédée à PAI Partners. En 2002, Olivier Bouygues est nommé Directeur Général délégué de Bouygues.

Georges CHODRON DE COURCEL

Né le 20 mai 1950 à Amiens, en France.

Nationalité : française.

Adresse professionnelle :

BNP Paribas - 3 rue d'Antin 75002 Paris.

Mandat d'administrateur renouvelé le 28 juin 2006 expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009/10.

Premier mandat : 3 juillet 2002 - 28 juin 2006.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 491.

Autres mandats et fonctions actuels:**En France :**

Directeur Général Délégué de BNP Paribas ;
 Administrateur de Bouygues ;
 Administrateur de Société Foncière, Financière et de Participations ;
 Administrateur de Nexans ;
 Membre du Conseil de surveillance de Lagardère.
 Censeur de Safran et Scor.

Au sein du groupe BNP Paribas :

Président de BNP Paribas Emergis SAS ;
 Président de Compagnie d'Investissement de Paris SAS ;
 Président de Financière BNP Paribas SAS ;
 Administrateur de Verner Investissements SAS ;
 Censeur de Exane (filiale de Verner).

À l'étranger :

Administrateur de Erbé SA (Belgique).
 Au sein du groupe BNP Paribas :
 Président de BNP Paribas (Suisse) SA ;
 Président de BNP Paribas UK Holdings Ltd ;
 Administrateur de BNP Paribas ZAO (Russie) ;
 Administrateur de BNL (Italie).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Membre du Conseil de surveillance de Sagem, Représentant permanent de CIP chez FFP (Société Foncière, Financière et de Participations) et Sommer SA, Censeur de SCOR Vie.

Au sein du groupe BNP Paribas :

Administrateur de Capstar Partners SAS.

À l'étranger :**Au sein du groupe BNP Paribas :**

Président de BNP Paribas Bank Polska ;
 Président et Administrateur de BNP US Funding ;
 Administrateur de BNP Paribas Canada ;
 Administrateur de BNP Paribas Peregrine Limited (Malaisie) ;
 Administrateur de BNP Paribas Prime Peregrine Holdings Limited (Malaisie) ;
 Administrateur de BNP Paribas Securities Corp (États-Unis) ;
 Administrateur de BNP Paribas UK Holdings Limited.

Biographie :

Diplômé de l'École centrale de Paris en 1971 et licencié ès sciences Économiques en 1972, M. Georges Chodron de Courcel a débuté sa carrière à la Banque Nationale de Paris où il a exercé un certain nombre de responsabilités. Après 6 ans passés à la Banque Commerciale, il a été nommé Responsable des Études Financières puis du Département bourse et Gestion Mobilière. En 1989, il est devenu Directeur de la Direction des Affaires Financières et des Participations Industrielles et Président de Banexi. En janvier 1991, il a été nommé Responsable de la Division Financière puis de Banque et Finance International en 1996. Après la fusion avec Paribas en août 1999, il a été nommé Membre du Comité exécutif et Responsable de la Banque de Financement et d'Investissement de BNP Paribas puis Directeur Général Délégué en juin 2003.

Pascal COLOMBANI*

Né le 14 octobre 1945 à Neuilly-sur-Seine, en France.

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

A.T. Kearney - 7, place d'Iéna 75016 Paris.

Nommé le 9 juillet 2004 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 95.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

Directeur Associé de A.T. Kearney ;

Administrateur (non executive director) de Rhodia ;

Administrateur (non executive director) de Technip ;

Membre de l'Académie des Technologies.

À l'étranger :

Administrateur de British Energy Group plc (non executive director).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Président du Conseil de surveillance d'Areva (2001-2003) ;

Administrateur de EDF (2000-2003) ;

Administrateur de Cogema (2000-2003) ;

Président-Directeur Général du CEA (2000-2002) ;

Administrateur de Framatome (2000-2001) ;

Président du Conseil de l'École normale de Cachan (2001-2003) ;

Président de l'Association Française pour l'Avancement des Sciences (AFAS) (2003-2006).

Administrateur (non-executive director) de l'Institut Français du Pétrole (IFP) (2001-2006).

* Administrateur indépendant.

À l'étranger :

-

Biographie :

M. Pascal Colombani, École normale supérieure, agrégé de physique (1969) et docteur ès sciences (1974), a commencé sa carrière au CNRS avant de passer près de vingt ans (1978-1997) chez Schlumberger dans diverses fonctions de responsabilité, en Europe et aux États-Unis, avant de présider à Tokyo la filiale japonaise du groupe et de créer sa première implantation de R&D en Chine. Directeur de la Technologie au ministère de la Recherche (1997-1999), nommé en 2000 administrateur général du CEA, fonction qu'il occupe jusqu'en décembre 2002, et période où de nombreux nouveaux programmes de recherche nucléaire et de recherche technologique sont lancés. À l'origine de la restructuration des participations industrielles du CEA et de la création d'Areva en 2000, il en préside le Conseil de surveillance jusqu'en mai 2003. Actuellement Associate Director et Senior Advisor pour l'innovation, la haute technologie et l'énergie dans le cabinet de conseil en stratégie A.T. Kearney, il est également administrateur de British Energy Group p.l.c., de Rhodia et de Technip, et membre de l'Académie des Technologies.

James B. CRONIN*

Né le 14 octobre 1937 à Greenford, au Royaume-Uni.

Nationalité : britannique.

Mandat d'administrateur renouvelé le 28 juin 2006 pour quatre ans.

Premier mandat : 14 mai 2001 - 3 juillet 2002.

Deuxième mandat : 3 juillet 2002 - 28 juin 2006.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 446.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

-

À l'étranger :

Administrateur de ALSTOM SA (Proprietary) Limited.

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

-

À l'étranger :

-

Biographie :

M. James B. Cronin a été nommé Directeur Général et membre du Directoire de GEC ALSTHOM N.V. en 1989 et a été Deputy Chief Executive Officer d'ALSTOM jusqu'en juin 2000.

Gérard HAUSER*

Né le 29 octobre 1941 à Paris, en France.
Nationalité : française.
Adresse professionnelle :
Nexans - 16, rue de Monceau 75008 Paris.

Mandat d'administrateur renouvelé le 9 juillet 2004, expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2008 sur les comptes de l'exercice 2007/08.

Premier mandat : 11 mars 2003 - 9 juillet 2004.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 043.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

Président-Directeur Général de Nexans ;
Administrateur d'Aplix ;
Administrateur d'Ipsen ;
Administrateur de Faurecia.

À l'étranger :

-

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Président-Directeur Général d'Alcatel Cable ;
Président d'Alcatel Cables et Composants ;
Président de Saft ;
Administrateur de Framatome ;
Administrateur d'Electro Banque.

À l'étranger :

Administrateur de Liban Cables ;
Membre du Conseil de surveillance d'Alcatel Deutschland GmbH ;
Administrateur d'Alcatel Maroc.

Biographie :

De 1965 à 1975, M. Gérard Hauser occupe différents postes à responsabilités au sein du groupe Philips. Il rejoint le groupe Péchiney, où il est successivement de 1975 à 1996, Président-Directeur Général de Péchiney World Trade puis Péchiney Rhénalu et enfin Senior Executive Vice-President d'American National Can et membre du Comité exécutif du groupe. Il rejoint Alcatel Cable France en 1996 et devient Président du Secteur Cables et Composants d'Alcatel en 1997. Il est nommé Président-Directeur Général de Nexans en 2000.

* Administrateur indépendant.

James WILLIAM LENG*

Né le 19 novembre 1945 à Sunderland, en Angleterre.
Nationalité : britannique.
Adresse professionnelle :
Second Floor, 30 Millbank
London SW1P 4WY England.

Nommé le 18 novembre 2003 en qualité d'administrateur. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2007 sur les comptes de l'exercice 2006/07. Renouvellement du mandat pour 4 ans proposé à cette assemblée convoquée le 26 juin 2007.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 25.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

-

À l'étranger :

Président Adjoint de Corus Group plc ;
Administrateur de Corus Group plc (non-executive director) ;
Administrateur de Hanson plc (non-executive director) ;
Membre du Conseil de surveillance de Convenience Food System Holdings B.V. ;
Administrateur de Pregis Holding I Corporation ;
Administrateur de Pregis Holding II Corporation ;
Président de Doncasters Group Limited ;
Président Adjoint de Tata Steel Limited ;

Gouverneur de l'Institut national de recherche économique et sociale (« National Institute of Economic and Social research ») ;
Membre de l'Institut de marketing (« Institute of Marketing »).

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

-

À l'étranger :

Président-Directeur Général de Laporte plc (1^{er} octobre 1995/30 juin 2001) ;
Vice-Président de Chemical Industries Association Limited (19 novembre 1998/30 juin 2001) ;
Président de Doncasters Group Limited (3 août 2001/9 juin 2003) ;
Président Adjoint de Corus Group plc (22 avril 2002/1^{er} juin 2003) ;
Président de Corus Group plc (1^{er} juin 2003/23 avril 2007) ;
Administrateur de JP Morgan Fleming Mid Cap Investment Trust plc (27 janvier 2003/30 avril 2004) ;
Administrateur (non-executive director) de IMI plc (1^{er} décembre 2002/13 mai 2005) ;
Président (non-executive chairman) de IMI plc (1^{er} janvier 2005/13 mai 2005) ;
Administrateur (non-executive director) de Lennox Managements Limited (6 avril 2004/19 janvier 2006) ;
Administrateur (non-executive director) de Pilkington plc (11 septembre 1998/16 juin 2006) ;
Président de Laporte Group Pension Trustees Ltd (4 juillet 2001/19 mars 2007).

Biographie :

M. James W. Leng a été nommé administrateur d'ALSTOM en novembre 2003. Il est également Président Adjoint de Tata Steel Limited et de Corus Group plc, Président de Doncasters Group Limited, et administrateur non exécutif d'Hanson plc où il est administrateur indépendant. Il a été Président-Directeur Général de Laporte plc de 1995 à juin 2001. En mai 2005, il a cessé ses fonctions d'administrateur et de Président de IMI plc.

Olivier POUPART-LAFARGE

Né le 26 octobre 1942 à Angers, en France.

Nationalité : française

Adresse professionnelle :

Bouygues – 32, avenue Hoche 75378 Paris cedex 08

Nommé le 28 juin 2006. Mandat expirant à l'issue de l'assemblée générale appelée à statuer en 2010 sur les comptes de l'exercice 2009/10.

Nombre d'actions ALSTOM possédées : 1 000.

Autres mandats et fonctions actuels :**En France :**

Directeur Général délégué de Bouygues ;

Directeur Général de SCDM ;

Administrateur de BIC ;

Au sein du groupe Bouygues :

Administrateur de Bouygues, Bouygues Telecom, Colas et TF1 ;

Représentant permanent de Bouygues au Conseil de Bouygues Construction et de Bouygues Immobilier.

À l'étranger :

–

Mandats échus (exercés au cours des cinq dernières années) :**En France :**

Administrateur de SCDM en 2001 et 2002 ;

Administrateur de Saur en 2001, 2002, 2003 et 2004 ;

À l'étranger :

–

Biographie :

Diplômé de l'École des Hautes Études Commerciales (HEC). M. Olivier Poupart-Lafarge entre dans le groupe Bouygues en 1974. Chef de service financier pendant deux ans, il est nommé responsable de la Direction Financière Internationale en 1976, puis secrétaire général du Bâtiment International en 1980 et Directeur Financier International en 1983. À compter de 1984, Olivier Poupart-Lafarge assure la Direction Générale Stratégies et Finances du Groupe. En juin 2002, il est nommé Directeur Général Délégué de Bouygues.

À la connaissance de la Société, aucun membre du Conseil d'administration :

- n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude au cours des cinq dernières années, ou d'une incrimination et/ou sanction publique officielle prononcée par des autorités statutaires ou réglementaires,
- n'a été associé en qualité de dirigeant à une faillite, une mise sous séquestre ou une liquidation au cours des cinq dernières années,
- n'a déjà été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur au cours des cinq dernières années.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun lien familial entre les membres du Conseil d'administration de la Société.

Par ailleurs, à la connaissance de la Société, il n'existe pas à ce jour de conflits d'intérêts entre les devoirs des membres du Conseil d'administration, et leurs intérêts privés ou leurs autres obligations.

En cas de conflit d'intérêt, la Charte de l'administrateur annexée au Règlement intérieur du Conseil d'administration prévoit que l'administrateur doit informer le Conseil d'administration, dès qu'il en a connaissance, de toute situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et doit s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêt permanent.

À la connaissance de la Société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec des actionnaires, clients, fournisseurs ou autres en vertu desquels un membre du Conseil d'administration a été nommé en cette qualité.

À la connaissance de la Société, il n'existe pas de contrats de service liant les membres du Conseil d'administration à la Société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages au terme d'un tel contrat.

Évolution de la composition du Conseil d'administration

AU COURS DE L'EXERCICE

Suite à la cession par l'État français de la totalité de sa participation dans la Société à Bouygues, l'assemblée générale ordinaire réunie le 28 juin 2006 a nommé Messieurs Olivier Bouygues et Olivier Poupert-Lafarge, de Bouygues, en tant qu'administrateurs de la Société.

M. Denis Samuel-Lajeunesse, représentant de l'État français au Conseil d'administration et M. Francis Mer ont mis fin à leurs mandats d'administrateur lors de la réalisation définitive de cette cession qui est intervenue le 26 juin 2006.

POSTÉRIEUREMENT À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

Ayant atteint l'âge de 70 ans, M. James B. Cronin a souhaité se retirer du Conseil d'administration et a informé la Société qu'il mettrait fin à son mandat à l'issue de l'assemblée générale convoquée le 26 juin 2007.

Évaluation de l'indépendance des administrateurs

Ainsi que le prévoient le rapport AFEP/MEDEF et le règlement intérieur du Conseil d'administration, le Conseil d'administration dans sa séance du 11 mai 2007 a examiné à nouveau la situation de chaque administrateur au regard de critères d'indépendance, sur la base des propositions du Comité de nominations et de rémunération qu'il a acceptées.

Comme l'an dernier, le Conseil s'est référé à la définition donnée par le rapport AFEP/MEDEF et a considéré qu'un administrateur indépendant est un administrateur qui n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la Société, son Groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Il a décidé de prendre en compte la totalité des critères recommandés par le rapport AFEP/MEDEF pour apprécier l'indépendance de ses membres, qui sont les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la Société ou d'une société consolidée et ne pas l'avoir été au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la Société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur, ou dans laquelle un salarié ou un mandataire social de la Société (actuel ou l'ayant été depuis moins de cinq ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être, directement ou indirectement, client, fournisseur, banquier d'affaire ou de financement significatif de la Société ou de son Groupe, ou pour lequel la Société ou son Groupe représente une part significative de l'activité ;

- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des cinq années précédentes ;
- ne pas être administrateur de la Société depuis plus de douze ans ;
- ne pas être, contrôler ou représenter un actionnaire détenant seul ou de concert plus de 10 % du capital ou des droits de vote au sein des assemblées de la Société.

Au regard de ces critères, le Conseil d'administration a considéré que cinq administrateurs devaient être qualifiés d'administrateurs indépendants (M. Jean-Paul Béchat, M. Pascal Colombani, M. James B. Cronin, M. Gérard Hauser et M. James William Leng) sur les dix administrateurs composant le Conseil.

Comme l'an dernier, la décision du Conseil selon laquelle M. James B. Cronin devait être considéré comme indépendant, tient compte de son mandat d'administrateur dans une société dans laquelle la Société ne détient qu'un faible pourcentage du capital (5 %). Cette situation n'est pas de nature à affecter sa liberté de jugement dans l'exercice de son mandat. L'opinion du Conseil selon laquelle M. Gérard Hauser devait être considéré comme indépendant a pris en compte les relations commerciales entre Nexans et le Groupe ALSTOM que le Conseil a estimées non significatives, et le fait qu'un administrateur de la Société soit également mandataire social de Nexans, aucun de ces deux éléments n'étant de nature à affecter sa liberté de jugement. Après avoir pris en compte les relations commerciales entre les sociétés dans lesquelles M. Colombani exerce des fonctions et le Groupe, que le Conseil a estimées non significatives, et le fait qu'il soit administrateur d'une société dans laquelle une personne ayant été administrateur d'ALSTOM depuis moins de cinq ans, est administrateur, l'opinion du Conseil est que M. Pascal Colombani devait être considéré comme indépendant. L'opinion du Conseil selon laquelle M. James W. Leng devait être considéré comme indépendant a pris en compte les relations commerciales entre une société dans laquelle il exerce des fonctions depuis une date récente et le Groupe ALSTOM, que le Conseil a estimées non significatives. Le Conseil a également estimé que M. Jean-Paul Béchat satisfaisait chacun des critères ci-dessus et devait être considéré comme indépendant.

Outre M. Patrick Kron, Président-Directeur Général de la Société, Mme Candace Beinecke, Président du cabinet d'avocats Hughes Hubbard & Reed, l'un des principaux cabinets conseil de la Société, Messieurs Olivier Bouygues et Olivier Poupert-Lafarge, représentants de Bouygues détenant environ 25,35 % du capital de la Société, et M. Georges Chodron de Courcel, Directeur Général Délégué de BNP Paribas, l'une des principales banques et conseiller financier d'ALSTOM, ne sont pas indépendants.

Ainsi, le Conseil d'administration a qualifié cinq administrateurs d'indépendants, ce qui correspond à la proportion préconisée par le rapport AFEP/MEDEF pour les sociétés à capital dispersé et qui a été retenue par le Conseil ainsi que cela figure dans son règlement intérieur.

Renouvellement de mandats d'administrateur et nomination de nouveaux administrateurs

Le renouvellement du mandat d'administrateur de M. Patrick Kron, de Mme Candace Beinecke et de M. James W. Leng pour une nouvelle période de quatre ans est proposé à l'assemblée générale mixte convoquée le 26 juin 2007.

Prenant en compte le souhait d'élargissement de la composition du Conseil exprimé par les membres lors de l'évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités menée en 2006, puis le départ de M. James B. Cronin, le Conseil d'administration réuni le 11 mai 2007 a également proposé de soumettre au vote de cette assemblée la nomination de trois nouveaux administrateurs dont un en vue de succéder à M. Cronin : M. Jean-Martin Folz, Dr. Klaus Mangold et M. Alan Thomson.

M. Jean-Martin FOLZ

Ancien élève de l'École polytechnique, il débute sa carrière au ministère de l'Industrie (1972-1978). Il rejoint le groupe Rhône Poulenc en 1978. Il devient Directeur Général adjoint puis Président-Directeur Général de Jeumont-Schneider entre 1984 et 1987. Il entre alors chez Pechiney en qualité de Directeur Général jusqu'en 1991, tout en assurant la Présidence de Carbone Lorraine. Il devient Directeur Général d'Eridania Beghin-Say, puis Président de Beghin-Say. En 1995, il rejoint le groupe PSA Peugeot Citroën dont il devient Président du Directoire en 1997, fonction qu'il quitte en février 2007. M. Folz est administrateur de Saint-Gobain (France), de Société Générale (France) et de Solvay (Belgique), et membre des Conseils de surveillance de Carrefour et d'Axa.

Dr Klaus MANGOLD

Dr Klaus Mangold a fait partie du Directoire de DaimlerChrysler AG ; il a été Président du Directoire de DaimlerChrysler Services AG et conseiller du Président de DaimlerChrysler AG. Il a étudié le droit et l'économie dans les universités de Munich, Genève, Londres, Heidelberg et Mayence et a obtenu un diplôme de droit de l'université de Heidelberg. Il a ensuite occupé diverses fonctions au sein de l'industrie allemande avant d'être nommé Membre et Président du Directoire de Rhodia AG, une branche du groupe français Rhône-Poulenc (de 1983 à 1990) et Président-Directeur Général de Quelle-Schickedanz AG (de 1991 à 1994). Il a été Membre du Directoire du groupe Daimler-Benz, responsable de son département Services et de ses marchés d'Europe centrale et d'Europe de l'Est (1995-2003). Dr Klaus Mangold est membre d'un grand nombre de Conseils de surveillance et de Comités consultatifs, y compris ceux de Rothschild Europe, Metro AG et Jenoptik AG. Il est membre du Conseil d'administration de Chubb Corporation aux États-Unis et de Magna International au Canada. Il est également Président du Comité chargé des relations économiques en Europe de l'Est. Dr Klaus Mangold est Consul honoraire de la Fédération de Russie, titulaire de la Grande médaille d'argent avec étoile de la République autrichienne et Commandeur de la Légion d'honneur en France.

M. Alan THOMSON

Après avoir étudié l'économie et l'histoire à l'Université de Glasgow, où il a obtenu une maîtrise ès lettres en 1967 et obtenu un diplôme d'expertise comptable en 1970, M. Thompson est devenu membre de l'Institute of Chartered accountant of Scotland (institut écossais des experts comptables). De 1971 à 1975, il a été Responsable des audits chez Price Waterhouse à Paris. De 1975 à 1979, il a été Directeur Financier, puis Directeur Général de Rockwell international S.A. à Paris et de 1979 à 1982, Directeur Financier du département automobiles de Rockwell International, dans un premier temps aux États-Unis (1979-1980) puis au Royaume-Uni (1980-1982). De 1982 à 1984, il a été le Directeur Financier de Raychem Ltd, division d'une société de matériel scientifique cotée en bourse au Royaume-Uni. De 1984 à 1992, il a été Directeur Financier d'une division de Courtaulds plc, société britannique cotée en bourse. De 1992 à 1995, M. Thompson a occupé le poste de Directeur Financier du groupe et Directeur au siège social de Rugby Group plc, société britannique de matériaux de construction cotée en bourse et de 1995 jusqu'à son départ en retraite en septembre 2006, il a occupé le poste de Directeur Financier de Smiths Group plc, société britannique d'ingénierie cotée en bourse. M. Thompson est administrateur de Johnson Matthey plc, société britannique cotée en bourse spécialisée dans les métaux précieux et les catalyseurs pour l'environnement et de Crossmatch Technologies Inc., société américaine qui développe des solutions biométriques pour l'industrie mondiale de la Sécurité. M. Thompson est également membre du Conseil de l'Institut écossais des experts comptables et Président de leur Comité de politique technique.

Ces candidatures ont été sélectionnées par le Comité de nominations et de rémunération avec pour objectifs de renforcer l'expérience du Conseil en matière financière et de stratégie industrielle, notamment internationale, et d'augmenter le nombre des administrateurs indépendants, conformément aux demandes exprimées par les administrateurs lors de l'évaluation du fonctionnement du Conseil conduite en 2006.

Le Conseil d'administration a examiné, au regard des critères d'indépendance ci-dessus, la situation des trois nouveaux administrateurs dont la nomination est proposée, et a considéré, sur la proposition du Comité de nominations et de rémunération, qu'ils étaient indépendants, respectant chacun de ces critères.

Ainsi, sous réserve du renouvellement des mandats proposés à cette assemblée et de la nomination de ces trois administrateurs, le Conseil serait composé à l'issue de l'assemblée de 12 administrateurs dont 7 seraient indépendants et 4 de nationalité non française.

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit, constitué en 1998, est actuellement composé de quatre membres :

M. Jean-Paul BÉCHAT,

Président du Comité depuis le 1^{er} janvier 2004,

M. Pascal COLOMBANI,

M. James B. CRONIN,

M. Olivier POUPART-LAFARGE.

Les trois quarts des membres du Comité d'audit sont indépendants dont le Président du Comité, ce qui correspond à une proportion supérieure à la recommandation du rapport AFEP/MEDEF des deux tiers des administrateurs.

M. James B. Cronin ne sera plus membre du Comité dès la cessation de son mandat d'administrateur.

LE COMITÉ DE NOMINATIONS ET DE RÉMUNÉRATION

Le Comité de nominations et de rémunération, constitué en 1998, est actuellement composé de six membres :

M. James WILLIAM LENG,

Président du Comité depuis le 18 novembre 2003,

Mme Candace BEINECKE,

M. Olivier BOUYGUES,

M. Georges CHODRON DE COURCEL,

M. Pascal COLOMBANI,

M. Gérard HAUSER.

Le Comité est composé à hauteur de 50 % d'administrateurs indépendants, et non pas en majorité comme le préconise le rapport AFEP/MEDEF. Toutefois, le Président du Comité est indépendant et a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Pour plus d'informations sur l'organisation, le fonctionnement et l'activité du Conseil d'administration et de ses Comités au cours de l'exercice écoulé, ainsi que les évaluations annuelles menées, voir le Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce, ci-après.

| Le Comité exécutif

Au 30 mai 2007, le Comité exécutif est composé des personnes suivantes :

Patrick KRON

Président-Directeur Général

Philippe JOUBERT⁽¹⁾

Executive Vice President ; Président du Secteur Power Systems

Philippe MELLIER

Executive Vice President ; Président du Secteur Transport

Philippe JAFFRÉ

Executive Vice President

Walter GRAENICHER

Président du Secteur Power Service

Patrick DUBERT

Directeur des Ressources Humaines

Henri POUPART-LAFARGE

Directeur Financier

Le Comité exécutif s'est réuni à 11 reprises au cours de l'exercice.

(1) Philippe JOUBERT assume également la responsabilité de la coordination des Secteurs liés à l'énergie et la supervision du Réseau International. Power Systems est la nouvelle dénomination du Secteur Power Turbo-Systems/Power Environment.

Le Comité de l'information (« Disclosure Committee »)

Ce Comité a été mis en place en 2003 à l'initiative du Président-Directeur Général et du Directeur Financier. Ce Comité n'est pas un comité du Conseil d'administration.

Il est composé du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de l'Audit interne, du Group Controller, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets et du Directeur Financier de chacun des Secteurs. Il se réunit au minimum deux fois par an.

Le Comité assiste le Président-Directeur Général et le Directeur Financier dans le contrôle du respect par ALSTOM de ses obligations en matière de délai de communication et contenu de l'information financière annuelle et semestrielle, et dans l'évaluation de l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information (tels que définis ci-dessous).

Dans le cadre de sa mission, le Comité doit :

- s'assurer que le Groupe dispose des contrôles et procédures permettant d'assurer (i) que les informations qui doivent être diffusées aux investisseurs, à l'Autorité des marchés financiers (AMF), à Euronext Paris, ou le cas échéant à toute autre autorité boursière, sont vérifiées et rapportées dans les meilleurs délais, et (ii) que l'information adéquate et appropriée est collectée et communiquée à la Direction, y compris au Président-Directeur Général et Directeur Financier de façon à permettre des prises de décision concernant l'information à diffuser en temps opportun (définis comme les « Contrôles et Procédures d'Information ») ;
- au minimum deux fois par exercice fiscal, revoir les Contrôles et Procédures d'Information et faire des recommandations au Président-Directeur Général et au Directeur Financier en vue de les modifier, lorsqu'il l'estime nécessaire ;
- revoir le contenu du Document de Référence d'ALSTOM, et de tout autre document déposé auprès de l'AMF (ou d'une autre autorité boursière) contenant des informations financières significatives, ainsi que tout autre document d'information ou prévision qui pourrait avoir un impact sur le cours de bourse d'ALSTOM (définis comme les « Publications ALSTOM ») ;
- évaluer l'efficacité des Contrôles et Procédures d'Information à la date de clôture de chaque exercice social et en rendre compte au Président-Directeur Général et au Directeur Financier, ainsi que de toute déficience significative en la matière ;

- rendre compte au Président-Directeur Général et au Directeur Financier de toute fraude, significative ou non, dont le Comité aurait connaissance et dans laquelle seraient impliqués la Direction ou d'autres employés d'ALSTOM exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes d'ALSTOM ;
- revoir son règlement intérieur annuellement et faire des recommandations au Président-Directeur Général et au Directeur Financier concernant les amendements qu'il jugerait appropriés ; et
- prendre en charge toute autre responsabilité que le Président-Directeur Général et le Directeur Financier pourraient lui confier.

Chaque Secteur d'ALSTOM a mis en place un Comité de l'information sectoriel chargé de revoir les parties des projets de Publications ALSTOM concernant les activités et les opérations (financières ou autres) de son Secteur, et d'évaluer l'efficacité du fonctionnement des Contrôles et Procédures d'Information au sein de son Secteur. Chaque Comité de l'information sectoriel rend compte au Comité de l'information, directement ou par l'intermédiaire de l'un de ses représentants, du résultat de son contrôle des Publications ALSTOM concernant son Secteur, et de son évaluation de l'efficacité de la mise en œuvre des Contrôles et Procédures d'Information dans son Secteur.

Rapport du Président du Conseil d'administration prévu à l'article L. 225-37 du Code de commerce

En application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce, le Président du Conseil d'administration vous rend compte, dans le présent rapport établi à cet effet pour l'exercice clos le 31 mars 2007, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration, des éventuelles limitations que le Conseil apporte aux pouvoirs du Directeur Général, des principes et des règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux ainsi que des procédures de contrôle interne mises en place par la Société au niveau du Groupe.

Ce rapport a été examiné par le Conseil d'administration dans sa séance du 11 mai 2007, après examen du chapitre relatif aux procédures de contrôle interne par le Comité d'audit et des autres chapitres par le Comité de nominations et de rémunération.

Les Commissaires aux comptes vous exposeront dans un rapport, joint à leur rapport général, leurs observations sur ce rapport pour celles des procédures de contrôle interne qui sont relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

CONDITIONS DE PRÉPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Organisation et fonctionnement du Conseil

LE RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil sont précisées dans le règlement intérieur du Conseil dont l'objet est de compléter les dispositions légales et statutaires en vigueur.

Le règlement est examiné annuellement par le Conseil afin de déterminer si ses dispositions doivent être adaptées pour répondre à la réglementation en vigueur ou pour améliorer l'efficacité et le fonctionnement du Conseil et de ses Comités.

Lors de sa séance du 28 mars 2007, le Conseil d'administration a ainsi décidé d'apporter quelques modifications à son règlement afin d'améliorer ses pratiques de bonne gouvernance, formaliser certaines pratiques actuelles et prendre en compte l'évolution de la réglementation.

Les principales modifications concernent :

- la définition de cas d'approbation préalable par le Conseil des opérations importantes ;
- la mention de l'examen et l'approbation par le Conseil des informations concernant le gouvernement d'entreprise figurant dans le rapport annuel ;
- la mention de l'organisation de réunions spécifiques du Conseil dédiées à la stratégie, aux ressources humaines, à la gestion des risques ou à tout autre sujet en fonction des priorités et des besoins ;
- la recommandation faite aux administrateurs de détenir un nombre minimum de 250 actions (le minimum statutaire étant fixé à 25 actions).

Ces modifications ont fait l'objet de recommandations du Comité de nominations et de rémunération suite à l'évaluation par celui-ci de l'application par la Société des principes de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF auxquels la Société adhère.

Le règlement intérieur ainsi modifié, précise notamment que le Conseil d'administration :

- doit être composé, dans la mesure du possible, d'au moins la moitié d'administrateurs indépendants, tel que déterminé et revu annuellement par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération ;
- détermine, sur proposition du Directeur Général, la stratégie du Groupe, revoit régulièrement les orientations précédemment arrêtées, contrôle la gestion et veille à la qualité de l'information fournie aux actionnaires ainsi qu'aux marchés financiers ;
- examine et approuve le budget annuel et le plan à moyen terme ;
- délibère préalablement sur toute opération qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée par le Groupe ou qui serait susceptible de l'affecter significativement ou de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe ;
- approuve préalablement les opérations d'acquisition et de désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à € 250 millions, les opérations de partenariat pour lesquelles la contribution du Groupe est supérieure à € 250 millions ainsi que les opérations de financement d'un montant supérieur à € 1 milliard ;
- est informé régulièrement et peut avoir connaissance à tout moment de l'évolution de l'activité et des résultats du Groupe, de la situation financière, de l'endettement, de la trésorerie et plus généralement des engagements du Groupe ;

- constitue un ou plusieurs comités spécialisés dont il fixe les attributions et la composition ;
- approuve la composition du Comité exécutif du Groupe ;
- fixe la rémunération des mandataires sociaux et procède annuellement à l'évaluation des performances du Président-Directeur Général hors la présence de celui-ci ;
- revoit et approuve annuellement les informations publiées dans le rapport annuel de la Société sur ses pratiques et structures de gouvernement d'entreprise.

Le Conseil doit en outre examiner son fonctionnement au moins une fois par an et mettre en œuvre tous les trois ans une évaluation formalisée.

Quatre réunions au minimum sont programmées chaque année.

La formation des administrateurs

Lors de son entrée en fonctions, l'administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utile.

Lors des évaluations annuelles du fonctionnement du Conseil, il est demandé aux membres d'indiquer s'ils éprouvent le besoin d'actualiser leurs connaissances ou d'étendre leur compétence.

Le règlement intérieur du Conseil tel que modifié le 28 mars 2007 a été complété pour préciser que la formation complémentaire dont chaque administrateur peut bénéficier, s'il le juge nécessaire, porte non seulement sur les spécificités du Groupe, ses métiers et secteurs d'activités, mais également sur tous aspects comptables ou financiers.

L'information du Conseil

Avant chaque réunion du Conseil, les administrateurs reçoivent avec un préavis raisonnable un dossier sur les points de l'ordre du jour qui nécessitent une analyse et une réflexion préalable.

Les projets de comptes annuels et semestriels font généralement l'objet d'un envoi à l'ensemble des administrateurs une semaine au moins avant la tenue du Comité d'audit dont la réunion est préalable à celle du Conseil d'administration.

En dehors des séances du Conseil, le Président informe systématiquement les administrateurs de toute évolution affectant de manière significative les opérations ou informations qui leur ont été préalablement communiquées ou les sujets qui ont été débattus en séance, et leur adresse de façon régulière toutes les informations importantes concernant la Société.

Le règlement intérieur du Conseil, tel que modifié le 28 mars 2007, prévoit désormais expressément une information préalable du Conseil pour toute opération d'acquisition, de cession ou de partenariat d'un montant supérieur à € 100 millions.

Les administrateurs reçoivent également tous les communiqués de presse qui n'ont pas fait l'objet d'une approbation expresse par le Conseil ainsi que les principaux articles de presse et rapports d'analyse financière.

Tout administrateur peut demander à tout moment des informations complémentaires au Président du Conseil qui juge de leur opportunité. Il leur est également possible de demander à rencontrer les dirigeants du Groupe y compris hors la présence de mandataires sociaux.

Les administrateurs peuvent également être amenés à participer à des groupes de travail mis en place au sein de la Société sur des sujets qui feront l'objet d'une présentation au Conseil.

Les Comités du Conseil

Dès l'introduction en bourse de la Société en 1998, le Conseil d'administration a constitué deux comités, le Comité d'audit et le Comité de nominations et de rémunération qui ont chacun un rôle d'étude et de préparation des principales délibérations du Conseil entrant dans leurs attributions afin d'améliorer l'efficacité du Conseil.

Chaque Conseil d'administration est ainsi généralement précédé de la réunion de l'un ou des deux Comités en fonction des points à l'ordre du jour du Conseil. Les Comités rendent compte au Conseil de leurs travaux et observations et lui soumettent selon le cas, leurs avis, propositions ou recommandations.

La composition, les attributions et les modalités de fonctionnement de chaque Comité sont également définies par un règlement intérieur qui a été proposé par chaque Comité concerné et approuvé par le Conseil d'administration. Chaque Comité revoit annuellement son règlement et peut soumettre au Conseil les modifications qu'il estime appropriées.

L'expérience et les compétences des administrateurs sont prises en compte pour leurs participations aux Comités.

Aux termes du règlement intérieur du Comité d'audit, celui-ci doit être composé de deux tiers au moins d'administrateurs indépendants. En ce qui concerne le Comité des nominations et de rémunération, le règlement préconise que la moitié de ses membres soit indépendants dont le Président du Comité qui a une voix prépondérante en cas de partage des voix.

Dans le cadre de ses travaux, chaque Comité peut rencontrer tout cadre dirigeant du Groupe qu'il estime approprié, recourir aux services d'experts sur sa seule décision et réclamer toutes informations qui lui sont utiles pour mener à bien ses missions.

En outre, chaque membre d'un Comité peut proposer la tenue d'une réunion s'il estime nécessaire de débattre d'une question particulière.

Chaque Comité prépare un rapport sur son activité durant l'exercice écoulé qui figure dans le rapport annuel (voir ci-après).

L'évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités et les suites données

Depuis 2004, le Conseil procède annuellement à une autoévaluation formalisée de son organisation et de son fonctionnement en application de son règlement, mise en œuvre à partir d'un questionnaire préparé par le Comité de nominations et de rémunération et adressé à chaque administrateur. La synthèse des appréciations individuelles collectées par le Comité sur une base anonyme est préparée par le Comité puis discutée par le Conseil d'administration. Une démarche analogue est simultanément suivie pour évaluer le fonctionnement de chaque Comité.

Ces évaluations ont été menées pour la première fois en mai 2004 et pour la dernière le 11 mai 2007. À ce jour, aucune évaluation n'a été conduite avec l'intervention d'un consultant extérieur.

Les évaluations portent notamment sur la composition du Conseil, la périodicité et la durée de ses réunions, les sujets traités, la qualité des débats, les travaux des Comités, l'information des administrateurs, leur rémunération et leur accès aux dirigeants du Groupe.

En 2004, de façon générale, les administrateurs ont porté une appréciation positive sur la qualité de l'information mise à leur disposition, dont l'amélioration continue avait été soulignée, et sur la préparation des décisions du Conseil.

Afin de poursuivre sur cette voie, les principes suivants ont alors été retenus :

- organisation de réunions spécifiques portant sur la stratégie, les ressources humaines, la gestion des risques, ou tout autre sujet, selon les priorités et les besoins ;
- participation accrue des dirigeants du Groupe aux séances du Conseil, principalement les Présidents de Secteur ;
- possibilité pour les administrateurs extérieurs à la Société de se réunir hors la présence des administrateurs internes à la Société, comme cela a été le cas au cours de l'exercice précédent à l'issue d'une séance du Conseil.

Ces principes ont été mis en œuvre dès septembre 2004 avec la tenue d'un Conseil d'administration dédié aux ressources humaines et à la politique sociale du Groupe présentée au Conseil par le Directeur des Ressources Humaines, puis chaque année en mars, avec d'une part, la participation des Présidents de Secteur à la réunion spécifique portant sur le budget de l'exercice suivant et le plan à trois ans, et, d'autre part, une réunion des administrateurs extérieurs à la Société sans la présence du Président-Directeur Général consacrée à l'évaluation des performances de celui-ci.

Ces principes ont été intégrés dans le règlement intérieur du Conseil.

Les revues annuelles menées en 2005 et 2006 ont confirmé que le Conseil et les Comités fonctionnaient de manière satisfaisante.

Pour tenir compte des suggestions formulées en 2005, il a été décidé d'organiser la tenue, une fois par an, d'une séance du Conseil sur un site industriel du Groupe qui serait l'occasion d'une visite de site et d'une présentation approfondie aux administrateurs de l'activité et des perspectives stratégiques du Secteur concerné.

Ces réunions ont eu lieu en septembre 2005 puis septembre 2006 sur l'un des principaux sites industriels liés à l'activité Power et au Secteur Transport avec la présentation par les Présidents des secteurs de leur activité et leur stratégie.

L'évaluation conduite en mai 2006 a fait ressortir le souhait des administrateurs de poursuivre ces réunions annuelles jugées très satisfaisantes, d'approfondir les travaux du Conseil sur la stratégie à moyen et long terme du Groupe, de poursuivre la préparation des plans de successions jugée en progrès, d'élargir et d'internationaliser la composition du Conseil et d'améliorer l'approfondissement des connaissances des administrateurs concernant les activités du Groupe et les méthodes comptables.

La qualité et la pertinence de l'information communiquée aux administrateurs lors des Conseils ou entre les séances du Conseil a été jugée très satisfaisante, y compris l'information sur les principaux risques auxquels la Société est confrontée.

Une appréciation positive a également été portée sur la qualité des comptes-rendus des travaux des Comités dont les progrès ont été soulignés.

Répondant au souhait d'élargissement de la composition du Conseil, la nomination de nouveaux administrateurs, répondant aux profils souhaités, a été soumise par le Conseil au vote de l'assemblée générale appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2006/07. Par ailleurs, au cours de l'exercice 2007/08, comme ce fut le cas pour les exercices précédents, une séance du Conseil sera consacrée à la préparation et l'examen de la stratégie à moyen et long terme du Groupe.

L'activité du Conseil au cours de l'exercice 2006/07

Le Conseil d'administration s'est réuni à six reprises au cours de l'exercice (sept fois au cours de l'exercice précédent dont deux fois sur convocation exceptionnelle). Le taux de participation moyen a été de 96,5 % contre 88,3 % en 2005/06.

Le Conseil a débattu et délibéré de tous les sujets importants concernant le Groupe.

Il a examiné et arrêté les comptes sociaux et consolidés de l'exercice 2005/06, ainsi que les comptes consolidés du premier semestre de l'exercice 2006/07 et rapports de gestion.

Il a approuvé les termes du protocole de coopération à intervenir avec Bouygues dont il a débattu, et a proposé que Bouygues soit représenté

au Conseil d'administration par deux administrateurs après réalisation de la cession par l'État français de sa participation dans la Société à Bouygues.

Une séance du Conseil s'est tenue sur l'un des principaux sites du Secteur Transport et a donné lieu à une présentation approfondie de l'activité et de la stratégie du Secteur.

Le Conseil a examiné régulièrement la situation financière du Groupe, l'évolution de sa trésorerie et de son endettement, a été informé du statut des engagements pris envers la Communauté européenne et renouvelé la délégation financière au Président-Directeur Général en matière d'émission de produits obligataires.

Le Conseil a examiné et approuvé le budget 2007/08 et le plan à trois ans et débattu de la stratégie à court terme du Groupe dans les différents métiers lors de sa session annuelle à laquelle participent les Présidents de chaque Secteur du Groupe.

Au cours de l'exercice, le Conseil d'administration a également :

- débattu et approuvé la description des principaux risques auxquels le Groupe est confronté, qui a été insérée dans le rapport annuel de la Société et pris connaissance du processus d'établissement et des résultats de la cartographie des risques initiée au sein du Groupe et présentée au Comité d'audit ;
- été tenu régulièrement informé et débattu des principales procédures judiciaires ou enquêtes dont le Groupe est l'objet ;
- arrêté les résolutions et les documents prévus par la loi concernant l'assemblée générale annuelle des actionnaires ;
- délibéré sur les résultats des évaluations annuelles du fonctionnement du Conseil et des Comités présentés par le Comité de nominations et de rémunération, le rapport du Président joint au rapport de gestion, l'indépendance des administrateurs et les critères d'évaluation retenus, et plus généralement approuvé la section « gouvernement d'entreprise » du rapport annuel ;
- évalué les performances du Président-Directeur Général lors de sa réunion annuelle sans la présence de ce dernier ;
- sur la proposition du Comité de nominations et de rémunération, décide d'apporter des modifications au règlement intérieur du Conseil ainsi qu'à celui du Comité de nominations et de rémunération, suite à l'évaluation par ce dernier de l'application par la Société des principes de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF ;
- arrêté le principe du maintien pour trois exercices à compter de l'exercice 2006/07, de la rémunération fixe du Président-Directeur Général et de la fourchette de sa rémunération variable, sur la proposition de celui-ci que le Comité de nominations et de rémunération a acceptée ;
- décidé, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, des modalités de la rémunération des mandataires sociaux, l'attribution d'un plan d'options de souscription d'actions et la mise en œuvre d'un plan d'attribution gratuite d'actions à l'échelle du Groupe suite à la réalisation des objectifs de marge opérationnelle et de cash flow libre du Groupe pour l'exercice 2005/06.

Les travaux des Comités ont fait l'objet de rapports par leurs Présidents et ont été débattus par le Conseil.

Les Commissaires aux comptes ont participé à deux des réunions du Conseil.

Le Comité d'audit

Le Comité a pour mission générale d'assister le Conseil à s'assurer :

- (i) de la qualité, l'exhaustivité, l'exactitude et la sincérité des états financiers du Groupe et de toute autre information ou rapport de nature financière communiqué aux actionnaires, au public et aux autorités des marchés financiers ;
- (ii) du respect par ALSTOM des obligations légales et réglementaires applicables ;
- (iii) du bon fonctionnement de la fonction d'audit interne ;
- (iv) de l'existence de procédures de contrôle interne y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière en général.

Dans le cadre de ses attributions, le Comité est chargé :

- d'examiner le périmètre de consolidation et les projets d'états financiers et de rapports y afférents qui seront soumis à l'approbation du Conseil d'administration, et d'en débattre avec la Direction Générale et les Commissaires aux comptes ;
- d'examiner avec la Direction Générale et les Commissaires aux comptes, les principes et méthodes comptables généralement retenus appliqués pour la préparation des comptes ainsi que les traitements comptables différents en s'assurant de leur pertinence, ainsi que toute modification de ces principes, méthodes et règles comptables ;
- d'examiner le rapport sur les principes comptables essentiels utilisés, toute autre question et tout autre choix significatifs relatifs aux états financiers et aux rapports y afférents, ainsi que toutes communications écrites importantes entre les Commissaires aux comptes et la Direction Générale ;
- d'examiner le rapport de la Direction Générale sur l'exposition aux risques (y compris les risques de contentieux) et les engagements hors bilan significatifs ;
- d'examiner avec les Commissaires aux comptes, la nature, l'étendue et les résultats de leur audit et travaux effectués, leurs observations et suggestions notamment quant aux procédures de contrôle interne, aux pratiques comptables et au programme d'audit interne ;
- d'examiner et évaluer au moins une fois par an, les procédures de contrôle interne, y compris dans l'élaboration et le traitement de l'information financière servant à la préparation des comptes, le système d'évaluation et de gestion des risques, ainsi que l'organisation et le fonctionnement de l'audit interne ;
- d'examiner et contrôler la procédure de sélection des Commissaires aux comptes et donner un avis au Conseil d'administration sur leur désignation ou leur renouvellement, sur le montant des honoraires qu'ALSTOM se propose de leur verser, d'approuver préalablement toute mission hors audit et directement complémentaire à l'audit des comptes qui leur serait confiée ainsi que sa rémunération, et de veiller à l'indépendance des Commissaires aux comptes.

Le Comité peut être chargé de toute autre mission que le Conseil d'administration ou le Comité estime nécessaire ou opportuniste.

Il peut faire appel sur ses seules décisions à toute assistance externe qu'il juge nécessaire.

Sauf décision contraire du Comité, les Commissaires aux comptes sont présents à toutes les réunions.

L'activité du Comité d'audit au cours de l'exercice 2006/07

Le Comité d'audit s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2006/07 (trois fois au cours de l'exercice précédent). Le taux de présence moyen a été de 100 % (92 % pour l'exercice précédent).

Le Directeur Financier, le Directeur de l'Audit interne et au moins un représentant de chacun des deux cabinets de Commissaires aux comptes étaient présents aux quatre réunions. Le Group Controller et le Directeur Juridique ont participé à trois réunions du Comité. D'autres cadres dirigeants, parmi lesquels le Directeur du Contrôle Interne, le Directeur du Contrôle des Offres et des Projets et plusieurs des Directeurs Financiers de Secteur, ont participé aux réunions du Comité à sa demande.

Le Comité a examiné les comptes sociaux et consolidés au 31 mars 2006 ainsi que le Document de Référence relatif à cet exercice avant son dépôt auprès de l'Autorité des marchés financiers.

Les comptes semestriels consolidés aux normes IFRS au 30 septembre 2006 ont également été examinés.

Dans le cadre de ses travaux, le Comité a pris connaissance des principaux risques liés à l'exécution des contrats ou non. Il a examiné les risques liés à l'activité pour l'ensemble des Secteurs. Une présentation des principaux litiges du Groupe a été effectuée. Ont été également revus et approuvés par le Comité, la Charte de l'Audit interne, la Charte régissant les relations entre la Société et ses Commissaires aux comptes, le Règlement Intérieur du Comité de l'Information, ainsi que les Contrôles et procédures d'information.

Le Comité a été informé des travaux entrepris pour améliorer le contrôle interne et le contrôle des risques. Il a également examiné les résultats du contrôle interne en vue d'améliorer les contrôles internes, éliminer les faiblesses et assurer la conformité avec les réglementations applicables.

Au cours de l'exercice 2006/07, une réunion du Comité a –pour la première fois– été consacrée à la cartographie des risques, projet lancé en fin d'année 2005. La méthode et les résultats de la cartographie des risques ont été décrits et discutés, tant au niveau des Secteurs qu'au niveau du Groupe. Le résultat principal de cette cartographie des risques consiste à élaborer un outil d'aide au management, utilisé par le Groupe, afin d'améliorer l'approche, l'organisation et les modalités de la gestion des risques. Une mise à jour de la cartographie des risques, intégrée à l'exercice Budget/Plan à 3 ans, a également été présentée au cours de l'exercice.

Des sujets spécifiques, présentés au cours de l'exercice précédent, incluant la politique de change ainsi que le traitement des retraites, ont été actualisés au cours de l'exercice 2006/07. Les polices d'assurance, ainsi que les résultats d'un audit externe, ont également été soumis au Comité d'audit.

Le Directeur de l'Audit interne a présenté au Comité le rapport d'activité de l'audit interne pour 2006 et le programme d'audit interne pour les quatre années à venir a été établi et approuvé.

Au cours de l'exercice 2006/07, le Directeur de l'Audit interne a mené des entretiens individuels avec le Président du Comité.

La charte régissant les relations entre la Société et ses Commissaires aux comptes énumère les missions préalablement autorisées qui peuvent être réalisées par les Commissaires aux comptes dans des limites prédéfinies. À chacune de ses réunions, le Comité a approuvé les missions à entreprendre par les Commissaires aux comptes dans le cadre de ces directives ainsi que les honoraires correspondants. Cette charte identifie également les services ne constituant pas des missions d'audit qui ne peuvent être fournis par les Commissaires aux comptes pour aucune des sociétés du Groupe ALSTOM.

Le Comité a pris connaissance des budgets élaborés par la Société pour l'exercice 2007/08.

Le Comité a également revu le Rapport du Président sur le contrôle interne à intégrer dans la section Gouvernement d'entreprise du Rapport Annuel 2006/07.

Comme chaque année, les membres ont évalué le fonctionnement du Comité sur la base d'un questionnaire préparé par le Comité de nominations et de rémunération. Les résultats et propositions ont été discutés lors d'une réunion du Conseil d'administration.

Le Comité a rendu compte de ses travaux, observations et propositions, au Conseil d'administration.

Le Comité de nominations et de rémunération

Le Comité est chargé d'examiner et de faire des recommandations ou des propositions au Conseil sur les sujets suivants :

- la dissociation ou le cumul des fonctions de Président du Conseil d'administration et de Directeur Général ;
- la nomination (ou la révocation) du Président du Conseil d'administration et du Directeur Général ;
- la nomination de nouveaux administrateurs, y compris en cas de vacance imprévisible ; en particulier, le Comité de nominations et de rémunération organise une procédure appropriée de sélection des futurs administrateurs indépendants et réalise ses propres études sur les candidats potentiels avant qu'aucune démarche n'ait été faite auprès d'eux ;

- la nomination (ou la révocation), sur proposition du Directeur Général, de tout autre mandataire social d'ALSTOM et des membres du Comité exécutif ;
- les plans de succession des mandataires sociaux d'ALSTOM ;
- l'application par ALSTOM des principes relatifs au gouvernement d'entreprise et la composition et le fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités du Conseil d'administration (y compris le Comité de nominations et de rémunération) ;
- la définition d'administrateur indépendant d'ALSTOM et la liste des administrateurs indépendants, qui figureront dans le rapport annuel d'ALSTOM ;
- les rémunérations (fixes et variables) des mandataires sociaux d'ALSTOM, y compris les rémunérations et avantages de toute nature (y compris les avantages en matière de retraite et indemnités de départ) versées par les autres sociétés du Groupe. Le Comité de nominations et de rémunération examine et procède notamment à la définition des règles de détermination de la part variable, veille à leur cohérence avec l'évaluation annuelle des performances des mandataires sociaux et la stratégie d'ALSTOM, et contrôle ensuite l'application de ces règles ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'options de souscription ou d'achat d'actions, y compris la périodicité des attributions, ainsi que tout plan d'options envisagé, y compris leurs bénéficiaires ;
- la politique générale d'ALSTOM en matière de plans d'actionnariat du personnel et tout plan envisagé ;
- les jetons de présence des administrateurs et leurs règles de répartition.

Le Comité de nominations et de rémunération décide s'il doit procéder, sur proposition du Directeur Général, à la définition des rémunérations de tout ou partie des membres du Comité exécutif ainsi que des règles et critères utilisés pour l'évaluation annuelle de ceux-ci et notamment pour l'évaluation de la part variable de leur rémunération ou s'il est simplement informé de celles-ci.

Le Comité de nominations et de rémunération élabore également et soumet à l'approbation du Conseil d'administration, un procédé d'évaluation formalisée du Conseil d'administration et des Comités devant être au minimum réalisée tous les trois ans. Hors la présence des administrateurs concernés, le Comité de nominations et de rémunération prépare l'évaluation annuelle du Président du Conseil d'administration et des mandataires sociaux d'ALSTOM conformément aux principes appliqués pour les autres cadres dirigeants d'ALSTOM.

Le Comité de nominations et de rémunération traite de toute autre question liée à l'un de ces sujets que le Conseil d'administration ou le Comité estime utile ou opportune.

L'activité du Comité de nominations et de rémunération au cours de l'exercice 2006/07

Le Comité de nominations et de rémunération s'est réuni à quatre reprises au cours de l'exercice 2006/07 (trois fois au cours de l'exercice précédent) et le taux de présence de ses membres à l'ensemble de ces réunions a été de 95,5 % (100 % pour l'exercice précédent).

Le Comité a décidé de recommander au Conseil la proposition de soumettre à l'assemblée générale les nominations de MM. Olivier Bouygues et Olivier Poupert-Lafarge en qualité d'administrateur conditionnées à la cession par l'État de sa participation dans le capital de la Société à Bouygues, ainsi que les modifications dans la composition des Comités.

Le Comité a débattu et proposé au Conseil les modalités d'application des principes de rémunération variable du Président-Directeur Général incluant la rémunération variable au titre de l'exercice 2005/06, les objectifs économiques détaillés pour sa rémunération variable au titre de l'exercice 2006/07 et les objectifs personnels.

Dans le cadre de ses travaux sur le gouvernement d'entreprise, le Comité a piloté la procédure d'évaluation annuelle du fonctionnement du Conseil d'administration et des Comités menée en 2006 sur la base de questionnaires qu'il a établis et présenté les résultats au Conseil, examiné et approuvé le projet de rapport du Président sur le fonctionnement du Conseil, revu le statut des administrateurs indépendants et les critères d'évaluation retenus, et plus généralement recommandé au Conseil d'administration l'approbation de la section Gouvernement d'entreprise du rapport annuel 2005/06.

Concernant l'actionnariat des salariés et les plans d'options, le Comité a débattu et recommandé au Conseil l'attribution gratuite et égalitaire de douze actions à tous les employés sous certaines conditions d'ancienneté, visant à récompenser l'atteinte des deux objectifs clés pour l'exercice 2005/06 : la marge opérationnelle et le cash flow libre. Il a recommandé pour les pays dans lesquels cette attribution s'avèrerait difficile ou impossible, de mettre en place un plan équivalent avec un versement différé en espèces reflétant la valeur des actions.

Le Comité a examiné les caractéristiques et la liste des attributaires du plan d'options n° 9 et du plan de « Stock Appreciation Rights » pour les cadres américains, proposés pour 2006 et a recommandé qu'un pourcentage important de ces options soit conditionné à l'atteinte d'un objectif de performance du Groupe. Le Comité a également examiné le projet d'attribution de stock-options au Président-Directeur Général dans le cadre du plan et a décidé de le recommander au Conseil.

Le Comité a décidé de poursuivre son enquête annuelle concernant les rémunérations des membres de Comités exécutif avec l'aide d'un conseil

externe. Il a pris connaissance des recommandations AFEP/MEDEF sur les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux et a recommandé au Conseil que la rémunération fixe et la fourchette de la rémunération variable du Président-Directeur Général fixées à compter de l'exercice 2006/07 soient maintenues inchangées pour trois ans, soit jusqu'à l'exercice 2008/09. À l'issue de cet exercice 2008/09, la rémunération fixe et la fourchette de rémunération variable du Président-Directeur Général feront l'objet d'un réexamen.

Le Comité a évalué l'application par la Société des principes de gouvernement d'entreprise AFEP/MEDEF et a décidé de recommander au Conseil d'apporter des modifications aux règlements intérieurs du Conseil et du Comité.

Le Comité a pris connaissance des résultats de la recherche externe qu'il avait initiée pour identifier de nouveaux administrateurs et a recommandé au Conseil de proposer la nomination de trois nouveaux membres. Les profils ont été sélectionnés avec l'objectif de compléter l'expérience des membres présents dans les matières financière et de stratégie industrielle, notamment internationale, et de renforcer la proportion d'administrateurs indépendants.

Le Comité a rendu compte de ses travaux et de ses recommandations au Conseil sur chacun de ces sujets.

Les règles de comportement

LA CHARTE DE L'ADMINISTRATEUR

Le règlement intérieur du Conseil comporte en annexe la Charte de l'administrateur qui énonce les droits et devoirs des administrateurs et dont le contenu est pour l'essentiel conforme aux recommandations du rapport AFEP/MEDEF. Elle a été modifiée par le Conseil d'administration le 28 mars 2007 à l'issue de la revue annuelle de son règlement intérieur et de l'analyse de ses pratiques de gouvernement d'entreprise, sur la proposition du Comité de nominations et de rémunération qu'il a acceptée.

Avant d'accepter sa fonction, tout administrateur doit prendre connaissance des textes légaux ou réglementaires liés à sa fonction, des statuts de la Société, ainsi que des règles de fonctionnement interne au Conseil d'administration, et de cette Charte. À tout moment, chaque administrateur peut consulter le Secrétaire du Conseil d'administration sur la portée de ces textes et sur les droits et obligations liés à sa fonction.

Chaque administrateur doit consacrer à ses fonctions le temps et l'attention nécessaires et doit participer, sauf impossibilité réelle, à toutes les réunions du Conseil d'administration et des Comités dont il est membre, ainsi qu'aux assemblées générales des actionnaires.

La Charte mentionne l'obligation pour tout administrateur d'informer le Conseil d'administration, dès qu'il a connaissance d'une situation de conflit d'intérêt, même potentiel, et de s'abstenir de participer aux débats et au vote de la délibération correspondante. Elle précise qu'il doit présenter sa démission en cas de conflit d'intérêt permanent.

La Charte de l'administrateur rappelle l'obligation pour les administrateurs de se conformer aux règles internes du Groupe, et plus généralement aux dispositions législatives ou réglementaires applicables, en matière d'abstention d'intervention sur les titres de la Société.

Les règles internes du Groupe, qui ont été modifiées au cours de l'exercice avec l'approbation du Conseil, prévoient que les achats et ventes de titres de la Société ne sont pas autorisés pendant :

- les 30 jours calendaires qui précèdent la communication au public des résultats annuels et des résultats semestriels d'ALSTOM et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date de la communication au public de l'information,
- les 15 jours calendaires qui précèdent la communication au public du chiffre d'affaires et des commandes (ou autres résultats) des premier et troisième trimestres de chaque exercice social et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date de la communication au public de l'information, et en tout état de cause,
- en cas de détention d'une information privilégiée et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date à laquelle cette information est rendue publique.

Conformément aux recommandations du Comité de nominations et de rémunération à l'issue de sa revue des pratiques de gouvernement d'entreprise de la Société, le Conseil d'administration, dans sa séance du 28 mars 2007, a décidé d'introduire dans la Charte la recommandation pour tout administrateur de détenir au plus tard le 31 mars 2008, au moins 250 actions de la Société, le minimum statutaire demeurant fixé à 25 actions.

LIMITATIONS APPORTÉES AUX POUVOIRS DU PRÉSIDENT-DIRECTEUR GÉNÉRAL

Le Conseil d'administration a décidé en 2003 d'opter pour un cumul des fonctions de Président et Directeur Général sans autres limitations de pouvoir que celles prévues par la loi ou figurant dans le règlement intérieur.

Le règlement intérieur du Conseil d'administration modifié le 28 mars 2007 prévoit que le Conseil doit délibérer préalablement sur toute opération :

- qui se situerait en dehors de la stratégie annoncée du Groupe ou serait susceptible de l'affecter significativement ;
- qui serait susceptible de modifier de façon importante la structure financière ou les résultats du Groupe ;
- d'acquisition et de désinvestissement d'un montant unitaire supérieur à € 250 millions, de partenariat pour lesquelles la contribution du Groupe est supérieure à € 250 millions, ainsi que sur toute opération de financement d'un montant unitaire supérieur à € 1 milliard.

Il prévoit également que le Conseil examine et approuve le budget annuel et le plan à moyen terme.

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

Les principes et les règles arrêtés par le Conseil pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux sont les suivants.

La rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Sur proposition du Président-Directeur Général et conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, il a été décidé de maintenir inchangées la partie fixe de la rémunération du Président-Directeur Général et la fourchette de sa rémunération variable pendant 3 ans à compter de l'exercice 2006/07, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exercice 2008/09.

La part variable de la rémunération est liée à la réalisation d'objectifs fixés à l'avance pour l'exercice par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Ces objectifs sont constitués d'objectifs de performance du Groupe et d'objectifs qualitatifs spécifiques liés à la réalisation d'objectifs personnels. La réalisation des objectifs et le montant de la part variable sont ensuite déterminés par le Conseil qui approuve les comptes de l'exercice, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, après l'évaluation des performances du Président-Directeur Général.

Depuis l'exercice 2004/05, les objectifs fixés pour chaque exercice sont, d'une part des objectifs financiers du Groupe – le cash flow libre, la marge opérationnelle, et le taux de marge du carnet de commandes – et d'autre part des objectifs spécifiques liés au programme d'action et aux priorités de l'exercice considéré.

Pour une réalisation conforme aux objectifs fixés, la rémunération variable représente 100 % de la rémunération fixe avec le montant de la part variable liée aux objectifs financiers représentant 60 % de la rémunération de base annuelle, et celui lié aux objectifs qualitatifs spécifiques, 40 % de celle-ci. Le montant de la part variable liée aux objectifs financiers peut varier dans une fourchette de 0 à 120 % de la rémunération fixe et le montant de la part variable lié aux objectifs spécifiques de 0 à 40 %, en fonction des réalisations. En conséquence, la rémunération variable s'inscrit dans une fourchette de 0 à 160 % du salaire de base annuel. Le Conseil se réserve cependant la possibilité d'ajuster en hausse ou en baisse le résultat des calculs déterminant cette partie variable au sein de la fourchette précitée, en fonction de son appréciation globale de la performance réalisée.

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une allocation d'options dans le cadre de chacun des plans mis en place, en principe annuellement, par le Conseil d'administration.

Il bénéficie d'une voiture de fonction qu'il peut utiliser à titre privé.

Il bénéficie également d'un dispositif supplémentaire de retraite qui vise, comme pour les autres salariés en France concernés par ce niveau de rémunération, à procurer une pension annuelle équivalente à environ 1,2 % par année d'ancienneté, sur la fraction de salaire supérieure à huit fois le plafond annuel de la sécurité sociale (soit € 248 544 sur l'année civile 2006) plafonnée à € 2 millions. Ce dispositif s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies.

Par ailleurs, il bénéficie d'une couverture supplémentaire santé et d'un contrat d'assurance en cas de décès, dont les coûts sont supportés pour partie par la Société.

En cas de rupture de son mandat à l'initiative du Conseil d'administration et sauf en cas de faute grave, il bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa dernière rémunération annuelle globale brute, intégrant le bonus annuel ainsi que la perte des avantages divers (véhicule de fonction...) et du maintien de toutes les options de souscription lui ayant été attribuées. Il bénéficierait d'une disposition analogue au cas où il déciderait de quitter ses fonctions dans l'hypothèse d'une prise de contrôle d'ALSTOM.

Les jetons de présence versés aux administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération autre que des jetons de présence. Depuis le 1^{er} avril 2005, le Président du Conseil d'administration a renoncé à percevoir des jetons de présence.

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être réparti au titre d'un exercice entre les membres du Conseil d'administration a été fixé à € 400 000 par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 2001 jusqu'à nouvelle décision.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Les principes fixés dans le règlement intérieur du Conseil sont qu'ils se composent d'une partie fixe et d'une partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'administration et des Comités, et que les Présidents des Comités bénéficient d'une partie fixe complémentaire. Partie fixe et partie variable sont payées pour moitié au cours de l'exercice et pour le solde au cours de l'exercice suivant.

Après examen des pratiques de marché réalisé par un cabinet spécialisé externe à la Société, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter, à compter de l'exercice 2006/07, le montant des allocations fixes individuelles qui étaient inchangées depuis 1999.

Les nouvelles règles de répartition prévoient que la partie fixe est répartie entre les administrateurs à raison d'un montant de € 17 500 par administrateur – majoré d'une somme complémentaire de € 10 000 pour

le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de nominations et de rémunération. La partie variable, inchangée, est répartie à raison de € 2 500 par participation aux séances du Conseil et des Comités.

Compte tenu notamment de l'augmentation proposée du nombre d'administrateurs, il a été décidé de proposer à l'assemblée générale mixte convoquée le 26 juin 2007 de porter à € 650 000 le montant maximum de l'enveloppe pouvant être répartie entre les administrateurs.

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Introduction

Dans le cadre de ses activités opérationnelles, le Groupe fait face à un certain nombre de risques externes comme internes qui sont présentés dans la section « Risques » du Rapport annuel 2006/07 (page 143).

Le Groupe a ainsi mis en place une organisation, des procédures et des processus avec pour objectif d'identifier, de quantifier et de diminuer les risques. L'objectif est également d'allouer les ressources nécessaires pour maîtriser ces risques en accord avec les objectifs stratégiques et opérationnels du Groupe.

Au cours de l'exercice 2006/07, un processus d'évaluation des risques a été mis en place afin d'approfondir la connaissance des risques de toutes natures dans le Groupe et d'établir une cartographie des risques. Initiés début 2006, ces travaux ont été présentés au Comité d'audit et au Conseil d'administration en juin 2006. Une approche par Secteur ainsi qu'une méthodologie commune au Groupe ont permis une évaluation des risques et de leurs mesures de traitement cohérentes, ainsi que la mise en place de plans d'actions.

Une mise à jour de la cartographie des risques a été présentée en mars 2007 au Comité d'audit et au Conseil d'administration. L'objectif est de pérenniser cette approche en l'intégrant au processus budgétaire et d'établissement du plan à trois ans.

Périmètre du contrôle interne

Le système de contrôle interne décrit ci-dessous couvre la société mère ALSTOM et toutes les sociétés consolidées (le « Groupe »).

Définitions

Le Groupe a mis en place un système de procédures et d'évaluations du contrôle interne, initialement basé sur les lignes directrices établies par un organisme reconnu, le COSO (Committee of Sponsoring Organisation of the Treadway Commission). Les recommandations issues du Groupe de travail mis en place par l'AMF (Autorité des marchés financiers) ont

également été revues, afin de s'assurer que l'approche retenue par le Groupe est en ligne avec ces recommandations.

Le système de contrôle interne mis en place fournit une assurance raisonnable que :

- la conformité aux procédures et instructions, y compris les lois et réglementations applicables, est respectée ;
- l'information produite est fiable, exhaustive et de qualité, notamment l'information financière ;
- les opérations sont réalisées de manière optimale et les processus de contrôle interne sont efficaces, en particulier ceux concernant la protection des actifs ;
- les objectifs dans le cadre de l'activité du Groupe sont atteints en prenant en compte l'identification et la maîtrise des risques ;
- le risque de fraude est minimisé ;
- les contrôles, y compris ceux visant à maîtriser les risques, sont largement compris et partagés à tous les niveaux du Groupe et les mesures appropriées sont prises pour réduire et minimiser ces risques.

Le contrôle interne comprend cinq composantes qui sont liées entre elles et qui ont été mises en place dans le Groupe :

- l'environnement de contrôle qui couvre l'intégrité, les règles d'éthique, les compétences, les autorisations, les responsabilités et le développement du personnel ;
- l'évaluation des risques, c'est-à-dire l'identification, l'analyse et la réduction de ces risques ;
- les activités de contrôle, à savoir les dispositions et procédures qui assurent que les instructions de la Direction sont mises en œuvre ;
- l'information et la communication : les informations appropriées doivent être identifiées, collectées et communiquées sous une forme et dans des délais qui permettent aux personnes concernées d'exercer leurs responsabilités ; et
- le pilotage, qui inclut les vérifications de contrôle interne ainsi que l'audit interne : c'est un processus qui évalue la qualité et la performance des différents systèmes dans la durée et selon un calendrier.

Par essence, le système de contrôle interne ne peut fournir une garantie absolue que ces risques ont été totalement éliminés. Il doit les ramener à un niveau acceptable.

Les composantes du Contrôle Interne

ENVIRONNEMENT DE CONTRÔLE

Organisation

Le Groupe a mis en place une organisation structurée, qui est responsable de la définition des exigences en matière de contrôle interne, de la rédaction du Manuel de Contrôle Interne, de la production et la mise à jour autant que de besoin du questionnaire d'autoévaluation du contrôle interne, et du suivi des résultats de manière globale. Lorsque des défaillances sont identifiées, des plans d'actions détaillés pour corriger ces faiblesses dans des délais appropriés sont mis en place et suivis par

l'équipe centrale du contrôle interne sous la responsabilité du Senior Vice Président Contrôle Interne.

Une communauté d'experts du contrôle interne a été déployée. Cette communauté communique régulièrement afin de partager les meilleures pratiques et conduire les changements nécessaires.

L'approche d'amélioration continue retenue intègre des points d'avancement réguliers du contrôle interne lors des revues d'Activités.

Les résultats de l'autoévaluation du contrôle interne sont aussi présentés deux fois par an au Comité d'audit.

Les procédures et instructions du Groupe sont déployées dans les Secteurs, les Activités, et les Unités.

Chaque Président de Secteur définit l'organisation interne de son Secteur, afin d'assurer l'efficacité et la performance de l'activité.

Les Secteurs sont organisés en Activités auxquelles sont rattachées de nombreuses Unités de consolidation, chacune ayant à sa tête un Directeur Général et un Directeur Financier responsables pour leur périmètre, qui comprend l'environnement de contrôle.

Instructions Groupe

Le Groupe a établi un ensemble d'instructions, qui constitue le corpus des règles internes (les "Instructions Groupe") et figure sur le site Intranet d'ALSTOM.

Les Instructions Groupe traitent de sujets importants pour le Groupe et sont d'application obligatoire pour l'ensemble du Groupe, qu'il s'agisse des Secteurs, des Activités, des Unités, des pays ou des fonctions. Lorsqu'une Instruction Groupe est émise, toutes les Unités doivent s'assurer que toute procédure, règle, directive ou autre communication préexistante, à quelque niveau que ce soit, est revue de façon à se conformer à ladite Instruction Groupe.

Les Instructions Groupe définissent les règles et procédures applicables dans de nombreux domaines, par exemple en matière de délégations de pouvoirs, de nomination des administrateurs dans le Groupe, de principes concernant les litiges et le règlement des différends, de communication avec les médias, d'émission de communiqués de presse, de politique en matière d'Hygiène, Sécurité et Environnement, de gestion de crise, du choix et du paiement des agents, consultants et autres mandataires dans le cadre d'accords commerciaux. Les Instructions Groupe définissent l'organisation du Groupe, ainsi que les responsabilités et le rôle des différentes fonctions dans le Groupe. Elles exigent également de se conformer au Code d'éthique, au Manuel de contrôle interne et au Manuel de reporting et de comptabilité.

Le Code d'éthique

Le Groupe dispose d'un Code d'éthique qui s'applique à chaque dirigeant et employé du Groupe à travers le monde.

Le Code d'éthique exprime les valeurs fondamentales du Groupe, telles que la confiance, l'esprit d'équipe et le sens de l'action. Il fournit un cadre de référence pour la bonne conduite de nos activités quotidiennes et a pour objectif de promouvoir un comportement équitable et honnête dans la conduite des affaires et envers les clients, les fournisseurs, les concurrents, les actionnaires, les collaborateurs, les gouvernements et organismes de réglementation et envers le public. Tous les employés ont pour responsabilité de s'y conformer.

Le Code d'éthique prescrit également des règles de conduite, en particulier concernant :

- les accords et ententes avec les concurrents afin de garantir une concurrence loyale entre les entreprises ;
- les règles en matière de commissions et de compétition afin de bannir les paiements et pratiques illicites ;
- le contrôle interne, la consolidation et la diffusion d'information afin de garantir la qualité et la fiabilité de l'information financière.

Le Code d'éthique définit également d'autres règles de comportement sur des sujets variés, tels que la protection de l'environnement, les relations avec les clients et les fournisseurs, les marchés publics, les contributions aux partis politiques et aux organisations caritatives, le respect des règles de confidentialité et de prévention des délits d'initiés, les ressources humaines, le respect de la vie privée, la protection des actifs du Groupe, les conflits d'intérêts, l'utilisation des moyens de communication de l'entreprise, la communication avec les médias et les investisseurs.

Le Code d'éthique se réfère aux Instructions Groupe qui définissent de manière plus détaillée les règles et procédures mises en place pour s'assurer du respect de ces principes et valeurs fondamentales.

Le Code d'éthique est régulièrement revu et mis à jour. La dernière mise à jour, qui a été réalisée en mars 2007, est en cours de distribution à tous les employés.

Le Manuel de contrôle interne et le Manuel de reporting et de comptabilité

Le Manuel de contrôle interne définit les normes, instructions et pratiques nécessaires à la création et au maintien d'un environnement de contrôle satisfaisant, notamment en matière de contrôle interne sur les remontées d'informations financières. Le Manuel de contrôle interne rassemble les éléments de contrôle interne sur la plupart des processus opérationnels dans le Groupe. Il est en ligne sur le site Intranet du Groupe et régulièrement mis à jour.

Le Manuel de contrôle interne contient un certain nombre de principes qui doivent être respectés en permanence, notamment la séparation des responsabilités et les délégations de pouvoirs, qui sont obligatoires dans toutes les Unités. La Direction de chaque entité, Unité, Activité, Secteur, au niveau des pays ou du siège, est responsable du développement, de la

mise en place, du fonctionnement et de la surveillance des systèmes de contrôle interne en conformité avec le Manuel de contrôle interne et doit confirmer qu'elle s'est acquittée de ces tâches.

Le Manuel de reporting et de comptabilité définit les règles et les procédures du Groupe concernant la comptabilité et la consolidation, la définition des principaux indicateurs financiers, le reporting de gestion et le plan à trois ans, ainsi que le processus budgétaire.

Formation et communication

Des efforts importants ont été conduits en matière de communication afin de s'assurer que les exigences et les éléments de base du contrôle interne sont largement compris.

Une communauté de personnes expérimentées de la fonction financière et impliquées dans le contrôle interne a été mise en place dans le Groupe. En juin 2006, une convention a été organisée avec ces personnes afin d'échanger sur le développement de bonnes pratiques et d'autres sujets d'intérêts communs. Des conférences téléphoniques sont également régulièrement organisées avec les membres de cette communauté, ainsi qu'avec les Directeurs Financiers des pays. Le contrôle interne est également traité dans la lettre d'information du Directeur Financier.

Dans le cadre du projet de « contrôle interne », 1 200 personnes ont été formées au contrôle interne en 2005. Ce programme de formation se poursuit avec plus de 200 professionnels et cadres de la direction financière formés en 2006 et plus de 2 500 personnes participant à l'autoévaluation.

Les sessions de formation sur le contrôle interne font parties d'un programme d'amélioration continue qui implique les Secteurs, y compris le Réseau International et le personnel du siège du Groupe. Bien que le programme de formation sur le contrôle interne se soit concentré principalement sur la communauté financière, un module de e-learning pour la communauté non financière a été développé.

INFORMATION ET REPORTING

La production d'informations exhaustives et fiables est une exigence essentielle, aussi bien pour atteindre les objectifs opérationnels du Groupe, que pour informer toute personne intéressée, y compris les tiers, conformément aux lois et règlements en matière boursière. Le contrôle interne relatif au reporting financier vise plus particulièrement les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Voir également « Procédures utilisées dans le cadre de la production des états financiers du Groupe et autres informations comptables et financières » ci-dessous.

PROCESSUS D'ÉVALUATION DES RISQUES – CARTOGRAPHIE DES RISQUES

Le processus d'évaluation des risques du Groupe permet de prendre en compte la portée d'événements potentiels sur l'atteinte des objectifs opérationnels du Groupe. De tels événements sont considérés sous

deux angles : probabilité et impact. La probabilité représente la possibilité qu'un événement donné se produise et l'impact représente sa conséquence. Une combinaison de méthodes quantitatives et qualitatives est utilisée pour conduire à cette évaluation.

Les cartographies des risques produites ne prennent pas en compte les opportunités. Celles-ci sont traitées au travers du processus annuel de fixation de la stratégie et des objectifs du Groupe. Des actions sont alors définies pour saisir les opportunités disponibles.

Des données historiques sont également utilisées dans le cadre de l'évaluation des risques. Ces données fournissent une base plus objective pour l'évaluation qu'une démarche entièrement subjective. Ces informations détaillées sur la probabilité d'occurrence et l'impact potentiel sont vérifiées et évaluées. Les événements potentiels sont évalués à la fois individuellement mais aussi comme partie intégrante d'une séquence ou combinaison d'événements.

L'interrelation entre probabilité et impact est intégrée dans le processus d'évaluation des risques. Les risques font également l'objet d'analyses sous un angle portefeuille de risques, Secteur, ou Groupe.

Des risques dans différentes activités peuvent, pris ensemble, excéder la somme des risques individuels ou inversement les risques peuvent venir se compenser au niveau du Groupe ou d'un Secteur.

L'impact des risques a été évalué sur trois ans, car la priorité est d'ordinaire de se concentrer sur les risques à court et moyen terme. Tout risque majeur qui ne rentre pas dans cette période est cependant conservé dans l'analyse.

Une évaluation des risques a été faite début 2006 à partir d'entretiens approfondis avec la Direction de chaque Secteur et des fonctions centrales. Les dirigeants des Secteurs et des fonctions centrales ont mis à jour cette cartographie dans le cadre du processus d'établissement du plan à trois ans et du budget. Des fiches détaillées pour chacune des catégories de risque ont été produites, mettant en évidence les causes des risques, et les actions prises pour les réduire.

Pour chaque Secteur, l'évaluation des risques a été approuvée par l'équipe dirigeante sous la supervision du Président du Secteur. L'évaluation des risques pour les activités transverses a été réalisée par les responsables concernés au niveau des fonctions centrales. Les cartographies des risques du Groupe, des Secteurs et du Siège ont été revues et approuvées par le Comité des risques sous la présidence du Président-Directeur Général.

ACTIVITÉS DE CONTRÔLE

Les activités de contrôle sont les tâches menées à tous les niveaux du Groupe afin d'assurer que les règles, directives et procédures du Groupe sont effectivement appliquées.

Ces activités de contrôle incluent différents contrôles, notamment : vérifier l'exactitude, l'exhaustivité, la correcte autorisation, la validation

et l'enregistrement des opérations ou s'assurer que les tâches sont séparées entre différentes personnes afin de réduire les risques d'erreur ou de fraude.

PILOTAGE DU CONTRÔLE INTERNE

La base de tout système de contrôle interne est de s'assurer, y compris au niveau des Unités, que les responsabilités et les délégations de pouvoirs sont définies et comprises.

La séparation des tâches implique que des vérifications internes soient pratiquées en continu, une personne étant chargée de vérifier et d'approuver le travail d'une autre. Dans la mesure du possible, des personnes distinctes doivent initier, autoriser, enregistrer et rendre compte des opérations. Les opérations doivent également être enregistrées rapidement et l'information doit être traitée et faire l'objet d'un reporting dans les délais requis. Une documentation doit exister pour décrire les processus métiers et doit être conservée afin de justifier que les écritures sont rapidement enregistrées pour le montant exact, dans les comptes et sur la période comptable appropriée.

La Direction de l'Unité a la responsabilité de maintenir les vérifications internes et le contrôle interne dans la durée.

Un questionnaire de contrôle interne (ou « Questionnaire d'Autoévaluation ») a été développé. Son application aux Unités est différenciée en fonction de leur contribution aux états financiers du Groupe et de leurs risques. Il couvre l'ensemble du périmètre du Groupe. Il est ainsi demandé aux Unités à forte contribution et/ou risque de fournir davantage d'information et de répondre à plus de questions dans le questionnaire d'autoévaluation que celles qui ont une contribution plus faible ou moins de risques.

Le questionnaire d'autoévaluation couvre 13 cycles qui incluent entre autres l'environnement de contrôle.

Le responsable de chaque activité de contrôle au sein de chaque cycle doit répondre aux questions qui s'appliquent à son activité.

Chaque réponse est évaluée et mesurée à partir d'un modèle de maturité qui prend en compte le niveau de contrôle et l'exhaustivité de la documentation.

Des dossiers justifiant que les contrôles sont en place doivent être conservés afin d'appuyer les réponses données.

Au cours de l'année, le périmètre du questionnaire d'autoévaluation a été étendu pour intégrer les applications informatiques clés utilisées dans le cadre de la production des informations financières, ceci afin d'assurer l'intégrité du processus.

Lorsque les résultats du questionnaire d'autoévaluation indiquent que les contrôles ne sont pas au niveau exigé, aussi bien en termes de conception que d'efficacité, des plans d'actions correctifs sont mis en place. Chaque

plan d'action doit avoir un responsable et un calendrier détaillé de mise en œuvre, cette mise en œuvre pouvant inclure la mise à jour de la documentation. Les progrès des plans d'actions sont régulièrement suivis.

Les résultats du questionnaire d'autoévaluation sont approuvés par la Direction des unités, Directeur Général et Directeur Financier et sont soumis à des revues à la fois par les équipes de contrôle interne des Secteurs et par l'Audit interne. Les résultats sont présentés deux fois par an au Comité d'audit. Les meilleures pratiques identifiées au cours de l'autoévaluation sont partagées.

Les acteurs du contrôle interne

LE COMITÉ D'AUDIT

Le Comité d'audit examine et évalue deux fois par an les procédures de contrôle interne, notamment celles relatives à la remontée des informations financières contribuant à la préparation des comptes du Groupe. Le Comité d'audit procède également à la revue et l'évaluation de la cartographie des risques, qui comprend l'évaluation du système d'appréciation et de maîtrise des risques. Il est prévu que le Comité d'audit revoit annuellement la cartographie des risques.

Dans le cadre du Comité d'audit, le contenu du programme prévisionnel des activités d'audit interne fait l'objet d'un examen sur la base duquel la Direction de l'Audit interne développe un plan sur quatre ans en tenant compte de l'appréciation des risques, et détermine l'allocation correspondante des ressources.

Pour plus d'information concernant le Comité d'audit, voir pages 163 et 164.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

Le Président-Directeur Général est responsable du système de contrôle interne et il lui appartient de s'assurer que les procédures de contrôle interne sont conçues et mises en œuvre de façon efficace dans le Groupe. La Direction Générale à tous les niveaux est responsable du développement, de la mise en œuvre et de la surveillance des systèmes de contrôle interne et doit fournir toute assurance nécessaire à ce sujet.

COMITÉ DES RISQUES (« RISK COMMITTEE »)

Le Comité des risques présidé par le Président-Directeur Général examine les risques dans le cadre de la soumission des offres et l'exécution des contrats, ainsi que des sujets liés à l'Audit interne.

Le Comité des risques est composé du Président-Directeur Général, des Présidents des Secteurs, du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets, du Directeur de l'Audit interne, du Directeur du Réseau International et du Directeur du Financement des Projets et des Exportations.

Il se réunit mensuellement afin :

- d'évaluer les risques afférents aux principaux appels d'offres d'un montant égal ou supérieur à € 50 millions ou dérogeant à des critères prédéterminés. Les offres revues par la Direction des Offres et des Projets doivent obligatoirement être approuvées par le Président-Directeur Général ou le Directeur Financier avant la date de soumission ;
- d'être informé des revues de projets auxquelles a participé la Direction des Offres et du Contrôle des Projets durant le mois précédent ;
- de faire le point des éléments relevés par l'Audit interne et/ou le Réseau International ; et
- d'être informé des questions spécifiques pouvant être soulevées en fonction des circonstances et susceptibles d'avoir un impact sur les Secteurs.

De même, chaque Secteur a mis en place des procédures d'examen des risques cohérentes avec les principes en vigueur dans le Groupe. En particulier, la Direction du Secteur concerné doit être informée :

- de toute modification importante par rapport aux hypothèses de l'offre initiale et de l'impact corrélatif sur l'appréciation des risques correspondants ;
- de tout changement substantiel dans l'objet d'un contrat susceptible d'impacter son résultat.

Enfin, le Manuel de contrôle interne précise que des revues de projet faisant l'objet de comptes rendus écrits doivent se tenir tous les trois mois pour les contrats pouvant avoir un effet majeur sur la performance de l'Unité concernée, et tous les six mois dans les autres cas.

LA DIRECTION DE L'AUDIT INTERNE

Le Directeur de l'Audit interne, qui a la responsabilité d'une direction qui comporte une vingtaine d'auditeurs, rapporte au Président-Directeur Général et travaille en étroite collaboration avec le Directeur Financier et le Directeur Juridique.

La fonction principale de la Direction de l'Audit interne est de conseiller le Président-Directeur Général ainsi que le Comité d'audit sur l'adéquation et l'efficacité du système de contrôle interne à tous les stades de l'activité du Groupe.

Elle fonctionne conformément à la Charte de l'Audit interne telle qu'approuvée par le Comité d'audit et a le pouvoir d'examiner tout aspect des opérations, quel qu'il soit.

En particulier, la Direction de l'Audit interne évalue les contrôles qui permettent de promouvoir :

- la conformité avec les lois en vigueur, ainsi qu'avec les règles et procédures internes ;
- la protection physique des actifs matériels et immatériels, y compris l'identification des risques correspondants ;
- la disponibilité, la fiabilité, l'intégrité et la confidentialité de l'information et du reporting ;
- l'efficacité des processus, des fonctions et des activités.

Un rôle additionnel consiste à recommander les améliorations souhaitables dans les procédures du Groupe et à promouvoir les meilleures pratiques chaque fois que cela est possible.

La Direction de l'Audit interne prend en compte la cartographie des risques et les profils de risques des Unités dans l'établissement de ses programmes d'audit.

L'efficacité et l'adéquation des contrôles internes ainsi que la conformité avec les dispositions et procédures comptables sont examinées régulièrement par la Direction de l'Audit interne. Après chaque audit interne est diffusé un rapport qui précise les constatations faites et les recommandations effectuées. La Direction de l'Audit interne revoit à chaque mission les résultats du Questionnaire d'Autoévaluation ainsi que les dossiers justificatifs et émet des appréciations sur ces points dans ce rapport. Une copie de ce rapport est transmise au Directeur Général et au Directeur Financier de l'Unité audité ainsi qu'à la Direction Générale. Ces différents rapports sont synthétisés dans un rapport annuel d'audit interne portant sur les résultats d'ensemble des audits internes effectués, ainsi que sur tout autre sujet affectant le contrôle interne, lequel est présenté au Comité d'audit. Ce rapport constitue la base de la revue par le Comité d'audit de l'efficacité des travaux de l'Audit interne.

La Direction doit prendre dans un délai raisonnable les mesures adéquates pour corriger les lacunes détectées par la Direction de l'Audit interne et pour répondre de façon appropriée aux observations et aux recommandations à la fois de l'audit interne et des Commissaires aux comptes en ce qui concerne le contrôle interne et les dispositions et procédures en vigueur dans le Groupe.

LES COMITÉS DE L'INFORMATION (« DISCLOSURE COMMITTEES »)

Le Président-Directeur Général et le Directeur Financier ont mis en place des Comités de l'information au niveau du Groupe et des Secteurs, afin de les assister dans l'évaluation de l'efficacité des contrôles et des procédures d'information du Groupe destinés à assurer que les informations importantes, financières ou non financières, appelées à être publiées, sont enregistrées, traitées, synthétisées et communiquées sans délai, que l'information appropriée est communiquée à la Direction, y compris au Président-Directeur Général et au Directeur Financier, pour permettre des décisions rapides concernant la publication de ces informations.

Le Comité de l'information du Groupe est constitué du Directeur Financier, du Directeur Juridique, du Directeur de la Comptabilité, du Directeur du Contrôle de Gestion, du Directeur du Contrôle des Offres et des Projets et d'un membre de la Direction Générale de chacun des Secteurs.

Le Directeur Financier rend compte au moins une fois par an au Comité d'audit de la préparation du rapport annuel, de toute lacune significative ou changement important dans les contrôles internes et de toute fraude impliquant la Direction ou d'autres employés du Groupe exerçant des fonctions importantes dans les contrôles internes du Groupe.

Chaque Secteur a mis en place son propre Comité de l'information qui rend compte au Comité de l'information du Groupe des résultats de son examen des contrôles et procédures d'information du Groupe et de l'évaluation de leur efficacité au sein de son Secteur.

Le Comité de l'information s'est réuni à deux reprises au cours de l'exercice 2006/07 sous la présidence du Directeur Financier. Les comptes consolidés au 31 mars 2007, le rapport de gestion du Groupe, ainsi que toutes autres informations communiquées dans le rapport annuel ont été analysés. Les comptes semestriels consolidés au 30 septembre 2006 ont été revus. Les rapports des Comités de l'information des Secteurs ont été remis à chaque réunion. Lors des revues des comptes consolidés, le Comité a examiné les informations destinées à être publiées afin de les vérifier et de confirmer leur pertinence, leur exactitude, leur exhaustivité et leur contenu.

LA DIRECTION FINANCIÈRE

La fonction financière contrôle les activités, opérations et projets, afin d'optimiser la profitabilité et la production de liquidités du Groupe, tout en fournissant une information fiable aux parties prenantes internes et externes.

En particulier, la Direction Financière du Groupe définit les principes et les règles financières du Groupe dans les domaines du contrôle des projets et des offres, du financement, de la trésorerie, du contrôle interne, de la comptabilité, de la fiscalité et du contrôle de gestion. Elle conçoit et pilote les principaux processus financiers (plan à trois ans, budget, revues d'activité), ainsi que les outils de remontée d'informations destinés à établir et à évaluer la performance des Secteurs, analyse la performance du Groupe et produit les états financiers consolidés.

Plus précisément, le Département Comptable et Contrôle de Gestion :

- définit le format, les indicateurs, le calendrier et les processus pour le plan à trois ans, le budget et les prévisions effectuées pour les besoins du Groupe, analyse la performance réelle et prévue du Groupe et gère le budget du Siècle ;
- a la responsabilité de concevoir et de diffuser dans le Groupe les procédures comptables appropriées, de s'assurer qu'elles sont en conformité avec les lois et les normes comptables et de produire les états financiers consolidés du Groupe et ceux de la société mère, ainsi que l'information financière destinée aux parties prenantes externes ;

En particulier :

- elle définit les procédures comptables du Groupe en conformité avec les IFRS,
 - elle fournit aux Secteurs des directives relatives aux principes comptables,
 - elle contrôle et examine la cohérence des données et leur conformité aux principes comptables du Groupe ;
- la fonction Trésorerie définit les règles et procédures concernant la gestion des liquidités, la couverture des risques de change, ainsi que les cautions et garanties. De plus, elle gère les risques associés

(risques de marché, de liquidité, de change et de taux d'intérêt), les relations avec les filiales, la structure de centralisation de la trésorerie et le processus de compensation des flux internes ;

- la fonction Fiscale définit les règles et la planification fiscale d'ensemble pour le Groupe et assure le respect des règles en vigueur concernant les déclarations fiscales et le paiement des impôts.

Procédures utilisées dans le cadre de la production des états financiers du Groupe et autres informations comptables et financières

Les comptes des Unités de reporting sont préparés conformément aux règles comptables du Groupe.

Les données sont ensuite ajustées, si nécessaire, pour produire les comptes sociaux et fiscaux locaux. Un logiciel de consolidation intégré est utilisé à la fois pour la remontée des informations de gestion et pour produire les états financiers du Groupe.

Les principaux processus de remontée d'informations facilite la consolidation des données financières destinée à la production des états financiers consolidés et des données prévisionnelles.

NORMES COMPTABLES

Les états financiers consolidés sont préparés conformément aux normes IFRS adoptées par l'Union européenne. Les états financiers consolidés sont en conformité avec les règles comptables, comme détaillé dans la Note 3 des états financiers consolidés au 31 mars 2007.

PROCESSUS DE CLÔTURE DES COMPTES

Les Unités de reporting produisent des états mensuels qui sont utilisés pour déterminer le résultat opérationnel, le flux de trésorerie et le bilan.

RÔLE DE LA DIRECTION DU CONTRÔLE DE GESTION ET DE LA COMPTABILITÉ GROUPE

La liste des entités à consolider ou à intégrer par mise en équivalence est dressée par la Direction du contrôle de gestion et de la comptabilité du Groupe. Cette Direction vérifie également la qualité des remontées d'information soumises par les Unités, en se concentrant principalement sur les réconciliations entre entités juridiques et entités de reporting, les éliminations des opérations internes, le traitement comptable des opérations de la période ayant un caractère non récurrent, et les mouvements entre les bilans d'ouverture et de clôture utilisés pour préparer l'état relatif aux flux de trésorerie.

Cette Direction vérifie également les résultats des procédures, en particulier en matière de taux de change, d'éliminations internes, de transferts aux intérêts minoritaires et d'identification des effets des modifications dans le périmètre de consolidation.

Les états financiers consolidés du Groupe sont également analysés en détail, afin d'identifier et de vérifier les principales contributions par filiale, ainsi que la substance des transactions reflétées dans les comptes.

Les points clés au regard du contrôle interne sont la préparation et la validation des états donnant les variations des fonds propres et les flux de trésorerie.

REPORTING FINANCIER

Les règles de principe et les procédures du Groupe concernant les remontées d'informations financières et comptables sont présentées dans le Manuel de contrôle interne et dans le Manuel de reporting et de comptabilité.

L'application et le respect de ces principes, règles et procédures sont sous la responsabilité de chaque Directeur Financier d'Unité. Tous les Directeurs Financiers d'Unité rapportent directement aux responsables financiers des Activités et Secteurs concernés et, en dernier lieu, au Directeur Financier du Groupe.

Les Directeurs Financiers d'Unités doivent s'assurer que les éléments qui sont fournis par les remontées d'information à travers le système de consolidation du Groupe, qui couvre tout le périmètre, sont parfaitement en ligne avec les informations appelées à être publiées, avec le résultat de la période considérée et avec la position financière à la fin de la période considérée, et il leur est demandé de le confirmer par écrit.

Plus précisément, des fiches d'autoévaluation annuelles comportant une liste récapitulative de vérifications à effectuer doivent être retournées à la Direction Comptable du Groupe, après signature individuelle par

le Directeur Général et le Directeur Financier responsables. Cette liste couvre en particulier les réconciliations bancaires, les revues de projets, les mouvements de provisions, les opérations internes au Groupe, les instruments de couverture, les cautions et garanties, et les écritures comptables significatives. En outre, une liste récapitulative similaire doit également être signée par chaque Directeur Financier de Secteur.

Le Groupe est engagé dans des contrats à long terme qui nécessitent que la Direction fasse des hypothèses et des estimations susceptibles d'avoir un impact sur le niveau des actifs et des passifs enregistrés à la date des états financiers et sur les montants de recettes et de dépenses enregistrées durant la période considérée. Ces estimations sont revues de façon régulière en utilisant l'information disponible à la date considérée. Les estimations des coûts futurs reflètent la meilleure évaluation par la Direction de la sortie probable de fonds qui sera nécessaire pour s'acquitter des obligations contractuelles. Les estimations sont donc sujettes à variation, du fait des changements dans l'environnement des contrats en cours d'exécution.

La Direction examine régulièrement l'efficacité du contrôle interne sur les remontées d'information financière avec, en particulier, le souci d'assurer la ponctualité et l'exactitude des enregistrements des transactions et des actifs. En outre, elle vérifie que les opérations ont été enregistrées en accord avec les IFRS tels qu'ils sont appliqués par le Groupe et décrits dans le Manuel de reporting et de comptabilité qui définit les règles et procédures comptables du Groupe.

Paris, le 11 mai 2007

Le Président du Conseil d'administration

Rapport des Commissaires aux comptes établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'administration de la Société ALSTOM pour ce qui concerne les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Exercice clos le 31 mars 2007

Mesdames, Messieurs les Actionnaires,

En notre qualité de Commissaires aux comptes de la société ALSTOM SA et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le Président de votre Société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007.

Il appartient au Président de rendre compte, dans son rapport, notamment des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil d'administration et des procédures de contrôle interne mises en place au sein de la Société.

Il nous appartient de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Nous avons effectué nos travaux selon la doctrine professionnelle applicable en France. Celle-ci requiert la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations données dans le rapport du Président, concernant les procédures de contrôle interne

relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des objectifs et de l'organisation générale du contrôle interne, ainsi que des procédures de contrôle interne relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, présentés dans le rapport du Président ;
- prendre connaissance des travaux sous-tendant les informations ainsi données dans le rapport.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations données concernant les procédures de contrôle interne de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, contenues dans le rapport du Président du Conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Neuilly-sur-Seine, le 15 mai 2007

Les Commissaires aux comptes

ERNST & YOUNG ET AUTRES

Gilles Puissochet

DELOITTE & ASSOCIÉS

Dominique Descours

Rémunération des mandataires sociaux et dirigeants

RÉMUNÉRATION DES MANDATAIRES SOCIAUX

(Information en application de l'article. L. 225-102-1 du Code de commerce)

Les mandataires sociaux d'ALSTOM sont les dix administrateurs, dont le Président-Directeur Général, seul mandataire social dirigeant d'ALSTOM.

La rémunération du Président-Directeur Général

La rémunération du Président-Directeur Général, décidée par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, est constituée d'une partie fixe et d'une partie variable.

Sur proposition du Président-Directeur Général et conformément aux recommandations AFEP/MEDEF, il a été décidé de maintenir inchangées la partie fixe de la rémunération du Président-Directeur Général et la fourchette de sa rémunération variable pendant 3 ans à compter de l'exercice 2006/07, c'est-à-dire jusqu'à la fin de l'exercice 2008/09.

La part variable de la rémunération est liée à la réalisation d'objectifs fixés à l'avance pour l'exercice par le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Ces objectifs sont constitués d'objectifs de performance du Groupe et d'objectifs qualitatifs spécifiques liés à la réalisation d'objectifs personnels. La réalisation des objectifs et le montant de la part variable sont ensuite déterminés par le Conseil qui approuve les comptes de l'exercice, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération après l'évaluation des performances du Président-Directeur Général.

Pour l'exercice 2006/07, les objectifs fixés sont, d'une part des objectifs financiers du Groupe – le cash flow libre, la marge opérationnelle et le taux de marge du carnet de commandes – et d'autre part des objectifs spécifiques liés au programme d'action et aux priorités de l'exercice.

Pour une réalisation conforme aux objectifs fixés, la rémunération variable représente 100 % de la rémunération fixe avec le montant de la part variable liée aux objectifs financiers représentant 60 % de la rémunération de base annuelle, et celui de la part liée aux objectifs spécifiques, 40 % de celle-ci. Le montant de la part variable liée aux

objectifs financiers peut varier dans une fourchette de 0 à 120 % de la rémunération fixe et le montant de la part variable lié aux objectifs spécifiques de 0 à 40 %, en fonction des réalisations. En conséquence, la rémunération variable s'inscrit dans une fourchette de 0 à 160 % du salaire de base annuel.

Pour l'exercice 2006/07, la rémunération brute fixe versée au Président-Directeur Général s'est élevée à € 1 035 000 (€ 935 000 pour l'exercice précédent). Cette rémunération brute fixe sera inchangée pour les exercices 2007/08 et 2008/09.

Sa rémunération brute variable a représenté € 1 430 000, correspondant à 138 % de sa rémunération brute fixe pour une rémunération variable « cible » de 100 % (rémunération obtenue lorsque les réalisations sont strictement en ligne avec les objectifs fixés). Compte tenu de résultats financiers supérieurs aux objectifs fixés, la part correspondant aux objectifs financiers a été fixée par le Conseil à 98 % au sein de la fourchette 0 - 120 %, (contre 60 % si les réalisations avaient été strictement en ligne avec les objectifs). La part correspondant aux objectifs spécifiques a été fixée au maximum de la fourchette 0 - 40 %.

Pour l'exercice précédent, sa rémunération brute variable était de € 1 300 000 correspondant à 139 % de la rémunération brute fixe de cet exercice.

Le Président-Directeur Général a bénéficié d'une allocation d'options dans le cadre du plan décidé par le Conseil d'administration au cours de l'exercice (voir page 183).

Le Président-Directeur Général bénéficie d'une voiture de fonction correspondant à un avantage en nature de € 5 728, 64 par an.

Il bénéficie également d'un dispositif supplémentaire de retraite qui vise, comme pour les autres salariés en France concernés par ce niveau de rémunération, à procurer une pension annuelle équivalente à environ 1,2 % par année d'ancienneté, sur la fraction de salaire supérieure à huit fois le plafond de la sécurité sociale (soit € 248 544 sur l'année civile 2006) plafonnée à € 2 millions. Ce dispositif s'articule autour d'un régime à cotisations définies et d'un régime à prestations définies. Les sommes versées dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'année civile 2006 s'élèvent à € 19 884, montant pris en charge par ALSTOM. Au titre du régime à prestations définies, le montant des engagements pris par le Groupe, s'élève au 31 mars 2007 à € 888 441. À ce montant s'ajoute un engagement de € 87 367 au titre des indemnités légales de départ à la retraite.

Par ailleurs, il bénéficie d'une couverture supplémentaire santé et d'un contrat d'assurance en cas de décès, dont les coûts sont supportés pour partie par ALSTOM.

En cas de rupture de son mandat à l'initiative du Conseil d'administration et sauf en cas de faute grave, il bénéficierait d'une indemnité égale à deux fois sa dernière rémunération annuelle globale brute, intégrant le bonus annuel ainsi que la perte des avantages divers (véhicule de fonction...) et du maintien de toutes les options de souscription lui ayant été attribuées. Il bénéficierait d'une disposition analogue au cas où il déciderait de quitter ses fonctions dans l'hypothèse d'une prise de contrôle d'ALSTOM.

Les jetons de présence versés aux administrateurs

Les administrateurs ne perçoivent pas de rémunération autre que des jetons de présence. Depuis le 1^{er} avril 2005, le Président du Conseil d'administration a renoncé à percevoir des jetons de présence.

Le montant maximum des jetons de présence pouvant être réparti au titre d'un exercice entre les membres du Conseil d'administration a été fixé à € 400 000 par l'assemblée générale mixte du 24 juillet 2001 jusqu'à nouvelle décision. Il sera proposé à l'assemblée générale mixte convoquée le 26 juin 2007 de le porter à € 650 000 compte tenu notamment de l'augmentation proposée du nombre des membres du Conseil. Ce montant est en ligne avec les pratiques de marché et se situe vers la moyenne des enveloppes des sociétés du CAC 40.

Les règles de répartition des jetons de présence sont décidées par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération. Les principes fixés dans le règlement intérieur du Conseil sont qu'ils se composent d'une partie fixe et d'une partie variable proportionnelle à la participation des administrateurs aux séances du Conseil d'Administration et des Comités, et que les Présidents des Comités bénéficient d'une partie fixe complémentaire. Partie fixe et partie variable sont payées pour moitié au cours de l'exercice et pour le solde au cours de l'exercice suivant.

Après examen des pratiques de marché réalisé par un cabinet spécialisé externe à la Société, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le Conseil d'administration a décidé d'augmenter, à compter de l'exercice 2006/07, le montant des allocations fixes individuelles qui étaient inchangées depuis 1999.

Les nouvelles règles de répartition appliquées à compter de l'exercice 2006/07 prévoient que les jetons de présence se composent d'une partie fixe répartie entre les administrateurs à raison d'un montant de € 17 500 par administrateur, majoré d'une somme complémentaire de € 10 000 pour le Président du Comité d'audit et le Président du Comité de nominations et de rémunération, et d'une partie variable – inchangée – répartie à raison de € 2 500 par participation aux séances du Conseil et des Comités.

Sur la base de ces modalités, le montant total des jetons de présence versés au titre de l'exercice 2006/07 s'est élevé à € 365 000, soit environ 92 % de l'enveloppe autorisée. Parties fixe et variable ont été mises en paiement pour moitié au cours de l'exercice 2006/07 et pour le solde au cours de l'exercice suivant.

Évolution des rémunérations et avantages des mandataires sociaux

L'ensemble des rémunérations brutes et avantages de toute nature versés (ou dus) au titre de l'exercice 2006/07 et des deux exercices précédents par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce, aux mandataires sociaux, figure dans le tableau ci-après :

(en €)	Montants versés au titre de l'exercice 2004/05 ⁽¹⁾	Montants versés au titre de l'exercice 2005/06 ⁽²⁾	Montants versés au titre de l'exercice 2006/07 ⁽³⁾
	Rémunération brute et avantages en nature/Jetons de présence*	Rémunération brute et avantages en nature/Jetons de présence*	Rémunération brute et avantages en nature/Jetons de présence*
Patrick Kron			
Rémunération fixe	880 000,00	935 000,00	1 035 000,00
Rémunération variable	750 000,00	1 300 000,00	1 430 000,00
Avantages en nature	5 010,12	5 010,12	5 728,64
Jetons de présence	52 500,00	-	-
Total	1 687 510,12	2 240 010,12	2 470 728,64
Jean-Paul Béchat	42 500,00	42 500,00	50 000,00
Candace Beinecke	32 500,00	37 500,00	40 000,00
Olivier Bouygues ⁽⁴⁾	-	-	27 812,50
Georges Chodron de Courcel	35 000,00	37 500,00	35 000,00
Pascal Colombani	26 250,00	37 500,00	42 500,00
James B. Cronin	42 500,00	37 500,00	40 000,00
Gérard Hauser	32 500,00	37 500,00	40 000,00
James W. Leng	40 000,00	42 500,00	47 500,00
Francis Mer ⁽⁵⁾	-	32 500,00	7 187,50
Olivier Poupart-Lafarge ⁽⁴⁾	-	-	27 812,50
Denis Samuel-Lajeunesse ^{(5) (6)}	22 500,00	37 500,00	7 187,50

* À compter du 1^{er} avril 2005, le Président-Directeur Général a renoncé à percevoir des jetons de présence. Les autres administrateurs ne reçoivent que des jetons de présence.

(1) Inclut la rémunération variable et les jetons de présence afférents à l'exercice 2004/05 versés au cours de l'exercice 2005/06.

(2) Inclut la rémunération variable et les jetons de présence afférents à l'exercice 2005/06 versés au cours de l'exercice 2006/07.

(3) Inclut la rémunération variable et les jetons de présence afférents à l'exercice 2006/07 versés au cours de l'exercice 2007/08.

(4) Administrateur à compter du 28 juin 2006.

(5) Mandat ayant pris fin le 26 juin 2006.

(6) Montant versé au budget général de l'État.

Montant des rémunérations effectivement versées aux mandataires sociaux durant l'exercice 2006/07

(Information en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce)

Le tableau ci-dessous présente, conformément à l'article L. 225-102-1 du Code de commerce, les montants bruts effectivement versés aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006/07.

Pour le Président-Directeur Général, la rémunération variable au titre d'un exercice est versée au cours de l'exercice suivant. Ainsi, dans le tableau ci-dessous, la rémunération variable correspond à la rémunération variable au titre de l'exercice 2005/06 qui a été versée au cours de l'exercice 2006/07. S'agissant des jetons de présence répartis aux autres administrateurs, ils sont versés pour moitié au cours de l'exercice et pour le solde au cours de l'exercice suivant, comme indiqué dans le tableau ci-dessous.

(en €)	Montants versés au cours de l'exercice 2006/07				
	Rémunération brute fixe	Rémunération brute variable	Avantages en nature	Jetons de présence (2 ^e semestre exercice 2005/06) mis en paiement en avril 2006	Jetons de présence (1 ^{er} semestre exercice 2006/07) mis en paiement en octobre 2006
Patrick Kron	1 035 000,00	1 300 000,00	5 728, 64	-	-
Jean-Paul Béchat	-	-	-	23 750,00	26 250,00
Candace Beinecke	-	-	-	17 500,00	23 750,00
Olivier Bouygues ⁽¹⁾	-	-	-	-	11 562,50
Georges Chodron de Courcel	-	-	-	17 500,00	21 250,00
Pascal Colombani	-	-	-	17 500,00	23 750,00
James B. Cronin	-	-	-	20 000,00	21 250,00
Gérard Hauser	-	-	-	17 500,00	23 750,00
James W. Leng	-	-	-	18 750,00	26 250,00
Francis Mer ⁽²⁾	-	-	-	17 500,00	7 187,50
Olivier Poupart-Lafarge ⁽¹⁾	-	-	-	-	9 062,50
Denis Samuel-Lajeunesse ⁽²⁾	-	-	-	20 000,00	7 187,50

(1) Mandat commencé le 28 juin 2006.

(2) Mandat ayant pris fin le 26 juin 2006.

RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU COMITÉ EXÉCUTIF

La rémunération des membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur Général, est fixée annuellement par le Président-Directeur Général et revue par le Comité de nominations et de rémunération. Elle se compose d'une partie fixe et d'une partie variable liée à l'atteinte d'objectifs fixés en début d'exercice.

Pour l'exercice 2006/07, la rémunération variable est liée, d'une part à l'atteinte des objectifs du Groupe en termes de cash flow libre, de marge opérationnelle et de taux de marge sur le carnet de commandes, auxquels s'ajoutent, pour les Présidents de Secteur, les mêmes objectifs pour leur seul Secteur, et d'autre part à la réalisation d'objectifs spécifiques à chaque Secteur ou fonction. Ces objectifs spécifiques se réfèrent aux programmes d'action prioritaires inscrits dans les budgets et plans stratégiques, et sont appréciés par le Comité de nominations et de rémunération. Pour une réalisation conforme aux objectifs fixés, les objectifs financiers représentent 30 % de la rémunération de base annuelle, et les objectifs spécifiques 20 %. Les objectifs financiers peuvent varier dans une fourchette de 0 à 60 % et les objectifs spécifiques de 0 à 20 %, en fonction des réalisations. En conséquence, la rémunération variable s'inscrit dans une fourchette de 0 à 80 % de la rémunération fixe annuelle.

Les rémunérations globales sont fonction à la fois de la performance financière de la Société et des contributions des individus et des équipes. Elles sont basées sur les pratiques de l'industrie, sur des enquêtes de rémunération et sur les conseils de cabinets spécialisés internationaux.

Le montant global des rémunérations brutes dues aux membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur Général dont la rémunération est présentée en page 176, par la Société et les sociétés contrôlées par la Société au sens de l'article L. 233-16 du Code de commerce au titre de l'exercice 2006/07, s'est élevé à € 4 303 999. La partie fixe représente € 2 597 659 (6 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2007, hors le Président-Directeur Général) et la partie variable liée aux résultats de l'exercice 2006/07 représente € 1 706 340 (6 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2007, hors le Président-Directeur Général).

Le montant total correspondant versé au titre de l'exercice 2005/06 aux membres du Comité exécutif, hors le Président-Directeur Général (8 personnes concernées, membres du Comité exécutif au 31 mars 2006, hors le Président-Directeur Général) était de € 5 185 995.

Les membres du Comité exécutif bénéficient de dispositifs supplémentaire de retraite dans les pays où ils sont basés (régime à prestations définies et régime à cotisations définies).

Le montant total des engagements pour les membres du Comité exécutif (hors le Président-Directeur Général) au titre des régimes à prestations définies s'élève à € 2 883 957 au 31 mars 2007, dont € 259 063 sont relatifs aux indemnités légales de départ à la retraite en France. Les sommes prises en charge par le Groupe dans le cadre du régime à cotisations définies pour l'année civile 2006, s'élèvent à € 79 536.

Il n'existe aucune somme provisionnée ou constatée aux fins de versements de quelconques avantages spécifiques au profit des membres du Comité exécutif (y compris le Président-Directeur Général), autres que des engagements de retraites.

Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital

PLANS D'OPTIONS DE SOUSCRIPTION D' ACTIONS

Politique d'attribution

La Société met en place, en principe chaque année, un plan d'options de souscription d'actions en France et à l'étranger, dans le cadre d'une autorisation donnée par l'assemblée générale des actionnaires.

Les plans d'options sont décidés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de nominations et de rémunération qui en examine l'ensemble des modalités ainsi que les critères d'attribution.

Les attributions ont lieu selon une périodicité régulière, à la fin du mois de septembre de chaque année. La durée de vie des plans d'options est de 10 ans et les options ne sont généralement exerçables qu'à l'expiration d'une période de *vesting* de trois ans à compter de leur attribution.

Aux États-Unis, depuis l'exercice 2004/05, les cadres reçoivent en lieu et place d'options de souscription d'actions, des « Stock Appreciation Rights » (« SARs ») dont les caractéristiques sont similaires à celle des plans d'options mis en place simultanément, mais qui leur donnent droit au versement en espèce de la différence entre la valeur de l'action ALSTOM au moment de l'attribution et sa valeur à l'exercice. Les plans de SARs sont examinés par le Comité de nominations et de rémunération.

Les bénéficiaires des options et des SARs sont généralement sélectionnés parmi les Directeurs de centres de profits, les Directeurs fonctionnels, les Présidents de pays, les Directeurs de grands projets et plus généralement les titulaires de postes clés salariés d'ALSTOM et de ses filiales qui ont contribué de manière significative aux résultats d'ALSTOM. Depuis 2004, les bénéficiaires représentent environ 1 200 personnes correspondant à 2 % des effectifs du Groupe.

En dehors des membres du Comité exécutif, le choix des bénéficiaires et le nombre des options attribuées tiennent compte du niveau des responsabilités et de la performance de chaque personne.

Les membres du Comité exécutif (y compris le Président-Directeur Général) ont reçu 610 000 options en 2004 et 312 500 options en 2005 soit 22 % du montant total d'options initialement attribuées, et 320 000 options en 2006, soit 19 % du montant total d'options initialement attribuées. Leurs attributions individuelles tiennent compte du niveau des responsabilités et

sont en ligne avec les pratiques du marché. Elles sont consenties dans le cadre du plan mis en place annuellement ; les caractéristiques des options attribuées aux membres du Comité exécutif sont identiques à celles de l'ensemble des autres attributions.

Pour chacun des plans, le prix d'exercice des options ne comporte aucune décote et correspond à la moyenne des vingt cours de bourse ayant précédé la date du Conseil d'administration.

Depuis 2004, sur les trois plans mis en place, deux ont conditionné pour partie l'exercice des options à l'atteinte des objectifs financiers du Groupe. Le dernier plan consenti le 28 septembre 2006 conditionne l'exercice de 100 % des options à l'atteinte d'une marge opérationnelle 2007/08 supérieure à 7,5 %. Si la marge opérationnelle 2007/08 se situe entre 7 et 7,5 %, 80 % des options seront exerçables, ce pourcentage étant réduit à 40 % si la marge opérationnelle était inférieure à 7 %.

Comme cela a été le cas dans le passé, la Société pourra soumettre tout ou partie des futures attributions à des conditions de performance liées aux objectifs financiers du Groupe.

L'exercice des options est soumis à la condition que le contrat de travail ou le mandat du bénéficiaire soit en vigueur lors de la levée des options, sauf exception. Les plans mis en place à partir de l'exercice 2003/04 autorisent un exercice anticipé, avant l'expiration de la période de *vesting* de trois ans, dans certaines situations dont notamment la réalisation d'une offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la Société.

Les règles de conduite applicables au sein du Groupe en cas de détention d'information privilégiée interdisent toute cession d'actions provenant de l'exercice de stock-options durant les périodes de 30 jours calendaires précédant la publication des résultats annuels et semestriels d'ALSTOM (cette période étant réduite à 15 jours calendaires s'agissant des résultats trimestriels) et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date à laquelle l'information a été rendue publique, ainsi qu'en cas de détention d'information privilégiée et jusqu'au deuxième jour de bourse inclus suivant la date à laquelle l'information a été rendue publique.

Principales caractéristiques des plans d'options consentis

Le 28 septembre 2006, le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, a procédé à l'attribution du Plan d'options n° 9 dans le cadre de l'autorisation de l'assemblée générale mixte du 9 juillet 2004. Le nombre total d'options consenties au titre de ce plan, soit 1 683 750, représentait environ 1,21 % du capital au jour de l'attribution.

Au 31 mars 2007, le nombre total d'options pouvant être levées au titre de l'ensemble des plans existants représente 4,30 % du capital à la même date. Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans mis en place par ALSTOM et en cours de validité sont résumées dans le tableau ci-après et il n'existe pas de plan d'options mis en place par d'autres sociétés du Groupe donnant droit à l'acquisition d'actions ALSTOM.

	Plan n° 3	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8	Plan n° 9
Date d'assemblée	24 juillet 2001	24 juillet 2001	24 juillet 2001	9 juillet 2004	9 juillet 2004	9 juillet 2004
Date du Conseil	24 juillet 2001	8 janvier 2002	7 janvier 2003	17 septembre 2004	27 septembre 2005	28 septembre 2006
Prix d'exercice initial ⁽¹⁾	€ 1 320,00	€ 523,60	€ 240,00	€ 17,20	€ 35,75	€ 74,66
Prix d'exercice ajusté ⁽²⁾⁽³⁾	€ 819,20	€ 325,20	€ 154,40	€ 17,20	-	-
Point de départ d'exercice des options	24 juillet 2002	8 janvier 2003	7 janvier 2004	17 septembre 2007	27 septembre 2008	28 septembre 2009
Date d'expiration	23 juillet 2009	7 janvier 2010	6 janvier 2011	16 septembre 2014	26 septembre 2015	27 septembre 2016
Nombre initial de bénéficiaires	1 703	1 653	5	1 007	1 030	1 053
Nombre initial d'options (ajusté le cas échéant) ⁽³⁾	105 000	105 000	30 500	2 783 000	1 401 500	1 683 750
Nombre total d'options exercées	0	0	0	1 000	500	0
Nombre total d'options annulées ⁽³⁾	50 238	47 504	0	124 000	43 000	7 500
Nombre d'options restant à lever au 31 mars 2007 ⁽²⁾⁽³⁾	114 293	119 803	47 489	2 658 000	1 358 000	1 676 250
Pourcentage du capital au 31 mars 2007 susceptible d'être créé	0,0827 %	0,0867 %	0,034 %	1,924 %	0,983 %	1,213 %
Nombre d'actions pouvant être souscrites par les membres du Comité exécutif ⁽²⁾⁽³⁾	3 105	4 229	46 709	517 500	265 000	320 000
Modalités d'exercice/Conditions de performance	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers des options exerçables à partir du 24/07/02 • Deux tiers des options exerçables à partir du 24/07/03 • La totalité des options exerçables à partir du 24/07/04 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers des options exerçables à partir du 08/01/03 • Deux tiers des options exerçables à partir du 08/01/04 • La totalité des options exerçables à partir du 08/01/05 	<ul style="list-style-type: none"> • Un tiers des options exerçables à partir du 07/01/04 • Deux tiers des options exerçables à partir du 07/01/05 • La totalité des options exerçables à partir du 07/01/06 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des options exerçables à partir du 17/09/07 suite à la réalisation des conditions suivantes : L'exercice de 50 % des options était conditionné à l'atteinte de deux objectifs à la clôture de l'exercice 2005/06, qui ont été réalisés : un cash flow libre du Groupe positif et une marge opérationnelle du Groupe supérieure ou égale à 5 % en normes IFRS. 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des options exerçables à partir du 27/09/08 	<ul style="list-style-type: none"> • 100 % des options exerçables si la marge opérationnelle 2007/08 du Groupe est supérieure à 7,5 %. • 80 % des options exerçables si la marge opérationnelle 2007/08 du Groupe se situe entre 7 et 7,5 %. • 40 % des options exerçables si la marge opérationnelle 2007/08 du Groupe est inférieure à 7 %.

(1) Prix sans décote correspondant au cours moyen de l'action pendant les vingt séances de bourse ayant précédé la tenue du Conseil d'administration ayant décidé le plan. Pour les plans n° 3, 5, 6 et 7, les prix d'exercice d'origine ont été multipliés par 40 pour tenir compte du regroupement des actions de la Société réalisé le 3 août 2005.

(2) Les plans d'options n° 3, 5 et 6 ont fait l'objet d'un ajustement légal suite à la réalisation des opérations sur le capital intervenues en 2002, 2003 et août 2004.

(3) Les plans d'options n° 3, 5, 6 et 7 ont été ajustés pour prendre en compte l'opération de regroupement des actions de la Société réalisée le 3 août 2005 effectuée à raison d'une action nouvelle de € 14 de nominal pour 40 actions anciennes de € 0,35 de nominal.

Options de souscription consenties aux mandataires sociaux au cours de l'exercice 2006/07

Le nombre total d'options attribuées au titre du Plan n° 9 à M. Patrick Kron, Président-Directeur Général et seul mandataire social dirigeant d'ALSTOM, s'élève à 120 000 options.

Les options consenties au titre du Plan n° 9 à l'ensemble des bénéficiaires du Plan, ont été valorisées par un expert indépendant à € 20 520 000. Sur cette base, la valorisation de l'attribution individuelle à M. Patrick Kron s'élève à € 1 548 000, soit 7,5 % de la charge comptable totale.

Aucune option n'a été attribuée par la Société à d'autres mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2006/07 ou au titre des plans antérieurs mis en place par la Société.

Récapitulatif du nombre d'options détenues par M. Patrick Kron à la clôture de l'exercice

	Nombre d'options	Prix d'exercice unitaire (en €)	Date d'échéance des options
Plan n° 6	30 190	€ 154,40	06/01/2011
Plan n° 7	187 500	€ 17,20	16/09/2014
Plan n° 8	95 000	€ 35,75	26/09/2015
Plan n° 9	120 000*	€ 74,66	27/09/2016

* dont 72 000 options conditionnelles.

Options de souscription consenties au cours de l'exercice 2006/07 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions

Le nombre total d'options attribuées au titre du Plan n° 9 aux dix salariés non mandataires sociaux ayant reçu les plus importantes attributions s'élève à 230 000 options.

Levées d'options de souscription d'actions au cours de l'exercice 2006/07

Au cours de l'exercice 2006/07, 1 500 options ont été exercées par anticipation dans le cadre d'une succession conformément aux règlements des plans concernés, avec un prix d'exercice moyen pondéré de € 23,38 (1 000 options dans le cadre du plan de stock-options n° 7 attribué en 2004 (prix d'exercice unitaire : € 17,20) et 500 dans le cadre du plan de stock-options n° 8 attribué en 2005 (prix d'exercice unitaire : € 35,75).

Aucune option n'a été exercée au cours des exercices antérieurs.

ATTRIBUTION GRATUITE D' ACTIONS

Conformément à l'autorisation conférée par l'assemblée générale des actionnaires du 12 juillet 2005 (12^e résolution), sur proposition du Comité de nominations et de rémunération, le Conseil d'administration du 16 novembre 2005, afin de récompenser les efforts collectifs qui ont permis à ALSTOM de se redresser, avait approuvé le principe d'une attribution égalitaire de douze actions gratuites à tous les salariés du Groupe ayant six mois d'ancienneté à la date de l'attribution, conditionnée à l'atteinte des deux objectifs suivants à la clôture de l'exercice 2005/06 : une marge opérationnelle de 5 % (en normes IFRS) et un cash flow libre positif.

Il avait été également décidé que, dans les pays où pour des raisons fiscales et/ou légales, l'octroi d'actions gratuites serait difficile voire impossible, l'équivalent en espèces de ces douze actions serait versé à terme aux salariés.

Le Conseil d'administration a constaté la réalisation de cette condition dans sa séance du 16 mai 2006 et a octroyé les actions gratuites sur ces bases (le « Plan 2006 »).

Le Plan 2006 prévoit pour l'ensemble des bénéficiaires situés en France ou hors de France, une période d'acquisition de deux ans suivie d'une période de conservation de deux ans conformément aux termes de l'autorisation de l'assemblée.

Au total, 56 777 personnes ont bénéficié du Plan 2006 :

- 46 510 personnes réparties dans 20 pays se verront attribuer 12 actions, correspondant à un nombre total maximum de 558 120 actions, représentant environ 0,4 % du capital au 31 mars 2007. Il s'agit d'actions nouvelles qui seront créées lors de leur attribution définitive par prélèvement sur les réserves, et
- 10 267 personnes réparties dans 42 pays recevront l'équivalent espèces de ces 12 actions évalué et versé à terme à l'issue d'une période de 4 ans (représentant à titre d'exemple environ € 1 430 au 22 mai 2007).

Le coût de ce programme d'attribution d'actions gratuites a été intégralement provisionné dans les comptes de l'exercice 2005/06.

Tout comme les attributions d'options et de SARs, les attributions gratuites d'actions ont pour but de motiver, fidéliser et récompenser les salariés et les associer aux performances futures de la Société à travers l'évolution de la valeur de l'action.

La Société se réserve la possibilité de mettre en place dans le futur de nouveaux plans d'attribution gratuite d'actions au bénéfice d'une population qui pourrait être plus large que celle des bénéficiaires d'options ou de SARs, ou de combiner attribution d'options et de SARs et attribution gratuite d'actions, dans des proportions variant en fonction du niveau des responsabilités et de la performance des bénéficiaires.

Comme cela a été le cas dans le passé, la Société pourra décider de soumettre tout ou partie de ces attributions à des conditions de

performance liées aux objectifs financiers du Groupe en complément, éventuellement, d'autres conditions.

Résumé des caractéristiques du Plan 2006

Date de la décision d'attribution	Conditions d'attribution au 16 mai 2006	Nombre total de bénéficiaires	Nombre total d'actions qui seront créées	Attribution définitive des actions à compter du	Cession autorisée des actions à compter du	Versement de l'équivalent en espèces à partir du
16 mai 2006	<p>Objectifs financiers : marge opérationnelle de 5 % (en normes IFRS) et cash flow libre positif à la clôture de l'exercice 2005/06</p> <p>Condition d'ancienneté : six mois minimum au jour de la décision d'attribution</p>	<p>en France : actions gratuites : 15 903 bénéficiaires</p> <p>hors de France : Actions gratuites : 30 607 bénéficiaires</p> <p>Équivalent espèces : 10 267 bénéficiaires</p>	<p>en France : 190 836 actions à raison de 12 actions par bénéficiaire</p> <p>hors de France : 367 284 actions à raison de 12 actions par bénéficiaire</p>	19 mai 2008	20 mai 2010	hors de France : 16 mai 2010

Actions attribuées gratuitement aux mandataires sociaux d'ALSTOM au cours de l'exercice 2006/07

Il n'y a eu aucune attribution gratuite d'actions aux mandataires sociaux de la Société au cours de l'exercice 2006/07.

PARTICIPATION, INTÉRESSEMENT ET PLAN D'ÉPARGNE

Toutes les sociétés françaises du Groupe concernées par la loi du 7 novembre 1990 ont signé des accords de participation. Les sommes versées au titre de la participation légale des salariés en France au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2004	2005	2006
Participation des salariés	2	1	9,3

Une dizaine de filiales françaises ont signé un accord d'intéressement, à ce jour. Les sommes versées au titre de l'intéressement pour l'exercice 2006/07 ne sont pas à ce jour connues, car leur montant dépend de critères définis dans le cadre d'accords spécifiques à chaque filiale, dont les résultats sont connus dans les six mois de la clôture de l'exercice, soit au 30 septembre de chaque année. Les sommes versées au titre de l'intéressement au cours des trois derniers exercices sont les suivantes :

Exercice clos le 31 mars (en millions d'€)	2004	2005	2006
Intéressement des salariés	9	9,5	15,6

Depuis son introduction en bourse, ALSTOM a procédé à trois augmentations de capital réservées aux salariés adhérents au plan d'épargne d'entreprise. La première réalisée de manière concomitante à l'introduction en bourse avait donné lieu en 1998 à la création de 2 941 869 actions émises au prix de FRF 167 par action (correspondant, après le regroupement d'actions effectué le 3 août 2005, à l'équivalent de 73 546 actions nouvelles émises au prix de € 1 018,36 par action).

Au cours de l'exercice 2000/01, ALSTOM a procédé en août 2000 à une augmentation de capital réservée, qui a donné lieu à la création de 1 689 056 actions de € 6 de valeur nominale, émises au prix de € 24 par action (soit l'équivalent, après regroupement, de 42 226 actions nouvelles au prix de € 960 par action). Ces deux opérations ont été directement souscrites par les salariés.

En novembre 2004, une nouvelle augmentation de capital a été offerte aux salariés (et anciens salariés) dans huit pays dont la France.

Environ 13 000 salariés ont souscrit à cette augmentation de capital, au travers d'un fonds commun de placement en France, et par voie de souscription directe hors de France. Elle s'est traduite par la souscription de 49 814 644 actions de € 0,35 de valeur nominale émises au prix unitaire de € 0,35 (soit l'équivalent, après regroupement, de 1 245 366 actions nouvelles au prix de € 14 par action), offertes à la souscription avec un abondement (pour les seuls salariés) de € 0,135 par action ancienne plafonné à un montant de € 810 par souscripteur.

Au cours des exercices suivants, aucune augmentation de capital n'a été proposée.

Au 31 mars 2007 les salariés et anciens salariés du Groupe, soit environ 38 491 personnes, détiennent environ 0,89 % du capital de la Société directement ou au travers d'un Fonds Commun de Placement.

ÉTAT RÉCAPITULATIF DES OPÉRATIONS DES DIRIGEANTS ET DES PERSONNES MENTIONNÉES À L'ARTICLE L. 621-18-2 DU CODE MONÉTAIRE ET FINANCIER SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ RÉALISÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2006/07

Les opérations suivantes, qui figurent sur le site de l'AMF, ont été déclarées par les intéressés :

Déclarant	Instrument financier	Nature de l'opération	Nombre d'opérations	Montant des opérations
Olivier Bouygues, administrateur de la Société	Actions	Acquisition	1	€ 67 100
Gérard Hauser, administrateur de la Société	Actions	Acquisition	2	€ 38 280
Philippe Mellier, membre du Comité Exécutif, Président du Secteur Transport	Actions	Cession	1	€ 50 400
Olivier Poupart-Lafarge, administrateur de la Société	Actions	Acquisition	1	€ 68 200
Personne liée à Olivier Bouygues et Olivier Poupart-Lafarge ⁽¹⁾	Actions	Acquisition	57	€ 225 281 768

(1) correspond aux acquisitions de Bouygues après le rachat de la participation de l'État français.

Commissaires aux comptes

COMMISSAIRES AUX COMPTES TITULAIRES

Ernst & Young et Autres

représenté par Monsieur Gilles Puissochet

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine Cedex

Deloitte & Associés

représenté par Monsieur Dominique Descours

BP 136

185, avenue Charles-de-Gaulle

92203 Neuilly-sur-Seine Cedex

Nommés par l'AGO du 26 mars 1998 et dont les mandats ont été renouvelés par l'AGO du 2 juillet 2003 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

COMMISSAIRES AUX COMPTES SUPPLÉANTS

Monsieur Pascal Macioce

41, rue Ybry

92576 Neuilly-sur-Seine

BEAS (SARL)

7-9, villa Houssay

92954 Neuilly-sur-Seine

Nommés par l'AGO du 2 juillet 2003 pour une durée de six exercices expirant à l'issue de l'assemblée générale ordinaire qui sera appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008/09.

RÉMUNÉRATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en millions d'€)	Exercice 2005/06				Exercice 2006/07			
	Ernst & Young et Autres		Deloitte & Associés		Ernst & Young et Autres		Deloitte & Associés	
	Montant	%	Montant	%	Montant	%	Montant	%
Audit								
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés	9,2	75	7,6	86	8,3	81	8	87
- ALSTOM	1,2	10	1,2	14	1,2	13	1,2	14
- Entreprises intégrées globalement	6,6	56	6,4	78	6,6	67	6,8	77
Autres diligences et prestations directement liées à la mission de Commissariat aux comptes	2,6	21	0,6	7	1,6	15	0,8	9
- ALSTOM	0	0	0	0	0	0	0	0
- Entreprises intégrées globalement	1,6	14	0,6	7	1,6	16	0,8	9
Sous-total	11,8	96	8,2	93	9,9	96	8,8	96
Juridique, fiscal, social*	0,5	4	0,6	7	0,4	4	0,4	4
Technologies de l'information	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres	-	-	-	-	-	-	-	-
Sous-total	0,5	4	0,6	7	0,4	4	0,4	4
Total	12,3	100	8,8	100	10,3	100	9,2	100

* Principalement en dehors de France.

CHARTRE D'AUDIT

En juin 2003, ALSTOM et le Comité d'audit ont esquissé et formalisé avec l'aide des Commissaires aux comptes d'ALSTOM une charte d'audit qui s'appliquera jusqu'au 31 mars 2009, quand les engagements des auditeurs actuels prendront fin.

Cette charte définit le processus d'audit externe du Groupe conformément aux nombreuses lois et règles applicables. Par la signature de cette charte, les parties se sont officiellement obligées à respecter ladite charte et à obtenir une transparence et une efficacité accrues.

Les principales règles définies s'appliquent aux sujets suivants :

- répartition des travaux entre les deux cabinets d'audit ;
- répartition à parité des honoraires entre les deux cabinets ;
- relations entre les auditeurs externes d'ALSTOM et le Comité d'audit ;
- relations entre les auditeurs internes du Groupe et les auditeurs externes ;
- définition du processus de missions des autres projets qui pourraient être potentiellement traités par les auditeurs ;
- rappel des missions interdites.

Cette charte est régulièrement mise à jour notamment en cas de modifications de la réglementation.



5 | INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

189 Information sur le Groupe et la société mère

- 189 Historique
- 189 Identité de la Société
- 190 Dispositions particulières des statuts
- 192 Documents accessibles au public
- 192 Activité de la société mère
- 193 Propriété intellectuelle
- 193 Propriété immobilière
- 194 Contrats importants
- 194 Information sur les participations prises et cédées au cours de l'exercice 2006/07
- 195 Changement significatif de la situation financière ou commerciale

195 Information sur le capital social

- 196 Autorisations financières
- 198 Évolution du capital
- 199 Répartition du capital
- 200 Titres et droits émis donnant accès au capital
- 200 Capital potentiel
- 201 Rachat d'actions
- 201 Titres non représentatifs du capital
- 201 Dividendes versés au cours des trois derniers exercices

- 201 Éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique
- 203 Cotation des actions
- 203 Relations avec les actionnaires

205 Données sociales et environnementales

- 205 Données sociales
- 210 Données environnementales

211 Organigramme simplifié au 31 mars 2007

212 Information sur le Rapport Financier Annuel

- 212 Attestation du responsable du Rapport Financier Annuel
- 213 Table de concordance

214 Information sur le Document de Référence

- 214 Informations incluses par référence
- 214 Attestation du responsable du Document de Référence
- 215 Table de concordance

Information sur le Groupe et la société mère

HISTORIQUE

Le Groupe a été créé en 1989, par The General Electric Company, plc (« GEC ») et Alcatel, ses deux actionnaires à parité, avec pour objectif de rassembler au sein d'un même groupe des activités jusqu'alors conduites par certaines de leurs filiales respectives. La société commune était une société holding de droit néerlandais GEC ALSTHOM N.V. Ce rapprochement, effectué durant une période de consolidation dans le secteur de l'énergie, visait à bénéficier de diverses complémentarités existant parmi les produits et marchés respectifs d'Alcatel et de GEC.

À la fin de l'année 1997, les deux actionnaires ont décidé d'introduire cette société sur les Bourses de Paris, New York et Londres et de céder sur le marché une partie de leurs titres. Ils ont choisi Paris comme place principale de cotation et ont décidé de transférer à une société anonyme de droit français, dénommée ALSTOM (anciennement Jotelec), l'ensemble des activités jusqu'alors conduites par GEC ALSTHOM N.V. Préalablement à l'introduction en bourse d'ALSTOM (ou la « Société »), la quasi-totalité des actifs détenus directement ou indirectement par GEC ALSTHOM N.V. a été transférée à une de ses filiales françaises, ALSTOM France S.A. détenue à 100 % par ALSTOM. Cette entité, désormais dénommée ALSTOM Holdings, est la seule filiale d'ALSTOM et détient la quasi-totalité des actifs du Groupe (voir ci-après « Organigramme simplifié du Groupe au 31 mars 2007 »).

Depuis l'introduction en bourse d'ALSTOM en 1998, le périmètre d'activité du Groupe a été largement modifié à plusieurs reprises. La plus significative des opérations fut l'acquisition en deux phases des activités de production d'énergie d'ABB : constitution d'une société commune en juillet 1999, puis rachat par ALSTOM de la part d'ABB dans cette société commune en mai 2000. Parallèlement, le Groupe s'est recentré sur ses activités de base, en cédant notamment ses activités Contracting en juillet 2001.

Devant la grave crise financière survenue en 2003, le Groupe a lancé un plan d'actions prévoyant la résolution des problèmes rencontrés, principalement ceux liés aux turbines à gaz GT24/GT26, le recentrage de ses activités (notamment par la cession de l'activité Transmission & Distribution en janvier 2004), l'amélioration de sa performance opérationnelle et le renforcement de sa structure financière. Le Groupe est aujourd'hui recentré sur trois Secteurs, Power Systems, Power Service et Transport, après avoir cédé ses anciens Secteurs Transmission & Distribution et Marine, ainsi que ses activités Turbines Industrielles et Power Conversion.

IDENTITÉ DE LA SOCIÉTÉ

Dénomination, siège social

ALSTOM
3, avenue André Malraux - 92300 Levallois-Perret
Tél. : 01 41 49 20 00

Forme juridique

Société anonyme de droit français à Conseil d'administration régie notamment par le Code de commerce.

Durée

Constituée le 17 novembre 1992 sous la forme d'une société anonyme dénommée « JOTELEC », la Société expirera le 17 novembre 2091, sauf dissolution anticipée ou prorogation.

Immatriculation

389 058 447 Nanterre

Code APE

625 E

DISPOSITIONS PARTICULIÈRES DES STATUTS

Objet

(article 3 des statuts)

ALSTOM a pour objet, directement ou indirectement :

- la réalisation de toutes opérations industrielles, commerciales, maritimes, financières, mobilières, immobilières, en France et à l'étranger, et notamment dans les domaines suivants :
 - énergie,
 - transmission et distribution d'énergie,
 - transports,
 - équipements industriels,
 - construction et réparation navale,
 - ingénierie et conseil, étude de conception et/ou de réalisation et entreprise générale de tous travaux publics ou particuliers et de tous ouvrages, et
 - plus généralement, toutes activités connexes ou complémentaires des précédentes ;
- la participation d'ALSTOM, par tous moyens, directement ou indirectement, dans toutes opérations pouvant se rattacher à son objet par voie de création de sociétés nouvelles, d'apport, de souscription ou d'achat de titres ou droits sociaux, de fusion ou autrement ; de création, d'acquisition, de location, de prise en location-gérance de tous fonds de commerce ou établissements ; la prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous procédés et brevets concernant ces activités ;
- et généralement toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout autre objet similaire ou connexe.

ALSTOM pourra, en outre, prendre un intérêt, sous quelque forme que ce soit, dans toutes entreprises ou dans tous organismes, français ou étrangers.

Exercice social

(article 18 des statuts)

Du 1^{er} avril au 31 mars.

Assemblées générales

(article 15 des statuts)

CONVOCATIONS ET DÉLIBÉRATIONS – ORDRE DU JOUR

Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, statuant dans les conditions de quorum et de majorité prescrites par la loi, exercent les pouvoirs qui leur sont respectivement attribués par la législation en vigueur. Elles sont convoquées conformément aux règles et modalités fixées par la loi.

La réunion a lieu au siège social ou en tout autre endroit désigné par le Conseil, soit dans le département du siège social, soit dans tout lieu du territoire de la République française.

L'ordre du jour des assemblées est arrêté par le Conseil d'administration si la convocation est faite par lui et, dans le cas contraire par l'auteur de la convocation. Toutefois, un ou plusieurs actionnaires remplissant les conditions fixées par la loi ont la faculté de requérir l'inscription à l'ordre du jour de projets de résolutions. L'assemblée ne peut délibérer sur une question qui n'est pas inscrite à l'ordre du jour.

ADMISSION ET REPRÉSENTATION

Les assemblées générales, ordinaires et extraordinaires, se composent de tous les actionnaires indistinctement.

Dans toutes les assemblées, les propriétaires d'actions nominatives n'ont le droit d'exercer leur droit de vote que si leurs actions sont inscrites à leur nom deux jours au moins avant la date de l'assemblée et le demeurent jusqu'à l'issue de celle-ci.

Les propriétaires de titres au porteur doivent, deux jours au plus tard avant la date de cette réunion, justifier du dépôt de leurs titres dans les conditions légales ou produire l'un des certificats visés par l'article 136 du décret du 23 mars 1967. Ces délais pourront être modifiés par décision du Conseil d'administration.

Tout actionnaire ayant émis un vote par correspondance ou donné une procuration en produisant un certificat d'immobilisation délivré par le dépositaire des actions, peut néanmoins céder tout ou partie des actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir, à condition de notifier, au plus tard la veille de l'assemblée, à 15 heures, les éléments permettant d'annuler son vote ou son pouvoir ou de modifier le nombre d'actions et de voix correspondantes dans les conditions prévues par l'article 136 du décret du 23 mars 1967.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, les propriétaires de titres mentionnés au 3^e alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce peuvent se faire représenter dans les conditions prévues par la loi par un intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire peut voter par procuration ou par correspondance à une assemblée générale dans les conditions fixées par la loi.

Le Conseil peut organiser, dans les conditions légales applicables, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées par visioconférence ou par des moyens de télécommunication permettant leur identification. Le cas échéant, cette décision du Conseil est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

DROIT DE VOTE

Chaque membre de l'assemblée a droit à autant de voix qu'il possède ou représente d'actions. Le droit de vote appartient à l'usufruitier dans toutes les assemblées générales ordinaires, extraordinaires ou spéciales. Il n'existe pas de droit de vote double. Pendant le délai de deux ans à compter du regroupement des actions décidé par l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2005, toute action non regroupée donnera droit à une voix et toute action regroupée à 40 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale mixte appelée à se tenir le 26 juin 2007 de modifier le paragraphe 2 « Admission et représentation » de l'article 15 des statuts de la Société, afin de le mettre en conformité avec les dispositions de l'article 136 du décret n° 67-236 du 23 mars 1967 tel que modifié par l'article 35 du décret n° 2006-1566 du 11 décembre 2006. Il sera proposé de le modifier sur les points suivants :

- la justification de la qualité d'actionnaire pour participer et voter en assemblée (modification du deuxième alinéa),
- les modalités du vote à distance par tous moyens électroniques de télécommunication (quatrième alinéa nouveau), et
- les modalités de prise en compte des cessions de titres après la transmission d'instructions de vote ou de demande de carte d'admission (troisième alinéa supprimé et remplacé).

Nouvelle rédaction proposée :

Admission et représentation

Les assemblées générales, ordinaire et extraordinaire, se composent de tous les actionnaires indistinctement.

Dans toutes les assemblées, les propriétaires d'actions n'ont le droit d'exercer leur droit de vote que si leurs actions font l'objet d'un enregistrement comptable au nom de l'actionnaire ou de l'intermédiaire inscrit pour son compte en application des dispositions légales du Code de commerce et réglementaires au troisième jour ouvré précédant le jour de l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, soit dans les comptes de titres nominatifs tenus par la Société pour les actions nominatives, soit dans les comptes de titres au porteur tenus par un intermédiaire habilité pour les actions au porteur.

Cet enregistrement comptable est constaté selon les modalités prévues par la loi.

Tout actionnaire peut voter par procuration ou par correspondance à une assemblée générale dans les conditions fixées par la loi.

Pour être pris en compte, les formulaires de vote et les pouvoirs doivent être reçus par la Société trois jours au moins avant la réunion sauf délai plus court décidé par le Conseil d'administration ou résultant de la loi.

Sur décision du Conseil d'administration communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation, tout actionnaire pourra voter par procuration ou par correspondance à une assemblée générale par tous moyens électroniques de télécommunication dans les conditions fixées par la loi. Dans ce cas, la signature électronique de l'actionnaire ou de son représentant prend la forme soit d'une signature sécurisée au sens des textes réglementaires en vigueur, soit d'un procédé fiable d'identification garantissant son lien avec l'acte auquel elle s'attache conformément aux dispositions de la première phrase du deuxième alinéa de l'article 1316 - 4 du Code civil.

Un actionnaire peut se faire représenter par un autre actionnaire ou par son conjoint.

Toutefois, conformément au 7^e alinéa de l'article L. 228-1 du Code de commerce, les propriétaires de titres peuvent se faire représenter, dans les conditions prévues par la loi, par un intermédiaire inscrit.

Tout actionnaire ayant émis un vote à distance, envoyé un pouvoir ou demandé sa carte d'admission ou une attestation de participation peut à tout moment céder tout ou partie de ses actions au titre desquelles il a transmis son vote ou son pouvoir ou demandé l'un de ces documents. Toute cession intervenue avant le troisième jour ouvré précédant l'assemblée à zéro heure, heure de Paris, sera prise en compte dans les conditions prévues par la loi.

Le Conseil d'administration peut organiser, dans les conditions prévues par la loi, la participation et le vote des actionnaires aux assemblées générales par visioconférence ou par tous moyens de télécommunication permettant leur identification. Le cas échéant, cette décision du Conseil d'administration est communiquée dans l'avis de réunion et/ou de convocation. Les actionnaires participant aux assemblées par visioconférence ou par ces autres moyens sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Déclaration de franchissement de seuil de participation

(article 7 des statuts)

Outre les obligations légales de déclaration de certaines fractions du capital prévues aux articles L. 233-7 à L. 233-11 du Code de commerce, toute personne physique ou morale qui viendrait à posséder un nombre d'actions d'ALSTOM égal ou supérieur à 0,5 % du nombre total d'actions doit, dans un délai de cinq jours de bourse à compter du franchissement de ce seuil de participation, informer ALSTOM du nombre total d'actions qu'il possède, par lettre, télécopie ou télex. Cette déclaration est renouvelée dans les mêmes conditions chaque fois qu'un nouveau seuil de 0,5 % est franchi jusqu'à 50 % inclus. Pour la détermination de ces seuils, il sera également tenu compte des actions détenues indirectement et des actions assimilées aux actions possédées telles que définies par les dispositions des articles L. 233-7 et suivants du Code de commerce.

Dans chaque déclaration visée ci-dessus, le déclarant devra certifier que la déclaration faite comprend bien tous les titres détenus ou possédés au sens de l'alinéa précédent. Il devra également indiquer la ou les dates d'acquisition. En cas d'inobservation des dispositions ci-dessus, l'actionnaire sera, dans les conditions et les limites définies par la loi, privé du droit de vote afférent aux actions dépassant les seuils soumis à déclaration, à la demande d'un ou plusieurs actionnaires détenant une fraction du capital au moins égale à 3 %.

Tout actionnaire dont la participation au capital devient inférieure à l'un des seuils susmentionnés est également tenu d'en informer ALSTOM dans le même délai de cinq jours de bourse et selon les mêmes modalités.

Identification des titres au porteur

(article 7 des statuts)

ALSTOM peut, dans les conditions prévues par les dispositions légales et réglementaires en vigueur, demander à tout organisme ou intermédiaire habilité, tout renseignement relatif à ses actionnaires ou détenteurs de titres conférant immédiatement ou à terme le droit de vote, leur identité et le nombre de titres qu'ils détiennent.

Répartition statutaire des bénéfices

(article 20 des statuts)

Le bénéfice de l'exercice est constitué par les produits de l'exercice, déduction faite des frais généraux et autres charges sociales d'ALSTOM y compris tous amortissements et provisions. Sur le bénéfice de l'exercice, diminué le cas échéant des pertes antérieures, il est prélevé 5 % au moins pour constituer le fonds de réserve légale ; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque le fonds de réserve atteint le dixième du capital social.

Le solde, diminué comme il vient d'être dit et augmenté, si l'assemblée générale en décide ainsi, du report bénéficiaire et de prélèvements sur les réserves dont elle a la disposition, sous déduction des sommes reportées à nouveau par ladite assemblée ou portées par elle à un ou plusieurs fonds de réserve, est réparti par l'assemblée générale entre les actions.

La perte, s'il en existe, est, après l'approbation des comptes par l'assemblée générale, reportée à nouveau, pour être imputée sur les bénéfices des exercices ultérieurs jusqu'à extinction.

L'assemblée générale peut accorder à chaque actionnaire pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende mis en distribution une option pour le paiement du dividende ou des acomptes sur dividende en numéraire ou en actions d'ALSTOM, dans les conditions légales et réglementaires en vigueur.

Les dividendes non réclamés dans un délai de cinq ans font l'objet d'un versement au Trésor Public.

Les statuts ne contiennent pas de dispositions ayant pour effet de retarder, différer ou empêcher un changement de contrôle.

DOCUMENTS ACCESSIBLES AU PUBLIC

Les documents juridiques relatifs à la Société et au Groupe, devant être mis à la disposition des actionnaires conformément à la réglementation applicable, peuvent être consultés au siège social de la Société et pour certains d'entre eux sur le site Internet du Groupe (www.alstom.com), notamment dans la rubrique « Information réglementée » en application de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier.

Les rapports annuels du Groupe relatifs aux quatre derniers exercices sont ainsi disponibles sur le site Internet, rubrique Investisseurs/Rapports annuels.

ACTIVITÉ DE LA SOCIÉTÉ MÈRE

ALSTOM est la société holding du Groupe, qui ne détient que les titres ALSTOM Holdings. ALSTOM centralise une très large part du financement externe du Groupe, et avance les fonds ainsi obtenus à sa filiale ALSTOM Holdings par le biais de contrats de prêts et d'un compte courant. Ses autres revenus sont constitués des redevances de conventions d'usage du nom ALSTOM mises en place avec ses sous-filiales.

Pour plus d'informations, voir « Informations financières - Comptes sociaux - Commentaires sur les comptes sociaux ».

PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

Le Groupe est propriétaire ou bénéficie de licences permettant l'utilisation de diverses marques, brevets et autres droits de propriété intellectuelle. Tous ces droits contribuent à la bonne marche de l'activité, mais aucune licence n'a, à elle seule, à ce jour, une importance significative pour les activités du Groupe.

PROPRIÉTÉ IMMOBILIÈRE

Dans le cadre de ses activités, le Groupe dispose de sites immobiliers sur lesquels il détient des droits de natures différentes. La majeure partie des sites industriels importants est détenue en pleine propriété.

Le Groupe a mis en place une stratégie de location de ses immeubles de bureaux ; ainsi en est-il notamment du siège du Groupe et des Secteurs.

La valeur brute des terrains et bâtiments détenus en pleine propriété et en crédit-bail au 31 mars 2007 s'élève à € 1 180 millions. L'amortissement comptabilisé y afférent s'élève à € 494 millions. Ces montants n'incluent pas les locations simples.

Les immobilisations corporelles du Groupe sont soumises à des charges telles que l'entretien et les réparations courantes nécessaires à un bon fonctionnement, aux respects des normes et à la qualité, en incluant les domaines environnementaux, hygiène et sécurité.

Principaux sites industriels détenus en pleine propriété (liste non exhaustive)

		Activités principales
Allemagne	Berlin (Lessingstrasse)	Power Service
	Bexbach	Power Systems
	Kassel	Power Systems
	Mannheim	Power Systems & Power Service
	Salzgitter	Transport
Belgique	Marchienne au Pont	Power Service
	Charleroi	Transport
Brésil	Cabo de Santo Agostinho	Power Systems
	Lapa	Transport
	Taubaté	Joint-venture ALSTOM Hydro Holding
États-Unis	Chattanooga (TN)	Power Systems
	Concordia (KS)	Power Systems
	Richmond (Virginia)	Power Service
	Wellsville (NY)	Power Systems
France	Aytré/La Rochelle	Transport
	Belfort	Power Systems, Power Service & Transport
	Grenoble	Joint-venture ALSTOM Hydro Holding
	Le Creusot	Transport
	Ornans	Transport
	Reichshoffen	Transport
	Valenciennes	Transport
Inde	Durgapur	Power Systems
	Shahabad	Power Systems
	Vadodara	Power Systems & Power Service
Italie	Colleferro	Transport
	Savigliano	Transport
République tchèque	Brno - Olomoucka	Power Systems & Power Service
Suisse	Birr	Power Systems & Power Service

CONTRATS IMPORTANTS

Au cours des deux années précédant immédiatement la publication du présent Document de Référence, ALSTOM et/ou des sociétés membres du Groupe ont signé les contrats importants suivants (autres que les contrats conclus dans le cadre normal des affaires) :

- le 4 novembre 2005, ALSTOM Holdings a signé l'extension de son programme d'émission de cautions dont la durée de validité a été étendue jusqu'en juillet 2008 et le montant a été augmenté ; le 24 juillet 2006 ALSTOM Holdings a renégocié les conditions de ce programme ;
- le 8 avril 2006, ALSTOM Holdings a signé un accord pour céder 75 % de sa participation dans les filiales du Secteur Marine. La réalisation définitive de cette opération est intervenue le 31 mai 2006 ;
- le 26 avril 2006, ALSTOM et Bouygues ont signé un protocole de coopération commerciale et opérationnelle ;
- le 31 octobre 2006, ALSTOM Power Centrales et ALSTOM Holdings ont signé avec Bouygues un accord de société commune, en application duquel Bouygues a acquis 50 % du capital social de ALSTOM Hydro Holding, une société spécialisée dans l'activité d'équipements de production d'hydroélectricité.

Pour plus d'information, voir Section « Activité du Groupe – Vue d'ensemble - Faits marquants de l'exercice »

INFORMATION SUR LES PARTICIPATIONS PRISES ET CÉDÉES AU COURS DE L'EXERCICE 2006/07

Incluant l'information en application de l'article L. 233-6 du Code de commerce.

Information sur les participations prises au cours de l'exercice

Le 14 avril 2006, ALSTOM (China) Investment Co., Ltd. («ALSTOM China») a signé un accord avec Wuhan Boiler Group Co., Ltd. en application duquel ALSTOM China acquerra 51 % du capital de Wuhan Boiler Company Limited («WBC»). Comme requis par la réglementation boursière chinoise, ALSTOM Holdings lancera une offre publique aux détenteurs de 42,09% du capital de WBC. Les activités de WBC incluent la conception et la fabrication de chaudières pour centrales à vapeur. À ce jour, la cession et l'offre publique n'ont pas encore été définitivement réalisées.

Le 24 août 2006, ALSTOM Holdings a acquis 75 % du capital de Profit Combo Limited, qui détient Shenzhen Strongwish Co., Ltd, une société chinoise spécialisée dans la conception et la fourniture de services de pilotage et de diagnostic à distance.

Le 30 octobre 2006, ALSTOM (Switzerland) Ltd a acquis 71 % du capital d'ALSTOM Inspection Robotics AG, une société ayant une activité de recherche et de développement de robots dans le cadre d'activités de diagnostic.

Le 19 février 2007, ALSTOM Schienenfahrzeuge AG a signé un accord en vertu duquel cette société acquerra 51 % du capital d'une société commune qui sera immatriculée en Suisse par Schweizerische Bundesbahnen SBB Cargo AG («SBB»), cette société commune devant fournir des services de maintenance de locomotives de manœuvre et de wagons-citerne. À ce jour la vente n'est pas encore définitive.

Le 22 mars 2007, ALSTOM Power Inc. a acquis les activités de Power Systems Mfg., LLC («PSM»), une société fournissant des composants perfectionnés pour les turbines à gaz et des solutions permettant de réduire l'émission d'oxyde d'azote, en application des Sections 105, 363 and 365 du chapitre 11 du Code des États-Unis.

Le 29 mars 2007, ALSTOM Holdings a acquis 100 % du capital de Top Yield Group Limited et Wholesale International Limited, qui détiennent Qingdao Sizhou Electric Power Equipment Company Limited et Qingdao Sizhou Boiler Auxiliary Company Limited, deux sociétés chinoises spécialisées dans le traitement et le transport de cendres de fond de chaudières.

Information sur les participations directes et indirectes cédées au cours de l'exercice

Le 1^{er} avril 2006, ALSTOM UK Holdings Ltd a cédé à Citech Ltd, 100 % de sa participation dans ALSTOM Energy Systems SHG Ltd, une société qui fournit des chaudières de récupération de chaleur et qui utilise la technologie CiBAS.

Le 31 mai 2006, ALSTOM Holdings a réalisé la cession de 75 % de son ancien Secteur Marine à Aker Yards France Holding AS, au travers de la cession par ALSTOM Holdings à Aker Yards de 75 % de sa participation dans une société créée à l'effet de détenir les actifs et passifs de Chantiers de l'Atlantique, A.M.R. et Leroux Naval.

Le 31 mai 2006, ALSTOM Power Conversion GmbH a réalisée la cession de son activité chaudières industrielles en Allemagne et en République tchèque à Von Roll Inova GmbH, une filiale de Austrian Energy & Environment AG.

Le 31 octobre 2006, ALSTOM Power Centrales et ALSTOM Holdings ont signé avec Bouygues un accord de société commune, en application duquel Bouygues a acquis 50 % du capital social de ALSTOM Hydro Holding, une société spécialisée dans les équipements de production d'hydroélectricité.

Le 3 novembre 2006, ALSTOM Power Holdings S.A. a cédé, 7,9 % du capital de Closed Joint Stock Company Privod-Electromecanique à LLC TechIndoConsult.

Le 2 février 2007, ALSTOM Limited a cédé à Seckloe 307 Limited 100 % de sa participation dans Railcare Limited, une société spécialisée dans la rénovation et la maintenance de matériel roulant.

Le 9 février 2007, ALSTOM N.V. a cédé sa participation dans ALSTOM Power Investment Projects B.V. et ALSTOM Power Investment Projects II Ltd, dans le cadre de la cession de la participation du Groupe dans des entités détenant deux centrales à Tamuin (Mexique).

Le 30 avril 2007 ALSTOM Power Boiler GmbH (« APB ») a cédé à Sconvey GmbH 100% de sa participation dans ALSTOM Power Environmental Consult GmbH, une société ayant une activité de consultant en matière environnementale.

CHANGEMENT SIGNIFICATIF DE LA SITUATION FINANCIÈRE OU COMMERCIALE

À la connaissance de la Société, aucun changement significatif de la situation financière ou commerciale n'est survenu depuis le 31 mars 2007 date d'arrêt des derniers comptes publiés.

Information sur le capital social

Au 31 mars 2006, le capital social d'ALSTOM s'élevait à € 1 934 390 864, divisé en 138 170 776 actions de € 14 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées.

Au 31 mars 2007, il a été porté à € 1 940 640 814 divisé en 138 617 201 actions de € 14 de nominal chacune, toutes de même catégorie et entièrement libérées, suite aux opérations ci-dessous :

- le 20 juin 2006, remboursement en actions de 2 425 714 obligations subordonnées 2 % décembre 2008 remboursables en actions de la Société (« ORA ») qui a donné lieu à la création de 76 172 actions de € 14 de nominal chacune ;
- le 30 septembre 2006, remboursement en actions de 335 595 ORA qui a donné lieu à la création de 10 546 actions de € 14 de nominal chacune, ainsi que l'exercice de 1 500 options de souscription qui a donné lieu à la création de 1 500 actions de € 14 de nominal chacune ;
- le 31 mars 2007, remboursement en actions de 11 407 638 ORA ayant donné lieu à la création de 358 207 actions de € 14 de nominal chacune.

Il n'y a pas de droit de vote double ou de restriction du droit de vote attaché aux actions composant le capital social.

La Société n'a pas connaissance à ce jour de nantissements inscrits sur ses titres ou sur les titres de ses filiales significatives.

Depuis l'opération de regroupement des actions de la Société initiée le 3 août 2005, le nombre d'actions de € 14 de nominal (actions regroupées) dont les actionnaires n'ont pas demandé la délivrance s'élève à 27 193 actions au 11 mai 2007. Les actionnaires ont un délai de deux ans après le début du regroupement, soit jusqu'au 4 août 2007, pour réclamer les actions regroupées. Passé cette date, les actions regroupées qui n'auront pas été réclamées par les ayants droits seront vendues en bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès du mandataire de la Société pour le service des titres.

Jusqu'au 4 août 2007, dans les assemblées générales, toute action non regroupée de € 0,35 de valeur nominale donnera droit à une voix et toute action regroupée de € 14 de nominal à 40 voix, de sorte que le nombre de voix attaché aux actions soit proportionnel à la quotité du capital qu'elles représentent.

AUTORISATIONS FINANCIÈRES

Incluant l'information en application de l'article L.225-100 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous résume les autorisations (i) d'augmenter le capital, (ii) de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions, (iii) de rachat d'actions et (iv) de réduction de capital, en cours de validité à la date du 11 mai 2007 et leur utilisation au cours de l'exercice :

Nature de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Montant nominal utilisé au cours de l'exercice écoulé	Solde disponible	Échéance de l'autorisation / durée
Émissions de titres				
Délégation de compétence en vue de l'émission (1) d'actions et de titres donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription et/ou par incorporation de réserves et (2) de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 9)	Augmentation de capital : € 600 millions ⁽¹⁾	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Délégation de compétence en vue de l'émission (1) d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et (2) de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 10)	Émission de titres de créances : € 1,5 milliard ⁽¹⁾	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 11)	10 % du capital existant à la date de l'assemblée générale	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Émissions réservées aux salariés				
Autorisation d'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 12)	2,5 % du capital social à la date de l'assemblée générale	558 120 actions, soit 0,40 % du capital ⁽²⁾	2 877 823 actions, soit 2,1 % du capital ⁽²⁾	12 septembre 2008 (38 mois à compter du 12 juillet 2005)
Autorisation d'émettre des actions et d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne Groupe (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 13)	2,5 % du capital social à la date de l'assemblée générale	Néant	Montant nominal maximum autorisé	12 septembre 2007 (26 mois à compter du 12 juillet 2005)
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (AGM 9 juillet 2004, résolution n° 18)	Augmentation de capital : 5 % du capital social à la date d'attribution par le Conseil d'administration	1 683 750 options correspondant à 1,21 % du capital ⁽²⁾	5 247 110 options, soit 3,78 % du capital ⁽²⁾	9 septembre 2007 (38 mois à compter du 9 juillet 2004)
Rachat d'actions et réduction du capital social				
Autorisation de rachat d'actions (AGM 28 juin 2006, résolution n° 9)	13 817 077 actions de € 14 de valeur nominale	Néant	13 817 077 actions de € 14 de valeur nominale	Jusqu'à la date de l'AG qui approuvera les comptes de l'exercice 2006/07
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions (AGM 12 juillet 2005, résolution n° 14)	10 % du capital social	Néant	10 % du capital social	12 juillet 2007

(1) Plafond global commun applicable aux deux délégations.

(2) Sur la base du capital au 31 mars 2007.

Il sera proposé à la prochaine assemblée générale mixte, appelée à se tenir le 26 juin 2007, d'annuler ces autorisations pour le solde non utilisé et de se doter de nouvelles autorisations dans les conditions exposées ci-dessous :

Nature de l'autorisation	Montant nominal maximum autorisé	Échéance de l'autorisation / durée
Émissions de titres		
Délégation de compétence en vue de l'émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec droit préférentiel de souscription et/ou par incorporation de réserves (résolution n° 13)	Augmentation de capital : € 600 millions (31 % du capital) ⁽¹⁾	26 août 2009 (durée : 26 mois)
Délégation de compétence en vue de l'émission d'actions et de titres donnant accès au capital avec suppression du droit préférentiel de souscription (résolution n° 14)	Émission de titres de créances : € 2 milliards ⁽¹⁾	26 août 2009 (durée : 26 mois)
Autorisation d'augmenter le capital dans la limite de 10 % du capital en vue de rémunérer des apports en nature (résolution n° 15)	10 % du capital à la date de l'assemblée générale	26 août 2009 (durée : 26 mois)
Délégation de compétence en vue de l'émission de valeurs mobilières donnant droit à des titres de créances (résolution n° 16)	Émission de titres de créances : € 2 milliards	26 août 2009 (durée : 26 mois)
Émissions réservées aux salariés		
Autorisation d'attribution gratuite d'actions à émettre ou existantes (résolution n° 18)	2,5 % du capital à l'assemblée générale	26 août 2010 (durée : 38 mois)
Autorisation d'émettre des actions et d'autres titres donnant accès au capital, réservés aux adhérents d'un plan d'épargne Groupe (résolution n° 19)	2,5 % du capital à la date de l'assemblée générale, moins tout montant émis en application de la résolution n° 20	26 août 2009 (durée : 26 mois)
Délégation de compétence en vue d'émettre des actions réservées à une catégorie de bénéficiaires (résolution n° 20)	0,5 % du capital à la date de l'assemblée générale	26 décembre 2008 (durée : 18 mois)
Autorisation de consentir des options de souscription ou d'achat d'actions (résolution n° 21)	Augmentation de capital : 5 % à la date d'attribution par le Conseil d'administration, moins tout montant émis au titre de la résolution n° 18	26 août 2010 (durée : 38 mois)
Rachat d'actions et réduction du capital social		
Autorisation de rachat d'actions (résolution n° 12)	10 % du capital social	Jusqu'à la date de l'AG qui approuvera les comptes de l'exercice 2007/08
Autorisation de réduire le capital social par annulation d'actions (résolution n° 22)	10 % du capital social	26 juin 2009 (durée : 24 mois)

(1) Plafond global commun applicable aux deux délégations.

ÉVOLUTION DU CAPITAL

	Nombre d'actions créées	Montant nominal de l'augmentation de capital ou de la réduction de capital (en €)	Montant de la prime (en €)	Nombre cumulé d'actions	Capital (en €)
31 mars 2004				1 056 657 572	1 320 821 965,00
Augmentation de capital du fait du remboursement des TSDDRA (7 juillet 2004)	240 000 000	300 000 000,00	-	1 296 657 572	1 620 821 965,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	8 794 489	10 993 111,25	1 319 173,35	1 305 452 061	1 631 815 076,25
Réduction de capital par réduction de la valeur nominale des actions de € 1,25 à € 0,35 (9 juillet 2004) ⁽¹⁾	-	1 174 906 854,90	-	1 305 452 061	456 908 221,35
Augmentation de capital réservée à certains prêteurs (12 août 2004)	480 000 000	168 000 000,00	72 000 000,00	1 785 452 061	624 908 221,35
Augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription (13 août 2004)	3 655 265 768	1 279 343 018,80	229 007 174,50	5 440 717 829	1 904 251 240,15
Augmentation de capital réservée aux salariés (20 décembre 2004)	49 814 644	17 435 125,40	-	5 490 532 473	1 921 686 365,55
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	6 678 936	2 337 627,60	5 107 643,00	5 497 211 409	1 924 023 993,15
31 mars 2005				5 497 211 409	1 924 023 993,15
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA avant l'opération de regroupement des actions ⁽²⁾	390 311	136 608,85	298 484,25	5 497 601 720	1 924 160 602,00
Regroupement des actions ⁽³⁾ (3 août 2005)	137 440 043	-	-	137 440 043	1 924 160 602,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA ⁽²⁾	730 733	10 230 262,00	22 347 066,40	138 170 776	1 934 390 864,00
31 mars 2006				138 170 776	1 934 390 864,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA (20 juin 2006)	76 172	1 066 408,00	2 330 117,24	138 246 948	1 935 457 272,00
Augmentation de capital du fait de l'exercice d'ORA et d'options (30 septembre 2006)	12 046	168 644,00	337 707,96	138 258 994	1 935 625 916,00
Augmentation du capital du fait de l'exercice d'ORA (31 mars 2007)	358 207	5 014 898,00	10 956 523,70	138 617 201	1 940 640 814,00
31 mars 2007				138 617 201	1 940 640 814,00

(1) Nombre d'actions inchangées.

(2) Obligations remboursables en actions émises avec maintien du droit préférentiel de souscription le 23 décembre 2003, remboursables à l'origine en actions à raison de 1 action pour 1 obligation, puis à compter du 16 août 2004 à raison de 1,2559 action de € 0,35 de nominal pour 1 obligation, et depuis le 3 août 2005, à raison de 0,0314 action de € 14 de nominal pour 1 obligation.

(3) Regroupement effectué dans la proportion de 1 action nouvelle de € 14 de nominal pour 40 actions de € 0,35 de nominal.

RÉPARTITION DU CAPITAL

Information en application des articles L. 225-102 et L. 233-13 du Code de commerce.

Le tableau ci-dessous indique, à la connaissance de la Société, sur la base des déclarations reçues jusqu'au 11 mai 2007 inclus, la détention du capital et des droits de vote par les actionnaires détenant plus de 0,50 % du capital arrêté au 31 mars 2007 et des droits de vote.

	Capital au 31 mars 2007 ⁽¹⁾		Capital au 31 mars 2006 ⁽¹⁾		Capital au 31 mars 2005 ⁽¹⁾	
	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾	Nombre d'actions	% du capital et des droits de vote ⁽²⁾
Public	91 603 138	66,08 %	100 218 025	72,53 %	3 937 000 326	71,61 %
Bouygues	35 136 749	25,35 %	-	-	-	-
Artisan Partner	2 500 497	1,81 %	-	-	-	-
Crédit Agricole Asset Management	2 144 658	1,54 %	737 533	0,53 %	-	-
Caisse des Dépôts et Consignations	2 075 633	1,50 %	3 325 658	2,41 %	120 155 011	2,19 %
Employés ⁽³⁾	1 242 674	0,89 %	1 226 977	0,89 %	54 626 768	0,99 %
BNP PAM Group	1 063 435	0,77 %	1 410 922	1,02 %	35 835 366	0,65 %
Morgan Stanley & Co international Ltd	774 572	0,56 %	774 572	0,56 %	30 982 864	0,56 %
Groupe Crédit Agricole	717 711	0,52 %	717 711	0,52 %	78 235 951	1,42 %
Groupama Asset Management	708 134	0,51 %	708 134	0,51 %	28 325 360	0,52 %
Groupe Fradim ⁽⁴⁾	650 000	0,47 %	-	-	50 000 000	0,92 %
République française	-	-	29 051 244	21,03 %	1 162 049 763	21,14 %
Total	138 617 201	100 %	138 170 776	100 %	5 497 211 409	100 %

(1) Le 3 août 2005, les 5 497 601 720 actions de € 0,35 de valeur nominale composant le capital de la Société ont été regroupées en 137 440 043 actions de € 14 de valeur nominale. Les nombres d'actions qui avaient été déclarés à la Société avant l'opération de regroupement et qui n'ont pas fait l'objet d'une nouvelle déclaration depuis le 3 août 2005, sont dans ce tableau ajustés du regroupement. Le tableau ne prend pas en compte la subsistance d'actions non regroupées dont les actionnaires n'ont pas encore demandé la délivrance et dont le nombre s'élève à 27 193 actions au 11 mai 2007.

(2) % calculés sur la base du capital au 31 mars 2007 et non pas sur la base du capital à la date de la déclaration.

(3) Actions détenues par les salariés et anciens salariés du groupe ALSTOM dont environ 0,58 % détenu directement et environ 0,31 % détenu au travers d'un fonds commun de placement d'entreprise.

(4) Détient une participation inférieure à 0,50 %.

À la connaissance d'ALSTOM, sur la base des déclarations de franchissement de seuil reçues, à l'exclusion des notifications de franchissement de seuils reçues d'intermédiaires inscrits, aucun autre actionnaire ne détient directement ou indirectement, plus de 0,50 % du capital ou des droits de vote de la Société au 31 mars 2007.

Le 26 juin 2006, l'État français a cédé à Bouygues la totalité de sa participation de 21,03 % dans le capital de la Société, suite à l'obtention de l'accord de la Commission européenne au titre du contrôle des concentrations et à la cession du Secteur Marine du Groupe. Dans le cadre d'un accord signé le 26 avril 2006 avec l'État français, Bouygues s'est engagé envers l'État à conserver ses actions pendant au moins trois ans.

À la connaissance d'ALSTOM, et à l'exclusion de l'engagement vis à vis de l'État français visé ci-dessus, il n'existe pas de pacte d'actionnaires portant sur le capital de la Société.

Un état récapitulatif des opérations visées à l'article L. 621-18-2 du Code monétaire et financier figure à la section « Gouvernement d'entreprise – Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital ».

Au 11 mai 2007, 6 145 actions sont détenues par les mandataires sociaux et 1 900 actions par les membres du Comité exécutif, et représentent au total environ 0,006 % du capital d'ALSTOM au 31 mars 2007.

La Société ne détient, directement ou indirectement par l'intermédiaire de sociétés qu'elle contrôle, aucune de ses actions et chaque membre du Conseil d'administration détient au moins le nombre d'actions d'administrateur requis en vertu des statuts.

Selon une enquête partielle d'avril 2006, le Groupe compte environ 250 000 actionnaires.

TITRES ET DROITS ÉMIS DONNANT ACCÈS AU CAPITAL

Incluant l'information en application de l'article R. 228-91 du Code de commerce.

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de financement signé avec la République française et les principales banques du Groupe en septembre 2003, le Président-Directeur Général faisant usage des pouvoirs lui ayant été consentis par le Conseil d'administration agissant en vertu de l'autorisation lui ayant été conférée par l'assemblée générale mixte du 18 novembre 2003, a procédé en décembre 2003 :

- à l'émission de titres subordonnés à durée déterminée pour un montant nominal de € 300 millions remboursables en actions de la Société (« TSDDRA »), dont la souscription a été réservée à la République française et qui ont été automatiquement remboursés en actions de la Société le 7 juillet 2004 suite à l'approbation de ce remboursement par la Commission européenne ;
- à l'émission d'obligations 2 % décembre 2008 subordonnées remboursables en actions de la Société (« ORA »), avec maintien du droit préférentiel de souscription, d'un montant de € 901 313 660,80 pouvant donner lieu à l'émission d'un nombre maximum de 643 795 472 actions nouvelles (avant regroupement) selon une parité de une action nouvelle pour chaque obligation (avant ajustements).

Les bases de remboursement des ORA ont été modifiées en août 2004 pour tenir compte de l'augmentation de capital avec droit préférentiel de souscription réalisée le 13 août 2004, puis, en août 2005, suite au regroupement des actions composant le capital de la Société. En conséquence, depuis le 3 août 2005, chaque ORA donne le droit de souscrire 0,0314 action ALSTOM de € 14 de valeur nominale.

Au 31 mars 2007, 586 919 085 ORA ont été remboursées en actions, soit 91,17 % de l'émission et le nombre d'ORA en circulation s'établit à 56 876 387.

En outre, pour toute information concernant l'attribution gratuite d'actions décidée par le Conseil d'administration qui s'est tenu le 16 mai 2006, voir la section « Gouvernement d'Entreprise – Intérêt des dirigeants et des salariés dans le capital »

Il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital.

CAPITAL POTENTIEL

Au 31 mars 2007	Nombre total d'actions pouvant être émis	Montant d'augmentation de capital correspondante (€)	% du capital social au 31 mars 2007
Actions à provenir de l'exercice d'options de souscription en cours de validité ⁽¹⁾	5 973 835	83 633 690	4,31 %
Actions à provenir du remboursement des obligations 2 % décembre 2008 subordonnées remboursables en actions de la Société (« ORA ») ⁽²⁾	1 785 919	25 002 866	1,29 %
Actions à provenir du plan d'attribution gratuite d'actions (Plan 2006) ⁽³⁾	558 120	7 813 680	0,40 %
Total	8 317 874	116 450 236	6,00 %

(1) Voir section « Gouvernement d'entreprise – Intérêt des dirigeants et des salariés dans le capital ».

(2) Voir section « Information sur le capital – Titres donnant accès au capital ».

(3) Voir section « Gouvernement d'entreprise – Intérêt des dirigeants et des salariés dans le capital ».

RACHAT D' ACTIONS

Information en application de l'article L. 225-11 du Code de commerce.

L'assemblée générale ordinaire du 28 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration, conformément aux articles L. 225-209 et suivants du Code de commerce, à acquérir, sur le marché et hors marché et par tous moyens, des actions d'ALSTOM dans la limite de 10 % du capital social au 31 mars 2006, soit un nombre théorique de 13 817 077 actions après regroupement. Ce programme de rachat n'a pas été utilisé par ALSTOM.

Lors de la prochaine assemblée générale mixte appelée à se tenir le 26 juin 2007, il sera proposé aux actionnaires de donner au Conseil d'administration une nouvelle autorisation pour une période d'un an. Le nombre d'actions susceptibles d'être acquises au titre de cette autorisation ne pourrait excéder 10 % du capital social au 31 mars 2007, soit un nombre théorique maximum de 13 861 720 actions. Le prix maximum d'achat proposé est de € 150.

TITRES NON REPRÉSENTATIFS DU CAPITAL

Le 16 mai 2006, le Conseil d'administration a délégué tous pouvoirs au Président-Directeur Général, pour une durée d'un an, à l'effet d'émettre, en une ou plusieurs fois, des obligations dans la limite d'un montant nominal de € 1,5 milliard.

Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice.

Cette délégation de pouvoirs du Conseil d'administration qui expirait le 16 mai 2007, a été annulée et renouvelée par le Conseil d'administration réuni le 11 mai 2007, pour une nouvelle durée d'un an et pour un montant nominal maximum de € 1,5 milliard.

Par ailleurs, dans le cadre des délégations de compétence au Conseil d'administration votées par l'assemblée générale mixte du 12 juillet 2005, l'assemblée a délégué compétence au Conseil d'administration pour l'émission de valeurs mobilières donnant droit à l'attribution de titres de créances conformément aux dispositions de l'article L. 228-92 du Code de commerce. Cette autorisation n'a pas été utilisée au cours de l'exercice 2006/07. Le renouvellement de cette autorisation, par une résolution spécifique et pour un montant de € 2 milliards, sera proposé à la prochaine assemblée générale appelée à se tenir le 26 juin 2007 (voir section « Informations complémentaires - Information sur le capital social - Autorisations financières »).

DIVIDENDES VERSÉS AU COURS DES TROIS DERNIERS EXERCICES

Information en application de l'article 243-bis du Code Général des Impôts.

La Société n'a procédé à aucune mise en paiement de dividendes au cours des trois derniers exercices.

Il sera proposé à l'assemblée générale mixte convoquée pour le 26 juin 2007 le versement d'un dividende au titre de l'exercice 2006/07 d'un montant total de € 110 893 760,80, correspondant à un montant de dividende de € 0,80 par action de € 14 de nominal, à payer en espèces, à compter du 5 juillet 2007.

Le montant du dividende qui sera versé à chaque action non-regroupée de € 0,35 de valeur nominale en circulation à la date de mise en paiement du dividende, sera divisé par 40.

Voir Section « Informations financières - Comptes sociaux - Affectation du résultat ».

ÉLÉMENTS SUSCEPTIBLES D' AVOIR UNE INCIDENCE EN CAS D' OFFRE PUBLIQUE

Information en application de l'article L. 225-100-3 du Code de commerce.

Structure du capital de la Société

Un tableau détaillant la structure de capital d'ALSTOM est présenté dans la section « Informations complémentaires - Information sur le capital social - Répartition du capital ».

De plus, dans le cadre de la constitution d'une société commune, dénommée ALSTOM Hydro Holding, entre d'une part, ALSTOM Power Centrales et ALSTOM Holdings, filiales de la société ALSTOM et d'autre part, la société Bouygues, ces sociétés ont conclu un contrat de joint-venture en date du 29 septembre 2006, modifié par un avenant en date du 31 octobre 2006. Les parties ont notamment stipulé dans le contrat de joint-venture une clause par laquelle Bouygues pourra céder sa participation dans la société par actions simplifiée ALSTOM Hydro Holding dans les vingt jours suivant le 31 octobre 2009, ou avant cette date, en cas de blocage entre les actionnaires d'ALSTOM Hydro Holding en vue de l'adoption de certaines décisions prévues par le contrat de joint-venture. En cas d'exercice de cette option, les actions ALSTOM Hydro Holding pourront être cédées, soit en numéraire pour un prix total de € 175 millions, soit contre la remise par ALSTOM Power Centrales de 2 200 000 actions ALSTOM. Dans l'hypothèse où Bouygues exercerait cette option en titres ALSTOM, ALSTOM Power Centrales s'est engagée à

faire ses meilleurs efforts pour délivrer les actions concernées, ou à défaut, payer à Bouygues un prix en numéraire égal à 2 200 000 multiplié par le cours de clôture de l'action ALSTOM le troisième jour de bourse précédant la date de sortie effective de Bouygues de la société commune.

Les plans de stock options mis en place à partir de l'exercice 2003/04 (Plans n° 7,8 et 9, décrits dans la section « Gouvernement d'entreprise - Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital ») autorisent un exercice anticipé, avant l'expiration de la période de vesting de trois ans, dans certaines situations dont notamment la réalisation d'une offre publique d'achat et/ou d'échange sur les titres de la Société.

Restrictions statutaires à l'exercice des droits de vote et aux transferts d'actions ou clauses des conventions dont la Société a connaissance

Néant.

Participations directes ou indirectes dans le capital de la Société

Le 26 juin 2006, la société Bouygues a déclaré avoir franchi à la hausse les seuils de 5 %, 10 %, 15 % et 20 % du capital et des droits de vote d'ALSTOM. Le 30 novembre 2006, la société Bouygues a déclaré avoir franchi à la hausse le seuil de 25 % du capital et des droits de vote d'ALSTOM et détenir 34 663 214 actions ALSTOM représentant autant de droits de vote, soit 25,07 % du capital et des droits de vote d'ALSTOM. Bouygues détient à ce jour 25,35 % du capital et des droits de vote d'ALSTOM.

Le détail de l'actionnariat d'ALSTOM est présenté dans la section « Informations complémentaires - Information sur le capital social - Répartition du capital ».

Liste des détenteurs de tout titre comportant des droits de contrôle spéciaux

Néant.

Mécanismes de contrôle prévus dans un éventuel système d'actionnariat du personnel

Le règlement du Fonds Commun de Placement ALSTOM, dénommé FCPE ALSTOM, prévoit que les droits de vote sont exercés par le Conseil de Surveillance du Fonds et non directement par les salariés. Le Conseil de Surveillance serait donc seul habilité à décider de la réponse à donner en cas d'une éventuelle offre publique. Le FCPE ALSTOM détient 0,31 % du capital et des droits de vote de la Société au 31 mars 2007.

Accords entre actionnaires pouvant entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote

Lors de l'achat par la société Bouygues de la participation de l'État français (correspondant à 21,03% du capital et des droits de vote d'ALSTOM), Bouygues s'est engagé à ne pas céder la participation ainsi acquise pendant une période de trois ans expirant en avril 2009.

À la connaissance d'ALSTOM et à l'exclusion de l'engagement d'incessibilité vis-à-vis de l'État visé ci-dessus, il n'existe pas de pacte d'actionnaires susceptible d'entraîner des restrictions au transfert d'actions et à l'exercice des droits de vote.

Règles spécifiques applicables à la nomination et au remplacement des membres du Conseil d'administration ainsi qu'à la modification des statuts de la Société

Néant.

Pouvoirs du Conseil d'administration

L'assemblée générale des actionnaires du 28 juin 2006 a autorisé le Conseil d'administration à procéder à des rachats d'actions dans les limites des lois et règlements applicables, y compris en période d'offre publique. Il sera proposé lors de la prochaine assemblée générale appelée à se tenir le 26 juin 2007 de renouveler cette autorisation, y compris en période d'offre publique dans le cadre de la poursuite d'un programme de rachat et si l'offre est réglée intégralement en numéraire et que les rachats ne sont pas susceptibles de faire échouer l'offre, conformément à la réglementation en vigueur. Voir également la section « Informations complémentaires - Information sur le capital social - Rachat d'actions ».

Accords étant modifiés ou prenant fin en cas de changement de contrôle de la Société

Nos contrats de financement et d'émission d'obligations et de cautions contiennent des clauses de changement de contrôle.

Les obligations des emprunts venant à échéance le 13 mars 2009, le 28 juillet 2008 et le 3 mars 2010, contiennent une clause de changement de contrôle prévoyant la possibilité pour tout porteur d'exiger le remboursement anticipé de ses obligations pendant une période déterminée en cas de changement de contrôle d'ALSTOM. Notre ligne de crédit d'un montant de € 1 milliard, qui n'est pas utilisée

à ce jour, contient une clause de changement de contrôle permettant à chaque établissement partie au contrat d'annuler son engagement de crédit et d'exiger le remboursement anticipé de sa participation à la ligne de crédit en cas de changement de contrôle d'ALSTOM.

Notre programme syndiqué d'émission de cautions d'un montant maximum de € 10,5 milliards contient également une clause de changement de contrôle dont la mise en jeu pourrait entraîner la suspension du programme, l'obligation de substituer de nouvelles cautions aux cautions en cours de validité ou l'obligation de fournir un dépôt de garantie, ainsi que le remboursement anticipé de nos autres dettes par la mise en jeu des clauses de défaut croisé ou d'exigibilité anticipé.

Les accords de joint-venture que nous avons signés contiennent généralement des clauses de changement de contrôle qui pourraient entraîner l'obligation de vendre notre participation dans ces joint-venture en cas de changement de contrôle.

Accords prévoyant des indemnités pour les membres du Conseil d'administration ou les salariés, s'ils démissionnent ou sont licenciés sans cause réelle et sérieuse ou si leur emploi prend fin en raison d'une offre publique

L'indemnité accordée dans certaines circonstances au Président-Directeur Général d'ALSTOM est détaillée à la section « Gouvernement d'entreprise – Rémunération des mandataires sociaux et des dirigeants ».

COTATION DES ACTIONS

L'action ALSTOM est cotée sur Eurolist d'Euronext Paris.

L'action ALSTOM n'est plus cotée sur le New York Stock Exchange depuis le 10 août 2004, ni sur le London Stock Exchange depuis le 17 novembre 2003.

Code Isin :	FR0010220475
Mnémorique :	ALO
Valeur nominale :	€ 14
Nombre d'actions :	138 617 201
Capitalisation boursière :	€ 13 466 661 077*
Indices :	CAC 40
	SBF 120
	Euronext 100

* Base : cours de clôture de l'action au 31 mars 2007 (€ 97,15).

RELATIONS AVEC LES ACTIONNAIRES

Contacts

Emmanuelle Châtelain – Vice President Investor Relations
Emmanuelle Douëzy – Responsable des actionnaires individuels

ALSTOM

3, avenue André Malraux

92300 Levallois-Perret

Tél. : 01 41 49 20 00

Fax : 01 41 49 79 25

e-mail : investor.relations@chq.alstom.com

France – numéro Vert : 0800 50 90 51

De l'étranger, vous pouvez joindre l'équipe du numéro Vert en composant le + 33 1 45 30 85 75 (appel facturé selon l'opérateur)

La Direction des Relations Investisseurs fournit à l'ensemble de la communauté financière, actionnaires institutionnels, individuels ou analystes financiers, une information complète et régulière sur la stratégie du Groupe et son évolution.

- Plusieurs fois par an, des road-shows sont organisés sur les grandes places financières américaines et européennes (France, Royaume-Uni, Suisse, Allemagne, Belgique...);
- Des réunions d'information (présentation des Secteurs, stratégie, etc.) ainsi que des entrevues avec les investisseurs et les analystes sont régulièrement organisées;
- Voir également l'espace « Investisseurs » sur le site Web ALSTOM : documentation financière, information sur la dette, calendrier des événements financiers, notamment.

Relations avec les investisseurs institutionnels et les actionnaires individuels

Au cours de l'exercice 2006/07, des réunions d'information avec les investisseurs institutionnels ont été organisées en France, au Royaume-Uni, en Suisse, en Allemagne, en Belgique, en Scandinavie, au Canada et aux États-Unis. En mars 2007, les analystes financiers ont participé à un voyage de présentation de la stratégie du Groupe en Chine. La direction du Groupe en Chine leur a présenté les caractéristiques du pays et la place qu'y tient ALSTOM sur les marchés de l'énergie et du transport ferroviaire. Les participants ont également eu l'occasion de visiter l'usine ALSTOM Beizhong Power (ABP) qui produit des turbines à vapeur, le barrage des Trois Gorges ainsi que l'usine Transport d'ALSTOM à Shanghai (SATCO).

Le Groupe développe également des opportunités d'échange et de dialogue avec ses actionnaires individuels en dehors de l'assemblée générale. Le

Groupe a participé à deux réunions d'information en France, à Montpellier et à Lille, organisées en partenariat avec la FFCl (Fédération Française des Clubs d'Investissement) et le CLIFF (Association française des Relations Investisseurs). Comme chaque année, le Groupe était présent au salon Actionaria, en France, et les actionnaires ont notamment pu y rencontrer son Président-Directeur Général.

Dans un souci de mieux faire connaître les activités du Groupe et ses métiers, des visites de sites sont organisées pour les actionnaires individuels. Un certain nombre d'entre eux ont ainsi eu l'occasion d'assister aux différentes étapes du montage d'un train à l'usine de La Rochelle ou de Valenciennes, ainsi que d'une turbine à l'usine de Belfort.

Outre ses rapports annuels et publications trimestrielles, le Groupe offre à ses actionnaires différents outils d'information, dont une lettre aux actionnaires, éditée notamment à l'occasion des grands événements du Groupe.

Actualité boursière

L'actualité boursière 2006/07 a été marquée par le retour de l'action ALSTOM au sein de l'indice phare de la Bourse de Paris, le CAC40, le 31 juillet 2006. Sur l'année 2006, l'action ALSTOM a réalisé la deuxième meilleure performance du CAC 40, avec une progression de 111 %.

Évolution de l'action (en euros) – Avril 2006 - avril 2007



Base : € 69,85, correspondant au cours de clôture de l'action ALSTOM au 3 avril 2006.

Au service des investisseurs

www.alstom.com

La rubrique « Investisseurs » du site Internet ALSTOM est un espace en accès libre spécialement conçu pour les actionnaires, avec toutes les informations relatives à la communication financière du Groupe : cotation du cours de l'action, résultats financiers, présentations, rapports annuels, lettres aux actionnaires, agenda des grands rendez-vous, réponses aux questions les plus fréquemment posées, ainsi qu'un service d'envoi par courrier électronique des communiqués de presse. Des exemplaires imprimés du rapport annuel pour l'exercice 2006/07, sont disponibles en français et en anglais, sur demande adressée au département Relations Investisseurs.

Données sociales et environnementales

Informations ci-dessous en application de l'article L. 225-102-1 du Code de commerce et de ses décrets et arrêtés d'application des 20 février et 30 avril 2002.

Au cours de l'exercice 2006/07, le Groupe a poursuivi la mise en place d'indicateurs consolidés concernant l'ensemble de ses implantations, soit 140 sites dans 70 pays, dans le but d'avoir une vision aussi réaliste que possible des impacts sociaux et environnementaux de son activité.

Certains indicateurs ne sont pas disponibles à ce jour au niveau consolidé ou n'ont pas été considérés comme pertinents, compte tenu notamment des activités ou de la difficulté d'adopter des définitions communes pour tous les sites du Groupe dans le monde. Dans ce cas, ils ne sont pas mentionnés ou sont donnés pour un périmètre plus restreint, qui est alors précisé.

Les actions qui concrétisent la responsabilité du Groupe vis à vis notamment de ses parties prenantes, collaborateurs, clients, actionnaires, fournisseurs, communautés locales sont présentées dans un document distinct, le « Rapport d'activité et de développement durable », qui sera disponible sur le site Internet du Groupe (www.alstom.com).

La société holding du Groupe, ALSTOM, n'a pas d'activité industrielle ou commerciale.

DONNÉES SOCIALES

Effectif du Groupe au 31 mars 2007

Les effectifs indiqués dans les tableaux ci-dessous comprennent les contrats à durée indéterminée et les contrats à durée déterminée.

Répartition par région

	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Asie/Pacifique	Afrique/Moyen-Orient	Total
Effectifs	42 559	11 465	3 873	9 161	669	67 727*
% des effectifs totaux	62,80 %	16,90 %	5,70 %	13,50 %	0,99 %	100 %

* La différence par rapport à la Note 29 des comptes consolidés au 31 mars 2007 (66 569) s'explique par la prise en compte dans ce tableau des absents de longue durée.

Répartition par catégorie

	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Asie/Pacifique	Afrique/Moyen-Orient	Total	% des effectifs totaux
Cadres	16 506	3 312	1 099	3 640	164	24 721	36,50 %
Non Cadres	26 053	8 153	2 774	5 521	505	43 006	63,50 %

Répartition par Secteur

	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Asie/Pacifique	Afrique/Moyen-Orient	Total	% des effectifs totaux
Transport	18 692	2 527	2 135	1 458	398	25 210	37,20 %
Power Systems	11 969	3 281	1 433	5 719	7	22 409	33,10 %
Power Service	10 843	5 530	208	1 909	236	18 726	27,60 %
Autres	1 055	127	97	75	28	1 382	2,00 %

Répartition hommes/femmes

(en pourcentage par rapport à l'effectif total par région)

	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Asie/Pacifique	Afrique/Moyen-Orient	Total
Hommes	85 %	90 %*	87 %	88 %	90 %	86 %
Femmes	15 %	10 %*	13 %	12 %	10 %	14 %

* Chiffre sur la base d'environ 70 % des effectifs en Amérique du Nord, 30 % environ n'ayant pas souhaité communiquer cette information.

Répartition par type de contrat

(en pourcentage par rapport à l'effectif total par région)

	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Asie/Pacifique	Afrique/Moyen-Orient	Total
CDI	88 %	63 %	93 %	78 %	88 %	83 %
CDD	6 %	34 %	2 %	16 %	4 %	11 %
Intérimaires	4 %	3 %	0 %	5 %	8 %	4 %
Stagiaires	2 %	0 %	5 %	1 %	0 %	2 %

Évolution au cours de l'exercice 2006/2007

(Périmètre : personnel permanent seulement)

	Europe	Amérique du Nord	Amérique centrale et du Sud	Asie/Pacifique	Afrique/Moyen-Orient	Total
Embauches	3 584	1 376	977	2 556	256	8 749
Démissions	1 066	304	172	616	18	2 176
Licenciements économiques	684	46	16	57	1	804
Autres départs*	895	406	288	345	349	2 283

* Hors cessions.

Prévention des accidents de travail

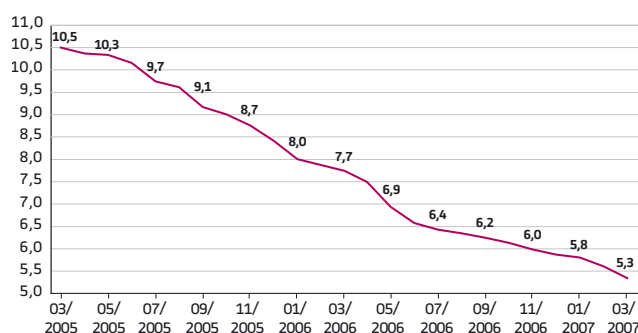
La prévention des accidents de travail est une priorité du Groupe. Depuis 2004, un processus de recueil de données consolidées en matière d'Environnement, Hygiène et Sécurité (ou « EHS ») a été mis en place, couvrant notamment les informations concernant les accidents de travail.

Un plan global et une action soutenue en vue d'améliorer la sécurité au travail, ainsi qu'une forte sensibilisation et implication de l'encadrement et des salariés du Groupe ont permis de maintenir la forte décroissance du taux d'accident de travail. Un plan spécifique a été lancé en septembre 2005 et poursuivi au cours de l'exercice 2006/07 pour les 10 sites les moins performants en matière de sécurité.

Le graphe ci-contre présente l'évolution du taux de fréquence d'accidents de travail sur douze mois glissants. Le taux de fréquence d'accidents de travail correspond au nombre d'accidents avec arrêt par million d'heures de travail :

* EHS : Environment, Health and Safety.

ALSTOM Taux de fréquence d'accident de travail (12 mois glissants)



Un effort particulier a été réalisé au cours de l'exercice 2006/07 en vue d'améliorer la sécurité des salariés de nos sous-traitants. Le Groupe a poursuivi la démarche commencée en janvier 2006 en vue d'inclure les performances EHS des sous-traitants dans son système de recueil de données consolidées. De plus, les filiales du Groupe intègrent progressivement dans la sélection de leurs sous-traitants, des critères relatifs à la sécurité et incluent également dans les cahiers des charges devant être signés par leurs sous-traitants, des engagements en matière EHS.

Durée et organisation du travail

Les modalités d'organisation du travail sur les 140 sites industriels, commerciaux et administratifs du Groupe varient de manière importante en fonction des sites, de la nature de leurs activités, de leur implantation géographique et du droit applicable localement. Tout en respectant ces contraintes, chaque site s'efforce de prendre en compte, dans la mesure du possible, les souhaits des salariés quant à l'organisation et la durée du temps de travail. Ainsi, la mise en œuvre d'horaires variables permet par exemple de mieux concilier vie professionnelle et vie privée, et d'adapter les horaires de travail aux horaires des transports en commun.

HEURES SUPPLÉMENTAIRES

La notion d'« heures supplémentaires » correspond aux heures au-delà de la durée légale maximum du travail applicable dans certains pays. Cette notion varie d'un pays à l'autre ou n'est pas applicable, ce qui rend cet indicateur au niveau consolidé peu pertinent. Les heures supplémentaires sont décidées quand elles sont nécessaires, par exemple pour satisfaire les besoins des clients, répondre à des problèmes de disponibilité de personnel, effectuer des interventions d'urgence, réaliser des tâches spécifiques.

RECOURS À DES SALARIÉS EXTÉRIEURS

L'effectif intérimaire en équivalent temps plein a été en moyenne de 4 % de l'effectif total au cours du 1^{er} trimestre 2007. En France, l'effectif intérimaire ETP moyen annuel sur le périmètre des sociétés rédigeant un bilan social, (soit un effectif de 12 108, représentant 89 % de l'effectif total en France) a été de 684, soit 5,7 % de l'effectif total au cours de l'année 2006.

Les filiales du Groupe ont également recours à la sous-traitance pour l'exécution de certains de leurs contrats pour répondre à des pointes d'activité ou pour des travaux n'entrant pas dans leurs compétences. Le Groupe ne dispose pas à ce jour de données consolidées permettant de mesurer de manière précise le recours à la sous-traitance.

ABSENTÉISME

A ce jour, il n'y a pas d'indicateurs consolidés au niveau du Groupe concernant l'absentéisme. Pour la France, à titre d'exemple, le taux d'absentéisme global de Transport S.A. qui est la plus grosse des sociétés françaises avec un effectif de 7 709 salariés, est de 2,81 % pour l'année 2006.

Rémunération

Les charges de personnel ont représenté 19,6 % du chiffre d'affaires du Groupe au 31 mars 2007, soit un montant total de € 2 778 millions, dont € 680 millions de charges sociales employeur. Pour plus d'information, voir la Note 29 des Comptes consolidés au 31 mars 2007.

La politique du Groupe est de rémunérer ses salariés en fonction du prix du marché local, des responsabilités assumées et de la performance individuelle. Sauf quand la réglementation locale l'interdit, l'objectif est de faire bénéficier l'ensemble des salariés d'une rémunération personnalisée.

Intéressement et participation, actionnariat salarié, prévoyance

En complément de leur rémunération, les salariés du Groupe bénéficient de divers dispositifs en fonction du droit applicable localement. L'ensemble des filiales françaises du Groupe concernées par la loi du 7 novembre 1990 ont signé des accords de participation. Une dizaine de filiales françaises ont signé des accords d'intéressement. Pour plus d'information concernant la participation et l'intéressement en France, voir Section « Gouvernement d'entreprise - Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital – Participation, intéressement et plan d'épargne ». Il n'y a aujourd'hui aucune donnée consolidée disponible sur l'ensemble des montants payés dans le cadre de plans d'intéressement au niveau du Groupe.

Depuis son introduction en bourse, la société holding du Groupe (ALSTOM) a procédé à trois augmentations de capital réservées aux salariés adhérents à un plan d'épargne d'entreprise (janvier 1998, août 2000 et novembre 2004). En mai 2006, l'ensemble des salariés du Groupe ayant une ancienneté d'au moins six mois, a bénéficié d'un plan d'attribution gratuite de 12 actions (ou l'équivalent en espèces dans les pays où l'attribution gratuite d'actions était difficile voire impossible, pour des raisons fiscales et/ou juridiques). Au total, 56 777 personnes réparties dans 62 pays ont bénéficié de ce plan.

Au 31 mars 2007, les salariés et anciens salariés du Groupe, soit 38 491 personnes, détiennent 0,89 % du capital d'ALSTOM, directement ou au travers d'un fonds commun de placement (« FCPE »). À l'issue de la période d'acquisition prévue par le programme d'attribution gratuite visé ci-dessus, la participation des salariés dans le capital d'ALSTOM sera portée à 1,5 %. L'objectif du Groupe est de poursuivre cet effort et de développer l'actionnariat salarié. Pour plus d'information concernant le plan d'attribution gratuite d'actions et l'actionnariat salarié, voir Sections « Gouvernement d'entreprise - Intérêt des dirigeants et salariés dans le capital – Attribution gratuite d'actions » et « Informations complémentaires - Information sur le capital social – Évolution du capital et Répartition du capital ».

Concernant la prévoyance, le Groupe s'est fixé pour objectif de faire bénéficier à terme l'ensemble de ses salariés d'une couverture supplémentaire en cas de décès. D'ores et déjà, la grande majorité de nos salariés en bénéficient.

Égalité hommes-femmes

La politique du Groupe est de respecter l'égalité des femmes et des hommes à conditions d'emploi et qualification égales. Ce principe est rappelé dans le Code d'éthique d'ALSTOM ainsi que dans les principes soutenant l'action des ressources humaines appelés : « it's all about people ».

Formation

Il n'y a pas d'indicateurs consolidés sur la formation au niveau du Groupe. En France, au cours de l'année 2006, sur le périmètre des sociétés rédigeant un bilan social (soit un effectif de 12 108), le nombre total de participants aux actions de formation est de 7 422, soit 61,3 % de l'effectif.

Le Groupe attache la plus grande importance à la formation et a inauguré le 26 février 2006 une université d'entreprise (« ALSTOM University »). ALSTOM University a pour objectif de favoriser le développement individuel des salariés tout en leur permettant de mieux connaître le Groupe. Environ 80 formations sont proposées à ce jour par cette université, allant de programmes de management et leadership à des programmes de spécialisation et approfondissement dans certains domaines. La mise en place de quatre nouvelles implantations régionales en Asie, Inde, Amérique latine et Amérique du Nord, en plus de l'implantation initiale au siège du Groupe, va faciliter l'accès de l'ensemble des collaborateurs d'ALSTOM à cette université. Le pourcentage de salariés des continents non européens ayant bénéficié de programmes de formation de l'université d'entreprise sera un indicateur du suivi du développement de celle-ci.

Emploi et insertion des personnes handicapées

Les filiales du Groupe respectent les différentes législations applicables en fonction des pays, en vue de faciliter l'insertion et le maintien dans l'emploi des personnes handicapées. De plus, le Groupe affirme dans son Code d'éthique l'interdiction de toute discrimination pour des raisons de santé ou de handicap.

En France, le nombre de salariés handicapés au 31 décembre 2006, sur le périmètre des sociétés rédigeant un bilan social (soit un effectif de 12 108) s'élevait à 444, soit 3,7 % du nombre total des employés de ces sociétés. ALSTOM Transport SA, la principale filiale française du Secteur Transport, a signé un accord le 7 juillet 2006 pour faciliter l'insertion des personnes handicapées, avec un budget annuel spécifique.

Œuvres sociales

Le budget total consacré aux œuvres sociales ou charitables n'est pas identifié au niveau du Groupe.

À partir de l'exercice 2007/08, une fondation d'entreprise va être créée, qui a pour objet de réfléchir, développer, participer et réaliser toutes études, recherches, initiatives, projets et actions dont l'objectif est l'amélioration de l'empreinte écologique du Groupe, notamment dans le transport ferroviaire et la production d'électricité, partout dans le monde, par tous moyens financiers ou humains qu'elle estimera adéquat, soit seule, soit en accompagnant toute autre personne physique ou morale de son choix des actions.

Conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail

Le Groupe a pour objectif d'assurer le respect par l'ensemble de ses filiales des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (« OIT »), c'est-à-dire :

- l'égalité des chances et la non-discrimination au travail (conventions 110 et 111),
- la liberté d'association (liberté de création et d'adhésion à des syndicats et droit à la négociation collective) (conventions 97 et 98),
- le travail des enfants (conventions 138 et 182),
- le travail forcé (conventions 29 et 105).

Le Code d'éthique d'ALSTOM précise que les collaborateurs du Groupe doivent connaître les lois, réglementations et obligations liées à leur tâche, zone d'activité et environnement, et doivent éviter toutes activités pouvant entraîner le Groupe dans des pratiques illicites. Ce Code d'éthique, mis en place en 2001, a fait l'objet de différentes mises à jour et diffusions. En mars 2007, le Code d'éthique d'ALSTOM, mis à jour et traduit en 11 langues, a été largement diffusé aux employés du Groupe.

Le Groupe veille à ce que dans la totalité des pays dans lesquels le Groupe a des activités, le droit du travail national soit en conformité avec les conventions fondamentales de l'OIT. Toutefois, certaines juridictions ne respectent pas toutes les conventions de l'OIT, notamment celles relatives à la liberté d'association. À ce jour, le Groupe n'a pas mis en place de procédures spécifiques destinées à assurer le respect de ces conventions dans les pays où la loi ne le prévoit pas. Au cours de l'exercice 2006/07, le Groupe a initié la mise en œuvre d'une procédure pour veiller au respect par les sous-traitants et principaux fournisseurs d'ALSTOM des dispositions de conventions de l'OIT mentionnées ci-dessus.

Dialogue social

Le Groupe dispose d'un comité d'entreprise européen appelé « European Work Forum » (EWF). Au cours de l'exercice 2006/07, un élargissement de la représentation du personnel a été décidé. Le nombre des délégués passera de 28 à 32 à partir de juillet 2007. Les délégués viennent de 18 pays européens dont trois nouveaux pays, la fédération de Russie, la Croatie, la Norvège.

Au cours de l'exercice 2006/2007, les délégués et la direction se sont réunis 14 fois.

Deux séances plénières ont été organisées :

- en juin 2006, à Baden (Suisse), au cours de laquelle ont été analysés les résultats du Groupe et la présentation des activités du Secteur Power Service ;
- en décembre 2006, à Mannheim (Allemagne), au cours de laquelle ont plus particulièrement été abordées les évolutions de l'activité du Secteur Transport et du business Hydro. À l'occasion de cette réunion plénière, une formation de trois jours sur la responsabilité sociale de l'entreprise a été organisée pour tous les délégués, avec le concours de cabinets externes.

Quatre séances en groupe de travail ont été organisées sur le projet « Impact », qui concerne les principes de l'organisation du Secteur Transport, incluant la mise en place d'une nouvelle empreinte industrielle dans l'activité « Rolling Stock » (matériel roulant).

Huit réunions du bureau de l'EWF, appelé « Select Committee » se sont tenues chaque fois qu'un projet d'évolution de l'organisation du Groupe nécessitait un échange d'informations avec les délégués.

La politique de relations sociales du Groupe respecte le rôle et les responsabilités des partenaires sociaux, notamment dans la négociation des questions d'intérêt collectif. En France, des négociations au niveau du Groupe ont été menées avec les représentants syndicaux et ont abouti à deux accords.

Un accord de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences, a été signé le 19 janvier 2006, avec un avenant au 1^{er} décembre 2006.

Au cours du deuxième semestre 2006, un groupe de travail composé de représentants des organisations syndicales et de la direction du Groupe a préparé un accord permettant de créer un plan d'épargne retraite collectif (« PERCO ») pour les salariés des filiales françaises du Groupe. L'accord sur le PERCO, signé le 28 février 2007, qui vient compléter les dispositifs d'épargne déjà existants, permet aux salariés concernés de percevoir un abondement annuel maximum de € 500 qui vient compléter leur épargne.

Impact des activités sur le développement régional et les populations locales

Dans le cadre de sa responsabilité sociale, le Groupe prend en compte l'impact de ses activités sur le développement régional et les populations locales, notamment en veillant au respect de sa politique Environnement, Hygiène et Sécurité (« EHS ») dont la mise en œuvre est la responsabilité de chaque site.

Le Groupe s'efforce également de soutenir l'emploi dans le cadre des restructurations qu'il est amené à conduire. Un accord a par exemple été conclu en 2006 par une des filiales du Groupe en Allemagne, prévoyant notamment l'intervention d'une société de ré-industrialisation afin de minimiser l'impact de la restructuration du site de Mannheim.

En outre, le Groupe développe une stratégie globale vers les universités et écoles dont les formations permettent d'acquérir les compétences nécessaires à ses activités et encourage les initiatives locales en vue de favoriser les relations avec les écoles et universités environnantes, ainsi que les échanges avec les jeunes et les étudiants localement.

Les relations avec les communautés locales sont gérées au niveau des pays où le Groupe est implanté, la politique du Groupe consistant à respecter les spécificités nationales et les pratiques culturelles locales. Le Groupe ne dispose pas à ce jour de données consolidées concernant le montant des sommes affectées aux actions auprès des communautés locales. Des exemples de ces relations sont néanmoins présentées sur le site Internet d'ALSTOM.

DONNÉES ENVIRONNEMENTALES

Au cours de l'exercice 2006/07, le Groupe a mis en place un processus de recueil de données consolidées en matière environnementale, avec pour objectif de développer une plus grande prise de conscience du rôle de l'entreprise et de chacun des collaborateurs d'ALSTOM sur les 140 sites du Groupe.

Pour réaliser la consolidation de ces informations, le Groupe utilise un outil unique de collecte dénommé « Locus Focus », fondé sur un standard uniformisant les définitions des diverses grandeurs physiques. Ces données environnementales ne couvrent pas les activités du Secteur Marine, cédé le 31 mai 2006.

Le Groupe a choisi de communiquer les données relatives à la consommation d'eau et d'énergie. À l'exception de la France, le caractère systématique et fiable de la remontée des données n'a pas été jugé suffisant à ce jour pour permettre la publication d'indicateurs pertinents et fiables au niveau du Groupe.

Consommation d'eau

Exercice 2006/07

	France
m ³ du réseau public	368 230
m ³ de la nappe phréatique	1 571 142
m ³ des eaux de surface	2 276
Total de consommation d'eau (m ³)	1 941 648

Consommation d'énergie

Exercice 2006/07

	France
MWh de gaz naturel	107 714
MWh de butane ou propane	7 679
m ³ de pétrole	682
MWh de vapeur	11 117
MWh d'électricité	101 378
Total de la consommation d'énergie (MWh)	235 053

Objectifs de performance en matière environnementale

Limiter au maximum les impacts négatifs de ses activités sur l'environnement est l'un des axes de la politique du Groupe en matière Environnement, Hygiène et Sécurité (« EHS »).

Dans le cadre de la politique Environnement, Hygiène et Sécurité du Groupe, un certain nombre d'objectifs en matière environnementale ont été assignés à l'ensemble des sites du Groupe, notamment la réduction de l'impact sur l'environnement des activités, sur la base d'une autoévaluation.

Le Groupe n'a pas fixé d'objectifs spécifiques en ce qui concerne l'équilibre biologique, les milieux naturels ou les espèces animales et végétales protégées. Certains sites sont engagés dans des initiatives locales pour la sauvegarde des faunes et des flores locales. De même, le Groupe n'a pas fixé d'objectifs spécifiques de certification en matière d'environnement, bien qu'un grand nombre de nos sites soit certifié ISO 9001, 14 001 ou OHSAS 18 001 (pour plus d'information, voir le site Internet du Groupe).

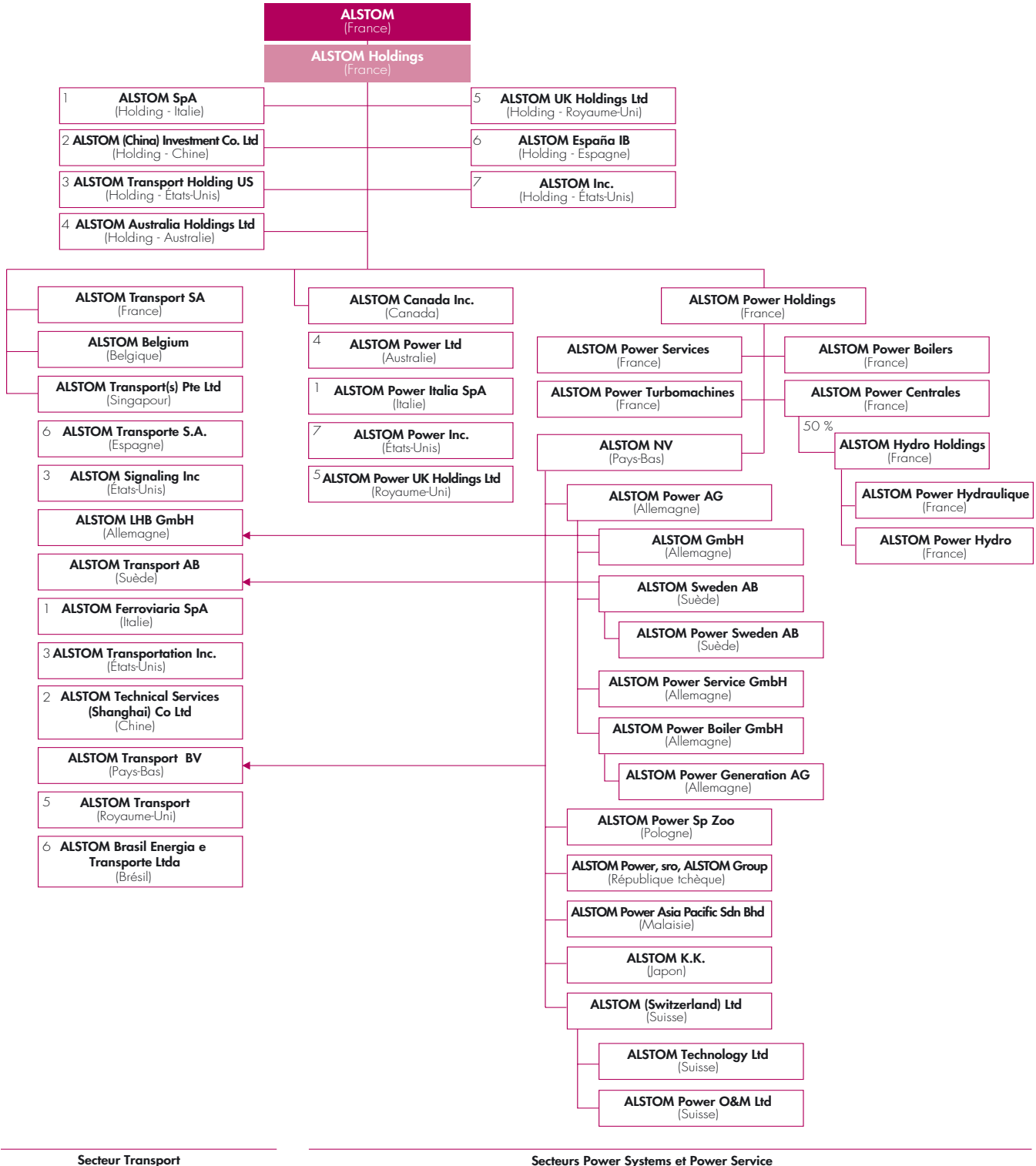
Démarche d'évaluation - EHS road-map

La direction Environnement, Hygiène et Sécurité (« EHS ») du Groupe a mis en place un outil de référence appelé « EHS road-map », définissant les objectifs de performance assignés à l'ensemble des 140 sites du Groupe tant en matière environnementale qu'en matière de santé et sécurité. L'EHS road-map est utilisé dans le cadre d'autoévaluations réalisées de manière régulière par les sites, mais également dans le cadre d'évaluations formelles réalisées soit par des consultants externes, soit par des spécialistes internes formés à cet effet. Le Groupe s'est fixé comme objectif de soumettre ses sites de production à une évaluation exhaustive tous les trois ans, et à une évaluation de suivi tous les ans.

Au cours de l'exercice 2006/07, 96 évaluations ont été réalisées au total, dont 55 réalisées par des consultants externes. Les coûts de ces évaluations externes se sont élevés à € 380 000. Le Groupe a également poursuivi son action de formation d'évaluateurs internes. Au cours de l'exercice 2006/07, 10 nouveaux évaluateurs internes ont été accrédités, portant ainsi à 16 le nombre total d'évaluateurs internes au sein du Groupe. Les sites doivent atteindre un score de 3,5 au moins sur une échelle allant de 1 à 5.

Le respect des objectifs EHS dans le cadre de l'EHS road-map est considéré comme un préalable avant l'obtention d'une certification externe.

Organigramme simplifié au 31 mars 2007



5 informations complémentaires

Nota : les sociétés sont détenues à 100 % sauf indication contraire - Le numéro attribué à certaines sociétés indique le lien de détention par la société holding ayant le même numéro.

Information sur le Rapport Financier Annuel

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU RAPPORT FINANCIER ANNUEL

J'atteste qu'à ma connaissance, les comptes annuels et consolidés inclus dans le Rapport Financier Annuel d'ALSTOM (ci-après la « Société ») pour l'exercice 2006/07 sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que le rapport de gestion présente un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la Société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels ils sont confrontés.

Levallois-Perret, le 30 mai 2007

Le Président-Directeur Général
Patrick Kron

TABLE DE CONCORDANCE

Le Rapport Financier Annuel de l'exercice 2006/07, établi en application des articles L. 451-1-2 du Code monétaire et financier et 222-3 du Règlement Général de l'Autorité des marchés financiers, est constitué des sections du Document de Référence identifiées dans le tableau ci-dessous :

Sections du Document de Référence	Pages du Document de Référence
Comptes consolidés	59 à 125
Comptes sociaux	127 à 139
Activité du Groupe, qui constitue le rapport sur la gestion du Groupe pour l'exercice 2006/07	6 à 55
Risques, inclus dans le rapport sur la gestion du Groupe pour l'exercice 2006/07	143 à 147
Autorisations financières, incluant les autorisations d'augmentation de capital	196
Rachat d'actions	201
Éléments susceptibles d'avoir un impact en cas d'offre publique	201 à 203
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	126
Rapport général des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	140
Attestation du responsable du rapport financier annuel	212

Information sur le Document de Référence

INFORMATIONS INCLUSES PAR RÉFÉRENCE

En application de l'article 28 du règlement CE N° 809-2004 de la Commission du 29 avril 2004 sur les prospectus, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document de Référence :

- les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2006, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe, présentés respectivement aux pages 48 à 127, 131 à 145, 128 à 130, 146 à 148 et 5 à 46 de la partie rapport financier du Document de Référence N° D.06-0526 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 2 juin 2006.
- les comptes consolidés et sociaux de l'exercice clos le 31 mars 2005, les rapports des Commissaires aux comptes y afférents, ainsi que le rapport de gestion du Groupe, présentés respectivement aux pages 76 à 123, 144 à 158, 74 à 75, 142 à 143 et 29 à 72 du Document de Référence n° D.05-0905 déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 17 juin 2005 ;

Les parties non incluses de ces documents sont, soit sans objet pour l'investisseur, soit couvertes à un autre endroit du présent Document de Référence.

ATTESTATION DU RESPONSABLE DU DOCUMENT DE RÉFÉRENCE

J'atteste, après avoir pris toute mesure raisonnable à cet effet, que les informations contenues dans le présent Document de Référence sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'ai obtenu des contrôleurs légaux des comptes, Deloitte & Associés et Ernst & Young et Autres, une lettre de fin de travaux, dans laquelle ils indiquent avoir procédé à la vérification des informations portant sur la situation financière et les comptes donnés dans le présent Document de Référence ainsi qu'à la lecture d'ensemble du Document de Référence.

Les informations financières historiques, présentées ou incorporées par référence dans le Document de Référence ont fait l'objet de rapports par les contrôleurs légaux, figurant en pages 126, 140 et 141 au titre de l'exercice clos le 31 mars 2007, et incorporés par référence au présent document pour les exercices clos les 31 mars 2005 et 31 mars 2006. Ces rapports ont été émis sans réserve et contiennent des observations au titre des exercices clos les 31 mars 2005 et 2006.

Levallois-Perret, le 30 mai 2007

Le Président-Directeur Général

Patrick Kron

TABLE DE CONCORDANCE

Le présent Document de Référence a été déposé auprès de l'Autorité des marchés financiers le 30 mai 2007 conformément à l'article 212-13 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

Il pourra être utilisé à l'appui d'une opération financière s'il est complété par une note d'opération visée par l'Autorité des marchés financiers.

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages du Document de Référence
1. Personnes responsables	214
2. Contrôleurs légaux des comptes	186
3. Informations financières sélectionnées	
3.1 Informations historiques	10 à 14 ; 214
3.2 Informations intermédiaires	NA
4. Facteurs de risque	47 à 49 ; 116 à 123 ; 143 à 147
5. Informations concernant l'émetteur	
5.1 Historique et évolution de la société	6 à 9 ; 189
5.2 Investissements	43 à 44 ; 45 ; 81 à 84
6. Aperçu des activités	
6.1 Principales activités	6 à 14 ; 16 à 20 ; 34
6.2 Principaux marchés	12 à 14 ; 16 à 24 ; 26 à 33 ; 34 à 36 ; 37 à 40
6.3 Événements exceptionnels	NA
6.4 Dépendance éventuelle	143 à 144 ; 193
6.5 Éléments fondateurs de toute déclaration de l'émetteur concernant sa position concurrentielle	18 à 24 ; 35 à 36
7. Organigramme	
7.1 Description sommaire	211
7.2 Liste des filiales importantes	124 à 125 ; 131 ; 137
8. Propriétés immobilières, usines et équipements	
8.1 Immobilisation corporelle importante existante ou planifiée	81 à 84 ; 193
8.2 Question environnementale pouvant influencer l'utilisation des immobilisations corporelles	NA
9. Examen de la situation financière et du résultat	
9.1 Situation financière	6 à 14 ; 16 à 55
9.2 Résultat d'exploitation	6 à 14 ; 16 à 55
10. Trésorerie et capitaux	
10.1 Capitaux de l'émetteur	43 à 44 ; 64 ; 78 à 79 ; 98 à 99 ; 132 à 133
10.2 Source et montant des flux de trésorerie	45 à 46 ; 62
10.3 Conditions d'emprunt et structure financière	46 à 47 ; 108 à 112
10.4 Information concernant toute restriction à l'utilisation des capitaux ayant influé sensiblement ou pouvant influencer sensiblement sur les opérations de l'émetteur	110 ; 134
10.5 Sources de financement attendues	NA
11. Recherche et développement, brevets et licences	7 ; 25 à 26 ; 37 ; 42 ; 85 ; 193
12. Information sur les tendances	15 ; 21 à 24 ; 26 à 27 ; 35 à 36 ; 37 ; 56

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages du Document de Référence
13. Prévisions ou estimations du bénéfice	15 ; 56
14. Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction Générale	
14.1 Organes d'administration et de direction	150 à 155
14.2 Conflits d'intérêt au niveau des organes d'administration et de direction	155 à 156
15. Rémunération et avantages	
15.1 Montant de la rémunération versée et avantages en nature	176 à 180
15.2 Montant total des sommes provisionnées ou constatées aux fins du versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	8 ; 105 à 108 ; 176 à 180
16. Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
16.1 Date d'expiration des mandats actuels	150 à 155
16.2 Contrats de service liant les membres des organes d'administration	155 à 156
16.3 Informations sur le Comité d'audit et le Comité de rémunération	158 ; 161 à 162 ; 163 à 166
16.4 Gouvernement d'entreprise en vigueur dans le pays d'origine de l'émetteur	149 ; 155 à 156
17. Salariés	
17.1 Nombre de salariés	112 ; 205 à 206
17.2 Participation et stock-options	100 à 104 ; 181 à 183
17.3 Accord prévoyant une participation des salariés au capital de l'émetteur	183 à 185 ; 207
18. Principaux actionnaires	
18.1 Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	199
18.2 Existence de droits de vote différents	NA ; 195
18.3 Contrôle de l'émetteur	NA
18.4 Accord connu de l'émetteur dont la mise en œuvre pourrait, à une date ultérieure entraîner un changement de son contrôle	NA
19. Opérations avec des apparentés	123 ; 141
20. Informations financières concernant le patrimoine, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
20.1 Informations financières historiques	214
20.2 Informations financières pro-forma	NA
20.3 États financiers	59 à 125 ; 127 à 139
20.4 Vérification des informations historiques annuelles	214
20.5 Dates des dernières informations financières	59
20.6 Informations financières intermédiaires et autres	NA
20.7 Politique de distribution des dividendes	139 ; 201
20.8 Procédures judiciaires et d'arbitrage	116 à 119 ; 145
20.9 Changement significatif de la situation financière ou commerciale	195
21. Informations complémentaires	
21.1 Capital social	132 à 133 ; 195 à 204
21.2 Acte constitutif et statuts	189 à 192
22. Contrats importants	194

Rubriques de l'annexe 1 du règlement européen n° 809/2004	Pages du Document de Référence
23. Informations provenant de tiers, déclarations d'experts et déclarations d'intérêts	18 à 24 ; 35 à 36
24. Documents accessibles au public	192
25. Informations sur les participations	124 à 125 ; 131 ; 137

CORPO/BANRE/06-07/fr/06.07/FR/6252 - © - ALSTOM 2007. ALSTOM, le logo ALSTOM et toute version alternative sont des marques de fabrique, de commerce et de service d'ALSTOM. Les autres noms mentionnés, déposés ou non, appartiennent à leurs propriétaires respectifs. Les données techniques et autres contenues dans le présent document sont fournies à titre informatif seulement. ALSTOM se réserve le droit de réviser ou de modifier ces données à tout moment et sans préavis. Conception et réalisation : Franklin Partners, Paris.

Société anonyme au capital de € 1 940 640 814
3, avenue André Malraux – 92300 Levallois-Perret
Tél. : + 33 (0)1 41 49 20 00
RCS : 389 058 447 Nanterre
www.alstom.com

ALSTOM